

La Langue
française
dans sa
diversité

++ ++ ++ ++ ++
++ ++ ++
++ ++ ++ La Langue
++ ++ française
++ ++ dans sa
diversité ++

Cette publication a été réalisée par
le Secrétariat à la politique linguistique.

Chargée de projet
Gisèle Delage, Secrétariat à la politique linguistique

Photocomposition et mise en page
Composition Orléans inc.

Couverture
Paquin Design

Impression
J.B. Deschamps

Édition
Direction des relations publiques du ministère de la Culture, des
Communications et de la Condition féminine

Dépôt légal : 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-53868-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-53869-1 (version PDF)
© Gouvernement du Québec, 2008

AVANT-PROPOS

La langue française fait partie de l'histoire de plusieurs États où elle est utilisée soit comme langue maternelle soit comme langue seconde ou langue partenaire. Cette langue en partage au sein de l'espace francophone renvoie ainsi à des cultures diverses et à des réalités sociales différentes. Elle est par essence plurielle. Tout locuteur francophone, qu'il soit Français (de Paris ou de Marseille), Belge (de Bruxelles ou de Namur), Québécois (de Montréal ou de Sherbrooke), ou Africain (de Dakar ou d'Abidjan), parle le français, mais un français nécessairement marqué par des mots, un accent, des tournures du pays et de la région où il vit.

À l'instar d'autres langues de grande extension qui ont essaimé à travers le monde, le français s'est lui aussi diversifié au fil des ans et a donné lieu à des variétés distinctes et originales qu'il apparaît légitime de reconnaître et de valoriser; cette diversité contribue en effet à la vitalité du français.

Depuis un certain nombre d'années, des chercheurs se sont intéressés au phénomène de la variation linguistique, inhérent à toute langue, ainsi qu'à la description des usages diversifiés du français. La reconnaissance et la valorisation de la diversité du français soulèvent toutefois des questions qu'il importe d'examiner plus à fond. Une ouverture de plus en plus grande à la variation incite en effet à s'intéresser aussi à la perception que peuvent avoir les locuteurs francophones de ce phénomène, à s'interroger sur la hiérarchisation des variétés de français et sur le rapport à établir entre la norme et les normes et entre l'utilisation des variétés et l'intercompréhension entre les locuteurs francophones. La variation a aussi des implications importantes notamment dans l'enseignement, l'évaluation de la maîtrise et la préparation d'outils de diffusion du français. Il convient enfin d'évaluer les modalités de prise en compte de la variation sur les plans sociolinguistique, linguistique, didactique et culturel (par exemple le doublage).

Afin d'approfondir ces questions, qui peuvent s'avérer fort pertinentes dans le contexte d'une réflexion sur l'avenir du français, le Secrétariat à la politique linguistique a décidé d'organiser, en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française, un colloque sur **La langue française dans sa diversité** réunissant des intervenants d'horizons professionnels variés.

Les textes rassemblés dans le présent ouvrage, préparés par une trentaine d'experts, traitent du phénomène de la variation, de la manifestation de la variation en français ainsi que des enjeux liés à la reconnaissance et à la prise en compte de cette variation.

Guy Dumas

sous-ministre associé

et responsable de l'application de la politique linguistique

Sommaire

21 SEPTEMBRE 2008

SESSION I

PHÉNOMÈNE DE LA VARIATION : QUELQUES EXEMPLES

L'espagnol sur deux continents : politique linguistique et moyens de diffusion massifs	1
Raúl Ávila	
Le portugais dans le monde au XXI^e siècle	13
Marcos Bagno	

22 SEPTEMBRE 2008

SESSION II

VARIATION ET INTERCOMPRÉHENSION

Thème 1 – Manifestation de la variation en français

Regards de locuteurs francophones sur la diversité lexicale en Afrique : représentations, identités, intercompréhension	17
Claude Frey	
Variétés de français en Belgique	39
Michel Francard	
Le français parlé en Acadie : idéologies, représentations et pratiques	59
Annette Boudreau	
Le français en contexte scolaire à Mayotte : discours et revendications identitaires	75
Foued Laroussi	
Percevoir et gérer la variation en francophonie africaine	91
Ambroise Queffélec	

Unité et hétérogénéité du français en Suisse romande Andres Kristol	93
Perception et évaluation de la variation linguistique au Québec : locuteurs <i>vs</i> planificateurs Claude Poirier	95
Le nivellement du français standard : entre perception et production Nigel Armstrong	97
Thème 2 – Enjeux liés à la reconnaissance de la variation en français	
Français populaire ou français « marginal »? Françoise Gadet	99
Le bon français dans la francophonie : une question d'échelle et de clocher Marie-Louise Moreau, Pierre Bouchard, Stéphanie Demartin, Françoise Gadet, Emmanuelle Guerin, Bernard Harmegnies, Kathy Huet, Foued Laroussi, Alexei Prikhodkine, Pascal Singy, Ndiassé Thiam et Harry Tyne	115
La valorisation de la variation : oui, sans doute, peut-être, mais quand même Diane Vincent	129
Le français au Maroc. Enjeux et réalité Fouzia Benzakour	141
Diversité du français et dynamiques francophones : enjeux glottopolitiques d'une articulation des forces convergentes et divergentes Philippe Blanchet	143
La reconnaissance des variétés de français. Un enjeu prioritaire : le partage du pouvoir de la langue Christiane Loubier	145
Les jeunes, la langue et la culture : bilinguisme, hybridité, assimilation Gratien Allaire	147

23 SEPTEMBRE 2008

Thème 3 – Incidences de la prise en compte de la variation

Pertinence de la prise en compte de la variation dans les outils de référence Hélène Cajolet-Laganière	149
Effets de la prise en compte des variétés de français dans un contexte de localisation des marchés : l'expérience de <i>Druide</i> informatique avec son logiciel <i>Antidote</i> André D'Orsonnens, Éric Brunelle et Jean Fontaine	169
L'école face aux variétés du français : réflexions à partir de la situation en Suisse francophone Jean-François de Pietro	181
Effets de la prise en compte de la variation en français dans le domaine du journalisme François Bugingo	209
Les dictionnaires <i>Le Robert</i> et les variétés du français Marie-José Brochard	213
La variation en français et les dictionnaires généraux : cercle vertueux ou cercle vicieux Pierre Rézeau	215
En pub, la parole est d'or, est d'art, est dard! Claude Cossette	217
Une approche onomasiologique de la variation en traduction en Suisse Bruno de Bessé	219

L'espagnol sur deux continents : politique linguistique et moyens de diffusion massifs

RAÚL ÁVILA

El Colegio de México

LA LANGUE ESPAGNOLE : GÉOGRAPHIE ET CONTACTS LINGUISTIQUES

Quiconque s'intéresse à l'espagnol dans le but, par exemple, de l'apprendre en tant que langue étrangère le voit de loin, sans nuances. Peut-être suppose-t-il qu'on le parle partout de la même façon ou qu'on le parle comme à Salamanque, Leon ou Valladolid, en d'autres termes, comme en Castille. Pour sa part, un hispanophone pourrait penser que quelqu'un qui parle différemment de lui – à l'exception des castillans peut-être – ne parle pas bien sa langue maternelle. Cet esprit villageois s'est peu à peu modifié, grâce aux moyens de communication massifs, en particulier aux chaînes de télévision internationales, qui ont mis les locuteurs de différents pays à portée de nos oreilles jusque dans nos foyers.

En ce qui concerne l'anglais, bien des professeurs ne sont pas non plus conscients de la variété ou du dialecte qu'ils utilisent eux-mêmes dans leurs salles de classe. Ce que l'on espère, c'est que soit enseigné l'anglais standard des États-Unis, mais ce n'est pas toujours le cas. Dans plusieurs collèges et lycées mexicains au moins, on a opté pour des professeurs qui ont été préparés par une institution anglaise officielle, même s'il est fréquent que ces derniers, quelquefois sans s'en rendre compte, finissent par enseigner la variante des États-Unis. En tout cas, la prononciation du *British English* ou *BBC English* jouit d'un prestige évident parmi les étudiants.

Le français semble courir le même sort : les élèves et même les professeurs ne s'intéressent guère à la variante de la langue qu'ils vont apprendre ou enseigner. Cependant, à la différence de l'anglais, pour lequel les variétés européenne et américaine sont en concurrence, le français qui est enseigné correspond, pratiquement sans exception, au standard européen.

En ce qui concerne le portugais, dans les universités d'Amérique latine où il est enseigné, on préfère sans aucun doute la norme brésilienne standard, favorisée par le fort élan culturel de ce pays. D'ailleurs, quelques professeurs nés au Portugal enseignent cette variante-là, même si c'est peu fréquent. Les élèves, comme on pouvait s'y attendre, préférèrent le portugais du Brésil.

Quant aux langues indoaméricaines, la plupart des gens imaginent, lorsqu'ils apprennent qu'au Mexique on parle nahuatl et maya; en Bolivie, au Pérou et en Équateur, aymara et quechua; ou au Paraguay, guarani, qu'elles sont uniformes et sans variation. Cependant ces langues, en raison de leur soutien médiatique limité, présentent une variation plus importante que l'espagnol, l'anglais, le portugais ou le français dans leurs variétés standard. Les langues indoaméricaines présentent parfois de telles différences que, comme nous le savons, deux villages situés dans la même vallée et qui partageaient historiquement la même langue ont pu avoir développé des formes de langage inintelligibles mutuellement.

On considère que les hispanophones sont environ 400 millions, y compris ceux qui vivent aux États-Unis, et qu'ils se distribuent sur un vaste territoire composé de plus de vingt pays. Il est tout simplement impossible qu'autant de gens, qui n'ont aucune relation de proximité et qui sont circonscrits aux limites politiques de leur village ou de leur pays, parlent de la même façon. La mobilité géographique de la plupart des hispanophones est limitée et même inexistante dans bien des cas. Il faudrait ajouter à cela les différences géographiques, culturelles et sociales qui se présentent dans les différentes régions où l'on parle et où l'on écrit l'espagnol. Malgré ces impossibilités, les normes internationales de la langue, promues depuis le 15^e siècle par l'imprimerie et depuis le 20^e siècle par la radio, la télévision et Internet, nous permettent de communiquer de manière fluide de la Terre de Feu jusqu'à Chicago ou Oviedo.

L'ANGLAIS, LES LANGUES INDIGÈNES, L'ESPAGNOL : TENSIONS ET CONTRADICTIONS

L'espagnol partage son vaste territoire linguistique avec d'autres langues : en Amérique – comme je l'ai signalé auparavant –, avec l'anglais, le portugais, le français et les langues indigènes; en Europe, avec le français, le portugais et l'anglais; et, en Espagne même, avec le basque, le galicien et le catalan. Du point de vue international, la langue espagnole possède des normes différentes, mais mutuellement compréhensibles à partir d'usages standardisés, comme ceux qui sont

diffusés par les médias. Ce panorama linguistique donne une première idée des contradictions dont souffre l'espagnol sur les deux continents : d'une part, face aux autres langues européennes, surtout l'anglais; d'autre part, face aux langues indoaméricaines et péninsulaires; et finalement, face à ses variantes régionales et sociales¹.

L'anglais, peut-être parce que c'est la langue la plus diffusée sur le plan international – diffusion assurée par les médias et le cinéma –, ne semble pas avoir besoin d'une politique d'État qui en fasse la promotion ni d'académies qui la protègent. Le poids économique des pays de langue anglaise, en particulier des États-Unis, est suffisant pour garantir l'expansion de la langue. Il existe malgré tout des contradictions. Le conflit aux États-Unis se présente entre ceux qui proposent d'officialiser l'anglais, face à ceux qui promeuvent la vie en commun des langues dans ce pays. Ceci amènerait, selon les premiers, à une *balkanisation* linguistique, surtout dans des régions où l'espagnol a une plus grande présence, comme la Californie, le Nouveau Mexique, le Texas, la Floride, New York ou l'Illinois². Dans ces régions comme dans d'autres lieux des États-Unis, il existe un bon nombre de radios en espagnol. Il y a aussi plusieurs chaînes de télévision qui transmettent dans cette langue. Il y a même dans ce pays des entreprises qui se consacrent au doublage en espagnol de séries de télévision en anglais. Ces dernières sont diffusées dans tout le milieu de langue espagnole, surtout par les chaînes câblées.

On pourrait dire que l'anglais fonctionne sous le régime du libre service à l'extérieur des États-Unis, non seulement parce que cette langue ne possède pas d'organismes officiels qui la régulent, mais en raison de sa facilité à importer des mots et à générer des néologismes. En revanche, la situation de l'anglais à l'intérieur de ce pays, étant donné la force de l'espagnol, ne semble pas être celle du *laisser faire*, *laisser passer*, mais plutôt d'une préoccupation constante face à la pénétration et à la diffusion de cette langue.

À la différence de l'anglais, qui n'est protégé par aucune institution, mis à part quelques dictionnaires et maisons d'éditions, l'espagnol est

1. Je me suis référé amplement à ces thèmes dans un livre : Ávila, Raúl (2006). *De la Imprenta a la Internet. La lengua española y los medios de comunicación masiva* [De l'imprimerie à Internet. La langue espagnole et les moyens de communication massifs], México, El Colegio de México, 240 p.
2. Voir à ce sujet Ramírez, Victor Hugo (2005). *Lengua y diplomacia, la promoción lingüística en la agenda de política exterior* [Langue et diplomatie, la promotion linguistique à l'ordre du jour de la politique extérieure], thèse, México, El Colegio de México.

régulé par la *Real Academia Española* (RAE), fondée en 1713 à l'instar de l'Académie Française (1635). Il existe même une académie de la langue espagnole aux États-Unis. Le but de ces académies – avec la *Real Academia Española* à leur tête – est de maintenir « l'unité et l'intégrité de la langue commune », que cette institution circonscrit à « tout le domaine hispanique », dans lequel on trouve aussi les États-Unis, et même la Guinée équatoriale et les Philippines. Cependant, il est impossible d'imaginer une institution qui puisse proposer – et non plus imposer – une norme à toute et chacune des 400 millions de personnes qui utilisent la langue jour et nuit, éveillées et en rêvant, à voix haute et en chuchotant. En ce qui concerne la stabilité linguistique, le recours est autre : il s'agit de sanction ou de consensus social. Quelqu'un qui dit, par exemple, *recebir* (recevoir) ou *destinguir* (distinguer), *escuridad* (obscurité) ou *mesmo* (même) – bien que Cervantes lui-même ait écrit et parlé ainsi – semble exclu ou sanctionné par les locuteurs urbains cultivés, qui disent *recibir*, *distinguir*, *oscuridad* et *misimo*. La langue agit comme un facteur de discrimination sociale, alors même que toutes les variantes fonctionnent parfaitement pour la communication. Les variantes cultivées ou standard que l'on écoute dans les médias et dans les écoles, celles qui sont imprimées dans les livres, permettent de discriminer celui que nous ne considérons pas comme notre égal linguistique. La norme cultivée, pourtant, possède un avantage : c'est par l'intermédiaire de cette variante qu'est transmise la culture hispanique et universelle ; elle est de plus la base de l'unité linguistique.

Les conflits de la communauté de langue espagnole, comme je l'ai dit, se présentent dans deux domaines, l'un externe et l'autre interne. D'une part, il existe une préoccupation pour ce que l'on considère comme une invasion d'anglicismes, surtout dans les médias. De l'autre, la préoccupation tend à disparaître quand cette communauté et la langue espagnole s'imposent aux groupes et langues indoaméricains, comme cela a été le cas depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours. De plus, il existe une autre source de tensions, intralinguistiques dans ce cas : celle qui oppose les différentes variantes de l'espagnol dans sa vaste géographie.

L'ESPAGNOL ET SES VARIANTES

Si nous voulions décrire la variation géographique et sociale d'une langue aussi répandue que l'espagnol, nous serions obligés de rédiger non pas un livre, mais plusieurs. Il suffit de parcourir la bibliographie produite sur le sujet pour avoir une idée de cette variation, surtout dans les couches populaires. À ce niveau, par exemple, il est difficile

de comprendre les locuteurs d'une ville comme Santiago ou de pays comme Cuba ou le Chili³. Pourtant, il est possible de rendre compte des principales variantes de la langue à partir de ce que l'on peut entendre et lire dans les médias qui, depuis l'imprimerie, se sont préoccupés de leur public, de leurs lecteurs ou de leurs audiences. C'est pourquoi ils ont promu la standardisation des langues. Je me référerai ci-dessous aux variétés de l'espagnol écrit et oral qui se présentent dans l'espace international.

L'espagnol écrit

L'invention de l'imprimerie au 15^e siècle favorisa la standardisation des langues européennes. C'est grâce à celle-ci que nous pouvons lire les œuvres de la littérature espagnole de cette époque pratiquement sans problème, sans nécessité de traduction ou d'adaptation. Sur le plan statistique, la variation dans l'espagnol écrit n'est pas significative, encore moins quand il s'agit de livres d'étude. La littérature – le texte créatif –, en revanche, peut assimiler des variantes, mais elles sont peu nombreuses. Les écrivains qui sont à l'origine du *boom* de la littérature latino-américaine ont éprouvé le besoin de transcender les espaces locaux et leurs usages linguistiques, afin d'atteindre un plus grand nombre de lecteurs, et ils ont cherché à employer des normes plus générales. Pourtant, cette attitude qui consiste à penser à ceux qui ne partagent pas nos usages linguistiques ne semble pas exister en Espagne. Les vieilles traditions qui font supposer que l'on est propriétaire de la langue limitent peut-être la prise de conscience des écrivains espagnols quant à la variation de la langue et aux problèmes éventuels de leurs lecteurs.

Cette sorte d'impérialisme linguistique, surtout celui des castillans, a été renforcé par le *Diccionario de la Real Academia Española (DRAE)*. Dans sa dernière édition sont finalement consignés quelques espagnolismes (mots d'usage exclusif en Espagne), mais ils ne dépassent pas les 52 entrées. En outre, plusieurs de ces espagnolismes ne le sont pas vraiment, car ils sont utilisés dans différents pays d'Amérique Latine, comme *claxon* (klaxon), *conducir* (conduire un véhicule) ou *IVA* (impôt à la valeur ajoutée). En revanche, il y a 2 434 mexicanismes (mots d'usage exclusif au Mexique). La différence est de 96 % (2 % d'espagnolismes par rapport à 98 % de mexicanismes), ce qui est plus que douteux. Le doute se confirme quand on compare deux dictionnaires équivalents de l'espagnol actuel : le premier,

3. Voir notamment : Moreno de Alba, J. G. (1988). *El español en América* [L'espagnol en Amérique], México, Fondo de Cultura Económica. Sa vaste bibliographie démontre clairement ce que j'affirme.

produit au Mexique, et le second en Espagne. Dans ce cas, la différence est significativement moindre : à peine 1,4 % (4,2 % d'espagnolismes par rapport à 5,6 % de mexicanismes⁴).

Le manque de conscience linguistique de certains Espagnols se manifeste également dans certaines traductions, comme celle du *Livre des amours ridicules* de Milan Kundera⁵, où apparaissent, parmi d'autres termes, *piso* (appartement), *surtidor* (pompe à essence) ou *cotillear* (commérer), synonymes des vocables plus généraux *apartamento*, *bomba de gasolina* ou *chismorrear*. Bien sûr, il faut faire mention de l'espagnolisme *patata*, qu'on lit et qu'on entend dans différents endroits, au lieu de l'original américain *papa* (pomme de terre). Comme le signale Ángel Rosenblat :

« En Espagne ils disent *patata* et certains même osent regarder de haut les pauvres américains parce qu'ils estropient notre langue et disent *papa* (pomme de terre). Mais *papa* est la forme légitime du quechua, et le *patata* castillan (qui a donné l'anglais *potato*) représente un croisement, une confusion entre la *papa* et la *batata* (patate douce), un autre grand produit américain (le *camote* ou patate douce, originaire des Antilles). Ainsi donc : il commence à y avoir des écrivains d'Amérique Latine qui écrivent *patata* et de soi-disant chercheurs qui considèrent inacceptable le mot *papa*⁶. »

En conséquence, il n'est donc pas surprenant, que le *DRAE* – même s'il indique son origine quechua – définisse *papa* sous le vocable *patata*.

4. Voir pour tout cela mon article : Ávila, Raúl (2005). «Españolismos y mexicanismos; un análisis cuantitativo» [Espagnolismes et mexicanismes, une analyse quantitative], *Nueva Revista de Filología Hispánica*, México, El Colegio de México, tome 53, p. 413- 455.

5. Traduction du tchèque de Fernando de Valenzuela. Barcelone, Tusquets, 1968.

6. «En España dicen *patata* y hay quienes miran por encima del hombro a los pobres americanos porque estropean nuestra lengua y dicen *papa*. Pero *papa* es la forma legítima, del quechua, y el *patata* castellano (que ha dado el inglés *potato*) representa un cruce, una confusión entre la *papa* y la *batata*, otro gran producto americano (el *camote* o papa dulce, procedente de las Antillas). Pues bien : comienza a haber escritores hispanoamericanos que escriben *patata* y academizantes que consideran inaceptable la palabra *papa* » : Rosenblat, Ángel (1971). *Nuestra lengua en ambos mundos* [Notre langue dans les deux mondes], Barcelona, Editorial Salvat y Alianza, p. 96.

L'espagnol parlé

La radio, invention popularisée au 20^e siècle, est à la langue parlée ce que l'imprimerie est à la langue écrite. La transmission favorise la standardisation de la langue parlée. L'oral ne requiert pas une audience alphabétisée, ce qui lui donne la possibilité d'atteindre un plus grand nombre de personnes. Au milieu du siècle dernier, l'ère de la télévision a ajouté l'image à la voix. Les deux médias coïncident, surtout à leurs débuts, avec les intérêts des États nationaux : les limites linguistiques ont été également, en ce sens, celles de l'État. La promotion des langues nationales en Europe illustre clairement cette position. Et il est arrivé la même chose pendant la période coloniale en Amérique avec l'espagnol, malgré les tentatives pour mener à bien une politique linguistique proposant de conserver les autres langues nationales.

L'émergence de nouveaux pays en Amérique et, par conséquent, l'établissement de nouvelles frontières politiques ont eu également des répercussions linguistiques. Les variétés de l'espagnol d'Amérique – malgré sa variation au sein de chaque pays – se sont limitées pour une bonne part aux nouvelles frontières, qui contraignaient aussi la portée des lois, du système scolaire et des moyens de communication oraux. Ceux-ci devinrent fondamentaux pour la consolidation des nouveaux États⁷. Actuellement les moyens de communication oraux ont atteint une dimension internationale. Bien qu'ils maintiennent leur relation avec les gouvernements nationaux, ils ont peu à peu déplacé leurs intérêts vers un espace qui dépasse les limites politiques et linguistiques de chaque pays. Dans la mesure où leurs transmissions visent des audiences multinationales, ils se trouvent dans l'obligation d'utiliser des normes linguistiques qui soient acceptées et comprises par ce public-ci. La standardisation se produit dans pratiquement tous les types de programmes ainsi que dans la publicité de diffusion internationale.

Les normes de l'espagnol que l'on entend le plus dans les médias oraux, spécialement la télévision, peuvent se réduire à trois, que j'ai

7. Pensons au chinois, dont le système de transcription graphique ne reflète pas la prononciation, ce qui a pour conséquence que dans cet immense pays qu'est la Chine – outre le fait que l'on parle d'autres langues comme le cantonais ou le dialecte de Shangai – il existe une grande variété de dialectes dans la langue nationale elle-même, et ce, bien qu'il soit proposé que tout le pays utilise la variante connue comme le mandarin ou le putonghua, qui est parlé dans les milieux cultivés de Pékin. Grâce aux médias et au système scolaire, qui utilisent le dialecte officiel, on favorise l'unité linguistique du pays. C'est fondamental sur le plan politique. La réalité est autre. Actuellement, bien que les Chinois de nombreuses régions prétendent parler le putonghua, ils ne l'utilisent que de façon très limitée, pour réaliser des transactions commerciales de base, par exemple.

appelées *alpha*, *bêta* – avec deux variantes principales – et *gamma*, dont je donnerai ci-dessous des exemples⁸ :

alpha : /eyas trajeron asukar/ (par exemple, comme on l'entend chez les locuteurs cultivés des villes de Mexico, Bogota, La Paz)

bêta : /eyah traheron asukar⁹/ (Caracas, La Havane, Guayaquil)

bêta sud : /ežah trajeron asukar¹⁰/ (Buenos Aires, Montevideo)

gamma : /ellaš trajeron aθukar¹¹/ (Valladolid, Salamanca)

Parmi ces trois normes, celle qui, sans aucun doute, prédomine dans les médias en Amérique est la norme alpha, surtout dans les doublages de l'anglais en espagnol que l'on écoute sur les chaînes de télévision internationale. Cette norme finit par être plus proche du texte écrit que la norme bêta, où – comme je l'ai signalé auparavant – le *s* se prononce fréquemment de façon aspirée (douce) ou se perd; et plus même que la norme gamma, étant donné que la prononciation castillane simplifie fréquemment des groupes consonantiques dans des mots comme *o[b]servación*, *ace[p]tar*, *má[k]simo*; ou omet le *d* dans des vocables comme *ciuda[d]*, *verda[d]*, *cansa[d]o*. En d'autres termes, la norme alpha équivaut à l'intersection des deux autres : on ne prononce pas le *z* et on n'aspire pas le *s*.

La mobilité géographique actuelle est, dans une grande mesure, la raison pour laquelle on peut entendre à la radio ou à la télévision des discours qui représentent une combinaison des normes mentionnées précédemment. Sur une station de radio européenne qui transmet en espagnol, j'ai entendu une speakerine qui, en lisant les nouvelles,

8. J'utilise les diagonales / / pour indiquer qu'il s'agit d'une transcription de phonèmes, et non pas de lettres. Cependant, j'utilise un alphabet phonologique simplifié, afin qu'il soit compréhensible – et lisible – pour ceux qui n'ont pas connaissance de ce type de transcriptions. Pour plus de détails, on peut consulter : Ávila, Raúl (2003). « La pronunciación del español : medios de difusión masiva et norma culta », *Nueva Revista de Filología Hispánica*, México, tome II, p. 57-59, www.colmex.mx/personal/cell/ravila/index.html.

9. J'utilise /h/ pour indiquer la prononciation ouverte de *j* et l'aspiration du *s* final de la syllabe, comme c'est le cas, par exemple, dans l'espagnol des Caraïbes. Le signe η correspond à un son similaire à celui que l'on entend à la fin de la terminaison anglaise *-ing* de mots comme *going*, *running*.

10. Le signe *z* représente la prononciation des lettres *y*, *ll* caractéristique du langage du Rio de la Plata. Le son est semblable à celui du français *j*, comme dans *jamais*.

11. Avec le *š*, j'indique le son du *s* typique du nord-centre de l'Espagne, plus grave que la prononciation américaine en général.

prononçait selon la norme gamma, mais qui, quelques minutes plus tard, passait à l'alpha et finissait avec la variante bêta. On peut supposer qu'il s'agit d'une personne qui est peut-être née quelque part dans les Caraïbes, mais a vécu dans les villes de Bogota ou Mexico et a été en relation avec des castillans¹².

CONCEPTS, VARIATION LEXICALE ET CULTURE

La langue écrite comme la langue parlée peuvent disposer de mots différents pour un même concept sur le plan spatial. La variation lexicale, en outre, va au-delà de la simple équivalence des termes. Il y a des aspects connotatifs et même dénotatifs, dont on peut avoir l'intuition, mais qui sont rarement analysés en détail. Ainsi, le *piso* (étage) espagnol – *apartamento*, *departamento* en Amérique – a pour conséquence que le *piso* ou niveau d'un édifice s'appelle, dans ce pays, *planta* (au Mexique, on parle seulement de *planta baja* (premier étage). La *regadera* (douche) mexicaine – pour les plantes et pour se laver – se transforme en *regadera* (pour les plantes) et *ducha* (pour les personnes); mais le *zumo* (jus) espagnol correspond au Mexique au *jugo* du fruit, car *zumo* signifie la « légère vapeur qui sort de l'écorce de l'orange quand on l'exprime ». La complexité lexico-sémantique peut être relevée dans les exemples suivants des villes de Mexico et de La Havane : dans la première on utilise les termes *losa* (dalle de béton), *placa* (plaque d'immatriculation) et *chapa* (serrure); et dans la deuxième ville, ces concepts correspondent aux vocables *placa*, *chapa* et *yale*.

Les *palomitas* (pop-corn) mexicaines et espagnoles à La Paz deviennent des *pipocas*, les petites, et des *pasancallas*, les grandes. Les *palomitas*, produit de la culture du maïs, ont un bon nombre de synonymes en Amérique, comme *pipocas*, *pororó*, *rositas de maíz*, *cabritas*, *canchita*, *cotufas*, *maíz pira*, *pororó* et *pochoclo*, et les vocables venant de l'anglais *pop* et *popcorn* sont aussi utilisés¹³.

12. Le secrétaire du commerce des États-Unis, Carlos M. Gutiérrez, en est un exemple remarquable. Je l'ai entendu récemment dans une interview faite sur CNN en espagnol (janvier 2008). Sa prononciation a une base bêta sans aspiration ou perte du *s* final de la syllabe, caractéristique de la norme alpha. Sa biographie en explique clairement les causes : il est né à Cuba, sa famille est partie aux États-Unis quand il était adolescent et il a vécu et étudié au Mexique depuis l'âge de vingt ans, et ce, au moins pendant dix ans, puis il est revenu aux États-Unis. Cette combinaison bêta+alpha pourrait concerner pratiquement tous les latino-américains, puisque sur ce continent la norme gamma n'existe pas.

13. Voir d'autres exemples dans mon livre déjà cité : Ávila, Raúl (2003). *De la Imprenta a la Internet*. [De l'imprimerie à Internet].

Il y a derrière ces mots de l'histoire et de la culture. En voici un exemple avec les termes *tablero* et *salpicadero* (tableau de bord, là où sont placés les instruments et les indicateurs d'un véhicule). Le premier s'utilise surtout en Amérique, et le second est préféré en Espagne. Le *DRAE* offre deux acceptions pour *salpicadero* : « 1. m. Dans les véhicules automobiles, *TABLERO* (tableau) situé devant le siège du conducteur, et sur lequel se trouvent quelques commandes et appareils indicateurs. 2. m. Devant le siège de certaines voitures, *TABLERO* placé sur la partie antérieure pour préserver le conducteur des éclaboussures de boue¹⁴ » (je souligne avec les majuscules). En revanche dans l'acception 16 de *tablero*, le *DRAE* s'en remet à *salpicadero* : « 16. m. *salpicadero* (|| de l'automobile) ». Comme on le voit, ce dictionnaire n'a pas pu éviter d'utiliser le mot *tablero* pour définir *salpicadero*, terme qu'il emploie en même temps pour ôter toute ambiguïté au premier, mais il ne s'est pas soucié de signaler que, précisément, le *tablero* était utilisé à l'origine aussi pour éviter les éclaboussures que pouvait recevoir le cocher des carrosses. En raison de ces acceptions de *salpicadero* et de *tablero*, au Mexique, on appelle *salpicadera* le *guardabarros* espagnol (*guardafangos* à Cuba et au Honduras, selon le *DRAE*). Soit dit en passant, les deux vocables ont le même nombre de mentions sur le Web (quelque 400 000, à partir de Google).

Les différences culturelles laissent inévitablement leurs traces dans le langage. Il existe des réalités différentes qui imposent, nécessairement, des noms différents. Ce sont des faits tellement anciens qu'on les constate dès le début de la conquête de l'Amérique, quand les premiers Espagnols découvraient sur ce continent des choses pour lesquelles ils ne possédaient pas de nom dans leur langue maternelle. Pour cette raison ils se référaient à des choses nouvelles avec de vieux noms. Ils appelèrent ainsi l'ananas *piña*, et apprirent ici à manger la *papa* déjà mentionnée qui se répandit dans le monde entier. Je me suis référé auparavant à la variation lexicale et à ses nuances, de façon schématique. Il faudrait ajouter à ces exemples beaucoup d'autres, tout particulièrement en ce qui concerne la flore et la faune américaines, mais également la nourriture.

14. « 1. m. En los vehículos automóviles, *TABLERO* situado delante del conductor, y en el que se hallan algunos mandos y aparatos indicadores. 2. m. En el pescante de algunos carruajes, *TABLERO* colocado en la parte anterior para preservar de salpicaduras de lodo al conductor. », *DRAE*, s. v. *salpicadero*.

Dans une recherche¹⁵ sur ce que l'on appelle au Mexique les *antojitos* – mets typiques à base de maïs – on s'est aperçu, comme on pouvait s'y attendre, que tous ces vocables n'étaient pas consignés dans les dictionnaires espagnols. L'un d'entre eux, le dictionnaire scolaire de l'espagnol actuel, ne mentionne même aucun de ces termes. En revanche, dans l'un des dictionnaires intégraux de l'espagnol du Mexique apparaissaient tous les vocables; et dans un autre, de type didactique, tous à l'exception de deux¹⁶.

La nourriture dont je parle, à base de maïs, peut être moulée à partir de la masse sous différentes formes. C'est ce qui fait la différence essentielle entre les *antojitos* mexicains et les *tapas* espagnoles. Pour ces dernières, les différences sont établies selon la taille des portions, mais non selon la forme. En Espagne, on peut manger depuis des *pulgas* jusqu'à des *raciones*. En outre, à la différence des *tapas*, pour lesquelles on utilise des fourchettes et même des couteaux, la plupart des *antojitos* mexicains se mangent avec les doigts.

Les exemples antérieurs sont significatifs, mais ils ne sont pas les seuls qui permettent de trouver des différences lexico-sémantiques de type culturel entre les dialectes de l'espagnol américain et ceux de l'espagnol péninsulaire. Il suffit de penser, pour le moment, aux différents noms et classes de *chile* (piment) ou d'*aji* (le nom en usage dans quelques pays d'Amérique du Sud) que l'on peut découvrir sur un marché mexicain ou à ceux qui correspondent à la *papa* et qui sont utilisés dans les Andes.

15. Ávila, Raúl (2006). *Diccionarios, dialectos, diferencias culturales* [Dictionnaires, dialectes, différences culturelles], rapport présenté au *II Congreso Internacional de Lexicografía Hispánica*, Alicante.

16. Je me réfère, respectivement, au *Diccionario del español usual en México*, dirigé par L. F. Lara, México, El Colegio de México, 1996; et au *Diccionario inicial del español de México*, dirigé par R. Ávila, [2^e éd.], México, Trillas, 2004. Comme je l'explique dans le rapport déjà cité *Diccionarios, dialectos, diferencias culturales* [Dictionnaires, dialectes, différences culturelles] : « Les *antojitos* peuvent être classés selon la façon de les cuire : au feu – dans un *comal* ou poêle plate – ou à la vapeur. Les premiers peuvent être durs ou souples, et leurs formes peuvent être rondes (*tostadas*), ou ovales (*buaraches*, *tlacoyos*), concaves (*chalupas*), circulaires (*sopes*), cylindriques (*tacos*, *flautas*), semi-circulaires ou repliées (*quesadillas*). Selon leur consistance et leur épaisseur, ils peuvent être durs (*totopo*, *tostada*) ou souples (*sope*, *taco*); épais (*gorditas*) ou minces (*sope*), souples (*tacos*, *tlacoyos*) ou durs (*tostadas*, *flautas*). Le *tamal* est le seul aliment de ce groupe qui est cuit à la vapeur ». J'ajoute maintenant que les *tamals* sont connus du Mexique jusqu'à l'Argentine, en passant par Cuba.

CONCLUSION

L'espace géolinguistique de l'espagnol en Amérique a mis cette langue en contact avec beaucoup d'autres. D'une part, elle s'affronte à l'anglais dans l'espace mondial et, d'autre part, elle joue le rôle de langue de communication nationale et internationale en relation avec les langues indoaméricaines et d'outil pour l'enseignement à tous les niveaux.

L'espagnol affronte en outre le conflit de son unité face à sa diversité dialectale et même face à ses différentes variantes standard. Les moyens de communication massifs ont promu l'unité de la langue, surtout sous sa forme écrite. Dans l'actualité, les médias oraux d'envergure internationale se soucient de leurs auditoires – pour la plupart des hispanophones – sans toutefois tomber dans l'académisme des formes linguistiques dont le prestige peut être mesuré à partir de l'acceptation et du rejet de ceux qui les écoutent. C'est pour cela qu'il faudrait insister sur l'existence, la validité et le prestige de plusieurs normes standard ou cultivées, et ne pas prendre comme référence un seul modèle, géographiquement et démographiquement limité à une région d'un seul pays. La proposition – basée sur ce qui se fait dans les médias – serait plus participative. Il s'agit d'utiliser un espagnol international dans les espaces de communication qui dépassent les frontières politiques. Ce standard se fonderait sur deux critères : le nombre de locuteurs et le nombre de pays – fréquence et dispersion des variantes. Au sein d'un pays, d'une région ou d'un lieu déterminé, il conviendrait de s'en tenir, comme jusqu'à maintenant, aux usages linguistiques nationaux ou locaux. Et pour paraphraser une idée de l'antiquité, « *Al pueblo que fueres, habla como oyeres* » [Où que tu ailles, parle comme tu entends].

Le portugais dans le monde au XXI^e siècle

MARCOS BAGNO

Universidade de Brasília

LE PORTUGAIS : LANGUE OFFICIELLE, LANGUE MATERNELLE

Le portugais est la langue officielle de huit nations souveraines : Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, São-Tomé-et-Principe et Timor Oriental. Ces pays forment l'espace politico-linguistique connu sous le nom de *lusophonie*. Il faut souligner cependant que cette lusophonie n'est intégrale que dans deux de ces pays : le Brésil et le Portugal, où le portugais est à la fois langue maternelle de la grande majorité aussi bien que langue officielle de la nation. Dans tous les autres pays, le portugais est langue *minoritaire* : langue de l'État et langue de l'école, certes, mais non pas langue maternelle ou première langue. Ces huit pays se trouvent réunis dans la CPLP - Communauté des pays de langue portugaise - organisme créé en 1996 en faveur de l'intégration culturelle des pays lusophones.

Les statistiques concernant les langues sont toujours imprécises, la définition de *langue* ne faisant elle-même pas l'objet d'un consensus. Quoi qu'il en soit, le nombre total de locuteurs du portugais dans le monde devrait s'approcher des 230 millions. D'après ces chiffres, le portugais constituerait l'une des langues les plus parlées dans le monde, notamment par 190 millions de locuteurs brésiliens (environ 83 %).

La situation du portugais en Afrique et en Asie, comme nous l'avons constaté, est celle d'une langue minoritaire. En Angola, le portugais constitue la première langue de 30 % de la population (sur un total de 12,3 millions) : ce taux est le plus élevé parmi les anciennes colonies portugaises d'Afrique et d'Asie. En effet, au Mozambique, par exemple, le portugais est la première langue de seulement 6 % des 20 millions d'habitants du pays (bien que 70 % d'entre eux déclarent la comprendre).

Au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et à São-Tomé-et-Principe, les langues maternelles de facto sont des créoles de base portugaise. Au Cap-Vert et en Guinée-Bissau, le créole s'est vu attribuer un statut de langue co-officielle avec le portugais.

Quant au Timor Oriental, le portugais n'y est parlé et compris que par 25 % de la population (sur 950 000 habitants). Il partage le statut de langue officielle avec le tétum, la véritable langue nationale, du groupe austronésien. Outre le portugais et le tétum, plus de quinze autres langues sont parlées sur le territoire de cette jeune république.

La situation du galicien, parlé dans le nord-ouest de l'Espagne par environ 3 millions de personnes, est assez complexe : cette complexité émane plutôt de problèmes d'ordre politique que d'ordre proprement linguistique. Cette langue, très proche du portugais, est considérée par beaucoup de linguistes comme une de ses variétés régionales, alors que le territoire de la Galice appartient à la couronne castillane depuis 1230. Ne parvenant pas à former avec les Portugais un seul bloc politico-linguistique, les Galiciens ont dû, depuis toujours, se battre pour la reconnaissance de l'autonomie de leur langue, que ce soit devant le castillan ou le portugais.

Enfin, le portugais est parlé, notamment, au-delà des limites territoriales des pays dont il est la langue officielle. Dans les anciennes possessions portugaises en Asie (Macao, en Chine; Goa, Diu et Daman, en Inde), le portugais est encore pratiqué, mais tend à disparaître : à peine 0,6 % de la population de Macao parle le portugais, le cantonais y étant la langue majoritaire. En Amérique du Sud a lieu une forte pénétration du portugais sur le territoire des pays voisins du Brésil, notamment en Argentine et en Uruguay, où s'est développé un ensemble de variétés du portugais encore très stigmatisées et connues sous la dénomination générale et péjorative de *portugnot*. Le Paraguay compte environ 350 000 locuteurs de portugais, de ce fait la troisième langue du pays, après le guarani et l'espagnol. En Afrique, le gouvernement de la République de la Guinée équatoriale a décidé, en 2007, d'instituer le portugais comme troisième langue officielle du pays, aux côtés de l'espagnol et du français.

UNE LANGUE OU UNE FAMILLE DE LANGUES?

Bien que nous n'ayons pas ici l'occasion de développer cette réflexion, il est intéressant de se demander si le portugais constitue une seule langue ou une famille de langues. Partant des nombreuses différences structurales de tout ordre entre le portugais du Portugal et le portugais du Brésil, émerge l'idée de l'existence de deux langues distinctes. Ce débat étant constamment soumis aux conflits d'ordre idéologique, il fait rarement l'objet d'une approche plus sereine. Il est toutefois possible d'avancer une hypothèse simple : après plus de 500 ans d'expansion dans le monde et d'enracinement dans des sociétés et

des cultures très diverses, il ne serait pas étonnant que le portugais devienne une série de nouvelles langues, à l'instar de l'histoire du latin et des langues romanes dont il est la source.

Cette famille linguistique, dont le nom est à inventer, comprendrait le galicien, le portugais européen, le portugais brésilien, le portugais des communautés des différents pays d'Afrique, où il est la langue première, et la multiplicité des langues créoles de base portugaise parlées de part et d'autre du monde. Ces créoles sont, par rapport au portugais, ce que les langues romanes sont par rapport au latin : des langues nouvelles issues des processus historiques de domination, de colonisation et de contacts sociolinguistiques et culturels entre des populations autochtones et les envahisseurs qui les ont conquises et dominées. Il va de soi que faire référence au « galicien », au « portugais brésilien », au « créole du Cap-Vert » sous-entend considérer que chacune de ces « langues » constitue, de fait, un ensemble de variétés régionales, sociales, etc. ; l'idée d'une langue homogène et statique n'étant qu'une illusion imposée par l'idéologie normative classique.

LE BRÉSIL DANS LA LUSOPHONIE

Le Brésil, de par son importance sociolinguistique et géopolitique, occupe le premier rang des pays dits lusophones. Sur un territoire de plus de 8 millions et demi de kilomètres carrés, 190 millions de personnes possèdent le portugais comme langue maternelle. Il s'agit en effet de la langue majoritaire, les minorités linguistiques au Brésil représentant à peine 0,5 % de la population ; cette réalité ne justifie pourtant pas l'absence d'une politique linguistique susceptible de les protéger et d'encourager leur utilisation.

L'histoire des idées linguistiques au Brésil révèle cependant une société soumise depuis toujours à des modèles de correction et de pureté idiomatique inspirés du portugais – ou plutôt d'une *représentation* idéalisée du portugais – parlé et écrit de l'autre côté de l'océan Atlantique. Après l'indépendance, en 1822, certains écrivains romantiques se sont battus pour la reconnaissance et la légitimation des caractéristiques brésiliennes d'usage du portugais, mais leurs voix ont été anéanties par le désir des élites blanches de se démarquer de la population, majoritairement métisse, et de se rapprocher d'un idéal culturel européen.

Ce rejet du portugais brésilien se traduit par des clichés fort répandus dans notre culture : « seuls les Portugais parlent bien la langue », « les

Brésiliens corrompent la langue portugaise », « personne ne parle bien le portugais, car il est très difficile », etc. Les mots « crime », « péché » et « attentat » contre la langue apparaissent fréquemment dans les discours sur la langue, notamment dans les médias, où la culture puriste est très enracinée.

Il faudra encore attendre longtemps avant que les efforts des linguistes brésiliens et des responsables de l'Éducation nationale, qui tentent de déconstruire cette représentation négative du portugais brésilien, portent leurs fruits. La démocratisation des relations linguistiques sous-entend nécessairement la démocratisation sociale; et le Brésil, où les inégalités sociales sont les plus aiguës du monde, est encore loin d'être reconnu comme une vraie démocratie.

LA QUESTION DE L'ORTHOGRAPHE

Le portugais est la seule langue internationale importante disposant de deux systèmes distincts de règles orthographiques, l'un employé par le Brésil et l'autre, par le Portugal et les autres pays lusophones. En matière de politique linguistique, cette double normalisation compromet sa diffusion, son enseignement et son apprentissage. Par exemple, lorsque les organismes internationaux doivent publier des documents en portugais, ils sont parfois obligés de produire deux versions du même texte.

En 1990, un accord d'uniformisation de l'orthographe du portugais fut signé par les pays l'ayant pour langue officielle. Malgré de nombreuses résistances – notamment de la part des dirigeants portugais, faisant preuve d'un certain chauvinisme face à l'émergence du Brésil en tant que puissance économique, politique et culturelle au sein de la lusophonie –, la réforme orthographique vient d'être homologuée et sera bientôt instituée. Cette réforme, timide, ne concerne que 5 % des mots écrits en portugais. Le ministère de l'Éducation du Brésil impose d'ores et déjà que les éditeurs de manuels scolaires adaptent leurs ouvrages aux nouvelles normes orthographiques.

Regards de locuteurs francophones sur la diversité lexicale en Afrique : représentations, identités, intercompréhension

CLAUDE FREY

Université de Paris 3 Sorbonne Nouvelle

INTRODUCTION

L'usage du français en Afrique implique une adaptation du lexique à des contextes écologiques nouveaux, ainsi qu'à des habitudes discursives différentes qui constituent des écarts par rapport aux usages des locuteurs français et de ceux décrits par les dictionnaires hexagonaux.

Par suite, les descriptions linguistiques et sociolinguistiques se sont beaucoup intéressées au regard porté par les locuteurs africains sur leur propre usage par rapport à l'usage dit « standard », avec l'idée affirmée parfois que les francophones n'incluent pas les Français. Ceci transparait dans cette formule souvent utilisée : « le français en France et hors de France », en posant la France et les Français en marge de la francophonie, mais au centre des descriptions différentielles¹.

Je voudrais envisager une approche qui ne sera pas contrainte dans les frontières des nationalités et de la covariation, mais qui propose une intersection entre les variétés, leurs usages et les représentations, y compris ceux et celles des locuteurs français par rapport à une variété qui ne serait pas la leur, mais qu'en réalité ils partagent avec les Africains. Je proposerai donc quelques réflexions à partir de faits que j'ai pu observer dans différents contextes de mon expérience africaine, en particulier au Burundi, au Cameroun et à Madagascar, pour distinguer ou rapprocher les comportements sociolinguistiques, d'une part, des locuteurs africains pour qui le français est langue seconde, censés utiliser une variété endogène, et, d'autre part, de ceux que

1. Voir sur ce point Poirier, Claude (2005). « La dynamique du français à travers l'espace francophone à la lumière de la base de données lexicographiques pan-francophone », *Revue de Linguistique romane*, n^{os} 275-276, tome 69, juillet-décembre 2005, p. 483-516.

j'appellerai les allogènes, pour la plupart Français de langue maternelle, résidant en Afrique, mais présentés comme titulaires et utilisateurs de la référence exogène.

En me limitant aux aspects lexicaux, je tenterai donc d'appréhender les représentations des locuteurs africains et allogènes face aux variations, pour aborder la fonction identitaire et culturelle de la variété de langue à travers deux concepts : l'assimilation et la distanciation. Parallèlement, la question de l'intercompréhension se posera de façon récurrente dans les propos qui vont suivre.

1. REPRÉSENTATIONS AFRICAINES

Remontons brièvement aux années 80. À sa parution, l'*IFA (Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire)* avait essuyé des critiques sévères qui n'étaient nullement favorables à l'idée même d'une variation diatopique du français, et, a fortiori, de celle de norme endogène. Les élites africaines, formées à l'école normative, suivaient ce propos² courant depuis des décennies, en France et dans la francophonie dite « du nord », que les écarts régionaux n'étaient « que des formations aberrantes, des incorrections, des locutions vicieuses, faits de l'ignorance » (Brun, 1931 : 9), et on ne voulait « voir dans les usages particuliers que fautes et maladresses d'apprenants » (Bavoux, 1993 : 173, à propos du lexique de Madagascar). Les tendances étaient au jacobinisme puriste et à l'assimilation des francophones du sud à la langue comme à la culture de la France colonisatrice.

Malgré des réticences, les opinions ont évolué avec la notion de français langue seconde, apparue dans ces mêmes années 80, qui se caractérise entre autres « par le degré d'appropriation que la communauté qui l'utilise s'est octroyée ou revendiquée » (Cuq et Gruca, 2002 : 96), et la reconnaissance identitaire à travers la variété de français cette fois attestée et reconnue : le français en usage en Afrique s'intègre dans un contexte écologique particulier, assumant par là même non pas l'assimilation à la métropole linguistique, mais l'identité des usagers d'un français adapté aux conditions socioculturelles du lieu.

2. Cf. par exemple les propos que rapporte Louis-Jean Calvet dans le *Français dans le Monde*, n° 138, p. 42 : « Que sert-il de recenser des vocables et des locutions vicieuses qui ont été déformées par rapport au français standard ? Étant donné que de par leur nature les idiotismes comme les belgicismes et les canadianismes et autres constituent des offenses et des infractions au regard du français classique, dans quelle mesure peuvent-ils préserver la qualité du français ? »

Cette opinion est reçue aujourd'hui chez les locuteurs africains, et pour les Sénégalais par exemple, le français :

« fait l'objet de ressentiment en tant que langue de l'ancien colonisateur, langue soupçonnée de véhiculer des valeurs étrangères, mais d'autre part on l'accepte pour son utilité présente, à condition qu'elle porte des marques de sénégalité. » (N'Diaye-Corréard, 1995 : 81)

De même pour les Malgaches :

« [...] le "bien-dire" ne s'évalue plus par rapport à une aune importée de la "Métropole" (le français littéraire), mais par rapport à des productions locales qui se positionnent comme telles. [...] Ainsi, l'appropriation semble se faire sur une sorte de repli positif sur soi : le français n'est plus représenté comme un héritage de la colonisation, générateur souvent de souffrance, mais comme un outil de travail, de relations, de développement. » (Harijaona, 2004 : 210)

Un sondage réalisé auprès d'enseignants malgaches confirme cette volonté d'intégration lexicale et culturelle : une majorité d'entre eux considère que le français en usage à Madagascar est différent du français de France, mais pas incorrect, et envisage la possibilité d'inclure dans les dictionnaires français certains termes spécifiques à Madagascar : l'orientation est donc revendicative. On trouve, parmi d'autres exemples :

des termes de l'alimentation

brèdes « feuilles comestibles »

camaron « grosse crevette d'eau douce »

cuisses de nymphes « cuisses de grenouilles »

des dérivés de malgache, sémantiquement transparents

malgachéité

malgachitude

malgachisation, etc.

On trouve aussi beaucoup d'emprunts³ utilisés couramment par les locuteurs malgaches et allogènes, dont l'orthographe est souvent incertaine entre celle de la langue d'origine et la forme francisée. Les pourcentages de reconnaissance par les allogènes sont indiqués en fin de ligne :

3. Le lexique du français à Madagascar serait « pour moitié d'origine malgache », selon Bavoux (1993 : 183).

alimentation

<i>ravitoto</i> « feuilles de manioc pilées avec de la viande »	82 %
<i>sambos, samoussa</i> « beignet de viande »	94 %
<i>mokary</i> « variété de beignet »	21 %

culture artistique et ludique

<i>bain-teny</i> « poèmes populaires »	21 %
<i>cabosse, kabosse, kabosa, kabosy</i> « luth »	45 %
<i>valiha</i> « cithare »	42 %
<i>antaimoro</i> « papier de fibres végétales à motifs floraux »	66 %
<i>fanorona</i> , « jeu de tric trac »	34 %

valeurs traditionnelles

<i>fibavanana</i> « sagesse »	16 %
<i>sikidy</i> « pratiques divinatoires »	00 %

tissus traditionnels

<i>lambe, lamba</i> « pièce d'étoffe »	89 %
<i>lambaboany</i> « tissu imprimé »	47 %
<i>lambamena</i> « linceul de soie »	26 %

désignations particulières

<i>angady, angade</i> « bêche à long manche »	16 %
<i>soubique, sobika</i> « panier »	79 %
<i>tave, tavy</i> « culture sur brûlis, essartage »	16 %

Toutes ces particularités – ici de Madagascar, mais le principe n'est pas limité à la « Grande Île » – représentent un pourcentage minoritaire par rapport à la totalité lexicale, et non pas mineur, car symboliquement important, d'emprunts, ou de créations de niveau acrolectal destinées à nommer un référent précis, à traduire un terme de la langue locale, et, d'une manière générale, à véhiculer une vision africaine du monde à travers la langue importée. Celle-ci se trouve donc à l'articulation de deux cultures, ou mieux, de plusieurs, car l'Afrique n'est pas un espace culturel monolithique.

Par exemple, l'influence culturelle coloniale est marquée dans les dénominations lexicales. Ce sont ainsi des emprunts attestés comme tels dans le lexique français endogène qui circonscrivent le découpage administratif de Madagascar :

faritany, faritane, fartane « province »
fivondronana « préfecture » ou « sous-préfecture »
 (« canton » selon Bavoux, 2000)

firaisana « canton, arrondissement »
(« commune » selon Bavoux, 2000)
fokontany « groupe de villages, de quartiers »

Les incertitudes des équivalents proposés montrent que la correspondance entre les systèmes linguistiques et culturels des deux pays n'est que relative, et qu'à ce titre Madagascar conserve son identité. Cela se perçoit dans cet extrait de la presse locale :

« Avec une certaine volonté, n'est-il pas possible de rendre vraiment opérationnelle la décentralisation par les Fokontany, les Firaiana, les Fivondronana et les régions économiques, qui ont le mérite d'épouser la structure sociale traditionnelle malgache? » (*Midi Madagascar*, n° 4609, du 5 octobre 1998, p. 3)

Le découpage administratif du Burundi est quant à lui influencé par le modèle colonial belge, marqué après l'indépendance aux empreintes marxistes⁴ des années 70, et référencé par des dénominations en français. Les traductions en kirundi font d'ailleurs clairement apparaître l'influence étrangère, à l'exception notable de *colline*; élément essentiel de la culture traditionnelle burundaise, la colline est non seulement une entité administrative, mais aussi une entité socioculturelle traditionnelle (Frey, 1996) :

province (kirundi *iporovinsi*, *intara*⁵)
commune (kirundi *ikomine*)
zone (kirundi *izone*, milieu urbain)/*colline* (kirundi *umusozi*, milieu rural)
quartier (kirundi *ikaritiye*, milieu urbain)/*secteur* (kirundi *isegiteri*, milieu rural).

L'article 3 de la dernière Constitution du Burundi (18 mars 2005) nous présente un contexte d'emploi officiel qui entérine ce fait lexical et culturel :

« Le Burundi est subdivisé en provinces, communes, zones et collines, et toutes autres subdivisions prévues par la loi. [...] »

4. Madagascar a également connu des régimes marxistes, mais a conservé l'intégrité culturelle et linguistique de découpage administratif.

5. *Iporovinsi* est le terme usuel en matière administrative.

Il reste que le français est devenu une « langue africaine » en s'adaptant à l'Afrique, qui elle-même s'est adaptée à l'Occident, avec un sentiment plus ou moins marqué d'aliénation : « ne peut-on pas s'approprier la langue française sans se renier ? » se demande Hatungimana (1994 : 91), et sans renier sa culture, si l'on considère avec Eco que « la culture existe dans la mesure où on peut la reconnaître dans la langue et dans les systèmes sémiotiques du même type » (Eco, 1972 : 113). Si le français s'est en quelque sorte emparé de la culture africaine, il se trouve par contre en tant que langue seconde à l'articulation des deux cultures.

L'usage particulier des mots engendre en effet une perception sémantique et au-delà, socioculturelle, par exemple lorsque le mot *colline*, et donc la notion qui lui correspond au Burundi, est intégré dans le même champ lexical que *province*, *commune* et *zone*, ce qui n'est pas le cas en français de référence. On aura de même une *colline de recensement*, un *chef de colline*, etc. Le décalage sémantique et culturel entre *ubwoko* et *ethnie* constitue un autre exemple, symbolique : le terme kirundi *ubwoko* « catégorie » n'a jamais été emprunté par le français, et malgré les réticences des Burundais⁶, *ethnie* s'impose parce que s'est imposée avec l'Occident une culture scientifique avec sa langue, ses définitions et ses concepts selon lesquels les populations africaines sont obligatoirement constituées en ethnies. Et, dans un contexte aussi délicat que celui du Burundi, cette forme de prédation du mot sur l'objet pose des problèmes d'adéquation entre la langue, la culture et surtout la représentation que l'on a de l'une et de l'autre. Par suite, cela concerne l'étude de la culture burundaise au prisme du français, et les historiens du Burundi, entre autres, s'en rendent bien compte :

« On n'emploie pas innocemment des mots hérités de la terminologie coloniale tels que "tribu" ou même "chefferie". On n'emploie pas le mot "marché" dans des sociétés marquées par la prédominance du colportage ou le mot "propriété" dans les sociétés qui ignoraient le droit romain, sans s'expliquer, fût-ce sur le plan chronologique. [...] »

6. « [...] le mot *ethnie* induit en erreur lorsqu'il s'agit de la configuration humaine de notre pays [...]. La Commission a adopté le terme *ethnie*, tout en sachant qu'il rend imparfaitement le mot "*ubwoko*" qui n'a pas d'équivalent en langue française. » (Rapport de la Commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale, République du Burundi, Bujumbura, 1989, p. 22)

« Pour tout ce qui touche à ces différences, on recourait à l'unique vocable de *ubwoko*. Et quel champ couvre ce vocable ? *Ubwoko* sert à marquer les différences entre divers êtres, différences héritées, naturelles, intangibles. Ainsi ce terme est utilisé pour différencier des espèces végétales et animales autant que les clans et les lignages, les Hutu des Tutsi et, plus tard, les Blancs des Noirs. » (Sindayigaya, J.-M. (1998). *Grands lacs : démocratie ou ethnocratie ?*, Paris, L'Harmattan, p. 28)

Chacune de ces langues européennes a sa terminologie, ses jeux de comparaison, ses usages, ses implications culturelles. Or ces réalités ont des correspondants plus précis dans les champs sémantiques des langues bantu concernées. [...] » (Chrétien, 1983 : 27)

Non seulement les traductions en français ont souvent été approximatives, mais aussi :

« les traductions en français de termes venus de différentes langues africaines se ressentent en outre des variations du français lui-même selon qu'il est employé par des intellectuels d'Afrique occidentale, du Zaïre ou du Rwanda et du Burundi. Les "ritualistes" d'ici seront ailleurs des "féticheurs" ou des "prêtres", les "enclos" deviendront des "kraals" ou des "concessions", les rivières des "marigots", les "hameaux" des "quartiers" et les "amulettes" des "gris-gris". » (Chrétien, 1983 : 27)

Croce-Spinelli écrivait en 1967, dans *Les enfants de Poto-Poto*⁷, que « l'Afrique n'existe plus que par référence au monde blanc ». Une trentaine d'années plus tard, Hatungimana (1994 : 92) relevait l'adaptation du Burundais et de l'Africain en général « à un monde où l'Occident blanc constitue l'unique norme de référence ». Quant à ce propos de Schnapper (1994 : 163), selon lequel « les francophones ne sont pas tous des citoyens français, mais ils participent, non pas au destin historique et politique de la nation-unité politique qu'est la France, mais à l'histoire du mode particulier que les Français ont d'appréhender le monde et de le comprendre », il est tout à fait juste jusqu'au moment où une autre culture francophone, africaine en l'occurrence, enrichit le français d'emprunts et attribue aux mots français des sens différents de ceux qu'ils ont acquis dans la trame sociale et historique de leur berceau. Au-delà de ce moment, l'adaptation du français à la culture africaine en même temps que de l'Afrique à la culture occidentale place les variantes lexicales et leurs contenus sur une articulation identitaire et implique tous les usagers de la variété, africains ou allogènes. Ainsi, le fokontany représente autre chose que le village français, la valiha n'est pas une cithare occidentale, le lamba représente bien plus qu'une pièce de tissu ordinaire, l'angady ne recouvre pas exactement le même référent que la bêche du cultivateur français; pour un Burundais, l'« ethnie » qu'il emploie si régulièrement en français n'est pourtant pas le kirundi *ubwoko* (voir note 7), et le mwami ne correspond qu'imparfaitement au roi européen; au

7. Croce-Spinelli, Michel (1967). *Les enfants de Poto-Poto*, Grasset, p. 323.

Cameroun enfin, la (noix de) kola, fût-elle stimulante comme le dit justement le *Petit Robert*, représente plus que la noix comestible du kolatier, comme en témoignent ces propos de deux locuteurs camerounais (étudiants de 4^e année, mars 1997) : « Quand on leur offrait de la cola dans une concession, cela était un signe de bienvenue du maître des lieux. » ; « La kola est appréciée surtout pour sa fonction d'unité sociale. Ainsi quand on dira de deux ennemis qu'ils se sont partagé la kola, il faudra entendre qu'ils ont enterré la hache de guerre. » Voilà donc bien affirmés une représentation culturelle et un affichage identitaire à travers les mots, ce que Benzakour (2000) avait déjà étudié pour les doublets au Maroc.

2. FACE AUX VARIÉTÉS : LOCUTEURS AFRICAINS, LOCUTEURS ALLOGÈNES

Dans ce contexte, il est donc utile de s'intéresser aussi aux locuteurs allogènes. Ce sont souvent des résidents occidentaux, des spécialistes du continent africain, qui sont aux prises avec ces situations socio-culturelles locales, amenés en vivant dans un pays ou en l'étudiant, à utiliser sinon la langue locale, au moins certaines formes de la variété endogène. Si leur identité occidentale n'est généralement pas mise en péril par l'usage d'une langue ou d'une variété – ce qui constitue une différence importante avec les Africains – on constate cependant qu'ils adaptent leur français à la situation, et particulièrement en ce qui concerne les emplois lexicaux. L'adaptation varie selon les individus et l'intérêt qu'ils portent à la culture d'accueil et à la variété de français en usage; elle varie aussi selon l'idéologie francophone – consciente ou non, affichée ou pas – du locuteur, et oscille entre un purisme centralisateur et l'acceptation de la variété endogène, ou entre l'avilissement et l'enrichissement de la langue française. Baignant dans le milieu endogène et influencés par lui, ils utilisent volontiers les particularités lexicales de ce milieu, par simple mimétisme ou pour marquer leur intégration. Mais encore faut-il ici distinguer entre :

- des formes plus ou moins obligatoires, lorsqu'il n'en existe pas d'autres sinon des traductions maladroites ou des périphrases peu économiques. Les aspects pragmatiques invitent donc à utiliser, outre *faritany* à Madagascar :

caca-pigeon « amuse-gueule d'origine indienne, sorte de vermicelle frit et épicé » (Bavoux, 2000);

taxi-be « camionnette ou voiture familiale de grosse cylindrée assurant, contre rémunération, des trajets longs » (Bavoux, 2000);

primature « 1^o Charge de premier ministre, 2^o Siège des services

administratifs dépendant du Premier ministre, 3° Ensemble des services dépendant de l'autorité du Premier ministre » selon l'*IFA*, qui en 1983 ne mentionne ce terme que pour le Sénégal alors qu'il est aujourd'hui en usage dans la majorité des pays africains.

- des formes qui renvoient à un champ lexico-sémantique différent de celui de France :

fanafody (Madagascar) renvoie autant au médicament qu'à la plante médicinale ou au gris-gris

vahiny (Madagascar) lie étroitement la notion d'étranger à celle d'invité (cf. *vazaha* «étranger européen», *zanatany* «étranger installé à Madagascar»...)

- des formes synonymes (empruntées ou non) qui peuvent faire l'objet d'un libre choix lexical :

bandit de grand chemin/coupeur de route (Cameroun, Centrafrique, Tchad)/*dabalo* (Madagascar)

bienvenue/bonne arrivée (Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Tchad, Togo)

brasero/fatapère (Madagascar)

cuisse de grenouille/cuisse de nymphe (Madagascar)

gardien/zamu (Burundi)

panier/soubique (Madagascar)

- des formes synonymes mais dont certaines renvoient mieux à la représentation (justifiée ou non, parfois péjorée) d'une culture ou d'un comportement⁸, malgache pour les exemples qui suivent :

la nonchalance : *doucement/mora mora*

l'importance des interdits : *tabou/fady*

l'art de la discussion : *kabary/palabre* « allocution de circonstance »

la convivialité : *au-revoir/veloma; européen/vazaha*.

On peut mentionner encore la nécessité de favoriser l'intercompréhension, ou du moins de rendre les échanges plus efficaces en n'introduisant pas de « bruit » dans la communication :

poulet DG (Cameroun) évite de décrire la composition du plat (poulet, bananes plantains et carottes)

8. Ducrot signalait dans *La Preuve et le Dire* en 1973 que l'emploi de l'allemand *verboten* «interdit» en discours français signifie «rigoureusement interdit» en raison, disait-il, «d'une certaine image conventionnelle de l'Allemagne», celle de la rigueur.

boisson hygiénique (Madagascar) est plus courant et plus efficace que « non alcoolisée ».

Dans de nombreux pays africains *goudron* (ou dans une moindre mesure, *asphalte*) remplace couramment *route* : la « route » peut être ce que le français de référence appelle « piste ».

Encore faut-il que les deux interlocuteurs maîtrisent le lecte endogène. Les trois échanges qui suivent illustrent des problèmes d'intercompréhension et de nécessaires réajustements sémantiques ou pragmatiques :

avec un chauffeur de taxi, doublé par une voiture officielle (Tananarive, 21-06-1998) :

- « - Pour qui est-ce qu'ils roulent si vite ceux-là?!
- C'est le P.M.
- Le P.M.?
- Le Premier Ministre. »

avec des enfants de la rue à Bujumbura :

- « Ils n'y croient pas, au Père Noël, mais ils sont sûrs que rien ne manquera à mon retour. Ils veulent tous des *fumées*.
- Des quoi?
- Des fumées, comme Madame Véronique!
- Ah, des lunettes de soleil! D'accord⁹. »

entre un Camerounais et un Français (qui ne sait pas que « bonne fête » se dit à l'occasion de toute fête religieuse ou nationale) :

- « Bonne fête!
- Pourquoi "bonne fête" ?
- C'est le 14 juillet, non? »

Le locuteur camerounais n'explique pas dans ce dernier exemple que « bonne fête » s'emploie au Cameroun dans d'autres circonstances que celles de la France¹⁰, mais rappelle à son interlocuteur que c'est le 14 juillet. Illocutoirement, ce n'est pas la réponse à la question que posait le Français.

9. De Pierpont, Philippe (1996). *Journal burundais, feuilles de route*, L'Atelier d'Édition, p. 69.

10. Cf. le *Petit Robert* : « *Jour de la fête du saint dont qqn porte le nom. Souhaiter à qqn sa fête, bonne fête.* »

Il faut également relever, dans le cas de certaines formes optionnelles, les différences de choix lectaux entre le locuteur allogène et le locuteur africain, et finalement, l'existence de variantes sociolectales à l'intérieur du topolecte. Je présenterai ici deux illustrations à partir de ma base de données lexicales du Burundi.

enclos/kraal/rugo, urugo

	nombre d'occurrences		
variantes lexicales	burundais	allogènes	total
<i>enclos</i>	15	15	30
<i>kraal</i>	0	17	17
<i>rugo</i>	6	16	22
<i>urugo</i>	1	4	5
	total = 7	total = 20	total = 27

Tous les locuteurs du mot *kraal* sont allogènes, et l'ensemble des occurrences sont relevées dans la période coloniale; le terme est donc vieilli en français du Burundi;

l'emploi du xénisme *urugo*, érudit pour les allogènes, est identitaire pour les Burundais pour lesquels cette forme est la seule à pouvoir représenter adéquatement le référent;

le mot *enclos*, également employé par les uns et les autres, paraît neutre, mais son sens français n'est qu'une approximation : aucune définition (*TLFi* ou *Petit Robert* entre autres) ne signale pour *enclos* le fait qu'y vivent des animaux **et** des hommes ni la circularité qui caractérise chaque élément du *rugo* : sa clôture est circulaire, toutes les cases à l'intérieur de la clôture, constitutives du *rugo*, sont également circulaires. À ce titre, cette illustration donnée par le *TLFi* ne correspond pas à l'imaginaire burundais :

- 1. Les plaines cultivées du Nord, divisées en grandes fermes, présentent partout de hautes clôtures de murs secs, couvertes d'un talus de terre, bien garni d'arbres épais, le tout entouré d'un fossé profond. Au centre de ces vastes **enclos**¹¹, il y a des **bâtiments carrés**, placés sur un terrain nu [...].

BONSTETTEN, *L'Homme du Midi et l'homme du Nord*, 1824, p. 25.

11. Je souligne.

Bien entendu, les dictionnaires français définissent *enclos* selon les perceptions occidentales. Ce faisant, il ne définissent pas *enclos* en tant qu'équivalent de *ruogo*. L'intercompréhension n'est donc pas là non plus totale.

boy/groom/domestique

variantes lexicales	nombre d'occurrences		
	burundais	allogènes	total
<i>boy</i>	10	24	34
<i>groom</i>	12	1	13
<i>domestique</i>	10	4	14

La répartition des usages est significative. Si elle est équilibrée pour les occurrences des locuteurs burundais (qui souvent, lorsqu'ils emploient ce terme, renvoient à la période coloniale ou à une situation impliquant des allogènes), il est patent que les allogènes n'emploient qu'exceptionnellement un autre terme que *boy*. La raison tient vraisemblablement à la perception des connotations, perçues différemment selon la nationalité du locuteur : si chacun des trois termes peut connaître des emplois péjoratifs, *boy* connote en plus le passé colonial¹², plus douloureux pour un Africain et *domestique* des rapports sociaux a priori disparus pour un Européen, en tout cas pour un Français aujourd'hui. En employant *boy*, l'Africain s'identifierait plus ou moins au colon; en utilisant *domestique*, l'allogène européen afficherait une position sociale qu'il ne ressent pas comme la sienne ni intrinsèquement ni dans le contexte africain dans lequel il emploie du personnel; quant à *groom*, son usage semble plus burundais qu'africain, alors qu'il reste lié au contexte de l'hôtellerie de luxe pour un Français.

12. Cf. la définition de *boy* par le *Petit Robert* : « Jeune domestique indigène dans les pays autrefois colonisés. »

Les emprunts aux langues locales, attestés et entrés comme tels dans les inventaires lexicaux, constituent un indice intéressant. Sont présents ci-dessous pour nos trois pays africains les emprunts connus et employés par plus de 80 % des locuteurs allogènes¹³ et dont certains sont d'ailleurs recensés dans les dictionnaires français :

BURUNDI	%	CAMEROUN	%	MADAGASCAR	%
hutu	100	bamileke	97	vazaha	100
malaria	100	bantou	97	romazava	97
pili-pili	100	ndole	97	malagasy	95
sangala	100	balafon	95	malgache	95
soko	100	bamoun	95	mora-mora	95
tutsi	100	kola/cola	95	rougail	95
maracoudja	97	macabo	95	veloma	95
matabiche	97	ewondo	95	zoma, zouma	95
muzungu	97	peul	95	faritany	92
zamu	97	bassa	93	raphia	92
barza	94	béti	93	lamba	89
rugô	94	igname	93	fady	87
intore	92	boubou	88	rova	87
twâ	90	boulou	88	kelykely	84
katarina	89	haoussa	84	taxi-be	84
makala	89	eton	84	vahiny	84
ndagala	89	boukarou	81	vezo	84
tilapia	89	mout mout	81	betsileo	82
matiti	89			ravitoto	82
gecko	84			visy gasy	82
mwambe	84				
nacco	84				
mamba	81				
mukeke	81				
sombe	81				

13. Ce tableau reprend partiellement celui présenté lors du colloque *Contacts de langues et identités culturelles* organisé par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et l'Université Laval à Québec en 1998 (Frey, 2000).

3. DISTANCIATION ET ASSIMILATION

Je ne reprendrai pas en totalité ici une étude détaillée à propos du Burundi (Frey, 2001) concernant :

- **la distanciation** : le fait pour un locuteur de ne pas assumer la variante qu'il utilise en marquant dans son propre discours la distance qu'il met entre ce qu'il reconnaît comme usage endogène et l'usage exogène de référence qu'il maîtrise, et qui l'identifie par rapport à son appartenance nationale ou sociale. Tout locuteur, africain ou allogène, peut utiliser les variantes endogènes et s'en distancier à l'écrit par des procédés diacritiques comme les guillemets ou les italiques (le terme est alors perçu comme un xénisme), ou par des procédés métalinguistiques comme des incises explicatives, des équivalences entre parenthèses ou des commentaires;

- **l'assimilation** : le fait de s'approprier une variante en l'intégrant sans aucune mention dans son discours¹⁴. Le locuteur africain peut alors, s'il maîtrise les deux variétés, revendiquer son identité linguistique et culturelle en utilisant sciemment et sans marque ce qu'il reconnaît comme variante endogène, ou au contraire utiliser exclusivement la variété exogène qu'il considère comme le modèle élitiste à reproduire : il tendra alors vers l'assimilation à l'une ou à l'autre sphère culturelle. De même, le locuteur allogène peut, toujours s'il maîtrise les deux variétés, utiliser la variante locale, avec l'intention plus ou moins avouée de marquer son intégration dans le milieu d'accueil, ce qui ressortit aussi à une assimilation¹⁵. Ceci me paraît bien senti dans ce texte produit sur Internet :

« **Buja**. C'est le diminutif adopté par les habitants de la capitale burundaise, ou ses habitués, pour qualifier cette ville [...]. On peut considérer que l'on n'est vraiment un familier de Bujumbura que lorsque, en parlant d'elle, c'est Buja qui vient spontanément aux lèvres. »

www.petitfute.com/monde_voyage/burundi/decouverte2.php?ref=1187

14. Le discours oral, en perdant le dispositif diacritique de l'écrit, laisse en apparence une place plus importante à l'assimilation. Cela n'enlève rien au principe.

15. A priori sans renoncement à son identité originelle, puisqu'il se sait et qu'on le sait titulaire de la variété de référence, et qu'il appartient par ailleurs à une culture dominante (Frey, 2000).

Distanciation et assimilation, en tant que manifestation d'un refus ou d'une adhésion, ont donc l'une et l'autre une valeur identitaire. Dans la pratique, les cas sont souvent intermédiaires, aussi complexes que multiples, réalisant plusieurs formes avec plusieurs objectifs, selon :

- l'attitude du locuteur vis-à-vis de la variété endogène, celle supposée du destinataire;
- le degré d'intégration et de francisation de la variante, son extension géographique et sociale;
- le contenu sémantique et culturel véhiculé et tel que se le représente le locuteur;
- le type de discours (oral, écrit, scientifique, journalistique...);
- le thème du discours (culture africaine ou occidentale);
- la situation générale d'énonciation, etc.

Une étude détaillée dépasse de loin le cadre de la présente communication, et je me limiterai à produire ici quelques illustrations pour éclairer les tendances générales.

Pratiquée par des locuteurs africains ou allogènes, la **distanciation** est toujours un acte intentionnel, qui marque pour quelque raison que ce soit le refus de prendre en charge la variante endogène :

« La vie sociale concrète se déroulait au niveau de chaque "**colline**". » (loc. français, J.-L. Acquier *Le Burundi*, 1986, p. 20)

« Au départ du "**goudron**", la piste traverse un paysage de savane assez monotone barré par la montagne en arrière-plan [...]. » (loc. français, ouvrage collectif, *Au Cameroun*, 1984-1991, p. 145)

« Elle ne vivait pas sous le toit de son mari, ni même dans l'une des nombreuses maisons bâties autour de l'habitation principale et qui formaient la **concession** de M. Teteya, son mari. » (loc. camerounais, F. Bebey, *La poupée ashanti*, 1973, p. 35)

« Les relations restent étroites entre le "**village**" d'où l'on sort ou dont sont issus les parents et la ville où l'on a immigré. » (loc. français, Jacques Schnetzler, *Revue géographique*, vol. V, n° 1, 1985, p. 17)

« Ses préparations de truites, d'écrevisses et autres crustacés, de "**cuisse de nymphe**" et de filets de zébu lui ont fait une réputation méritée dans toute l'île. » (loc. français, Bourniquel et autres, *Bonjour Madagascar*, 1993, p. 102)

Bourniquel avait donné une cinquantaine de pages plus tôt l'équivalent *cuisses de grenouille* pour *cuisses de nymphe*. La distanciation peut en effet rejoindre une vocation didactique lorsque le destinataire est perçu comme étranger aux pratiques endogènes. Le locuteur propose alors les deux variantes endogène et exogène, celle-ci étant destinée à expliquer celle-là. Ce faisant, le locuteur masque en même temps sa position identitaire sur l'axe distanciation – assimilation. Mais, de quelque locuteur qu'ils émanent, les énoncés suivants sont destinés à un public allogène, ignorant les usages locaux :

« Hors-d'oeuvre et entrée sont considérés comme des caprices hérités des **vazaha (étrangers)**. » (loc. malgache, Andriamirado, *Madagascar aujourd'hui*, 1990, p. 225)

« C'était sûrement la plus belle maison du **village, ici on dit "de la colline"** : une villa construite en dur avec plusieurs chambres [...]. » (loc. français, J.A.F., *Le Monde*, 30-08-1988)

« Tout d'abord, la terre est retournée à l'**angady**, bêche longue et droite – c'est le travail des hommes. » (loc. français. Bourniquel et autres, *Bonjour Madagascar*, 1993, p. 52)

« Quoi qu'il en soit, d'emblée attribué aux "**coupeurs de routes**" (**bandits de grand chemin** nombreux dans la région), certains et en particulier la communauté kotoko, soupçonnent aujourd'hui la communauté arabe d'avoir commandité ce meurtre [...]. » (Tribus sans frontières, *Les affrontements ethniques entre Arabes choas et Kotokos dans le Logone et Chari, Rapport d'étude*, République Fédérale du Cameroun, 1992)

Le trois illustrations suivantes font apparaître le besoin de nommer par l'emprunt, plus fidèle aux représentations, un instrument de musique traditionnel et symbolique, et d'en donner l'explication aux non initiés :

« En l'abattant [la vache] vous mangiez sa viande et vendiez sa peau pendant que ses muscles vous servaient de cordes pour l'**Inanga, la harpe traditionnelle**. » (loc. burundais, J.-M. Sindayigaya, *Grands lacs : démocratie ou ethnocratie?*, 1998, p. 35)

« S'accompagnant du **mvét, cet "arc musical", sorte de petite harpe-cithare**, le conteur est un véritable troubadour, à la fois chanteur, danseur et comédien. » (loc. français, *Au Cameroun*, p. 65)

« Les musiciens malgaches excellent particulièrement dans les instruments à cordes : violons [...], guitares, et surtout **valiba**, un instrument fait d'un tronc de bambou dont les cordes sont soit des lamelles d'écorce, soit des fils métalliques. » (loc. malgache, Andriamirado, 1990, p. 220)

Pour le locuteur allogène, l'assimilation peut se conjuguer sur le mode passif, où l'usage est habituel ou mimétique, ou sur le mode revendicatif pour afficher, sans nécessaire ostentation, une proximité culturelle par la similitude linguistique. Les échanges entre initiés sont révélateurs :

« Camille, va à la maison chercher la grille, les cigarettes, et une bière. – Mais je ne peux pas porter tout ça! – Mais si, avec une **soubique**. » (loc. français, à sa fille, 31-03-2002)

« Tenez : il y a des **arachides**¹⁶, du **caca-pigeon**, des **chips de manioc**... » (loc. français, à ses invités français et malgaches).

« On doit, au moins par souci d'équité, vacciner tous les enfants du collège en sachant que les enfants des **vahazas** seront vaccinés par les familles, et on doit évaluer qui sont les enfants non internes et si les familles peuvent en assumer le coût ou non. » (loc. française, médecin, courrier électronique du 31-01-2000, destinataires allogènes, essentiellement français)

« Tu prends la route du tribunal, et au **kily**, tu tournes à gauche. » (loc. française, à un interlocuteur français, 13-06-1998)

L'usage endogène est renforcé par l'importance de certains éléments de culture. Dans ce dernier exemple, celle du tamarinier (malgache *kily* [kil]) dans la culture malgache, comme le disent ces énoncés :

« Chaque représentation se déroule sous le tamarinier ou *kily*, un arbre symbolique et sacré dans chaque village. » (loc. malgache, Henintsoa Andriamiarisoa, *L'Express de Madagascar*, n° 3967, du 28-03-2008)

« Trait dominant : le *kily*, (tamarinier), l'arbre sacré, trône inévitablement au centre de chaque carrefour, offrant son ombrage salubre aux travailleurs condamnés à la sieste quotidienne. » (loc. malgache, Andriamirado, *Madagascar aujourd'hui*, 1990, p. 193)

16. Un Français en France aurait plutôt dit : *cacabuètes*.

C'est un phénomène largement ressenti et attesté que certaines variantes sont particulièrement représentatives d'une culture, et donc plus susceptibles de marquer l'intégration de celui qui les utilise. Le comportement des allogènes irait donc au-delà de la simple « préférence » que propose Ranaivo (Valdman, 1979 : 519) :

« D'autres mots malgaches ont bien leurs correspondants français, mais les *Vazaha* préfèrent les employer après une légère francisation, soit en raison de leurs couleurs locales particulières, soit pour mieux épouser la forme, la figure de pensée qui s'y attache [...] ».

Pour le locuteur malgache, l'assimilation est une marque identitaire, également passive, naturelle, ou revendicative selon les connaissances lectales du locuteur :

« Distribution des cartes d'électeurs : en plein air, la veille au soir, à la lueur d'une bougie en vrac au fond d'une **soubique**, bien heureux qu'il ne pleuve pas ce jour là. » (loc. malgache, *Madagascar Tribune*, n° 4006, 15-03-2002, p. 4)

« Et durant cette lutte, les médecins et infirmiers, tant **vazaha** que malgaches étaient merveilleux. » (loc. malgache, *L'Express de Madagascar*, n° 894, 02-02-1998, p. 8)

« Franck Ramarosaona, chargé de mission à la **Primature**, semble prendre à cœur sa nouvelle fonction en se mobilisant à fond pour la victoire du "oui" au référendum. » (loc. malgache, *Madagascar Tribune*, n° 2784, 26-02-1998, p. 3)

« Vous avez besoin d'autre chose pour le jardinage, des cisailles, des **angady**... ? » (loc. malgache, quincaillière, à un client français, 16-09-1999)

« Prends l'**angady** pour sortir les pierres... » (loc. malgache, enseignant à l'université, à un collègue français, 21-10-1999)

« **Cuisse de nymphe GM**¹⁷ : 19500 Fmg/kg. » (loc. malgache, *Midi Madagascar*, n° 4323, 25-10-1997, p. 24)

Enfin, cette salutation rituelle adressée aux passagers d'Air Madagascar, après l'annonce en malgache, ressortit sans aucun doute à une forme de revendication :

17. Cuisse de grenouille grand modèle.

« Aux passagers qui nous quittent à cette escale, nous disons **veloma** et à bientôt. » (hôtesse, Air Madagascar)

CONCLUSION

Quels que soient les mots des variétés endogènes, ils sont représentatifs des usages des Africains qui, comme le dit la phrase célèbre de Tchicaya U'Tamsi, colonisés par le français, l'ont à leur tour colonisé, qu'il s'agisse de désigner des *realias*, dont certains sont incontournables pour parler d'un référent local, ou de véhiculer des visions africaines du monde, avec des habitudes discursives qui relèvent de la sémantaxe selon Manessy. Mais quels qu'ils soient, tous véhiculent des notions culturelles particulières, et derrière une large intercompréhension, il faut également reconnaître des flottements :

- parfois sans grande conséquence au seul titre sémantique et référentiel : qu'importe que, à Madagascar, on dise « soubique » ou « panier », « cuisse de nymphe » ou « cuisse de grenouille ». Pourtant, le choix de l'une ou l'autre forme est lui-même signifiant et informe non sur le référent, mais sur le locuteur. En ce sens, il est identitaire, linguistiquement anodin, mais sociolinguistiquement signifiant;
- parfois le flottement peut être plus profond : ne pas saisir *kola* dans son contexte culturel camerounais, ou plus généralement africain de l'ouest et du centre, entraîne une perte d'information;
- parfois, enfin, avec des conséquences plus sérieuses, comme avec *ethnie* au Burundi, car on ne peut décrire l'Afrique avec les seuls schémas occidentaux. Que penserait un occidental de son Histoire décorquée selon des schémas africains?

Mais avec le français langue seconde, approprié par l'Afrique, des notions partiellement différentes sont véhiculées sous des signifiants identiques ou nouveaux. Avec les mots d'une même langue, entre l'unité et la diversité, s'impose une articulation de cultures où se jouent les rapprochements et les distances de points de vue. Derrière l'assimilation vers sa culture propre ou celle de l'autre, et la distanciation de l'une ou l'autre, ce n'est pas simplement l'emploi du mot qui importe, mais sa représentation en termes d'appartenance, d'identité et d'intercompréhension.

Cette intercompréhension ne relève pas de la seule maîtrise des rapports entre le signifiant et le signifié, mais dépend aussi du poids de la langue sur les identités. À ce titre, il s'agit pour chacun de comprendre

l'autre, dans les deux sens du terme : saisir le sens du message, dans sa surface linguistique et sa profondeur culturelle, mais aussi prendre l'autre avec soi par l'intermédiaire des mots, c'est-à-dire accepter la différence dans une même communauté linguistique, et, par là, accepter la différence culturelle. Comment alors, en français, « comprend-on » l'autre :

– dans son discours quotidien, dans ses comportements linguistiques et extralinguistiques, autrement dit, dans sa culture anthropologique, celle de tous les jours, et dans sa culture savante?

– dans sa littérature comme véhicule d'une culture, celle d'un auteur, pris dans sa vie et dans celle de sa variété de français? Si l'Afrique comprend la littérature française, comment la France comprend-elle la littérature francophone africaine, dont les références dans les dictionnaires sont d'ailleurs assez maigres?

– et dans les dictionnaires justement : dans quelle mesure un dictionnaire comprend-il et fait-il comprendre l'autre (Frey, 2004)? où se place-t-il entre l'instrument assimilateur et l'instrument identitaire?

Somme toute, en ce qui concerne l'inter-« compréhension », et suivant que la vision de la francophonie est francocentrée, universalisante, ou didactique, se pose cette dernière interrogation qui s'inscrit également dans la famille étymologique de « comprendre » : jusqu'où le français en francophonie est-il prédateur, compréhensif et compréhensible?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAVOUX, Claudine (1993). « Francophonie malgache : images et réalités », dans : Robillard de et Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, tome 1, p. 173-187.

BAVOUX, Claudine (2000). *Le français à Madagascar. Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, Duculot, AUFELF-UREF, 212 p.

BENZAKOUR, Fouzia (2000). « Le français au Maroc. Le problème des doublets : entre dénotation et connotation », dans : Latin, Poirier, Bacon et Bédard, *Contacts de langues et identités culturelles*, AUFELF-UREF (AUF), Presses de l'Université Laval, p. 313-323.

BRUN, Auguste (1931). *Le français de Marseille*, Institut Historique de Provence, Marseille.

- CHRÉTIEN, Jean-Pierre (1983). « Les refus et les perspectives d'une "histoire rurale" en Afrique des Grands Lacs », dans : Chrétien (dir.), *Histoire rurale de l'Afrique des Grands Lacs*, p. 11-27.
- CUQ, Jean-Pierre et Isabelle GRUCA (2002). *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 452 p.
- ECO, Umberto (1972). *La structure absente*, Paris, Mercure de France, [1968 éd. originale], 447 p.
- FREY, Claude (1996). *Le français au Burundi, lexicographie et culture*, Vanves, EDICEF-AUPELF, 223 p.
- FREY, Claude (2000). « Domination culturelle et traitement lexicographique de l'emprunt », dans : Latin, Poirier, Bacon et Bédard, *Contacts de langues et identités culturelles*, AUPELF-UREF (AUF), Presses de l'Université Laval, p. 221-235.
- FREY, Claude (2001). *Le français au Burundi, Contextes, formes et cultures*, thèse, Université Aix - Marseille, 1077 p.
- FREY, Claude (2004). « Les structures lexicographiques dans les dictionnaires francophones, une rencontre symbolique des mots et des cultures », dans : *Penser la francophonie : concepts, actions et outils linguistiques*, collectif, Paris, Éditions des Archives contemporaines - AUF, p. 197-210.
- FREY, Claude (à paraître). « De la préface du TLF à l'idéologie francophone : pratiques lexicographiques et description du français en Afrique », Communication au colloque *Lexicographie et informatique : bilan et perspectives*, Colloque international à l'occasion du 50^e anniversaire du lancement du projet du *Trésor de la Langue Française*, Nancy, 23-25 janvier 2008, ATILF/CNRS-Nancy Université.
- HARIJAONA, Jean-Jules (2004). « Médias et langues à Madagascar, visages des usages », *Le français en Afrique*, BOFCAN, n° 19, p. 202-210.
- HATUNGIMANA, Jacques (1994). « Comment peut-on être francophone quand on est d'Afrique noire? L'insécurité linguistique chez les Burundais francophones », dans : Francard, Géron et Wilmet (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain, vol. 20, n^{os} 1-2, Peeters, tome II, p. 85-94.

IFA (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, AUPELF - ACCT, Paris, 551 p.

N'DIAYE-CORRÉARD, Geneviève (1995). « Le français du Sénégal et le classement des particularités lexicales », dans : Francard et Latin (dir.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, AUPELF-UREF, p. 79-88.

SCHNAPPER, Dominique (1994). « Langue de communication et langues de culture », dans : Habou et Haddad, *Une francophonie différentielle*, Paris, L'Harmattan, p. 157-165.

VALDMAN, Albert (1979). *Le français hors de France*, Paris, Champion, 688 p.

MICHEL FRANCARD

Centre de recherche VALIBEL,
Université catholique de Louvain

INTRODUCTION

Marche septentrionale de la francophonie, la Belgique est un État multilingue où sont pratiquées trois langues officielles : le néerlandais, le français et l'allemand, dont l'usage est régi par le principe de territorialité. Le néerlandais est pratiqué en Flandre (6 078 600 habitants², soit 57,8 % de la population belge), où il coexiste avec des parlers locaux que l'on regroupe sous l'étiquette générique de « flamand ». Le français est en usage en Wallonie (3 413 987 habitants, soit 32,5 % de la population), où il a supplanté, depuis quelques décennies, des langues endogènes romanes : wallon, picard, lorrain, champenois (Francard, 2000). L'allemand est la langue d'une communauté d'environ 70 000 personnes, à la frontière avec l'Allemagne. Les deux langues les plus usitées se retrouvent dans la capitale, Bruxelles (1 018 804 habitants, soit 9,7 % de la population), une ville officiellement bilingue, mais dont une écrasante majorité (estimée à 85-90 % de la population bruxelloise) pratique le français.

Pour mettre en évidence la proximité linguistique de la Wallonie et de Bruxelles, le législateur a créé en 1980 une institution appelée « Communauté française de Belgique³ », laquelle regroupe des francophones dont l'histoire antérieure diffère sur maints aspects. Ainsi, si Bruxelles,

1. Ce texte est une présentation synthétique de divers travaux menés par les chercheurs du centre VALIBEL. Cet observatoire du français en usage en Belgique, depuis une bonne vingtaine d'années, contribue à une meilleure connaissance des pratiques langagières et des représentations des locuteurs dans les communautés francophones périphériques. Pour de plus amples développements sur les sujets traités ici, on consultera le site du centre VALIBEL : www.uclouvain.be/valibel. Pour une vue d'ensemble sur le français en Belgique, voir Blampain, Goosse, Klinkenberg et Wilmet (dir.) (1997).

2. Ces chiffres de l'année 2006 sont fournis par l'Institut national de Statistique. Voir www.statbel.fgov.be/.

3. Cette appellation ambiguë est de plus en plus fréquemment remplacée par « Communauté Wallonie-Bruxelles », plus explicite quant aux composantes de cette institution.

ville historiquement située sur un territoire flamand, n'a été francisée qu'à partir du 19^e siècle, la Wallonie est une terre romane où l'apparition du français est très ancienne⁴.

Tant en diachronie qu'en synchronie, il conviendrait donc de distinguer le français en usage en Wallonie, où les langues de substrat ont été essentiellement romanes, et celui pratiqué à Bruxelles, où l'interférence avec les langues germaniques a été et reste importante. En outre, le caractère multiculturel de la capitale de l'Europe offre un brassage de communautés nettement plus important qu'en Wallonie. Dans le cadre de cette contribution, cette distinction ne sera pas faite, pour privilégier des traits communs aux deux principales composantes de la francophonie belge⁵.

Les formes spécifiques que prend le français en Belgique sont bien documentées depuis le 18^e siècle, même si la conscience de ces divergences avec le français pratiqué en France est bien antérieure. Longtemps menées dans une optique normative, souvent même puristes, les études sur le français en usage en Belgique se sont progressivement affranchies de ce carcan pour adopter une méthodologie descriptive, distinguant clairement les pratiques linguistiques des représentations que celles-ci véhiculent.

Cette évolution des deux dernières décennies est parallèle à celle connue dans d'autres aires de la francophonie, à la faveur d'une double avancée : le développement des études sociolinguistiques et l'émergence d'une lexicographie scientifique appliquée aux variétés régionales. Cette convergence panfrancophone permet de contextualiser les études géolinguistiques, faisant apparaître de nombreuses similitudes entre les variétés décrites naguère de manière isolée⁶.

4. La charte-loi de Chièvres (Hainaut, ouest de la Belgique), qui date de 1194, atteste que la Wallonie participe très tôt au développement de la « langue rustique romane » dans le domaine d'oïl. C'est également de Wallonie que sont issus les premiers monuments littéraires « français » comme la *Séquence de sainte Eulalie* (vers 882), le *Sermon sur Jonas* (10^e siècle) et la *Vie de saint Léger* (10^e siècle).

5. Naguère, des îlots francophones étaient encore présents dans quelques grandes villes flamandes (entre autres Anvers, Bruges, Gand, Louvain), composés le plus souvent de familles issues ou proches de la bourgeoisie qui dominait l'État belge à sa création, en 1830. Ces isolats ont quasi disparus à l'heure actuelle. Voir à ce sujet Willems (1997).

6. Une illustration éclairante de ces proximités est fournie, dans le domaine du lexique, par la *Base de données lexicographiques panfrancophone* (BDLP), créée à l'initiative de Claude Poirier et qui réunit actuellement quinze bases nationales ou régionales en ligne, dont les contributions atteignent près de 15 000 fiches lexicographiques, www.bdlp.org. Une initiative analogue, dans le domaine de la phonétique et de la phonologie, est le projet « Phonologie du français contemporain » co-dirigé par Jacques Durand, Bernard Laks et Chantal Lyche, www.projet-pfc.net/.

La première partie de cette contribution, qui donnera un rapide aperçu du français en usage en Belgique, présente de nombreux traits partagés par d'autres aires francophones, ce qui invite à relativiser l'étiquette de «belgicisme» qui leur est accolée. La seconde partie, qui traitera des représentations de la variation du français en Belgique, n'est guère plus spécifique: Wallons et Bruxellois francophones appartiennent à cette «francophonie périphérique» longtemps marquée par une insécurité linguistique dont les conséquences sont loin de s'être estompées, mais qui connaît depuis peu des évolutions significatives.

1. PRATIQUES LINGUISTIQUES

Les travaux sur le français en usage en Belgique portent quasi exclusivement sur les aspects phonétiques et phonologiques d'une part, lexicographiques, d'autre part. Il s'agit effectivement des deux domaines où la variation géolinguistique se manifeste le plus nettement, à la différence de la morphologie et de la syntaxe dont les traits différentiels relèvent essentiellement d'un français familier ou populaire.

1.1. Phonétique et phonologie

La prononciation du français en Belgique n'a pas encore fait l'objet d'une étude descriptive d'envergure. Les traits relevés ci-après sont ceux identifiés par les spécialistes (Pohl, 1983; Warnant, 1997; Francard, 2001) comme les plus caractéristiques de la prononciation d'une majorité de Belges francophones et sont donc ceux qui connaissent la plus large diffusion géographique⁷.

Ces traits ont une double origine possible: tantôt il s'agit d'archaïsmes, tels qu'on en trouve fréquemment dans les zones périphériques éloignées d'un centre innovateur, tantôt il s'agit de traits partagés avec une langue de contact, romane ou germanique. Dans l'état actuel de la documentation, ils ne sont donc pas des inno-

7. Il existe évidemment certains traits très localisés. Citons, à titre d'exemple, chez certains locuteurs (âgés) de l'est de la Wallonie, la présence d'un *h* aspiré, qui apparaît à l'initiale de mots comme *hêtre* (qui s'oppose à *être*), *baie* (qui s'oppose à *et*), *bangar*, etc. D'autres connaissent une extension de leur aire de diffusion: ainsi, la nasalisation des voyelles orales au contact d'une consonne nasale (*reine* [RÊn], *jeune* [ʒœ̃n], etc.), phénomène d'abord localisé dans le Hainaut occidental et une partie du Brabant wallon, gagne aujourd'hui Bruxelles et la Wallonie orientale, y compris la région liégeoise.

variations du français en Belgique, et leur spécificité est d'être aujourd'hui toujours en usage dans une variété géolinguistique du français :

1.1.1. Substitution de l'opposition qualitative entre *a* antérieur (ou central) et *a* vélaire par une opposition de longueur dans des mots comme *patte* vs *pâte*, *pal* vs *pâle*, etc.⁸

1.1.2. Maintien de l'opposition /ɔ/ - /o/ en finale absolue dans des mots comme *mot* (distingué de *maux*), *pot* (distingué de *peau*), *sot* (distingué de *seau*), etc.

1.1.3. Maintien de l'opposition /ɛ/ - /e/ en finale absolue, ce qui permet de distinguer la 1^{re} pers. sing. du futur simple (*je mettrai* [-ɛ]) de la 1^{re} pers. sing. du conditionnel (*je mettrais* [-ɛ]).

1.1.4. Maintien de l'opposition /ẽ/ - /œ/ : *brin* vs *brun*.

1.1.5. Maintien de la valeur distinctive de la longueur vocalique, ce qui permet d'opposer *ami* [ami] et *amie* [ami:], *mettre* [mɛtR] et *maître* [mɛ:tR], *vendu* [-y] et *vendue* [-y:], etc. Voir aussi 1.1.1.

1.1.6. Absence, chez de nombreux locuteurs, de la semi-consonne /ɥ/ dans des formes comme *huit* (prononcé [wit] et non [ɥit]), *nuit* (prononcé [nwi] et non [nɥi]), etc.

1.1.7. Relâchement articulatoire

- des voyelles hautes [i, y, u]
- des finales vocaliques longues qui se diphtonguent : *année* [ane:j], *amie* [ami:j], etc.

1.1.8. Prononciation fréquente des hiatus avec diérèse : *lier* prononcé [lije] plutôt que [lje]; *théâtre* prononcé [tejatR] plutôt que [teotR].

1.1.9. Assourdissement fréquent des consonnes sonores finales : *garage* [gaRa:f], *grève* [gRe:f], etc.

1.1.10. Prononciation archaïsante – avec un [ɛ] – des déterminants *les*, *ces*, *mes*, *tes*, *ses* et du verbe *est*.

8. Ce trait vaut pour la Wallonie centrale et orientale, pas pour l'aire picarde (ouest).

1.1.11. Fréquence élevée d'allongements vocaliques

- pour des voyelles initiales atones : *image*, *usine*, *pousser*, *église*, etc.
- pour des voyelles toniques suivies d'une occlusive sonore ou de /l/ : *nègre*, *sale*, *style*, etc.
- pour des voyelles en finale de mot (voir plus haut 1.1.5. et 1.1.7.).

Si certains des traits qui précèdent sont dus au contact d'une langue endogène romane, aucun d'entre eux n'est redevable à l'exposition au flamand ou au néerlandais. Celle-ci se manifeste chez des francophones bruxellois, outre quelques traits prosodiques caractéristiques, par des prononciations «à la flamande» de certains sons ou des relâchements dans le timbre des voyelles longues (Baetens-Beardsmore, 1971 : 57 sv.). Par contre, chez de nombreux Wallons qui ne pratiquent pas nécessairement un idiome germanique, on observe des prononciations «à la flamande» dans le domaine de l'onomastique : *Rembrandt* [Rèmbrañt], *Vandervelde* [vandoèRvèlt], etc. (Pohl, 1991).

L'inventaire qui précède rend mal le caractère mouvant d'une réalité incomplètement décrite. Si la variation diatopique a été bien couverte par les travaux antérieurs, trois lacunes principales restent à combler (Hambye, Francard et Simon, 2003) :

- la rareté de données de type sociolinguistique, ce qui donne l'impression - erronée - que les traits phonétiques et phonologiques mentionnés sont présents chez tous les Belges francophones, indépendamment de leur profil ou d'une distribution de ces traits selon les styles adoptés par les locuteurs;
- une analyse trop sommaire des contextes phoniques dans lesquels les différents phénomènes de prononciation sont susceptibles d'apparaître, due à l'absence d'un corpus de données suffisamment important pour systématiser les observations;
- la non-prise en compte des aspects supra-segmentaux.

Ces lacunes devraient être comblées par l'enquête menée actuellement en Belgique francophone, selon la méthodologie du projet «Phonologie du français contemporain» (voir plus haut), sous la direction de Philippe Hambye et Anne Catherine Simon. On trouvera dans Hambye, Francard et Simon (2003) quelques illustrations des résultats qu'une telle enquête permet d'atteindre.

1.2. Lexique

La variation lexicale du français a fait l'objet, ces dernières années, d'études et de travaux remarquables, inscrits dans une perspective *différentielle* (Poirier, 1995 : 25-27) : les lexicographes utilisent les ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires, etc.) comme « corpus d'exclusion », et concentrent leur description sur les particularités non prises en compte – ou mal prises en compte – par la lexicographie française « officielle ».

Cette lexicographie « des marges », outre des publications dévolues exclusivement à telle ou telle variété (Thibault, 1997; Poirier, 1998; Rézeau, 2001), donne lieu à d'importantes révisions de la composante diatopique dans les dictionnaires de référence (Bavoux, 2008). Il en résulte une vision mieux documentée et plus rigoureuse d'une matière réduite naguère à des inventaires d'usages à prescrire ou d'exotismes plaisants.

Il est difficile de donner ici un aperçu représentatif de la variation lexicale en Belgique francophone. Quantitativement, elle est probablement comparable à celle de la Suisse romande, mais est de loin inférieure à celle du Québec. Dans le *Petit Larousse*, les deux refontes de 1989 et de 1998 réalisées par J.-M. Klinkenberg, totalisent quelque 500 unités. Dans l'édition 2008 du *Petit Robert*, dont la nomenclature relative à la Belgique a été entièrement revue par Michel Francard, Geneviève Geron et Régine Wilmet, le nombre d'items traités (formes et acceptions) s'élève à 345. La nomenclature préparée par ces mêmes chercheurs pour le *Dictionnaire universel francophone* (1997) dépassait 600 items. Quant au dépouillement effectué dans les publications existantes en préparation à l'enquête sociolinguistique sur la vitalité et la diffusion des particularités lexicales en Belgique francophone (Francard, Geron et Wilmet, 2002), il avait abouti à sélectionner quelque 3 000 items, ce qui représente sans doute la toute grande majorité des « belgicisms » inventoriés durant les dernières décennies.

Ces « belgicisms » sont loin d'être tous spécifiques à la Belgique (Francard, Geron et Wilmet, 2003), mais ils présentent, à des degrés divers, des différences par rapport à d'autres variétés du français. Leur spécificité peut être appréhendée suivant deux axes : l'originalité par rapport au français de référence (axe différentiel) et les divers types de sources à l'origine des particularismes (axe historique)⁹. On verra

9. Les spécialistes auront reconnu, dans cette typologie, la grille proposée par Claude Poirier (1995) pour rendre compte des particularités du français dans une perspective comparative entre les différentes variétés.

en outre qu'elles couvrent de nombreux domaines de la vie quotidienne des Belges francophones.

1.2.1. Axe différentiel

Les particularités les plus aisément identifiables, pour des locuteurs non belges, sont les **lexèmes** que leur forme même désigne comme **spécifiques**.

Tantôt ils n'apparaissent pas dans la nomenclature des dictionnaires de référence. Ainsi, on cherchera en vain, dans les éditions 2008 du *Petit Larousse* ou du *Petit Robert*, des particularismes très répandus comme *panade* « goûter pour un bébé ou un petit enfant, composé de biscuits secs et de fruits écrasés », ou *myrtillier* « arbrisseau qui produit des myrtilles ».

Tantôt il font l'objet d'une entrée spécifique, avec la marque adéquate : dans le *Petit Robert* 2008, *aubette* « abri édifié sur la voie publique aux arrêts des transports en commun » est marqué « RÉGION. (Ouest; Belgique) »; *carabistouille* « baliverne, calembredaine » est marqué « RÉGION. (Belgique)¹⁰ ».

Plus difficiles à repérer sont les **particularismes sémantiques** qui présentent une ou plusieurs acceptions non enregistrées par les dictionnaires de référence : telle, pour le mot *savonnaire*, l'acception « porte-savon »; ou dont le caractère régional est explicitement souligné dans le dictionnaire : telle, pour le mot *arsouille*, l'acception « espiègle [d'un enfant] », mentionnée dans le *Petit Robert* 2008 avec la marque « RÉGION. (Belgique) ».

La spécificité peut également se manifester dans le domaine de la **phraséologie**. Les dictionnaires de référence n'attestent pas (encore) des locutions comme *être (tout) en affaire* « être dans tous ses états » ou *faire aller (qqn)* « faire marcher (qqn), le taquiner ». Par contre, le *Petit Robert* accueille depuis l'édition 2008 *c'est chou vert et vert chou*, qui correspond au *c'est bonnet blanc et blanc bonnet* du français de référence, de même que *frotter la manche*, qui est une variante belge de *lécher les bottes*.

10. Parfois une précision diatopique est incluse dans la définition. Ainsi *zwanse* est accompagné, dans le *Petit Robert* 2008, de la marque « RÉGION. » et est glosé « Forme de comique populaire, propre aux Bruxellois ».

Moins nombreux – et peu répertoriés dans les dictionnaires de référence – sont les **particularismes grammaticaux**. On mentionnera, par exemple, l'emploi pronominal *s'accaparer* (*qqn, qqch.* ou *de qqn, qqch.*) « accaparer (qqn ou qqch.) », l'emploi adverbial de *avec* dans *je viens avec* « je viens aussi », des variations de genre (*la super, un moustiquaire*) ou de nombre (*des marcs de café*).

La dernière catégorie est particulièrement malaisée à identifier, car elle nécessite une description comparative d'usages parfois difficiles à quantifier ou même à repérer : il s'agit de **différences de statut** d'un même lexème dans deux variétés différentes. Ainsi, un lexème comme *parlophone* « interphone » est bien plus fréquent en Belgique qu'en France. Un emprunt à l'anglais comme *building*, considéré comme "vieilli" par le *Petit Robert* 2008, est toujours d'usage courant en Belgique.

Parfois, les dictionnaires de référence omettent des informations qui permettraient une comparaison pertinente avec des usages régionaux. Ainsi, la mention de *bise* « vent sec et froid » dans le *Petit Robert* 2008 ne s'accompagne d'aucune précision diatopique, alors que ce mot n'est usité que dans une zone allant de la Wallonie à la Suisse romande (Rézeau, 2001 : 116) et, à ce titre, relève plutôt d'une nomenclature différentielle.

1.2.2. Axe historique

Du point de vue de leur origine, les variantes lexicales sont tantôt des archaïsmes qui ont survécu, tantôt des produits d'interférences linguistiques passées ou récentes, tantôt de réelles innovations.

Il n'est pas toujours facile de distinguer ces différents cas de figure, en raison notamment d'une documentation lacunaire ou à l'interprétation malaisée, en particulier pour des périodes relativement anciennes. Tel est le cas, entre autres, pour la Belgique francophone, des récits de voyage (par exemple, celui de Fulvio Ruggieri [1561], ou celui de Guichardin [1567]) et de certains relevés de cacographies qui confondent parfois des formes issues du wallon et celles du français local.

Dans la catégorie des **archaïsmes** qui ont disparu aujourd'hui de la nomenclature des dictionnaires de référence, mais qui sont toujours usités en Belgique, on peut citer des lexèmes comme *septante* « soixante-dix », qui remonte au 13^e siècle; *taiseux* « taciturne », attesté dès le 14^e siècle; l'acception « salle de cours, de conférences » du mot *auditoire*, qui est précisément celle à l'origine du mot; ou enfin la construction *en rue* « dans la rue » (Grevisse et Goosse, 2007, § 1051 e 5°).

Ces archaïsmes, dont le maintien dans une zone périphérique n'a rien d'étonnant, sont attestés aujourd'hui dans bien d'autres aires francophones¹¹. Ainsi, *toquer* «frapper légèrement (à la porte, à la fenêtre)», mentionné dès le 15^e siècle, est usité dans une zone qui va de la Belgique jusqu'à la Suisse romande et la région de Lyon, en passant par l'est de la France (Rézeau, 2001 : 983). L'adjectif *cru* «froid et humide (en parlant du temps qu'il fait)», particularisme sémantique attesté dès le 14^e siècle, est resté d'usage en Belgique, dans le Nord de la France jusqu'en Savoie, en Suisse, au Québec et en Acadie (Rézeau, 2001 : 330). Il en va de même pour un mot comme *souper* qui a préservé son acception originelle «prendre le repas du soir» dans plusieurs régions de France, en Belgique, en Suisse et au Canada, cela alors que le recul du moment du *dîner* vers la fin de la journée, repoussant celui du souper en toute fin de soirée, s'observe à Paris à partir de la Révolution (Rézeau, 2001 : 937).

Les *interférences linguistiques* représentent une autre source très importante de particularités lexicales. La différence évoquée plus haut entre l'histoire linguistique de la Wallonie et celle de Bruxelles est ici patente. C'est l'exposition aux langues endogènes romanes (wallon, picard, lorrain, champenois) qui a introduit dans le français de Wallonie des formes telles que *cacaille* «objet de piètre qualité», *péquet* «eau de vie de grain», *spitant* «déluré, éveillé», etc. On doit au contact avec des langues germaniques (néerlandais, dialectes flamands) la présence de formes comme *blinquer* «briller», *brol* «désordre; bataclan», *crolle* «boucle de cheveux frisés», *kot* «chambre ou petit studio loué à un étudiant ou une étudiante», etc. Dans l'un et l'autre cas, la plupart des exemples donnés se sont «dérégionalisés», c'est-à-dire qu'ils sont connus – et parfois même utilisés – en dehors de leur aire de diffusion originelle.

Plus marginales sont les particularités dues à l'interférence avec l'anglais ou avec l'allemand. L'anglais est à l'origine de formes comme *fancy-fair* «fête de bienfaisance», *singlet* «maillot de corps masculin, sans manche» ou *socquet* «douille dans laquelle on fixe le culot d'une ampoule». C'est de l'allemand que proviennent des mots comme *dringuelle* «pourboire; argent de poche» ou *pils* «bière blonde ordinaire».

11. Qu'il s'agisse des archaïsmes ou d'autres particularismes lexicaux, la diffusion ne se limite pas à la Belgique ni à la francophonie «originelle». Ainsi, on trouve un contingent important de «belgicismes» dans les pays africains colonisés par la Belgique. Voir à ce sujet Équipe IFA (1983) et Frey (1996).

Enfin, on relève un important contingent d'**innovations**, créations originales du français en Belgique, qu'il s'agisse de lexèmes (*subsidier* «subventionner», *logopède* «orthophoniste»), d'acceptions (*ardoisier* «couvreur», *pistolet* «petit pain»), d'innovations grammaticales (*piétonnier*, employé comme nom masculin; *priorité de* [et non *à*] *droite*), de locutions (*cumul des époux* «addition fiscale des revenus des époux»).

Précisons que ces innovations ne sont pas limitées à l'époque contemporaine: à côté de créations récentes (par exemple *toutes-boîtes* «imprimé publicitaire ou électoral gratuit, distribué dans toutes les boîtes aux lettres», attesté depuis 1984), on trouve des formes anciennes, comme *endéans* «dans un délai de», qui remonte au 14^e siècle.

1.2.3. Classement référentiel

Il est courant de distinguer les particularités lexicales associées à des *realia* spécifiques (à une région, à un pays) de celles qui renvoient à des concepts partagés. À défaut de disposer d'une évaluation chiffrée de ces différentes catégories, on se contentera de donner une estimation globale de leur importance respective et quelques illustrations des champs lexicaux qui s'y rattachent.

Des *realia* spécifiques

Dans la première catégorie, des domaines tels que la faune, la flore ou l'environnement physique ne donnent guère lieu à d'importantes différences avec le français de référence, proximité géographique avec la France oblige. Mentionnons la *fagne*, emprunt au wallon qui désigne une lande marécageuse et tourbeuse. Ou *chantoir*, correspondant wallon d'autres formes régionales accueillies dans les dictionnaires de référence, telles *aven*, *bétoire* ou *igue*.

L'alimentation est un domaine illustré par une gamme très étendue de spécialités culinaires, allant du *waterzooi* aux *carbonnades à la flamande*, en passant par le *filet américain* «viande de bœuf hachée», les *chicons* «endives», les *oiseaux sans tête* «paupiettes», le tout arrosé de nos remarquables *trappistes* et autres «bières spéciales» (*faro*, *gueuse*, etc.). Sans parler des *couques*, *gosettes* et *pralines* d'espèces aussi variées que délicieuses.

Une part importante des «belgicisms» relève toutefois du domaine des «statalismes», ces formes définies par J. Pohl (1984: 262) comme celles dont l'usage cesse ou est considérablement raréfié dès que l'on passe une frontière politique. Le vocabulaire administratif et technique domine

cette catégorie : un francophone non belge apprendra rapidement à se familiariser avec le *bourgmestre* et ses *échevins*, qu'il pourra rencontrer à la *maison communale*, à réclamer une *agrération* « agrément officiel », à se préoccuper de son ancienneté *barémique*, à comprendre les dispositions administratives favorables aux Francophones des *communes à facilités* de la périphérie de Bruxelles, à faire la part des choses entre les *fransquillons* « Flamands qui, en Flandre même, affectent de parler le français » et les *flamingants* « nationalistes flamands », etc.

Des concepts partagés

La seconde catégorie renvoie à des réalités communes, pour lesquelles seule la dénomination diffère.

Le monde de l'enseignement fournit une abondante provende : depuis l'*école gardienne* « école maternelle » jusqu'à l'université ou les *hautes écoles* « institutions de l'enseignement supérieur non universitaire », en passant par l'*athénée* ou le *lycée* « établissement d'enseignement secondaire dépendant d'un pouvoir public », la route est longue ! Mieux vaut éviter de *se méconduire* dans des *guindailles* « beuveries » ou des *margaillles* « querelles » qui laissent *un goût de trop peu* « un sentiment de frustration, d'inachevé ».

L'argot étudiant est un autre pourvoyeur de « belgicismes », où l'on se coltine avec les profs qui *busent* ou *moflent* « font échouer » les étudiants, même si (ou parce que ?) ceux-ci ont utilisé des *copions* « anti-sèches » ou ont tenté de *tirer leur plan* « se débrouiller » en répondant à *pouf* « au hasard » aux questions posées.

L'ensemble des domaines de la vie quotidienne est aussi concerné, avec ces Wallons et ces Bruxellois réputés accueillants, qui gagneraient parfois à *s'affranchir* « gagner en assurance », eux qui évitent généralement de trop se mettre à l'*avant-plan* « premier plan » ; mais qui compatissent s'il vous arrive d'*avoir difficile* « éprouver des difficultés » à accomplir telle ou telle tâche ou d'être *mal pris* « en mauvaise posture ». Qui vous évitent de confondre les *torchons* « serpillières » et les *serviettes* (appelées *essuies* en Belgique s'il s'agit de serviettes de toilette...). Qui sont réputés, de par leur propension à construire ou à agrandir leur maison, *avoir une brique dans le ventre* et peuvent donc vous renseigner sans difficulté une bonne entreprise qui vous fournira une maison *clé sur porte* « clés en main ». Toutefois, malgré la convivialité de ses habitants, méfiez-vous de ce pays où il peut *faire caillant* « faire très froid », souvent même *faire cru* « faire froid et humide », où tombe la *drache* « forte averse » et où souffle la *bise*...

2. REPRÉSENTATIONS LINGUISTIQUES

Depuis les études pionnières de Lambert et autres (1960) sur le bilinguisme français-anglais à Montréal, l'importance des attitudes et des représentations sociales dans le domaine linguistique n'est plus à démontrer : les traits linguistiques font l'objet de diverses évaluations qui permettent de catégoriser le locuteur, de lui assigner une identité sociale. Le locuteur peut lui-même s'auto-évaluer, en fonction de modèles qu'il choisit, et à partir de là revendiquer une appartenance groupale plus ou moins valorisante.

2.1. Une insécurité linguistique manifeste

Dans le cas de la Belgique francophone, une des questions centrales en rapport avec les représentations collectives en matière de langue est, depuis des décennies¹², celle du rapport au « grand voisin » français. Cette thématique, qui sous-tend une longue tradition d'études normatives des écarts entre le français « de Belgique » et le français « de France », a donné lieu à de nombreuses études sociolinguistiques décrivant et analysant les manifestations d'une insécurité linguistique patente chez une majorité de Wallons et de Bruxellois francophones.

Dans les enquêtes menées en Belgique durant la décennie 1990-2000 (Francard, Lambert et Masuy, 1993; Moreau, Brochard et Dupal, 1999; Francard et Franke, 2001-2002, 2002), cette insécurité linguistique apparaît comme liée à la reconnaissance d'un modèle linguistique exogène, prestigieux, mais inaccessible. Les Belges francophones sont conscients de l'existence d'une norme de référence – qu'ils assimilent au français « de France », quelquefois au français « de Paris » – et dont ils ne possèderaient pas une maîtrise suffisante pour pouvoir revendiquer la même légitimité linguistique que celle de leur « grand voisin ».

Cette sujétion linguistique à la France s'accompagne d'attitudes auto-dépréciatives à l'égard des usages endogènes (Lafontaine, 1991 : 9-10, 25-27), compensées chez certains locuteurs par des stratégies exploitant la distinction entre un marché officiel (celui de la légitimité « officielle ») et un marché restreint où d'autres valeurs entrent en jeu : connivence, affirmation identitaire, etc. Tel Wallon ou Bruxellois qui,

12. Dans le domaine linguistique, cette question n'a été explicitement formulée qu'à date récente (Pohl, 1984). Par contre, dans le champ littéraire, il s'agit d'une problématique plus ancienne : dès le 19^e siècle, l'histoire littéraire de la Belgique pose de manière récurrente la question du rapport entre les écrivains belges francophones et la France, avec une alternance de phases centripètes et centrifuges.

face à des Français, fait aveu de son infériorité linguistique, peut, dans un environnement convivial et local, s'offusquer des *fransquillons* qui « pincent leur français », c'est-à-dire ces Belges qui parlent français... comme les Français.

Le développement des études sur l'insécurité linguistique a fait apparaître que ce sentiment était largement répandu dans bien d'autres communautés francophones périphériques, où elle présente des manifestations similaires (Francard, Geron et Wilmet, 1993-1994). À cette extension géographique s'ajoute la profondeur diachronique : dès le Moyen Âge¹³, certains auteurs disent regretter de ne pas pratiquer l'idiome de référence (celui de la Cour de France à cette époque).

2.2. Une évolution récente

Les études normatives sur le français en usage en Belgique, qui remontent au début du 19^e siècle (Poyart, 1806), ont culminé dans les années 70, avec les fameuses *Chasses aux belgicisms* (Hanse, Doppagne et Bourgeois-Gielen, 1971, 1974). Largement relayées par l'institution scolaire, elles ont durablement marqué les représentations des Belges francophones jusqu'à la fin du 20^e siècle.

Depuis quelques années, les enquêtes (Francard et Franke, 2001-2002, 2002) révèlent cependant une lente modification des représentations linguistiques, en particulier chez les jeunes. Il y a là une dynamique en cours qui remet en question le modèle « français » – surtout lorsqu'il est associé à Paris –, mais sans aller jusqu'à lui substituer un modèle qui reposerait sur des normes endogènes. Cette relative ambivalence témoigne à la fois d'une évolution significative (la légitimité linguistique n'est plus associée exclusivement à la France) et d'une interrogation persistante sur la variété linguistique « de référence » qui pourrait bénéficier à la fois du prestige de la légitimité (qui domine le marché officiel) et d'un réel capital de sympathie (comme celui qui est en vigueur sur le marché restreint).

Cette dynamique est sans doute due à des évolutions sociétales qui dépassent le plan strictement linguistique. Dans ce domaine comme dans d'autres, la pression normative s'est amoindrie et les plaidoyers pour la diversité ont bonne presse. Toutefois, en prenant leurs dis-

13. Citons par exemple deux auteurs de la fin du 12^e siècle, l'Artésien de Conon de Béthune et le Lyonnais Aimon de Varennes.

tances vis-à-vis de *la* norme linguistique de référence, les jeunes francophones belges permettent l'émergence d'une variété qui, en dépit de – ou grâce à? – son enracinement géographique, pourrait véhiculer une valeur identitaire positive.

2.3. Une variété en voie d'autonomisation?

Cette évolution, qui suit de quelques années celle qui a été observée au Québec, entraîne – comme dans la « belle Province » – des interrogations sur le degré d'autonomie de la variété en usage en Belgique par rapport au français central. Plusieurs points de vue peuvent être distingués (Hambye et Francard, 2004).

Du point de vue de la description linguistique, il est intéressant de constater que les auteurs ne s'accordent pas vraiment. Certains, comme Trousson et Berré (1997 : 337-338), estiment qu'il n'y a pas de différence significative entre une « variété belge » et le français de France. Tant le petit nombre de traits différentiels communs aux Wallons et aux Bruxellois dans le domaine de la prononciation que les quelques centaines de particularismes lexicaux ne permettent pas de considérer le français « de Belgique » comme une variété autonome (ou en voie de le devenir). D'autres, se fondant sur des enquêtes de terrain (voir notamment Moreau, 1997; Moreau, Brochard et Dupal, 1999), défendent la thèse de l'émergence d'une variété de prestige spécifique à la Belgique francophone, distincte à la fois du français de France et des usages populaires ou régionaux de la Wallonie ou de Bruxelles. Cette variété est marquée socioculturellement (elle est identifiée comme celle de la « bourgeoisie culturelle belge ») et géographiquement (elle est en usage en Wallonie et à Bruxelles), mais le critère géographique est subordonné au critère social : les usages perçus comme « belges » ne sont valorisés que s'ils sont perçus comme « bourgeois ».

Ces thèses antagonistes, qui prolongent des courants antérieurs, montrent que des descriptions « objectives » des usages wallons et bruxellois ne suffisent pas à emporter la conviction. Sans doute parce que ces descriptions restent encore trop lacunaires à l'heure actuelle, et de qualité très inégale pour celles qui existent. Sans doute aussi parce que les linguistes eux-mêmes ont un imaginaire linguistique...

En attendant des études descriptives fondées sur des bases quantitatives et qualitatives plus solides, il est intéressant de s'interroger également sur la perception que les locuteurs peuvent avoir de leur variété de français. Là encore, les représentations sont plus que floues : les

locuteurs éprouvent beaucoup de difficultés à identifier des traits qui leur seraient spécifiques, ou considèrent que tout écart est à mettre sur le compte de la variation géographique, qu'il s'agisse de français régional, de français populaire, d'incorrections syntaxiques, etc. Toutefois, il est à remarquer que l'existence d'un français propre à la Belgique est très rarement remise en cause par les locuteurs interrogés, même s'ils peinent à lui donner de la consistance. En outre, dans des tests présentant pêle-mêle des traits endogènes et des traits exogènes, ces locuteurs sont capables de distinguer les pratiques « belges » des autres, avec un taux de réussite assez élevé.

CONCLUSION

Tant du point de vue des pratiques linguistiques que de celui des représentations, la situation de la Belgique francophone partage bien des éléments communs avec d'autres communautés francophones périphériques. Certes, on ne peut méconnaître les différences historiques qui caractérisent des modes d'expansion du français, bien différents selon qu'on se trouve dans la francophonie originelle ou dans un territoire colonisé. Et il n'est pas étonnant que l'influence de Paris ne soit pas ressentie de la même manière de part et d'autre de l'océan Atlantique.

Mais les enjeux sont fondamentalement semblables. Quelle que soit la communauté francophone considérée, deux questions reviennent de manière lancinante : le rapport au français (des Français) et le rapport à la France. La tension entre une conception extensive de la francophonie, qui accueille tous les locuteurs qui ont le français en partage, et une conception franco-centrée qui impose une (seule) variété comme référence (et donc comme principe unificateur) est de plus en plus marquée, y compris dans les cercles institutionnels. Si l'on ajoute à cela la minorisation croissante du français sur la scène internationale, face à laquelle les francophones éprouvent bien du mal à mettre en place une stratégie volontariste et efficace, on comprend que l'étude des variétés du français, loin d'être un sujet réservé à de savants linguistes en chambre, est essentielle pour la réflexion sur l'avenir du français et la mise en œuvre de politiques concrètes.

Dans ce contexte, certains plaident pour l'adoption d'un modèle « pluricentrique » (Pöll, 1998) pour la francophonie, qui reconnaisse et légitime une variation linguistique régulée. Plusieurs arguments plaident en faveur de ce modèle. Il semble mieux adapté aux aspirations (même confuses) des francophones hors Hexagone, pour qui le

français est avant tout la langue « d'ici ». Il paraît également cohérent avec les évolutions observées depuis longtemps dans d'autres langues de culture et de grande diffusion, au premier rang desquelles l'anglais, beaucoup plus accueillantes pour la variation linguistique.

Certes, entre d'une part, l'émergence de ce modèle pluricentrique, qui repose à la fois sur une émancipation des normes exogènes et sur la légitimation de normes endogènes, et, d'autre part, la situation actuelle de nombreuses communautés francophones (dont la Belgique), qui n'ont pas encore conduit ce double processus à son terme, il y a encore une marge importante. Des communautés comme le Québec ont montré, dans un débat permanent sur les évolutions concomitantes de la langue et de la société, que seule la « langue d'ici » peut se prévaloir à la fois d'une légitimité et d'un investissement identitaire.

C'est à cette condition que l'insécurité linguistique, qui a si longtemps miné la capacité des francophones à s'identifier à leur langue maternelle, cédera la place à une attitude plus sereine face à ce qui est, en définitive, un des meilleurs indices de la vitalité d'une langue : la coexistence de variétés adaptées au temps, au lieu et à la communication.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAETENS-BEARDMORE, Hugo (1971). *Le français régional de Bruxelles*, Bruxelles, Presses universitaires.
- BAVOUX, Claudine (dir.) (2008). *L'autre versant de la lexicographie française*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot.
- BLAMPAIN, Daniel, André GOOSSE, Jean-Marie KLINKENBERG et Marc WILMET (dir.) (1997). *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- DICTIONNAIRE UNIVERSEL FRANCOPHONE (1997). Paris, Hachette-EDICEF pour les bases de données dictionnaires et cartographiques, AUELF-UREF pour les ajouts scientifiques et l'adaptation lexicographique des bases.
- ÉQUIPE IFA (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Montréal, AUELF (avec la collaboration de l'ACCT), 1^{re} rééd., EDICEF-AUELF, coll. « Universités francophones » - UREF 1988, 2^e rééd., Agence universitaire de la Francophonie, EDICEF/AUF, 2004.

- FRANCARD, Michel (2000). *Langues d'oil en Wallonie*, Bruxelles, Bureau européen pour les langues moins répandues, coll. «Langues européennes», Charleroi, Liège, micRomania.
- FRANCARD, Michel (2001). «L'accent belge : mythes et réalités», dans : Hintze, Marie-Anne, Tim Pooley and Anne Judge (Ed.), *French Accents: Phonological and Sociolinguistic Perspectives*, London, CiLT/AFLS, p. 251-268.
- FRANCARD, Michel et Gabriele FRANKE (2001-2002) (paru en 2003). «La pratique des langues régionales de la Wallonie. Une enquête auprès d'étudiants romanistes francophones», *Les dialectes de Wallonie*, tomes 29-30, p. 181-210.
- FRANCARD, Michel et Gabriele FRANKE (2002) (paru en 2003). «Le "modèle français" dans la Communauté Wallonie-Bruxelles : icône ou image d'Épinal?», *Le langage et l'homme*, vol. 37, n° 2, p. 41-55.
- FRANCARD, Michel (en collaboration avec Geneviève GERON et Régine WILMET) (dir.) (1993-1994). «L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques», *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, tome I, vol. 19, n°s 3-4, 1993; tome II, vol. 20, n°s 1-2, 1994.
- FRANCARD, Michel, Geneviève GERON et Régine WILMET (2002). «Diffusion et vitalité des particularités lexicales du français en Belgique : une enquête sociolinguistique», dans : Wakely, Richard (dir.), *Les Belges : enregistreurs de tous les usages*, Edinburgh, French Section and Centre de recherches francophones belges of the School of European Languages and Cultures, University of Edinburgh, p. 11-32.
- FRANCARD, Michel (en collaboration avec Geneviève GERON et Régine WILMET) (2003). «Les 'belgicismes' sont-ils 'belges'? La nomenclature du *Dictionnaire du français en Belgique*», dans : Nobel, Pierre (dir.), *Variations linguistiques, Koinè, dialectes, français régionaux*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 137-150.
- FRANCARD, Michel (en collaboration avec Joëlle LAMBERT et Françoise MASUY) (1993). *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française.
- FRANCARD, Michel et Danièle LATIN (dir.) (1995). *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot - AUPELF-UREF.

FREY, Claude (1996). *Le français au Burundi, lexicographie et culture*, Vanves, EDICEF-AUPELF.

GREVISSE, Maurice et André GOOSSE (2007). *Le bon usage*, 14^e éd., Bruxelles, De Boeck.

GUEUNIER, Nicole (1997). « Représentations linguistiques », dans : Moreau, Marie-Louise (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont, Mardaga, 1997, p. 246-252.

HAMBYE, Philippe, Michel FRANCARD et Anne Catherine SIMON (2003). « Phonologie du français en Belgique. Bilan et perspectives », dans : Durand, Jacques, Bernard Laks et Chantal Lyche (dir.), *La Tribune internationale des langues vivantes*, n° 33, mai 2003, p. 56-63.

HAMBYE, Philippe et Michel FRANCARD (2004). « Le français dans la Communauté Wallonie-Bruxelles. Une variété en voie d'automatisation? », *Journal of French Language Studies*, vol. 14 (1), p. 41-59.

HANSE, Joseph, Albert DOPPAGNE et Hélène BOURGEOIS-GIELEN (1971). *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Office du bon langage (Fondation Plisnier).

HANSE, Joseph, Albert DOPPAGNE et Hélène BOURGEOIS-GIELEN (1974). *Nouvelle chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Office du bon langage (Fondation Plisnier).

LAFONTAINE, Dominique (1991). *Les mots et les Belges*, Bruxelles, ministère de la Culture, Service de la langue française.

LAMBERT, Wallace E., Richard C. HODGSON, Robert C. GARDNER et S. FILLENBAUM (1960). « Evaluational reactions to spoken languages », *Journal of abnormal and social psychology*, vol. 60, p. 44-51.

MOREAU, Marie-Louise (1997). « Le bon français de Belgique. D'un divorce entre norme et discours sur la norme », dans : Blampain, Goosse, Klinkenberg et Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot 1997, p. 391-399.

MOREAU, Marie-Louise, Huguette BROCHARD et Claude DUPAL (1999). *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles - Louvain-la-Neuve, ministère de la Culture, Service de la langue française - Duculot.

- POHL, Jacques (1983). « Quelques caractéristiques de la phonologie du français parlé en Belgique », *Langue Française*, Paris, Armand Colin, n° 60, p. 30-41.
- POHL, Jacques (1984). « Écrasés par leur 'voisin plus important'? », dans : Kurgan, Ginette (dir.), *Les grands voisins*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 89-108.
- POHL, Jacques (1991). « Ver luisant ou Ver-l'oeil-zen. Flamand et onomastique dans le français de Belgique », dans : Chaurand, Jacques et Gérard Taverdet (dir.), *Onomastique et langues en contact*, Actes du colloque de la Société française d'onomastique (Strasbourg, septembre 1991), Fontaine-lès-Dijon, A.B.D.O., p. 93-96.
- POIRIER, Claude (1995). « Les variantes topolectales du lexique français. Propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans : Francard et Latin (dir.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot – AUPELF-UREF, 1995, p. 13-56.
- POIRIER, Claude (dir.) (1998). *Dictionnaire historique du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.
- PÖLL, Bernhard (1998). « *Le français ou les français?* » La difficile naissance de la pluricentricité », *Lengas*, n° 43, p. 163-182.
- POYART, A.-E. (1806). *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans le langage français*, Bruxelles, J. Tarte.
- RÉZEAU, Pierre (dir.) (2001). *Dictionnaire des régionalismes de France*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot.
- THIBAUT, André (1997). *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé, Édition revue et augmentée par Pierre Knecht en 2004.
- TROUSSON, Michel et Michel BERRE (1997). « La tradition des grammairiens belges », dans : Blampain, Goosse, Klinkenberg et Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 337-363.
- WARNANT, Louis (1997). « Phonétique et phonologie [du français en Belgique] », dans : Blampain, Goosse, Klinkenberg et Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 163-174.
- WILLEMS, Dominique (1997). « Le français en Flandre », dans : Blampain, Goosse, Klinkenberg et Wilmet (dir.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 259-272.

Le français parlé en Acadie : idéologies, représentations et pratiques

ANNETTE BOUDREAU

Université de Moncton

Tu veux me réduire au bégaiement, je vais systématiser le bégaiement, nous verrons si tu t'y trouveras. (Édouard Glissant, 1997 : 49)

Le stigmaté produit la révolte contre le stigmaté, qui commence par la revendication publique du stigmaté. (Pierre Bourdieu, 1980 : 69)

Comme partout dans la francophonie, le français parlé en Acadie est diversifié et pluriel. Les Acadiens vivent leur quotidien entre différentes langues, le français et l'anglais, et plusieurs variétés de français qui n'ont pas la même valeur ni le même statut sur le plan social. Longtemps stigmatisées et souvent confinées aux espaces privés de la communication, certaines variétés sont réinvesties de valeurs nouvelles par les locuteurs qui les parlent et sont porteuses de référents identitaires et symboliques importants.

Ce texte propose d'examiner la situation linguistique de l'Acadie des Maritimes, non pas tant par la description des différents traits qui composent les variétés régionales du français parlé, mais pour en dégager les représentations les plus courantes et pour s'interroger sur leurs modes d'appropriation. Même si, dans les faits, nous savons les pratiques linguistiques hétérogènes et en perpétuel changement, *l'idéologie du standard* tend à masquer cette diversité et même à la nier. Dans les milieux où les francophones sont minoritaires, cette idéologie a façonné les représentations linguistiques. Il s'agira donc d'examiner comment la minorité francophone acadienne construit son rapport aux langues et aux locuteurs de ces langues et de s'inter-

roger sur les liens entre représentations et pratiques linguistiques. En m'appuyant sur Andrée Tabouret-Keller (1997) et Cécile Canut (2000), je m'attarderai aux façons de nommer la langue, stratégie adoptée par les locuteurs pour se positionner dans la sphère francophone canadienne.

Après avoir présenté brièvement le contexte sociopolitique de l'Acadie, je décrirai rapidement les variétés principales du français tout en étant consciente des limites que constitue un tel exercice et des critiques auxquelles je m'expose – les variétés se chevauchant constamment, il est difficile, voire impossible de fixer des frontières entre celles-ci, les pratiques linguistiques étant plurielles et changeantes. De plus, j'estime, avec Françoise Gadet, que « le fait de décrire [les vernaculaires] comme des variétés prolonge la conception de langue homogène dont ils constitueraient des écarts, et reproduit les présupposés de l'idéologie du standard » (Gadet, 2007 : 113). Si je m'aventure quand même à donner quelques traits saillants des variétés acadiennes, c'est avant tout pour montrer la réappropriation que les locuteurs font de ces traits, surtout dans les activités artistiques et culturelles, ainsi que pour illustrer la dimension subjective de la construction de ces variétés (voir la définition qu'en donne Blanchet plus loin). Je terminerai en proposant des pistes de réflexion pour penser autrement les minoritaires et déconstruire les systèmes de pensée hégémonique qui, souvent, portent ces derniers à se définir à partir de critères qui contribuent à les maintenir en état d'infériorité.

1. LE CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

Contrairement au Québec, l'Acadie n'a pas de territoire aux contours bien délimités et les francophones qui y vivent sont minoritaires dans les trois provinces des Maritimes; selon les chiffres du recensement de 2006 de Statistique Canada, ils composent respectivement 32,7 % de la population au Nouveau-Brunswick¹, 3,7 % en Nouvelle-Écosse et 4,2 % à l'Île-du-Prince-Édouard. Les premiers colons français sont arrivés en Acadie, plus précisément dans la Nouvelle-Écosse actuelle en 1604 et s'y sont installés de manière plus permanente quelques années plus tard. En raison d'événements historiques particuliers (le

1. Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada. Tous les services gouvernementaux et municipaux sont offerts dans les deux langues officielles. Dans les pratiques quotidiennes, le bilinguisme qui s'y pratique est asymétrique : 68 % des francophones se disent bilingues alors que seulement 16 % des anglophones disent parler le français (recensement de 2006 de Statistique Canada).

grand dérangement en 1755, la dispersion des Acadiens de 1763 jusqu'au milieu du 19^e siècle), les Acadiens n'ont pas pu se « réorganiser » avant la fin du 19^e siècle. Cette période, qualifiée de *renaissance acadienne* par les historiens (Basque et autres, 1999 : 24), a donné lieu aux premières grandes rencontres acadiennes réunissant des milliers de personnes appelées les *conventions nationales acadiennes* (en 1881 à Memramcook, N.-B.; en 1884 à Miscouche, Î.-P.-É.). C'est lors de ces conventions, à la suite de longues discussions, que les Acadiens se sont donné des référents symboliques qui témoignaient de la volonté d'autonomisation du peuple acadien à l'égard des autres Canadiens français. Ils ont donc adopté leur propre drapeau tricolore étoilé (le drapeau français avec une étoile jaune dans le bleu, leur hymne national (*Avé Maris Stella*) et leur fête nationale, le 15 août (fête de Notre-Dame-de-l'Assomption). Le choix de signes distinctifs marque le début d'une évolution relativement autonome de l'Acadie par rapport à la société québécoise.

C'est à cette même époque qu'émerge une conscience des différences linguistiques entre Acadiens et Québécois; en effet, en raison des circonstances historiques mentionnées précédemment, les Acadiens ont vécu relativement isolés jusqu'au début du 20^e siècle, ont eu peu de contacts avec d'autres francophones, ont été peu scolarisés et donc peu exposés aux pressions normatives du français. Ils ont par conséquent conservé des traits phonétiques, morphologiques et lexicaux qui datent de l'époque de la colonisation (Péronnet, 1977, 1995; Flikeid, 1994), traits appelés communément *archaïsmes*², toujours en usage aujourd'hui dans certaines régions, et qui constituent une caractéristique du français parlé en Acadie. Par ailleurs, les Acadiens ont tissé des liens commerciaux avec les anglophones de la Nouvelle-Angleterre depuis le milieu du 17^e siècle (Daigle, 1993) et les traces de ces échanges ont également marqué leur langue. Le « mélange de langues » avec les « archaïsmes » constituent les deux traits définitoires intériorisés subjectivement par les locuteurs pour désigner le français acadien (Boudreau et Dubois, 2001; Perrot, 1995, 2006).

2. Le terme est celui qui est le plus utilisé par les locuteurs. On peut remettre en question l'appellation et lui proposer *régionalismes* ou encore *survivance*. Pour le dernier terme, moins connu, voir Serne (1999).

2. LES FRANÇAIS PARLÉS EN ACADIE

Claude Poirier affirme que les premiers colons français qui arrivèrent en Nouvelle-France (en Acadie en 1604 et au Québec en 1608) parlaient déjà le français³ (Poirier, 1994). Provenant surtout du centre-ouest de la France (Poitou et Saintonge), les Acadiens parlaient la variété de français⁴ des régions dont ils étaient issus. Aujourd'hui, plusieurs variétés constituent le français d'Acadie. J'entends par variété la définition qu'en donne Philippe Blanchet :

« [...] une variété est un système linguistique (interne et externe) identifiable comme distinct des autres par un certain nombre de caractéristiques récurrentes (dont certaines emblématiques) partagées par la grande majorité des locuteurs du groupe auquel cette variété est liée (et réciproquement) [...]. Cette variété reste bien sûr le fruit d'une ponctuation du continuum, sans limite nette ni généralisation exhaustive de ses caractéristiques définitoires. Son identification est une *construction subjective* produite par les *locuteurs eux-mêmes*, qui perçoivent tel ensemble de pratiques et tels traits emblématiques comme constituant *une variété* commune à telle communauté, tel type de situation (et inversement) [...]. Elle est envisagée prioritairement sous l'angle de son homogénéité, participant à une hétérogénéité plus globale [...]. Les variétés s'interpénètrent du fait, notamment, des appartenances multiples des acteurs sociaux et des contacts entre communautés. » (Blanchet, 2000 : 120-121; c'est l'auteur qui souligne)

Cette longue citation sied très bien à mon propos. En effet, si je partirai des définitions données par des linguistes pour distinguer les ensembles de traits et de pratiques pertinents pour désigner les parlers acadiens, j'examinerai également comment les locuteurs se représentent ces variétés en me penchant sur le nom donné par ces derniers à leur langue, nomination⁵ qui permet de comprendre comment les locuteurs se positionnent tant à l'égard des idéologies linguistiques les plus courantes (idéologie de la langue unique excluant

3. Pour une discussion sur la question, voir les différents articles dans Mugeon et Beniak (1994).

4. Poirier soutient que dès le début de la colonisation, le français en Acadie était assez uniforme en raison de son « peuplement homogène » et que même aujourd'hui, il est demeuré très près de ses origines contrairement au français québécois qui aurait connu une évolution interne importante (Poirier, 1994 : 256, 267).

5. Tabouret-Keller (1997) et Calvet (1999) ont bien montré que la nomination participe des représentations que cultivent les locuteurs à l'égard de leur langue.

la diversité linguistique, idéologie du dialecte établissant une rupture avec le standard, idéologie du bilinguisme qui masque les rapports de pouvoir⁶).

2.1. QUELQUES VARIÉTÉS DU FRANÇAIS ACADIEN

2.1.1. L'acadien traditionnel

L'*acadien traditionnel* appelé aussi le *français acadien* renvoie de façon générale aux variétés de français parlé dans les trois provinces maritimes⁷. Ce français, qui tire ses origines de la France du 17^e siècle, est habituellement décrit comme ayant maintenu, à des degrés divers, des traits dits *archaïques*. À titre d'exemples, sur le plan phonétique, on trouve l'ouïsme (*boumme* pour homme), la palatalisation (*tchoeur* pour cœur ou *djeule* pour gueule); sur le plan morphologique, l'usage du suffixe en *-ont* ou en *-iont* à la 3^e p.p., comme dans *ils chantont*, *ils chantiont* (pour *ils chantent*, *ils chantaient*). La non-prononciation du r final de certains mots, tel que le préconisait l'usage au 17^e siècle est également conservé comme dans *mouchwe* (mouchoir), *tirwe* (tiroir) (Rey, 2007 : 197), *menteu* (menteur), et *toujou* (toujours) (Cohen, 1987 : 89). Ce français⁸ est légitimé par une majorité de ses locuteurs parce qu'associé aux origines du peuple acadien, à la France du 17^e siècle, et aux ancêtres. Dès la fin du 19^e siècle, les journaux francophones de l'époque, *L'Évangéline* et *Le Moniteur acadien*⁹, dans la tradition de Herder et Leibniz, élevaient ce français « pur », venu de France, au rang de symbole national comme garant – avec le catholicisme – de la survivance d'un peuple.

6. Voir Boudreau et Dubois (2007) pour plus de détails sur les définitions et les fonctionnements de ces idéologies.

7. Cependant, l'aire linguistique acadienne, qui ne correspond pas toujours à des entités étatiques, comprend parfois la partie sud de la péninsule gaspésienne et de la Côte-Nord, ainsi que les Îles-de-la-Madeleine.

8. Pour plus de détails sur ce français, voir Péronnet (1977, 1995).

9. L'analyse des idéologies linguistiques répertoriées dans les journaux acadiens fait partie intégrante du projet de recherche financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) intitulé *Idéologies et représentations linguistiques dans les textes écrits sur l'Acadie de la fin du 19^e siècle à la période contemporaine* et mené par Annette Boudreau avec la collaboration de Marie-Ève Perrot de l'Université d'Orléans.

2.1.2. Le *chiac*

Le *chiac* est une variété du français acadien qui se caractérise par l'intégration et la transformation, dans une matrice française, de formes lexicales, syntaxiques, morphologiques et phoniques de l'anglais. Par exemple, dans la région monctonienne, on pourra entendre des phrases telles que : *je viendrai back; c'est right intéressant; je te phonerai à soir; j'irai te driver chez vous*. Le *chiac* constitue la langue socio-maternelle d'une majorité des parlants francophones du sud-est de la province du Nouveau-Brunswick¹⁰. Dans l'esprit de bon nombre de personnes, il est lié à l'urbanité, symbolise l'assimilation et l'acculturation et nourrit les discours traditionnels voulant que l'impureté et le mélange mènent à la perte de repères linguistiques et culturels (Boudreau, 2008a, à paraître).

2.1.3. L'*acadjonne*

L'*acadjonne* est le nom donné à la variété de français parlé par une majorité d'Acadiennes et d'Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Sur le plan phonétique, on trouve notamment la réalisation dite saintongeaise du [j] comme dans *ta bupe* (ta jupe), la voyelle nasale *in* qui se prononce [an] en finale accentuée libre, comme dans *je veux du pan* (je veux du pain). Sur le plan morphologique, les locuteurs de cette région partagent avec d'autres régions acadiennes l'usage du *-ont* et du *-iont* à la 3^e p.p., comme dans *ils chantont, ils chantiont* (ils chantent, ils chantaient). L'usage du *je* collectif accompagné du morphème *-ons* comme dans *j'avions, je gagnons, je chantions* est aujourd'hui un trait distinctif des parlers néo-écossais, comme l'est également la négation *point*, comme dans *j'en avons point*. Ce français, considéré comme le français le mieux conservé en Amérique du Nord (Flikeid, 1994), longtemps stigmatisé par les locuteurs du standard, est aujourd'hui gratifié de valeurs nouvelles par ses locuteurs qui réinvestissent le savoir savant construit par les linguistes pour le doter d'une légitimité renouvelée, comme nous le verrons plus loin.

10. Pour une description détaillée du *chiac*, voir les textes de Marie-Ève Perrot.

3. LA NOMINATION

Si historiquement on a nommé les langues pour les circonscrire géographiquement, pour les homogénéiser, pour les penser comme système autonome, il est aussi d'autres raisons de les nommer. Des groupes linguistiques donnent parfois un nom à la variété de langue qu'ils parlent pour détourner la difficulté de concilier l'idéologie du standard et leurs pratiques réelles et pour se légitimer en tant que francophones, *détour* perçu ici dans la logique de Glissant comme « un enchevêtrement de négativités assumés comme telles » et non comme « une pratique délibérée de fuite devant les réalités » (Glissant, 1997 : 48).

Pour l'examen de la nomination des langues en Acadie, je traiterai d'abord de l'*acadjonne* puis j'examinerai ensemble le *français acadien* et le *chiac*, les deux variétés se chevauchant dans l'esprit des locuteurs rappelant qu'elles prennent des définitions diverses selon qu'elles sont décrites par les locuteurs ou les linguistes (Calvet, 1999).

3.1. Pourquoi dire que l'on parle l'*acadjonne*¹¹?

D'après une série d'entrevues réalisés lors d'une enquête de terrain pendant les années 90¹², il a été possible de constater qu'une majorité de locuteurs de la Baie Sainte-Marie nomment leur langue l'*acadjonne* en opposition à ceux qui disent parler le français acadien (Boudreau et Dubois, 2007). Les tenants de l'*acadjonne* disent vouloir redonner à leur langue une légitimité dont elle a été spoliée afin de réduire le sentiment d'insécurité linguistique très présent dans la région et lié aux pratiques linguistiques quotidiennes ressenties comme étant très éloignées du français standard. Cette revendication s'appuie sur un argumentaire voulant que cette langue soit la langue de l'ancienne capitale (allusion à Port-Royal), et donc garante du plus vieux français de l'Amérique. Ces croyances, partagées par la collectivité, reposent en partie sur des vérités historiques, vérités transformées et diffusées comme éléments fédérateurs de l'identité collective. En effet, selon la linguiste Karin Flikeid, « les familles fondatrices de la Baie Sainte-Marie étaient originaires de Port-Royal, la plus ancienne et vraisemblablement la plus conservatrice des communautés de l'Ancienne Acadie, du point de vue linguistique » (Flikeid, 1994 : 298). L'un des participants à l'enquête explique son engagement : « c'est notre mission de protéger la langue de l'ancienne capitale et de

11. Voir Boudreau (à paraître 2008a) pour une analyse plus détaillée du phénomène.

12. Pour plus de détails, voir Boudreau et Dubois (2007).

la continuer pour les siècles et les siècles». Il affirme que l'*acadjonne*, différent du français québécois et du français du Nouveau-Brunswick, doit se distinguer des autres variétés pour se construire une identité propre : «plus je peux m'éloigner du français [standard] pis plus que mon identité se réveille». Un autre promoteur de l'*acadjonne* abonde dans le même sens : «tout ce qui nous reste/qui est fort/qui nous distingue/c'est notre langue et qui nous distingue des autres/des autres francophones de l'Amérique et du monde». Il y a donc ici volonté d'occuper une place dans la francophonie en affirmant sa différence par le biais des traits linguistiques distincts. Depuis les années 90, on a pu voir des musiciens se présenter sur scène et chanter dans la langue de la Baie Ste-Marie : Marcel Aymar avec sa chanson *L'acadjonne*, le groupe *Grand-Dérangement* avec sa chanson *L'homme à point d'accent* [l'homme qui n'a point d'accent], le groupe *Radio Radio*, groupe hip hop dont les paroles de certaines chansons plaident en faveur de l'acceptation des différences linguistiques, manifestations qui invitent à revisiter les postulats définitoires régissant le «droit» de se dire «francophone». Cette stratégie témoigne d'un renversement de paradigme visant à faire sortir de l'ombre les français parlés dans les marges, atténuant ainsi les jugements négatifs attribués aux groupes minoritaires dont on relève surtout les manques, les insuffisances et les écarts sur tous les plans.

3.2. Le *chiac* et le français acadien, quelle différence?

Le français dit *acadien* a toujours eu meilleure presse que le *chiac*. Jouant le rôle de langue *nationale* dès la fin du 19^e siècle, apprécié pour ses liens avec la mère patrie, associé à la pureté des origines et à l'homogénéité, le français *acadien* a été le vecteur de la spécificité linguistique acadienne, du moins dans le discours dominant de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle. Même si, à partir des années 50, les éditorialistes ont commencé à questionner certains usages archaïques, les jugeant tout au plus pittoresques, mais inaptes à favoriser l'accès aux ressources symboliques et matérielles (Boudreau, 2008b : à paraître), ce français retrouve ses lettres de noblesse, en 1971, avec la parution de la pièce *La Sagouine* d'Antonine Maillet dont le monologue regorge d'archaïsmes. La mise en scène publique du français *acadien* a participé à changer la dynamique sociolinguistique existante; elle a pu redonner confiance aux locuteurs de ce français, variété longtemps confinée à l'espace privé. Par ailleurs, l'envers de la médaille, c'est que l'on s'est souvent autorisé de cette variété pour folkloriser les locuteurs de l'acadien et les cantonner dans une vision traditionnelle et passiste de l'Acadie.

Le *chiac*, lié au mélange et à l'impureté, a longtemps été perçu comme le premier pas vers l'assimilation et l'acculturation des locuteurs qui le parlent (voir chroniques¹³ à partir de 1971¹⁴). Or, si c'était le cas, une bonne partie des locuteurs du sud-est du Nouveau-Brunswick ne parlerait plus le français depuis très longtemps, le mélange de langues ayant toujours existé contrairement aux discours les plus répandus¹⁵. Cependant, si les représentations négatives construites autour du mélange ont engendré une grande insécurité linguistique chez ses locuteurs (Boudreau et Dubois, 1993, 2001, 2007), on assiste, depuis les années 90 surtout¹⁶, à un retournement de la situation. Des chanteurs, telle Marie-Jo Thériou, ont mis en scène le *chiac*; des auteurs, tels France Daigle, Jean Babineau, Marc Poirier et Christian Brun, ont fait parler leur personnage en *chiac*; Gérard Leblanc, dans son recueil *L'Éloge du chiac* écrit des poèmes « en » *chiac* et « sur » le *chiac*, langue qui s'affiche de plus en plus, comme dans le slogan imprimé sur un t-shirt lors du Sommet de la Francophonie tenu à Moncton en 1999, *Chirac chez les chiac*. Ces différentes manifestations ont amené Catherine Leclerc, critique littéraire, à poser la question *Chic le chiac?*, dans un article paru dans la Revue *Liaisons*, en 2005. De plus, depuis trois ans paraît une série animée intitulée *Acadieman*, présentée en *chiac* à la chaîne communautaire du Nouveau-Brunswick, deux fois par semaine. Sur le site Web d'*Acadieman*, on peut lire : « V'nez voir Acadieman! Y parle chiac pis y « hang out » aux cafés. Suivez les aventures animées du "first" super hero acadien. Y fait beau dans la cabane! »

La série a remporté en mai 2006 le Prix du jury pour la meilleure animation au *Yorkton Short Film and Video Festival* en Saskatchewan. Depuis, deux DVD d'*Acadieman* sont sortis. Dans le premier,

13. À la suite de la parution d'un petit film intitulé *Éloge du chiac*, de Michel Brault en 1970, les articles des journaux n'ont pas tardé à dénoncer ce vernaculaire (Boudreau, 2008b, à paraître).

14. Ces chroniques continuent comme en témoigne celle de Rino Morin Rossignol dans *L'Acadie Nouvelle* du 20 février 2008.

15. J'ai analysé les textes des journaux et j'ai pu constater que le mélange de langues existait dès la fin du 19^e siècle. Certes une élite a toujours parlé le « français standard acadien », mais le chiac a constitué la langue socio-maternelle d'une grande partie des locuteurs du sud-est du Nouveau-Brunswick.

16. D'autres artistes ont chanté en chiac dès les années 70; des poètes ont traité du chiac dans les années 80 (Gérald Leblanc), mais c'est surtout depuis le *Congrès mondial acadien* en 1994, avec la mise en place d'une radio communautaire dans le sud-est du Nouveau-Brunswick qui diffusa la musique francophone régionale à côté de la musique francophone du monde, que la question de la diversité linguistique est devenue très présente dans les médias.

Acadieman téléphone à la pharmacie et un répondeur automatique lui répond : *Pour le service en anglais, faites le un; pour le service en français, faites le deux; pour le service en espagnol faites le trois; pour le service en latin, faites le quatre; pour le service en aramétique ancien, faites le cinq; pour le service en chiac, faites le six.* Dans un entretien qu'il m'accordait en hiver 2008, l'auteur de la série, Dano LeBlanc, m'a expliqué que son objectif de départ était de faire rire les spectateurs. Mais il s'est vite rendu compte, par les courriels envoyés, par les échanges sur son site Web¹⁷, que c'est la langue avant tout qui intéressait les gens de partout, tant localement que sur le plan international. Depuis lors, et surtout dans le deuxième DVD, les commentaires métalinguistiques réitérés illustrent la conscience rattachée aux choix linguistiques de LeBlanc. On assiste à un renversement volontaire de la table des valeurs décrit par Bourdieu où « le stigmate produit la révolte contre le stigmate, qui commence par la revendication publique du stigmate » (Bourdieu, 1983 : 69). On trouve même dans un de ses épisodes une annonce publicitaire d'un ouvrage intitulé *Chiac pour les dummies* tout en indiquant que l'on peut se le procurer en téléphonant au 1-888 parlmal, ce qui témoigne de la volonté manifeste de tourner en dérision l'idéologie de la langue unique et l'idéologie de la pureté de la langue. Le succès de la série est tel que l'on utilise *Acadieman* pour tenter de joindre les adolescents sur le site Web d'*Adosanté* des provinces de l'Atlantique, créé en 2005 (www.adosante.org). Sur la page d'accueil, on voit *Acadieman* qui parle aux jeunes : « check regularly en bas d'la page icitte. Tu pourras ouère mes nouveaux vidéo-clips. Baille-y ça !¹⁸ ». Le comité de francisation de la ville de Dieppe s'autorise même d'*Acadieman* pour convier la population francophone à demander un service en français dans cette ville. Si le phénomène d'*Acadieman* est révélateur des changements sociaux en cours, il est aussi intéressant de l'étudier dans sa dimension linguistique. Dans sa chronique quotidienne intitulée *Chiac, word du jour*, l'auteur présente des termes dits archaïques comme étant du *chiac*, *faire zire*, *bailler*, *haller*, *goule* qui seraient classés comme faisant partie du vocabulaire acadien par les linguistes et non comme des expressions chiacques¹⁹, ce qui tend à illustrer la difficulté d'établir des frontières nettes entre les variétés (Canut, 2000; Calvet, 1999, 2004). Dans son dernier livre,

17. www.acadieman.com.

18. On trouve des vidéos d'*Acadieman* pour chacune des chroniques suivantes : l'activité physique, l'art corporel, les drogues et l'alcool, la nutrition, la santé mentale, la santé sexuelle et la violence.

19. Ce flottement entre le chiac et l'acadien traditionnel se trouve également dans certains corpus dans lesquels les locuteurs hésitent à classer les variétés.

Essais de linguistique, Calvet explique que le linguiste est « sans cesse confronté à des pratiques hétérogènes alors que la linguistique tend plutôt vers l'homogénéisation, qu'elle préfère ramener le désordre généralisé à des modèles ordonnés et ordonnants » (Calvet, 2004 : 13). Ces constructions chiaques constituent également un exemple du « chaos des pratiques langagières » de Didier de Robillard (2001), qui rend l'analyse de ces pratiques indissociable des contextes dans lesquels elles apparaissent.

Que signifie la dénomination des langues dans le contexte précis du minoritaire francophone²⁰? Dire que l'on parle *chiac*, *acadjonne* ou *acadien* relève d'une volonté manifeste de se situer à l'égard des idéologies linguistiques dominantes, que ce soit pour s'y conformer, s'en détourner ou encore pour les subvertir. Nommer sa variété, c'est agir sur les représentations, c'est refuser le dogme de la langue unique, c'est se positionner à l'intérieur de la francophonie, c'est réclamer une existence *autre* et c'est s'insérer dans une langue française qui se décline dans l'hétérogène. C'est également, dans le cas des petites communautés, se situer dans le monde des *grands*; c'est dire que l'on peut être francophone et autre chose en plus, sans pour cela se délester de l'une ou l'autre identité. L'important n'est donc pas de savoir seulement comment l'on nomme, mais bien de comprendre pourquoi l'on nomme et d'en saisir les enjeux. Comme l'explique Tabouret-Keller (1997 : 6) :

« La nomination d'une langue est un mode d'intervention dans les affaires humaines, son objet est de donner corps à une langue en l'instituant, de se servir non pas seulement d'elle mais de son nom, ou de ses noms, pour toucher ceux qui s'y reconnaissent tout aussi bien que ceux à qui elle est étrangère. »

CONCLUSION

Au terme de ce trop rapide survol des pratiques linguistiques en Acadie, quelles conclusions en tirer? On peut sans doute affirmer que depuis les années 90, en raison de la mondialisation, de la multiplication des contacts avec les autres francophones, de la transformation des modes d'appartenance, les pratiques linguistiques des Acadiens et des Acadiennes se sont diversifiées et se sont façonnées à même deux

20. Nous n'avons pas l'espace pour discuter de ce que l'on entend par minoritaire, employé ici dans son sens sociologique et non seulement dans son sens démographique.

tendances en apparence contradictoires, mais répondant toutes deux aux impératifs de la modernité. Elles tendent, d'une part, vers la standardisation afin de répondre aux exigences linguistiques de différents marchés francophones de plus en plus présents dans l'espace *public* acadien, et d'autre part, à l'affirmation d'une identité francophone singulière manifestée par l'usage ostentatoire de traits linguistiques longtemps stigmatisés perçus comme garants de l'authenticité. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces deux tendances se superposent chez les mêmes personnes et sont particulièrement visibles dans le milieu artistique.

François Paré avance que les minoritaires francophones canadiens portent en eux la diversité et que celle-ci n'est pas toujours facile à vivre au quotidien. En effet, elle constitue à la fois une force et un problème : une force dans le sens où l'altérité leur est familière; un problème dans la mesure où la diversité est presque toujours vécue du côté du minoritaire. Par exemple, les anglophones du Nouveau-Brunswick sont à 84 % monolingues et l'idéologie du monolinguisme y est très ancrée; ce sont les francophones qui pratiquent la diversité linguistique et culturelle au risque de voir engloutir leur langue et leur culture dans l'*anglophonie* qui domine le monde et le continent qu'ils habitent.

Sans faire l'économie de la pensée de l'hétérogène qui fonde les recherches en linguistique et qui en constitue le point central auquel il n'est pas question de faire la moindre concession, il est impératif d'examiner les différentes situations avec des outils qui permettent de les penser dans toute leur originalité et avec des problématiques qui permettent de les appréhender dans toute leur complexité. C'est à cette condition que l'on saura apprécier les situations linguistiques dans leurs divergences, non plus jugées exclusivement à l'aune de critères *universels*. C'est en pratiquant une éthique *du divers*, c'est-à-dire en s'assurant de donner une large place à la diversité linguistique et culturelle que la francophonie peut espérer se développer et elle ne saurait le faire sans tenir compte des différents français que parlent ses locuteurs, qu'ils soient conformes ou non aux préceptes de la grammaire française.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BABINEAU, Jean (1996). *Bloupe*, Moncton, Éditions Perce-Neige.

BASQUE, Maurice, Nicole BARRIEAU et Stéphanie COTE (1999). *L'Acadie de l'Atlantique*, Moncton-Québec, SNA/Centre d'études acadiennes/CIDEF-AFI.

- BLANCHET, Philippe (2000). *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BOUDREAU, Annette (2008a à paraître). «La nomination du français en Acadie; parcours et enjeux», dans : Morency, J., J. de Finney et H. Destrempe (dir.), *L'Acadie des origines: mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique*, Université de Moncton, coll. «Une autre Amérique», Chaire de recherche du Canada en analyse littéraire interculturelle.
- BOUDREAU, Annette (2008b à paraître). «La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie», *Revue canadienne de linguistique/The Canadian Journal of Linguistics*.
- BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS (1993). «J'parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil; j'ai ma *own* p'tite langue», dans : Francard, M. (dir.), «L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques», Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, tome I, vol. 19, n^{os} 3-4, p. 147-168.
- BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS (2001). «Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie», *Estudios de sociolingüística*, vol. 2 (1), Vigo, p. 37-60.
- BOUDREAU, Annette et Lise DUBOIS (2007). «Peting discourses on language preservation along the shores of the Baie Sainte-Marie», dans : Duchêne, A. et M. Heller (Ed.) *Discourses of endangerment: Interest and Ideology in the defense of languages*, Continuum International Publishing Group London, New York, p. 99-121.
- BOURDIEU, Pierre (1980). «L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n^o 35, p. 63-72.
- BOURDIEU, Pierre (1983). «Vous avez dit populaire?», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n^o 46, p. 98-105.
- BRUN, Christian (1998). *Hucher parmi les bombardes*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- CALVET, Louis-Jean (1999). *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- CALVET, Louis-Jean (2002). *Le marché aux langues. Les effets de la mondialisation*, Paris, Plon.

- CALVET, Louis-Jean (2004). *Essais de linguistique*. Paris, Plon.
- CANUT, Cécile (2000). «Le nom des langues ou les métaphores de la frontière»; *Ethnologies comparées*, Revue électronique du CERCE (Centre d'études et de recherches comparatives en ethnologie), [En ligne]. [<http://alor.univ-montp3/fr/cerce/revue.htm>, p. 1-18].
- COHEN, Marcel (1987). *Histoire d'une langue. Le français (des lointaines origines à nos jours)*, Messidor-Éditions sociales.
- DAIGLE, France (2002). *Petites difficultés d'existence*, Montréal, Boréal.
- DAIGLE, Jean (1993). «L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique», dans : Daigle, J. (dir.), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Université de Moncton, Chaire d'études Acadiennes, p. 1-43.
- FLIKEID, Karin (1994). «Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine», dans : Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Presses de l'Université Laval, p. 275-326.
- GADET, Françoise (2007). *La variation sociale en français*, 2^e éd., Paris, Ophrys.
- GLISSANT, Édouard (1997). *Le discours antillais*, Paris, Gallimard, Folio, Essais.
- LEBLANC, Gérald (1995). *L'Éloge du chiac*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- LEBLANC, Gérald (1988). *L'Extrême frontière*, Éditions d'Acadie.
- LECLERC, Catherine (2005). «Chic le chiac?», *Liaisons*, n° 29, p. 21-29.
- MAILLET, Antonine (1971a). *La Sagouine. Pièce pour une femme seule*, Montréal, Leméac.
- MOUGEON, Raymond et Édouard BENIAK, (dir.) (1994). *Les origines du français québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, Université Laval.
- PARÉ, François (1992). *Les Littératures de l'exiguïté*, Ottawa, Éditions du Nordir.
- PÉRONNET, Louise (1977). «Le Parler acadien», *Mémoires de la Société royale du Canada*, 4^e série, Tome XV, p. 215-228.

- PÉRONNET, Louise (1995). «Le français acadien», dans : Gauthier, Pierre et Thomas Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada*, Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet [Série dialectologie], p. 199-239.
- PERROT, Marie-Ève (1995). «Quelques aspects du métissage dans le vernaculaire chiac de Moncton», *Plurilinguismes. Les emprunts*, Paris, CERPL, n^{os} 9-10, p. 147-167.
- PERROT, Marie-Ève (2006). «Statut et fonction symbolique du chiac : analyse de discours épilinguistique», *Francophonies d'Amérique*. Urbanité et durabilité des communautés francophones du Canada, n^o 22, p. 141-152.
- POIRIER, Claude (1994). «La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications» dans Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (dir.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 237-273.
- POIRIER, Marc (2006). *Avant que tout' disparaisse*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- REY, Alain (2007). *L'amour du français. Contre les puristes et autres censeurs de la langue*, Paris, Denoël.
- ROBILLARD, Didier de (2001). «Peut-on construire des “faits linguistiques” comme cahotiques? Quelques réflexions pour amorcer le débat», *Marges linguistiques*, n^o 1, www.marges-linguistiques.com, p. 163-204.
- SERNE, Jérôme (1999). «Le lexique français commun comme source de régionalismes; le phénomène de survivance et ses avatars», *Le français moderne*, LXVII, n^o 2.
- TABOURET-KELLER, Andrée (1997). «Les enjeux de la nomination des langues. Présentation», dans : Tabouret-Keller, Andrée (dir.), *Le nom des langues 1. Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters, p. 5-20.

Le français en contexte scolaire à Mayotte : discours et revendications identitaires

FOUED LAROUSSI

Université de Rouen

Institut des Sciences de la Communication du CNRS

INTRODUCTION

Mayotte fait partie de l'archipel des Comores; elle est française depuis 1841. Sur le plan sociolinguistique, l'île est plurilingue, puisque de nombreuses langues y sont parlées, le shimaore, le kibushi (langues locales) et le français (langue officielle), pour ne citer que ces trois idiomes. Sur le plan administratif, Mayotte étant une collectivité départementale, ce sont les instructions nationales officielles qui s'y appliquent. La généralisation du système éducatif et de ses infrastructures est récente, puisqu'elle date des années 80. L'enseignement préélémentaire est encore plus récent; les premières écoles maternelles publiques datent de 1993. Mayotte est un vice-rectorat depuis 2001, et l'organisation administrative et pédagogique est conforme aux établissements de métropole.

L'objectif de ce texte est de rendre compte de la situation du français à Mayotte dans un paysage sociolinguistique pluriculturel et plurilingue. Quels discours tiennent les Mahorais sur le français? Ce dernier joue-t-il un rôle dans la définition de l'identité mahoraise? Ces questions préoccupent aujourd'hui la société mahoraise qui, composée de musulmans à 98 %, est traversée par de nombreuses contradictions. Elle est ballottée entre la revendication de traits d'individuation sociolinguistique, relatifs à la tradition et à la culture mahoraises et à la modernité symbolisée par le français, et le désir ardent des Mahorais de rester au sein de la République française. Ce ballottage entre deux pôles de référence identitaire conditionne aujourd'hui le discours des Mahorais sur le français.

Pour éclairer le débat sur cette question, un bref rappel des principaux événements politiques ne me semble pas inutile. Le 22 décembre 1974 a eu lieu le référendum d'autodétermination de l'archipel des Comores, lequel comporte les quatre îles suivantes: La Grande

Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte. Lors de cette consultation, les trois premières îles ont opté massivement en faveur de l'indépendance, alors que Mayotte a voté contre à 63,8%. Le 8 février 1976, on a consulté de nouveau les Mahorais qui ont exprimé clairement leur souhait de demeurer au sein de la République française, à 99,4%. Ce souhait a été confirmé à l'occasion du référendum statutaire (le 11 avril 1976) où les Mahorais se sont prononcés à 79,6% en faveur de la départementalisation, bien que cette solution n'ait pas été proposée au suffrage.

L'école constitue le lieu où se cristallise la nature des relations complexes entre communauté locale (mahoraise) et communauté métropolitaine (les *mzungu*). La société mahoraise est traversée par deux courants idéologiques opposés : l'un identitaire, aspirant sinon à la promotion du moins à la préservation des langues et cultures endogènes, l'autre assimilationniste qui revendique l'usage unique de la langue exogène, le français, considéré comme le seul moyen d'intégration de Mayotte au sein de la République française, synonyme de réussite sociale et professionnelle. L'école reflète, voire renforce l'affrontement entre ces deux courants : si certains lui reprochent le manque d'efficacité dans l'enseignement du français, d'autres l'accusent d'exclure les langues locales de l'école et, par conséquent, de rompre les liens qu'a l'élève avec son milieu socioculturel.

Dans un tel contexte, il m'a semblé indispensable d'interroger les acteurs du système éducatif mahorais afin de mesurer le poids symbolique et idéologique de leur discours ainsi que son impact sur l'apprentissage du français. Il fallait donc repérer les dissensions ou les consensus qui se manifestent dans l'ensemble de la population et dans chaque groupe linguistique et mesurer les écarts et les contradictions, voire les conflits d'opinion qui s'expriment au sein des groupes linguistiques autour du français, en général, et de son enseignement, en particulier, à Mayotte.

LA COLLECTE DES DONNÉES

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche que je dirige à Mayotte depuis cinq ans. Elle est financée par le Conseil général de la Collectivité départementale de l'île.

Conformément au protocole de la recherche, ce sont mes doctorants qui se sont chargés de la collecte des données sur le terrain. Le corpus recueilli a servi à la fois à la préparation de leurs mémoires de

Master II « recherche » ainsi qu'à la réalisation d'un ouvrage collectif (sous presse) portant sur la situation linguistique de Mayotte.

Les données ont été recueillies par questionnaires, entretiens semi-dirigés et observations participantes. Nous avons privilégié des entretiens spontanés, souples et libres. Les données ont été collectées en français et dans une langue locale (shimaore ou kibushi) lorsque la personne interrogée n'était pas francophone.

Chaque groupe d'enquêteurs (3 hommes et 4 femmes) a interrogé six personnes (3 hommes et 3 femmes). Ces personnes ont été choisies selon deux tranches d'âge :

- des jeunes âgés de 16 à 20 ans (scolarisés ou non);
- des personnes âgées de plus de 40 ans (3 fonctionnaires et 3 personnes choisies dans la catégorie professionnelle des pêcheurs, agriculteurs, commerçants ou artisans n'ayant pas été scolarisés).

Six localités ont été retenues en fonction de la langue dominante qu'on y parle :

- à dominante shimaoré;
- à dominante kibushi;
- à dominante bilingue (shimaore/kibushi);
- à dominante shindzouani (la variété d'Anjouan);
- à dominante shingazidja (la variété de la Grande Comore);
- à dominante plurilingue (plusieurs variétés y sont parlées).

Il s'agit des localités suivantes : Bambo-ouest, Combani, Handrema, Labattoir, Mamoudzou, Mronabeja, Mstangamouji, Pamandzi, Sada. Elles sont situées en Grande Terre et Petite Terre.

LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DE MAYOTTE

L'histoire sociolinguistique de Mayotte s'est formée bien avant la période coloniale européenne. Sa situation linguistique est à l'image de son histoire et de son peuplement, en ce sens que sa situation actuelle est le résultat d'un peuplement multiple et varié. Sa position géographique l'expose naturellement à de très fortes influences diverses. Le canal de Mozambique, dans lequel se trouve l'île, était jadis le passage obligé des commerçants arabes vers l'Afrique, Madagascar et l'Inde, mais aussi des Indonésiens et des Malgaches vers l'Afrique.

Dans cet espace restreint, deux principales langues locales coexistent : le shimaore, une langue bantoue, appartenant à l'aire swahili et le kibushi¹, une variété malgache de la famille malayo-polynésienne. S'y ajoute le français, langue officielle, langue de l'Administration et de l'école. D'autres langues sont certes moins parlées, mais néanmoins présentes dans l'île, à savoir l'arabe (enseigné à l'école coranique et utilisé comme langue liturgique); trois variétés comoriennes : le shindzouani (la variété d'Anjouan), le shingazidja (la variété de la Grande Comore), le shimouali (la variété de Mohéli); le shihindi (l'idiome parlé par les Indiens) et le créole. Cette présentation des langues de Mayotte permet d'apprécier la diversité linguistique et l'espace dans lequel ces langues coexistent et pose le problème délicat de leur coexistence.

L'ÉCOLE À MAYOTTE : PROBLÈMES ET ENJEUX

Mayotte étant un territoire français, ce sont les instructions et programmes nationaux officiels qui s'y appliquent.

La mise en place réelle et la généralisation du système éducatif et de ses infrastructures sont récentes, puisqu'elles datent des années 80. L'enseignement préélémentaire est encore plus récent; les premières écoles maternelles publiques ont été ouvertes en 1993.

Mayotte est un vice-rectorat depuis 2001. L'organisation administrative et pédagogique est conforme aux établissements de métropole. Les examens (brevet et baccalauréat) sont les mêmes. Quant à l'enseignement supérieur, il commence à se mettre en place à travers l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) et le Centre des Études et Formations Supérieures de Mayotte (CEFSM).

Dans le second degré, on dénombre, à la rentrée 2004, 7 lycées dont 3 professionnels (6 396 élèves) et 16 collèges (13 359 élèves), dans lesquels les cours sont assurés quasi exclusivement par des professeurs métropolitains. Dans l'ensemble, les structures répondent aux besoins et les constructions à venir devraient permettre d'accueillir un nombre croissant de collégiens et de lycéens : par exemple, à la rentrée 2002, les effectifs des lycées d'enseignement général ont enregistré une augmentation de 14 % par rapport à la rentrée précédente.

1. Les shimaorophones prononcent shibushi : ce qui explique la présence des deux termes dans le corpus.

Dans le premier degré, on compte 182 écoles primaires (maternelles et élémentaires). Ces établissements ne suffisent pas à accueillir tous les élèves (39 807 élèves) dans de bonnes conditions. La construction de nouveaux locaux a du mal à suivre l'augmentation des effectifs : près de 3,4 % par an depuis 1999. Il en résulte des classes souvent très chargées, et plusieurs écoles fonctionnent en « rotation » (une partie des écoliers est accueillie le matin, l'autre, l'après-midi).

Aux difficultés matérielles dues au manque de locaux, s'est ajouté, au cours des vingt dernières années, un autre problème, celui du déficit de recrutement des instituteurs. Face à cela, la Collectivité départementale a fait appel, pendant plusieurs années, à un grand nombre d'instituteurs mahorais de niveau collège, voire inférieur, avec une formation pédagogique limitée, car certains avaient une maîtrise insuffisante de la langue française. Depuis 1997, les instituteurs recrutés ne sont titulaires que d'un baccalauréat et sont formés pendant deux ans à l'IFM (Institut de Formation des Maîtres). Ils ont un statut local. Et depuis 2006, les instituteurs sont recrutés à niveau bac+2. Ils continuent à bénéficier d'une formation de deux ans et seront intégrés aux corps des instituteurs d'État.

Mais c'est à l'école primaire que les problèmes se posent avec plus d'acuité. Le taux de redoublement est important : 28 % des élèves ont trois ans (ou plus) de retard en CM2. Cette proportion était de plus de 60 % en 1993, ce qui traduit les efforts accomplis. En 2004, le taux de réussite au brevet des collèges a été de 62,1 % et de 56,6 % pour le baccalauréat (toutes séries confondues). Cependant, nombre d'élèves atteignent l'âge limite en CM2 ou en 3^e sans avoir le niveau pour aller en 6^e ou en 2^{de} et, par conséquent, se trouvent obligés de quitter l'école.

À Mayotte (plus vrai encore qu'ailleurs), la maîtrise de la langue française est la condition *sine qua non* de la réussite scolaire. L'école se doit de relever ce défi, puisque l'échec scolaire est, entre autres, imputable à cette carence de la maîtrise du français. Comment expliquer donc ce déficit de l'apprentissage du français après un siècle et demi de présence française, un quart de siècle d'enseignement obligatoire en français et un engagement politique massif de la part de la population mahoraise pour le rattachement de Mayotte à la France?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation, six hypothèses sont ici avancées :

1) l'absence d'une politique éducative forte et un laxisme de l'institution scolaire : l'un des constats du rapport de la mission *Enseignement*

du français langue seconde et langues régionales à Mayotte, établi par M. Verdelhan-Bourgade, (2005 : 3) semble aller dans ce sens. Selon l'auteur du rapport, « De multiples actions ont été entreprises en matière de formation depuis plusieurs années, ou en matière d'expérimentation pédagogique, mais semblent avoir donné peu de résultats suivis. Il manque une mémoire des actions entreprises, une cohérence d'ensemble et une diffusion des résultats lorsqu'ils sont positifs. »

2) des conditions matérielles ou structurelles peu favorables : là encore, le même rapport souligne des classes chargées, peu de matériel didactique et pédagogique, des locaux en nombre insuffisant, des horaires mal adaptés.

3) le français représente à Mayotte non seulement la langue enseignée, mais aussi l'idiome d'enseignement, véhicule de la totalité des apprentissages scolaires, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de compréhension à la majorité des élèves et des problèmes pédagogiques aux enseignants.

4) une rupture entre la culture scolaire et la culture locale. Cette dernière est très éloignée de celle véhiculée par les programmes officiels qui sont censés être appliqués. Il existe ainsi une rupture entre l'école et le milieu de vie de l'enfant. Ce dernier est décrit par Ibrahim Soihabadine (1999 : 14) comme suit : « À Mayotte, l'enfant reste avant tout un don de Dieu, un auxiliaire pour les tâches familiales et un bâton de vieillesse pour les parents. Quel que soit le sexe, il se situe au bas de la hiérarchie familiale. La famille mahoraise privilégie les rapports verticaux : tout manquement au respect de l'autorité parentale est souvent sanctionné par des bastonnades. » Lorsque l'enfant entre à l'école, il quitte ses habitudes de vie et sa langue familiale pour aller vers d'autres habitudes de vie et une autre langue. Dans ce cas, le refoulement de sa langue première peut le perturber et entraîner des effets négatifs sur le développement de sa pratique langagière.

5) une formation insuffisante des enseignants et une inadéquation des consignes scolaires officielles à la société mahoraise, ce qui entraîne souvent des conflits susceptibles d'entraver l'apprentissage du français.

6) un conflit sociolinguistique latent qui serait à l'origine des blocages face à l'apprentissage du français. Ce conflit est décrit dans un article de *Mayotte Hebdo*² en ces termes : « [...] les difficultés des jeunes face à la langue française sont le résultat de multiples réalités de la société

2. *Mayotte Hebdo*, n° 180, du 6 février 2004.

mahoraise et cristallisent en quelque sorte la nature des relations entre communautés locale et métropolitaine.» Parallèlement à une adhésion massive à l'ouverture culturelle et sociale offerte par le rattachement à la France, se mettent en place des stratégies de préservation identitaire et de repli sur la culture locale qui se sent menacée dans son existence.

À Mayotte, la réceptivité réelle au changement et à la modernité s'accompagne d'une interrogation constante sur les périls de l'assimilation. Cette interrogation est suscitée par un sentiment d'amertume et de reniement.

LE DISCOURS DES MAHORAIS SUR L'ÉCOLE

Pour la plupart des Mahorais, l'école ne doit pas être le lieu d'une minoration linguistique, mais l'agent d'un plurilinguisme reconnu et constructif, même si on sait que les enjeux du plurilinguisme dépassent le cadre scolaire.

M'appuyant sur quelques extraits de corpus, mon objectif est de montrer si, aux yeux des Mahorais, l'école doit (ou non) reconnaître et valoriser les langues vernaculaires. L'école place-t-elle l'enfant dans les meilleures conditions qui lui permettent de développer de manière équilibrée un plurilinguisme bénéfique et riche? L'école, en tant que vecteur de l'égalité des chances, réserve-t-elle une place à la diversité linguistique et culturelle? La prise en compte des langues vernaculaires facilite-t-elle l'épanouissement affectif, la réussite scolaire, la survie du patrimoine et la projection sur l'avenir?

Ce sont là les enjeux sociopolitiques, identitaires, économiques et pédagogiques qui constituent les défis à relever pour l'école. Voyons ce qu'en disent les Mahorais.

LE RÔLE DE L'ÉCOLE

À la question portant sur le rôle que doit jouer l'école par rapport au plurilinguisme, les réponses des enquêtés ne sont pas uniformes.

Bounou, fonctionnaire (49 ans), répond comme suit :

« bon / donc que l'école euh :: d'abord c'est de :: voir // prendre en compte déjà / ceux qui sont / donc la réalité qui y a dans ce dans ce

pays / cette réalité que c'est un monde / mayotte c'est un monde euh complètement isolé de de l'extérieur même aujourd'hui ce qu'on nous dit : / que bon votez pour l'europe (rires) on n'a que des sous on va nous faire ça on va nous faire ça mais on ne voit pas les conséquences qui peuvent engendrer au niveau de la société mahoraise / pasque déjà en france le débat divise / divise et à mayotte on veut aller tout droit vers l'europe / [...] c'est pour te te montrer que l'école en elle même / il faut [qu'il] tienne compte de cette réalité voir déjà l'enfant mahorais en elle même que cet enfant qui se lève à sept heures qui se lève à quatre heures du mat il va d'abord à l'école coranique après l'école coranique vite à l'école euh officielle sans rien manger sans rien dans dans son ventre il a rien que rarement ou bien s'il vient avec un goûter mais ça c'est un goûter qui n'a aucun rapport avec son :: c'est un repas complet qu'il a besoin au niveau de son organisme donc enseigner d'abord au mahorais ce que c'est que l'hygiène ce que c'est que :: / lui même comment il peut se comporter avec lui même avec son milieu où il vit [...] c'est incroyable voyez donc y a déjà des choses au niveau du concept de l'école qu'il faut qu'il y ait ce changement / voir déjà quel type de :: de peuple qu'on a et puis voir quel type d'école qu'il faut faire :: c'est pas une école qui est calquée mais c'est une école qui répond aux besoins et aux réalités //. »

Pour Mohamed, instituteur (41 ans), les enseignants ne font pas beaucoup d'efforts pour parler le français aux élèves, il leur reproche en quelque sorte l'utilisation de la langue maternelle, même s'il comprend cela :

« euh malheureusement euh / je pense je pense que les les enseignants mahorais ne font pas assez l'effort et alors que je je crois personnellement que c'est à travers nous enseignants euh que euh le problème peut être résolu puisque bon du moment où les enseignants déjà entre eux euh ne montrent pas l'exemple ne font pas l'effort même si c'est naturel comme je l'ai dit tout à l'heure de parler avec sa langue maternelle mais dans de souci euh de pouvoir donner plus de chance aux enfants pour leur apprendre à parler cette langue pour que les enfants puissent l'écouter comme je l'ai dit c'est ce que je fais moi à la maison avec mes enfants pour qu'ils puissent après se l'approprier et l'utiliser pour réussir dans les études et dans la vie... »

Pour cet instituteur, l'enseignement à Mayotte ne doit pas être calqué sur celui de la Métropole. Pour lui, l'échec scolaire est imputable à ce décalage entre les instructions officielles et la réalité sociale mahoraise. Autrement dit, l'enseignement ne tient pas compte des spécificités linguistiques et culturelles de Mayotte où, selon lui, le français n'est pas une langue maternelle, mais seconde :

« quand je dis le français pour nous en fait euh c'est c'est langue seconde c'est pas la langue : donc il fallait l'enseigner autrement que :: la :: que : ce qu'on veut nous : on veut nous faire comprendre / ça veut dire que le premier échec de la langue en fait / c'est qu'on a voulu calquer l'enseignement à mayotte comme : en métropole / c'est c'est un problème politique purement politique mais on n'a pas vu la réalité / : pasqu'aujourd'hui- le mahorais lui n'est pas francophone il est francophile // francophone euh. »

Poursuivant le même raisonnement, il pense que, pour que l'enseignement puisse réussir à Mayotte, il ne doit pas minorer les langues premières :

« si euh je leur parle euh de sept heures à midi le français / là ils vont dire là / ça va pas du tout / même l'enfant lui même losque : tu : dis bon allez en français au lieu de parler en mahorais il te regarde d'abord même s'il sait il a déjà une réticence à : / à : abandonner sa langue pasque lui il il s'y implique il se sent concerné pasque c'est la langue qui parle dans tout le : milieu // ça aussi c'est un enjeu de taille. »

Aussi il se montre plus critique vis-à-vis du système éducatif en accusant l'école officielle de n'enseigner à l'élève mahorais que ce qui est « négatif » dans la civilisation française :

« donc donc y a cet enjeu là bon maintenant y a mayotte est beaucoup plus française au niveau des des valeurs au niveau des traditions mais sur sur le plan de la culture / en fait moi je dirai que tout ce qui est positif euh dans :: la civilisation française nous on a pris que le négatif (rires) tu vois (rires) voilà que le négatif qui qui va mais : pasque (rires) sais pas ce que je vois. »

Quoi que l'on dise de ce discours, produit par un instituteur, qui représente un des acteurs majeurs du système éducatif, il témoigne, pour le moins, du malaise que ressentent les enseignants mahorais. Il ne faudra pas s'étonner dès lors que les résultats scolaires ne soient pas bons.

À cela s'ajoutent d'autres difficultés liées au mode de recrutement des enseignants. En effet, nombreux sont ceux qui ont été recrutés pour faire face à la situation, mais sans qu'ils aient reçu une formation suffisante; certains ne maîtrisent pas assez le français. Lorsque Mohamed déclare qu'il est devenu instituteur par défaut, autrement dit, sans vocation, il y a matière à s'interroger sur la motivation de ces enseignants à intéresser les élèves mahorais :

« // tu vois un peu le décalage donc tu vois ça c'est ça le monde du et la grande partie des instits / peut être ici euh :: on sent pas mais si tu vas dans les autres villages là bas on sent qui y a un problème / ce qui y a c'est aussi un un frein de la langue française pasque moi si je l'enseigne et que je la maîtrise pas / [...] / pasque moi je suis instit mais c'est pas par vocation / je le fais par complément pasque j'avais pas d'autres choix bon je suis devenu / instit c'est ça :: le le // donc si y a beaucoup de problèmes c'est pas chez les enfants mais le problème est chez nous qui sommes appelés à :: »

Il en découle que ces enseignants, qui se trouvent au centre du système éducatif sans motivation ni vocation, ne font pas assez d'effort pour parler le français à leurs élèves, comme le dit Mohamed ci-après :

« tout à fait hein et là euh malheureusement euh / je pense je pense que les les enseignants mahorais ne font pas assez l'effort et alors que je je crois personnellement que c'est à travers nous enseignants euh que euh le problème peut être résolu puisque bon du moment où les enseignants déjà entre eux euh ne montrent pas l'exemple ne font pas l'effort même si c'est naturel comme je l'ai dit tout à l'heure de parler sa langue maternelle mais dans de souci euh de pouvoir donner plus de chance aux enfants pour leur apprendre à parler cette langue pour que les enfants puissent l'écouter comme je l'ai dit c'est ce que je fais moi à la maison avec mes enfants pour qu'ils puissent après se l'approprier et l'utiliser pour réussir dans les études et dans la vie... »

QUELLE(S) LANGUE(S) ENSEIGNER AUX ÉLÈVES MAHORAIS?

Bien que certaines personnes interrogées se montrent très critiques vis-à-vis du système éducatif pour les raisons que je viens d'évoquer, quand on les interroge sur la ou les langues dans laquelle ou lesquelles elles préfèrent scolariser leurs enfants, elles répondent quasi-unaniment : le français. La plupart des Mahorais se montrent réalistes, car ils savent pertinemment que c'est le français qui constitue la langue de la promotion sociale à Mayotte.

Pour Fatima, on ne doit enseigner à l'école que le français : « moi à mon avis j'aimerais bien qu'à l'école on (apprenne) seulement le français oui / ». Mohamed donne, lui, une réponse tranchée à cette question. Pour lui, bien que les langues locales symbolisent plus la tradition et la culture mahoraises, le français représente la langue de l'ouverture :

« euh automatiquement c'est le français hein puisque le shimaore ou

le shibushi c'est vrai c'est une question de culture donc de sauvegarde de cette culture mais c'est la langue française la seule langue qui permet aux jeunes mahorais d'avoir une ouverture vers le monde vers l'extérieur et euh pouvoir s'intégrer dans le monde pasque maintenant on ne raisonne plus en termes de village ou de localité mais euh sur le plan international il faut que chaque jeune mahorais euh puisse aussi avoir sa place donc je pense que actuellement c'est la langue française qui euh qui doit vraiment prendre des chances essayer de donner et tracer l'avenir de ces jeunes [...] euh en ce qui concerne Mayotte euh j'dirais c'est euh c'est c'est la langue j'dirais véhiculaire de de l'enseignement donc et de la réussite scolaire et de la réussite euh j'dirais l'intégration dans la société donc euh j'dirais c'est c'est une langue indispensable en tous cas pour le jeune mahorais. »

Enfin, comme le dit Madi, un autre enseignant, le français reste la langue de la réussite scolaire et partant de la promotion sociale à Mayotte :

« la langue française// c'est d'abord pour l'instant/ c'est d'abord la langue pour réussir sa scolarité/ pour réussir son insertion professionnelle// euh euh//c'est la langue qu'il faut maîtriser// vous maîtrisez bien le français// vous ne parlez pas un seul mot de français/ non je veux dire le shimaore // vous maîtrisez bien le shimaore sans même parler le français/ vous êtes mal barrés // et puis aussi/ c'est une langue d'avenir hein// pour pouvoir sortir/ c'est une langue commerciale// même si sur le plan international/ c'est pas aussi parlé que l'anglais//. »

DES AFFIRMATIONS IDENTITAIRES ANTAGONIQUES

Le discours identitaire des Mahorais à propos du français oscille entre affirmations antagoniques: «Le français une langue forcément de Mayotte» *vs* «le français n'est pas une langue de Mayotte [...] C'est une langue qui vient d'ailleurs».

Ce n'est pas toujours simple de rendre compte de ces processus complexes. Quels mots peut-on donc employer pour dire les identités à Mayotte? En théorie, tous les mots sont possibles et aucun n'est plus adéquat qu'un autre, la seule exigence consiste à respecter les mots que les Mahorais emploient pour exprimer leurs identités. Mais dans la pratique, les choses se passent différemment, puisque tout le monde se comporte comme s'il en était autrement.

Bien que les enquêtés affirment quasi unanimement que la langue de scolarisation doit être le français, à l'exception d'une minorité qui demeure favorable aux langues locales, en particulier le shimaore, lorsqu'on les interroge sur les rapports entre langue et identité, les Mahorais se montrent critiques, voire hostiles au français.

À la question « le français est-il une langue de Mayotte? », ils répondent de façon très nuancée. En posant cette question, notre objectif est de savoir s'il existait une vraie adhésion à cette langue, si les Mahorais se l'appropriaient ou non, s'ils la revendiquaient non seulement comme un idiome de réussite scolaire, mais aussi comme un véhicule de valeurs culturelles.

Bien que la plupart des personnes interrogées insistent sur l'effort déployé par les Mahorais pour rester au sein de la République française et sur leur combat politique pour obtenir la départementalisation, ils se montrent souvent sceptiques et répondent de deux façons différentes. Une réponse de type strictement institutionnel est souvent avancée : puisque Mayotte est française, le français est une langue de Mayotte. Mais on sait pertinemment que cette réponse n'est pas tout à fait satisfaisante.

Pour Madi (45 ans) :

« euh// les gens ont toujours demandé// les gens ont toujours milité majoritairement pour une départementalisation// /nous autres/nous sommes là pour le demander // c'est-à-dire une intégration plus forte dans la France// et moi dans ce sens là / je dirais que c'est une langue de Mayotte// puisque nous avons choisi d'avoir la nationalité française //donc c'est une langue forcément de Mayotte. »

Anouar, un paysan qui n'a pas été scolarisé, est sceptique, voire opposé au français; il évoque la peur de perdre son identité mahoraise, voire musulmane. Pour lui, le français est glottophage, en ce sens que « la présence de la langue française entraîne une perte des langues locales » :

« tu vois/ nous sommes des musulmans/ nos enfants à deux ans ils parlent dans la langue française// c'est bien pour l'observateur/ c'est bien pour celui qui ne mesure pas l'importance de la chose/ mais c'est mal pour moi qui connais le sens// que j'ai baptisé mon enfant catholique et je n'ai plus de solution pour le récupérer// tu vois donc tu es mon enfant je t'ai appris le jour tu as goûter le gnongu (*anou ni*

*lèlka gnongu*³) /donc aujourd'hui tu as oublié le peu de chose que je t'ai appris// donc c'est dangereux pour moi vis à vis de Dieu// et puis tu le tiens parce que c'est un outil qu'on emprunte pour avoir le bonheur de la vie mais dans l'au delà/ c'est plus là// donc c'est mal parce que les enfants ne sauront pas les langues locales alors que les langues locales attirent/ c'est plus proche de la langue de la religion musulmane//donc aujourd'hui/ on a supprimé les langues locales car même nous les parents on ne sait pas le danger qui nous attend mais on est content que notre fils nous emmène du // (*mabawa*⁴) // mais on peut mourir d'un jour à l'autre ou l'enfant peut aussi mourir// le // (*mabawa*)// a une fin// donc je pense que la présence de la langue française entraîne une perte des langues locales même si seulement deux sur dix des mahorais l'a compris de nos jours// malheureusement nous les parents/ on a perdu notre pouvoir/ notre autorité auprès de nos enfants car les enfants ont perdu la foi musulmane// ils n'ont plus la foi //(i*mani*)// musulmane// la présence de la langue française à Mayotte est mal /c'est un danger pour nous//. »

Pour Anouar, envoyer son enfant à l'école française est vécu comme un voyage, voire un exil dans un autre monde. En énonçant l'expression « nos enfants à deux ans ils partent dans la langue française », il voulait dire que très tôt les enfants mahorais s'exilent. Or, comme on sait qu'il ne s'agit pas d'un exil physique, puisque les enfants ne partent nulle part, mais d'un exil culturel, linguistique; il s'agit d'une acculturation.

Pour Sidi, un instituteur, le français n'est pas une langue de Mayotte, mais « vient d'ailleurs » :

« non / le français n'est pas une langue de Mayotte [...] c'est une langue qui vient d'ailleurs et qui nous est imposée parce qu'on nous oblige / et on oblige à nos enfants de le parler également. » À la question : « pour toi c'est quoi être français », il répond : « c'est avoir un papier français ».

Quand on s'intéresse aux rapports entre langues et identités, à Mayotte ou ailleurs, on ne peut être insensible à une telle affirmation que l'on retrouve d'ailleurs dans la bouche des jeunes issus de l'immigration maghrébine dans l'agglomération rouennaise. Pour qu'un citoyen puisse assimiler l'identité française juste à un simple papier

3. Gnongu : c'est le liquide du charbon de bois utilisé pour écrire le Surat à l'école coranique.

4. Les ailes de poulet sont l'alimentation de base à Mayotte.

(passeport ou carte d'identité), c'est qu'il ne se reconnaît pas dans le modèle qu'on lui présente. Pourquoi? Parce qu'il ne le reconnaît pas en tant que tel, c'est-à-dire différent du modèle standard et, par conséquent, ne lui offre rien, en contrepartie. Ici, il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité du dit « modèle d'intégration français » et sur ses limites. Aujourd'hui, de nombreuses voix se lèvent en France, y compris celles d'hommes politiques – de quelque bord qu'ils soient – pour pointer les limites de ce modèle en question :

« comme je l'ai dit auparavant / la présence de la langue française nous fait des handicapés de notre langue // nous perdons notre vocabulaire shimaore // actuellement / rares sont les personnes qui veulent faire une phrase entière en shimaore / sans introduire un seul mot français // alors qu'on peut faire une phrase en français avec des mots français / même si la phrase n'a pas de sens // cela implique que la langue française gagne du terrain sur notre langue /// et en gagnant du terrain / nous ne saurons plus sur quel pied danser // on risque fort de perdre notre personnalité // on sera comme les guadeloupéens ou les martiniquais qui n'aiment pas [...] / qui détestent leurs origines africaines. »

Aussi, il aimerait que ses enfants soient scolarisés en shimaore : « à Mayotte / j'aimerais que les apprentissages soient faits en *shimaore* / en *shimaore* ».

Cependant, il n'est pas contre l'enseignement du français mais non comme une langue d'enseignement :

« en tant qu'instituteur / je vous donne la réponse d'un instituteur // on dit que les enfants sont en situation d'échec / même au football / ils sont en échec // pourquoi / lorsque tu prends un bout de papier / et tu écris / tu cours / tu fais 150 pats / tu tournes à droite et tu reviens vers moi [...] / si l'enfant ne sait pas lire / il n'a pas compris / ce qu'on lui demande / il ne peut pas faire ça / ne peut pas réaliser les exercices // alors si tu lui dis ça en *shimaore* / il aura compris de suite / il va être tellement performant / que le maître lui-même dira / ma pédagogie est performante // dans ce sens là / si les enseignements sont faits en *shimaore* / les enfants seraient très performants // maintenant / l'apprentissage de la langue française ne peut pas être fait dans une autre langue / il faut que ça soit fait en français // si on apprend le français en français / ça va de soi // mais si on apprend les mathématiques / en français / pour un enfant qui est en situation d'apprentissage / les mathématiques dans une langue étrangère / tout en étant étrangère à ce qu'il est / là / il est en situation d'échec // le système pédagogique / là-dessus / n'est pas performant // c'est pour ça qu'il y a beaucoup d'échecs. »

CONCLUSION

Les Mahorais sont partagés quant à la revendication du français comme une langue de Mayotte. S'ils sont unanimement pour le maintien de Mayotte au sein de la République française et militent pour le statut de département, face à la tergiversation de l'État qui ne cesse de reculer l'échéance tout en continuant de multiplier les consultations, les Mahorais se disent très sceptiques vis-à-vis des intentions de la France. Et je pense, pour ma part, que cela conditionne, en partie, les discours identitaires des Mahorais.

La plupart de ceux que nous avons interrogés s'accordent pour dire que le français est la langue de l'avenir à Mayotte, et sont rares ceux qui sont hostiles à sa présence à l'école comme idiome principal d'enseignement. Ce qu'ils dénoncent par ailleurs c'est un enseignement qui soit calqué sur celui de la métropole et qui stigmatise les langues et les cultures locales.

Quoi qu'il en soit, on est actuellement loin des considérations évoquées par Anrifa :

« pasque moi je voulais te raconter une chose : un jour ma mère avait un problème avec mon père / il m'a dit moi quand j'étais petit y avait déjà les écoles à mayotte mais mon père ne voulait pas m'amener à l'école pasque je deviendrai une mzungu /. »

C'est l'histoire d'une femme que son père ne voulait pas inscrire à l'école française de peur qu'elle devienne « mzungu ». Il faut savoir que pendant longtemps, des parents mahorais ne voulaient pas inscrire leurs enfants à l'école française, parce qu'ils l'assimilaient à l'école chrétienne, laquelle avait pour mission l'évangélisation des enfants musulmans; d'où leur méfiance à son égard.

Aujourd'hui, même si cette crainte demeure parfois réelle surtout chez les personnes âgées et illettrées, le rôle de l'école n'est plus celui-là. Comme le montre le dernier fragment du discours d'Anrifa :

« si mon père m'avait mis[e] à l'école je ne serais pas comme ça // ton père ne me faisait pas de bêtise à la maison // pasque je je :: je serai com- lui / je travaillerais com comme lui / alors je me suis dit que l'école c'est très important. »

Elle a enfin compris que le rôle de l'école n'est pas ce qu'on voulait lui assigner, c'est-à-dire minimiser, voire éradiquer l'identité mahoraise, mais surtout contribuer à l'émancipation et l'indépendance des femmes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLIBERT, C. (1984). *Mayotte plaque tournante et microcosme de l'Océan Indien occidental: son histoire avant 1841*, Paris, Éditions Anthropos.

BLANCHY-DAUREL, S. (1990). *La vie quotidienne à Mayotte*, Paris, L'Harmattan, coll. « Repères pour Madagascar et l'Océan Indien ».

LAROUSSI, F. (2005). « Entretien sur les enjeux du plurilinguisme à Mayotte », *Mayotte Hebdo*, n° 224.

LAROUSSI, F. (2006). « La problématique du plurilinguisme et du pluriculturalisme », Colloque Bilinguisme et interculturalité, Mayotte, mars 2006, www.ac-mayotte.fr.

NETTLE, D. et S. Romaine (2003). *Ces langues, ces voix qui s'effacent; Menaces sur les langues*, Paris, Éditions Autrement.

SOIHABADINE, I. (1999). *L'enfant mahorais*, Centre de Documentation Pédagogique (C.D.P) de Mayotte.

VERDELHAN-BOURGADE, M. (2005). Rapport de la mission « Enseignement du français langue seconde et langues régionales à Mayotte », Centre de Documentation Pédagogique (C.D.P) de Mayotte, [publication interne].

Percevoir et gérer la variation en francophonie africaine

AMBROISE QUEFFÉLEC

Université de Provence

La variation du français induit chez les francophones de la «périphérie» des attitudes variées dans leur évaluation des pratiques locales et leur perception des différentes normes, depuis l'autodépréciation des parlures régionales (francophones belges) jusqu'à la survalorisation des régiolectes au service d'une revendication identitaire (Suisse romande).

Dans le cas des francophones africains, les représentations changent en fonction des pays et du statut des locuteurs. Cependant, presque partout ceux-ci revendiquent une spécificité locale en matière de prosodie et de phonétique : parler avec un accent «européen» (ce que l'on appelle *gorger* ou *chocobiter*) est socialement stigmatisé comme marque d'acculturation. Pour les autres composants linguistiques (lexique, morphosyntaxe), les jugements sont plus ambigus. L'emploi d'un vocabulaire recherché (dénommé *gros français*) et d'une syntaxe respectueuse de la norme académique est à la fois apprécié comme signe de compétence (conférant un statut d'«expert»), mais aussi dénigré comme indice de suffisance et de distanciation par rapport à la masse des autres locuteurs (d'où les qualificatifs *évolué* ou *nègre-blanc*). La coexistence de différentes normes, exogène (valorisée par le système éducatif et étatique) et endogènes (français locaux influencés par les substrats) amènent les locuteurs à se positionner par rapport aux différentes variétés qui s'organisent en un continuum. Au bas de ce dernier, les analphabètes ou les peu scolarisés qui se contentent d'un français basilectal (français «façon» ou «du village»), suffisant pour leur usage intermittent de la langue, admettent à regret la non-normativité de leurs discours, mais ne manifestent aucune insécurité linguistique. À l'autre bout du continuum, les intellectuels (niveau universitaire) qui maîtrisent les divers niveaux et normes possibles, font preuve de virtuosité dans le choix du code, jouant entre les diverses variétés en fonction du contexte formel ou informel des interlocuteurs, de l'image qu'ils veulent construire d'eux-mêmes, etc. Les personnes manifestant le plus d'insécurité sont

les scolarisés moyens (études secondaires) qui ont conscience de leur manque de compétence et essaient d'y remédier en rejetant la norme de référence au profit de normes « africaines » de parler français, par le biais d'alternances codiques français-langues africaines, d'argots de jeunes ou de parlers métissés comme le camfranglais (Cameroun) ou le nouchi (Côte d'Ivoire). Ces diverses variations traduisent une appropriation croissante du français perçu comme une « langue africaine » partie prenante de l'identité nationale.

Unité et hétérogénéité du français en Suisse romande

ANDRES KRISTOL

Université de Neuchâtel

Avec environ 1,5 million de locuteurs francophones (environ 20 % de la population suisse), la Suisse romande est la plus petite composante de la francophonie européenne. Sa configuration actuelle est le résultat d'un recul séculaire des langues romanes dans l'espace helvétique, à la suite de l'arrivée des populations alémaniques au sud du Rhin, à partir du VII^e siècle. Protégées par le principe constitutionnel de la territorialité des langues, reconnu depuis le début du XIX^e siècle, les frontières linguistiques de la Suisse romande sont pourtant restées stables depuis environ deux siècles; les régions francophones ayant réussi à assimiler pendant cette période un nombre important de migrants internes, originaires de Suisse alémanique, et externes, originaires de différents pays européens.

Malgré sa petitesse, la Suisse romande est caractérisée par une forte fragmentation interne. D'une part, elle est située dans la zone de rencontre de deux grands espaces gallo-romans: l'espace lyonnais et savoyard (francoprovençal) au sud, et l'espace oïlique oriental au nord. C'est donc en Suisse que se rencontrent des phénomènes linguistiques du «couloir rhénan» qui vont du Jura à la Wallonie, et des phénomènes du «couloir rhodanien» qui vont du Valais jusqu'à la Méditerranée. D'autre part, chacune des petites républiques cantonales qui composent la Suisse romande a développé ses propres particularités linguistiques, qui reflètent la diversité des structures politiques, scolaires et culturelles. Et même à l'heure actuelle où certains de ces particularismes régionaux sont en train de s'estomper lentement, les politologues reconnaissent encore une tripartition très claire de l'espace romand: une Suisse romande urbaine, protestante et industrialisée qui s'appuie sur la chaîne du Jura (Genève, Vaud, Neuchâtel); une Suisse romande plus rurale et catholique dans les Alpes (Fribourg, Valais) et le canton du Jura qui, malgré une certaine affinité avec Neuchâtel, Vaud et Genève, fait souvent bande à part, ce qui correspond aux spécificités de son histoire linguistique, politique et culturelle.

Il apparaît ainsi que « le français de Suisse romande » n'existe pas. En dehors des statalismes qui désignent les réalités de l'État fédéral moderne, communs à l'ensemble du territoire – qui jouissent d'une parfaite légitimité et qui distinguent évidemment le français helvétique de celui de la France voisine –, la Suisse romande est profondément morcelée, tout en participant à différents degrés, selon les cantons, aux particularités linguistiques des régions françaises voisines. Avec une différence de taille : grâce à l'indépendance politique de la Suisse, ces « helvétismes » sont probablement évalués autrement, à l'heure actuelle, que dans les départements français voisins.

Perception et évaluation
de la variation linguistique au Québec :
locuteurs *vs* planificateurs

CLAUDE POIRIER

Trésor de la langue française au Québec,
Université Laval

On a parfois cherché à caractériser les rapports entre la variété usuelle du français au Québec et la variété soignée au moyen de la notion de « diglossie ». On a pu en effet avoir le sentiment que la distance entre la langue de la population et celle des intellectuels était grande à l'époque où ces derniers revenaient d'Europe avec un accent « français ». Mais, depuis la Révolution tranquille, la variété québécoise a investi tous les domaines de la communication publique, même dans les milieux universitaires.

Il ne faut donc pas se surprendre que la population ait la perception que la langue normale au Québec est celle qui s'y pratique depuis toujours, avec un certain nombre d'ajustements qui se sont imposés du fait de l'évolution de la société depuis la seconde moitié du 20^e siècle. Mais en même temps, le message du discours puriste d'autrefois, qui préconisait un alignement systématique sur l'usage de France, a laissé des traces, de sorte que les Québécois entretiennent encore le préjugé voulant qu'ils parlent mal. À mon avis, cette perception tenace explique les attitudes de rejet que l'on peut observer de temps à autre à l'égard d'immigrants qui pratiquent une variété plus proche de celle de Paris. Tout en estimant qu'il est normal et légitime d'avoir une façon de parler caractéristique par rapport aux autres francophones du monde, on est incapable d'évaluer positivement cette pratique, ce qui entraîne des comportements typiques d'insécurité linguistique.

Pour avoir un tableau complet de la situation, il faut tenir compte de la perception des planificateurs linguistiques à travers leurs discours et leurs avis. On note dans ce groupe une évolution sensible vers la reconnaissance du français québécois depuis les énoncés des années 70 qui étaient encore imprégnés par l'idéologie puriste. Mais on peut dire que les aménagistes n'ont pas encore tiré toutes les conclusions de la situation linguistique. Ainsi, le modèle lexicographique qu'on

encouragement demeure handicapé par une approche corrective qui ne se rencontre plus dans les dictionnaires usuels en France, aux États-Unis, etc. Cet état de fait semble traduire une sorte de méfiance à l'égard de la population dont le passé linguistique serait suspect. Une meilleure connaissance de la genèse et de l'évolution du français québécois serait de nature à rassurer les locuteurs et favoriserait chez les décideurs une approche plus ouverte.

Le nivellement du français standard : entre perception et production

NIGEL ARMSTRONG

University of Leeds

En 1921 déjà, Meillet a fait remarquer que « le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social ». Il en va de même pour la variation linguistique. Dans une optique plutôt superficielle, on peut bien sûr rapprocher variation linguistique et variation sociale, car les différences entre les catégories sociales reconnues par la sociologie (classe, âge, genre, ethnie, région) sont reflétées grosso modo dans les différences linguistiques.

Il semble être possible de conceptualiser une langue comme l'anglais britannique en termes d'une opposition entre langue standard et dialectes, si on comprend ce dernier terme dans le sens traditionnel qui comporte un élément régional. Dans les langues comme l'anglais, on peut ainsi remarquer le changement social reflété dans le changement linguistique, à mesure que le standard assimile certains traits perçus jusque récemment comme régionaux, et, de ce fait, populaires. Le processus de changement social dont il est question ici est ce qu'on peut nommer le nivellement social, et son reflet linguistique retient actuellement l'attention de maints chercheurs britanniques (Foulkes et Docherty, 1999).

L'analyse du nivellement, processus qui semble affecter toute langue standard occidentale, est moins aisée pour le français, car l'élément régional de la situation variable française semble avoir été gommé dans une large mesure, comme le suggère l'étude d'Armstrong et Boughton (1998). À cet égard la tradition fonctionnaliste française semble bien caractériser la différence entre les systèmes vocaliques « minimal » et « maximal » évoqués par Gadet (1989 : 93). Le système maximal « comportant certaines variantes particulières qui [...] ne sont pas indispensables au fonctionnement » correspond néanmoins à une couche supralectale « indispensable au fonctionnement » sur le plan social plutôt que linguistique.

Si le standard n'est plus à toute épreuve – Gadet (2007 : 209) évoque « un lent ébranlement du privilège à la langue écrite » –, il est peut-être légitime de théoriser cet ébranlement en termes d'un affaiblissement de l'influence du normativisme, exercé traditionnellement par le truchement de la scolarisation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARMSTRONG, N. et Z. BOUGHTON (1998). « Identification and evaluation responses to a French accent: some results and issues of methodology », *Revue Parole*, n^{os} 5-6, p. 27-60.
- FOULKES, P. et G. DOCHERTY (dir.) (1999). *Urban voices, Accent studies in the British Isles*, Londres, Arnold.
- GADET, F. (1989). *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin.
- GADET, F. (1992). *Le français populaire*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GADET, F. (2007). « Identités françaises différentielles et linguistique de contact », dans : Ayres-Bennett, W. et M. Jones (Ed.), *The French Language and Questions of Identity*, Londres, Legenda, p. 206-216.
- MEILLET, A. (1921). *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.

Français populaire ou français « marginal »?

FRANÇOISE GADET

Université de Paris 10 - Nanterre

Les zones variables du français commencent à être mieux connues. Par tradition, les linguistes ont défini ce qu'ils appellent aujourd'hui des « variétés » avant tout par une liste de traits linguistiques, surtout phoniques et lexicaux, que ces variétés relèvent d'un ressort social (comme « français populaire ») ou géographique (comme « français québécois »). Mais on commence maintenant à s'intéresser aussi, dans la caractérisation des variétés, au rôle de la morphologie, de la syntaxe et du discours, qui permettent de formuler des questionnements d'organisation discursive.

1. QU'EST-CE QUE LE « FRANÇAIS POPULAIRE »?

Parmi d'autres termes désignant des variétés, la notion de « français populaire » (abritant ici à la fois les formes héréditaires de vernaculaire urbain et des formes plus récentes dites « langue des jeunes ») apparaît difficile à définir, entre définition socio-historique et linguistique.

1.1. Le français populaire, variété socio-historiquement située

On ne saurait faire l'histoire du français populaire, étant donné la rareté des documents. Il n'y a en effet que bien peu de temps que l'on dispose d'enregistrements (début du 20^e siècle) et d'enquêtes, et ce n'est qu'encore plus tard que les progrès technologiques ont permis de saisir de la langue ordinaire spontanée en usage ordinaire (années 50). Plus on remonte dans le passé, plus nos connaissances sont parcellaires, dépendantes des aléas de la conservation, de témoignages indirects transitant par de l'écrit aux transpositions plus ou moins fiables, ou de propos rapportés; et plus donc elles exigent confrontation et étude critique.

Le terme « français populaire » recouvre un statut ambivalent, entre terminologie savante et concept indigène, de même qu'entre auto - et hétéro - désignation (Bourdieu, 1983). Correspondant à une mani-

festation de vernaculaire urbain, ce terme a émergé tardivement, en lien à l'industrialisation intense et à l'urbanisation. Auparavant, les caractérisations non standard renvoyaient à des styles ou des façons de parler (comme « style bas » au 17^e siècle). Une fois que des formulations en viennent à viser les usagers et leur profil social, on peut faire quelques remarques : 1) les variétés sociales font moins souvent l'objet de désignations, ordinaires ou expertes, que les variétés géographiques ; 2) les accents urbains sont plus fortement stigmatisés que les accents ruraux ; 3) en contexte urbain, des désignations locales peuvent dissimuler les spécifications sociales : un accent parisien, c'est un accent populaire, au point que dans « français populaire », il y a le présupposé « Paris ou région parisienne » (Gadet, 2003a).

Toute façon de parler est socialement évaluée, et le terme « français populaire » est une expression qualifiante supposant d'une part, que la standardisation faisant émerger le standard donne à voir ce qui ne l'est pas, d'autre part, qu'on en vienne à le nommer, par une évaluation stigmatisante sur des couches sociales urbaines, dont il apparaît toujours difficile de préciser l'extension.

1.2. Une définition linguistique?

Dans la perspective de définition par des traits linguistiques, le français populaire serait repérable en démarcation du français commun (Bauche, 1920; Guiraud, 1965; Pooley, 1996; Gadet, 1997; Ball, 2000), ce qui pose le problème de le distinguer de variétés régionales ou des façons ordinaires de parler. Après avoir brièvement évoqué ces traits, c'est la possibilité même de caractériser une variété par une liste de traits que nous allons interroger.

Pour le phonique, le plus saillant est le plan intonatif (courbe intonative et accentuation). On note aussi les modalités de prononciation de certaines consonnes, du e muet, et des fonctionnements spécifiques de phénomènes comme la liaison, l'élision, l'harmonie ou l'enchaînement des sons. La langue des jeunes y ajoute l'augmentation de syllabes en [œ] sous l'effet de mots verlanisés (*keuf*, *meuf*).

Le lexique est la dimension la plus saillante, étant donné les spécificités du français que sont le redoublement du lexique par des termes familiers ou argotiques, comme *argent/fric*, *maison/baraque*, et des séries aux nuances diaphasiques fines comme *voiture*, *auto*, *bagnole*, *caisse*, *chiotte*, *tire*... Sur le plan formel comme sur le plan sémantique, l'argot et la langue des jeunes suivent les procédés formels héréditaires de formation des mots (Guiraud, 1956; Calvet,

1994; Antoine, 1998; Goudaillier, 2002) : suffixation parasitaire, troncation finale (*assoce*, *biz*) ou initiale (*blème* chez les jeunes); métaphore (*se dégonfler*, *galère*) et métonymie (*casquette* pour « contrôleur »); séries synonymiques, calembour et remotivations étymologiques; emprunts (anciens, à la faveur des guerres et de la colonisation; récents, aux langues de l'immigration; mots tziganes ou prétendus tels). Une continuité des procédés court ainsi sous la diversité des produits, qui se modulent aussi par la fréquence : la langue des jeunes intensifie les emprunts et diversifie les sources, l'aphérèse se répand, et il y a augmentation des redoublements (*zonzon*), auparavant surtout liés aux noms propres.

Quant à la morpho-syntaxe et au discours, ils sont longuement demeurés le parent pauvre des descriptions, une bonne partie des phénomènes qui en sont donnés comme typiques concernant en fait toute variété orale ordinaire (Gadet, 1997; Ball, 2000).

Ce qui est observé pour le phonique et le lexique suffit-il pour parler de variété? Peut-on, pour parvenir à donner corps à cette notion, chercher des principes plus généraux, comme les effets des conditions d'usage? Nous examinerons ici un principe régulièrement envisagé, supposé formel : le populaire comme simplification du standard.

Il apparaît difficile de définir ce que serait le *simple* en langue, entre processus systémiques ou dynamiques et pratique des usagers (Ferguson et DeBose, 1977). À partir des opérations « omettre, réduire, généraliser », Ferguson et DeBose soulignent que le phénomène n'est pas univoque et pose la question de la relation entre forme et sens : correspondance stable, explicite et univoque entre signifié et signifiant; transparence; expressions analytiques préférées aux expressions synthétiques; parataxe. Il s'avère possible d'interpréter un phénomène de deux façons opposées : l'omission d'un élément est simple, par réduction du nombre de segments, ou complexe, par accroissement de l'implicite.

Il apparaît aussi que les représentations cognitives ne sont pas simplement déductibles du matériel linguistique en jeu, comme l'ont montré Auvigne et Monte (1982) qui explorent l'idée de simplicité chez une locutrice peu scolarisée participant à un programme d'aide à l'expression. Elles se demandent si les lacunes d'expression relèvent de la conception des idées ou d'un manque superficiel d'outils linguistiques, mais butent sur l'impossibilité d'affirmer que l'absence d'une forme linguistique signifie ignorance du rapport cognitif. Et elles vont finalement étudier, de façon assez classique, tous les

phénomènes qui « font difficulté » par rapport à une expression standard, en distinguant la simple connotation péjorative de ce qui porte atteinte à la compréhension.

Il reste à s'interroger sur le ressort de la simplification, si l'on se méfie du stéréotype des classes populaires si peu sophistiquées qu'elles ne peuvent que simplifier un outil trop complexe pour elles. Car on peut aussi penser à une vision positive du fonctionnement communicatif de l'échange, comme l'a montré Lodge (1999) sur le lexique et le discours (valeurs de solidarité).

Une étude linguistique du français populaire confirme donc la saillance du phonique et du lexical, dans une relative constance des vernaculaires. Des hypothèses communicatives généralisantes comme la simplicité ne se trouvent ni confortées ni invalidées.

1.3. Le français populaire comme variété?

Ainsi, ni d'un point de vue linguistique (qui n'a, au mieux, pu qu'établir des listes de traits sans les distinguer clairement – et pour cause – de traits parlés, familiers ou régionaux) ni d'un point de vue historico-social, il n'apparaît aisé de définir des objets « français populaire » ou « langue des jeunes ».

Toutefois, même s'il n'est pas facile de voir qui seraient les locuteurs du français populaire, il y a plus de chances de parvenir à une définition sociale qu'à une définition linguistique. C'est parce qu'une catégorie a été spatialement, socialement ou historiquement construite que les usagers y identifient une façon de parler, et que le linguiste en fait une variété : on parle de « langue des jeunes » dès lors qu'a été reconnue une question sociale des jeunes ; et on a parlé de français populaire parce qu'on a donné au populaire des manifestations politiques (même si les couches populaires changent).

Plus généralement, il y a des français populaires parce qu'il y a des questions sociales urbaines. Entre le sentiment des usagers de reconnaître une façon de parler *populaire*, et le fait que cette évaluation ne peut procéder de traits linguistiques, l'identification du français populaire supposerait une homogénéité appuyée sur une représentation sociale fixiste, apanage de locuteurs faits emblématiques de leur groupe.

Une approche reconduisant la partition traditionnelle entre le linguistique et le social amène donc à questionner l'existence d'un objet

« français populaire ». Car il est peu vraisemblable, étant donné la scolarisation de masse, la mobilité ou la généralisation des médias, d'imaginer un locuteur demeuré à ce point à l'écart des effets de la standardisation qu'il aurait une façon de parler étanche, en isolation des autres. Mais nous allons en 2^e partie voir une autre raison, linguistique, pour remettre en cause la réalité d'une variété « français populaire ».

2. QUELQUES EXEMPLES

L'idée de variété où prennent corps des variations exige la spécificité de traits linguistiques variables et leur organisation en un objet identifiable comme variété. Le processus d'*allocation des variantes* à une variété, qu'il s'agisse d'un lieu, d'un type de locuteurs, d'un type de situations ou d'un genre discursif fait-il alors autre chose qu'appeler des traits linguistiques à la rescousse d'une notion établie pour des raisons externes? Nous allons maintenant étudier quelques phénomènes linguistiques variables réputés typiques du français populaire.

2.1. Quelques phénomènes variables

Parmi les phénomènes donnés comme typiques du français populaire, on note l'absence du *ne* de négation, ou la généralisation de l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés, comme dans l'exemple suivant :

(1) j'ai descendu dans mon jardin pour y cueillir du romarin

Mais ces phénomènes se trouvent largement ailleurs que dans le français populaire, au point qu'on peut se demander s'ils ne sont pas typiques de toutes les variétés ordinaires de français, qu'elles soient caractérisables par le social ou par le régional, ou tout simplement par l'oralité. De même pour la possibilité d'omission de *que*, où agissent des contraintes phonologiques et syntaxiques : ce phénomène s'avère largement répandu à travers la francophonie, comme l'indiquent Martineau (1993) pour le français de l'Ontario ou Wiesmath (2002) qui, en décrivant *que* en acadien du Nouveau-Brunswick, remarque que les deux tendances contradictoires qu'elle y relève, effacement et extension des usages, se rencontrent aussi dans d'autres variétés américaines (Québec, Ontario, Missouri, Louisiane, Terre-Neuve) de même que des variétés européennes « marginales » (où le phénomène est moins souvent décrit).

On s'arrêtera un peu plus longuement à la complémentation verbale, zone dont la variabilité (illustrée par les exemples écrits de (2) à (4), empruntés à Krötsch et Esterreicher, 2002) est elle aussi souvent dite typique, par exemple du français branché, ou du français d'Afrique, parfois aussi du français populaire :

- (2) j'ai invité la natalité à monter — ce qu'elle a bien voulu faire
- (3) j'ai été divorcé en 15 jours
- (4) penser sa nourriture
- (4') penser à sa nourriture

Sauvageot (1962) donnait déjà le changement de catégories des constructions transitives/intransitives comme «de plus en plus fréquent», en parlant du français d'Europe, avant tout de France. Wilmet (1997) rappelle que «les utilisations absolues de verbes transitifs», autant que «des régimes indirects au lieu de régimes directs», ont longtemps été épinglés comme belgicismes par les grammairiens normatifs. Boutin (2005) signale le phénomène dans le français d'Abidjan, et Lavarjaara (2000) en fait aussi état dans certains écrits d'un français de France qu'elle ne parvient pas à qualifier autrement que comme formes «qui se veulent proches de la langue parlée» (2000 : 14). Tel est d'ailleurs aussi le cas des exemples de Krötsch et Esterreicher, qui proviennent pour la plupart de magazines comme *Le Nouvel Observateur*.

Disparition du *ne* de négation, extension du domaine de l'auxiliaire *avoir*, disparition/extension de *que*, ou faits de complémentation en français ordinaire et même courant : aucun de ces phénomènes, la plupart du temps donnés comme localisés, n'apparaît réellement localisable.

2.2. Les relatives «de français populaire»

Ces structures sont depuis longtemps signalées comme lieu de variabilité, au moins depuis Damourette et Pichon (1911-1934) et aussi Guiraud (1966) ou Gadet (2003b).

2.2.1. Ce qu'une typologie ne saurait montrer

Quand ils sont décrits, les différents types de relatives se voient en général assignés à des variétés sociales comme «populaires», leur étiquette la plus fréquente. Damourette et Pichon vont même dénommer l'un des types «plébéien» (5), alors que toutes les autres dénominations renvoient à des formes, comme «phrasoïde», énoncés de (6) à

(8), dénomination qui signale la relation à une phrase, « défactive » (9), dont le nom insiste sur un manque, ou « pléonastique » (10) : « plébéienne » est leur seule étiquette à référer au type de locuteurs.

Le point commun entre les différents types est la fonction, ici dite « relative », en reflet de la terminologie traditionnelle. Pourtant, ils ne sont pas généralement introduits par un pronom relatif, mais soit par un complémenteur, soit par un pronom relatif redoublé d'une précision de la relation syntaxique. C'est le cas de (10), qui se distingue ainsi des autres types introduits par *que*, mais que nous laisserons de côté car son usage répond en général à des situations déclenchant l'hypercorrection, au point que l'on peut se demander s'il s'agit d'une structure ou d'une figure croisée :

- (5) c'est le jour où qu'on se saoule (Damourette et Pichon, § 1332 *sq*)
- (6) venons-en maintenant au point de vue des journalistes qu'il nous a paru dès le départ intéressant d'en parler (exemple repris de Gadet, 2003b)
- (7) une mère qu'on exécute son fils devant ses yeux / elle dormira plus de sa vie (*id.*)
- (8) une décision que je sais pas encore si je serai pour (*id.*)
- (9) le même que j'ai la charge le mercredi / il est mignon comme tout (*id.*)
- (10) tous les gens auxquels je leur en ai parlé / ils m'ont dit la même chose (*id.*)

Les trois autres structures comportent un *que* complémenteur, seul en (9), accompagné en (6) d'un pronom résomptif, en (7) d'un possessif, et en (8) d'une préposition orpheline.

En quoi de telles séquences seraient-elles « populaires »? Remarquons d'abord qu'elles ne sont nullement réservées au français populaire parisien, elles apparaissent ailleurs dans la francophonie : énumération de lieux dans Gadet (2003b), parmi beaucoup d'autres travaux, Knutsen (2007) parle de « relatives observées en français abidjanais », et Léard (1995) de « relatives québécoises ». Parmi leurs particularités, on observe que le type illustré en (6) impose que la variété fasse facilement appel à des clitiques objet, ce qui n'est pas si courant dans toutes les variétés : voir Morin (1979) sur les restrictions dans les combinaisons de clitiques dans différentes formes de français populaire.

2.2.2. La souplesse de ressources discursives

Le type (9), avec le seul complémenteur, se rencontre très largement à travers tous les usages et toute la francophonie, quoi qu'avec des amplitudes variables. Mais s'agit-il vraiment d'une structure (à supposer que l'on sache distinguer entre structure syntaxique et latitude discursive)? Une autre hypothèse est possible, appuyée sur les potentialités communicatives : il s'agirait avant tout d'une ressource pour les locuteurs, où *que* ne fait que mettre en relation deux séquences, sans anaphore et sans précision sur la nature du lien entre relative et antécédent. Ainsi, en (11), si le lien est reconstituable, c'est sur la base de la valence du verbe (*parler à SN1 de SN2* : la position à *SN* étant remplie par *te*, seul *de SN* est disponible). Cette stratégie, il est certes courant de la dire de simplification, mais on peut aussi y voir un procédé de cohésion discursive, ayant pour effet de relier deux séquences, de façon à peine moins élémentaire que l'absence de tout lien segmental, comme dans l'exemple (12), dont la manipulation montre la proximité avec une structure subordonnée :

- (11) c'est celui là que je t'ai parlé quand je t'ai eu au téléphone
 (12) c'est une histoire je m'en rappelle même plus [sans rupture intonative]
 (12a) cette histoire/je m'en rappelle même plus
 (12b) une histoire que je m'en rappelle même plus

Cette stratégie n'est pas sans rappeler ce qu'on a vu avec l'effacement de *que*, et les deux processus symétriques invitent à la question : faut-il parler de structure grammaticale ou bien de stratégie communicative?

On est confronté ici, en caractérisant ces formes selon le vocabulaire offert par la grammaire, au « filtrage » des catégories standard. Ainsi, pour la relative : ce qui la définit, est-ce vraiment la présence d'un pronom relatif, ou bien la mise en relation de séquences? C'est d'ailleurs ainsi que Sankoff et Brown (1976) représentent le surgissement dans un pidgin qui ne possède pas de subordination de ce qui va devenir des relatives, à partir de la juxtaposition d'une séquence à un nom marquée de la seule intonation, avec un déictique ou un adverbe de lieu précédé d'une marque de subordination unique et invariable. De même en français, un *que* « passe-partout » instaure une relation vague entre un thème et un commentaire, relation sous-spécifiée adaptée, selon Deulofeu (1981), à des cas discursifs où la précision n'apparaît pas indispensable :

- (13) des feux qu'il faut appeler les pompiers tout de suite

En cherchant à caractériser des catégories grammaticales en français populaire, on aboutit ainsi à des questions de description linguistique soulevées par les formes non standard et non stabilisées. Ce qui fait buter sur la question de la documentation disponible et des corpus : pour beaucoup de faits linguistiques en effet, les corpus actuellement disponibles sont insuffisants. Au-delà de couches sociales ou d'aires géographiques spécifiques, on ne dispose pas de tous les éléments permettant de comparer toutes les structures ou tous les phénomènes.

3. LA NOTION DE « FRANÇAIS MARGINAUX »

L'examen de corpus provenant de situations diverses conduit à soulever des questions, dissimulées derrière des allocations précises des variantes.

3.1. Dépasser l'idée de localisation des variétés

On comprend bien que les auteurs de descriptions tendent à les localiser, sur le mode ne parler que de X car l'observation porte sur X et seulement sur X. Cependant, il faut bien à un certain moment généraliser au-delà de situations spécifiques. Différentes situations montrent, en certains points grammaticaux (pas tous, loin de là), des faits comparables bien qu'ils proviennent de situations historiques et sociolinguistiques différentes : « Il est frappant de voir comment la variation du français se fait, de façon permanente, quels que soient les temps et les lieux, selon des processus constants », écrit Chaudenson (1998 : 164). L'histoire de la langue en effet atteste que des formes désormais hors norme ont jadis ou naguère relevé du français central, même si elles ne persistent guère que dans quelques usages. Ces zones du système grammatical, qu'il appelle « zones de faiblesse », présentent des *variables* « qui selon les époques et les lieux, suscitaient l'apparition de variantes, c'est-à-dire de réalisations spécifiques de la variable en cause » (1998 : 164); et le lieu où elles se manifestent sont des variétés qu'il qualifie de « marginales ».

Le terme *marginal*, aussi vague soit-il, a l'intérêt d'inciter à rapprocher des phénomènes linguistiques au-delà d'une variété spécifique, ce pour quoi il manque un terme reçu. Il soulève néanmoins aussi des problèmes, et d'abord celui d'entériner la position « à la marge », alors que les phénomènes en cause ont souvent au contraire pour effet de rendre le système lisible. Tel est le cas pour les pronoms *en* et *y* derrière un impératif (Blanche-Benveniste, 1983) où, à côté de

cas comme (14), où la prononciation en /z/ est due à la liaison, (15) avec son — s graphique demeure isolé (ininterprétable en termes de système) tant qu'il n'est pas confronté à des formes non standard bien vivantes en français populaire, comme (16) et (17), qui montrent *z'en* comme possible variante postverbale de *en*. On ne sera d'ailleurs pas étonnés de la trouver dans des variétés périphériques, comme (18) relevé par King (1989) à Terre-Neuve :

- (14) donne nous-en
- (15) demandes-en
- (16) donne moi z'en
- (17) donnes-en moi
- (18) il me fait manger z'en

On peut aussi être sensible à la maladresse, en syntaxe ou en discours, des notions de *variable* et *variante*, qui semblent asserter de l'invariant sémantique.

3.2. La catégorisation des faits langagiers

Pour la catégorisation linguistique et métalinguistique, on a vu le problème qu'il y avait par exemple à parler de « relative » quand l'élément de jonction n'est pas un pronom relatif. Ploog (2002), travaillant sur les sujets dans le français parlé par des enfants des rues à Abidjan, évoque le « crible imposé par le métalangage, inévitablement fondé sur le standard ». Elle fait le choix de renoncer à nommer « sujet » des « séquences qui n'en suivent pas les contraintes définitoires » : elle parlera seulement de position par rapport au verbe, et de premier actant.

Le privilège accordé au standard dans la réflexion grammaticale est en effet reflété dans les dénominations : si l'on veut éviter de localiser les variétés, on ne dispose que de termes comme « non standard », étiquette vague qui impose une démarche de démarcation. Et le fait est que les linguistes tendent à traiter les faits non standard à travers l'angle d'attaque du standard, avec des expressions comme « à la place de », « X remplace Y », ou « X est mis pour Y ». Penser les phénomènes non standard comme remplacement met abusivement le standard en position d'organisateur d'idiome, alors que c'est une place qui lui est donnée plus pour des raisons sociales que linguistiques.

Ce qui soulève la question de théorie linguistique de l'éventuelle équivalence de formes, question qui à son tour soulève la possibilité d'équivalence communicative ou fonctionnelle entre structures formellement différentes.

3.3. La complexité variationnelle

Une fois qu'on a reconnu la constance des lieux grammaticaux variationnels et la relative stabilité des zones de variation, il reste à débrouiller l'enchevêtrement des ordres de facteurs en cause (Gadet, 2007).

Nous ne nous appesantirons pas sur les faits d'ordre sociolinguistique, bien étudiés dans des situations spécifiques (histoire, statut, rapport à la norme, fonctionnement écologique...), mais qui donnent rarement lieu à des hypothèses généralisantes. Nous nous contenterons d'évoquer brièvement des facteurs en rapport avec la communication.

Parmi les facteurs linguistiques, et compte tenu de ce que tout ne varie pas (aucune langue ne supporte de la variation partout), Chaudenson formule l'idée d'auto-régulation (Chaudenson et autres, 1993) : tendance à la réduction des paradigmes, à la transparence, à l'univocité, à la restructuration. Ces tendances rappellent la façon dont Frei (1929) part à la recherche d'un équilibre fonctionnel entre processus éventuellement contradictoires, comme l'économie *vs* l'expressivité; voir aussi Wilmet (1997), qui énumère des mécanismes formels investis au niveau des processus (analogie, syncrétisme, ellipse, économie, exploitation novatrice de ressources grammaticales...).

Enfin, la communication permet de regarder le déroulement d'une prise de parole à la fois du côté de l'interaction et du côté de la gestion du discours par le locuteur en place (Krötsch et Cœsterreicher, 2002) pour la capacité de réanalyse et de restructuration de tous les locuteurs de toutes les langues, compte tenu de ce qu'est l'exercice de l'oralité.

3.4. La proximité communicative

Si nous revenons, pour terminer, sur les variétés définies comme populaires, nous ne les définirons pas comme il est de coutume par un caractère social, mais plutôt par leur rôle dans la communication. La variation en effet met en scène une co-habitation de syntaxiquement explicite et de discursivement lâche. Les niveaux peu formels manifestent une certaine dépendance du supra-segmental et du contexte, et exploitent l'implicite, avec la parataxe, la concision et l'ellipse, contrairement aux niveaux plus formels qui s'appuient davantage sur les ressources de la syntaxe segmentale.

On doit alors réévaluer la démarche sociolinguistique classique qui associe les formes à des caractéristiques de locuteurs, au profit d'une typologie des genres. Plutôt que « populaires », certaines des formes non standard sont susceptibles d'être produites par tous les locuteurs dans des situations de « proximité communicative » (Koch et Cesterreicher, 2001 : réseau social serré, échanges entre égaux linguistiques, thèmes ordinaires).

Cette réflexion incite à des hypothèses sur la façon dont les formes non standard deviennent non standard, puisqu'elles n'apparaissent pas dans la langue comme telles : elles seraient laissées de côté par les locuteurs soucieux de standard (distinction), qui les sentent liées à des conditions ordinaires de fonctionnement de proximité, peu liées à l'écrit et peu prestigieuses.

CONCLUSION

À partir de la notion difficilement définissable de « français populaire », dont l'identification n'apparaît à peu près assurée que pour le phonique et le lexique, nous en sommes venus à nous interroger sur la notion de « variété », que l'objet auquel elle est appliquée soit social ou géographique. Le matériau variationnel qu'offre une langue étant nécessairement limité, ce sont en grande partie les mêmes phénomènes qui se trouvent investis dans les différents ordres de variation. Du même coup, le ressort essentiel de définition des variétés ne saurait être qu'accessoirement d'ordre linguistique, même si ce sont en général eux que les usagers épinglent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE, Fabrice (1998). « Des mots et des oms : verlan, troncation et recyclage formel dans l'argot contemporain », *Cahiers de lexicologie*, vol. 72, n° 1, p. 41-70.
- AUVIGNE, Marie-Anne et Michèle MONTE (1982). « Recherches sur la syntaxe en milieu sous-prolétaire », *Langage et société*, n° 19, p. 23-63.
- BALL, Rodney (2000). *Colloquial French Grammar. A Practical Guide*, Oxford, Blackwell.
- BAUCHE, Henri (1920). *Le langage populaire*, Paris, Payot.

- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1983). « L'importance du "français parlé" pour la description du "français tout court" », *Recherches sur le français parlé*, n° 5, p. 23-45.
- BOURDIEU, Pierre (1983). « Vous avez dit populaire? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 46, p. 98-105.
- BOUTIN, Béatrice Akissi (2005). « La variation dans la construction verbale en français de Côte d'Ivoire », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 32, n° 2, p. 15-45.
- CALVET, Louis-Jean (1994). *L'argot*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- CHAUDENSON, Robert (1998), « Variation, koïnèisation, créolisation : français d'Amérique et créoles », dans : Brasseur, Patrice (dir.), *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation*, Actes du colloque *Les français d'Amérique du Nord en situation minoritaire*, Université d'Avignon, Centre d'études canadiennes CECAV, p. 163-179.
- CHAUDENSON, Robert, Raymond MOUGEON et Édouard BENIAK (1993). *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier-Érudition.
- DAMOURETTE, Jacques et Édouard PICHON (1911-1934), *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Arthey, tome quatrième.
- DEULOFEU, José (1981). « Perspective linguistique et sociolinguistique dans l'étude des relatives en français », *Recherches sur le français parlé*, n° 3, p. 135-194.
- FERGUSON, Charles et Charles DeBOSE (1977). « Simplified Registers, Broken Languages and Pidginization », dans : Valdman, (Ed.), *Pidgin and Creole Linguistics*, Bloomington, Indiana University Press, p. 99-125.
- FREI, Henri (1929). *La grammaire des fautes*, Genève, Republications Slatkine.
- GADET, Françoise (1997). *Le français populaire*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- GADET, Françoise (2003a). « "Français populaire" : un classificateur déclassant? », *Marges linguistiques*, n° 6, p. 103-113, www.revue texto.net, site *Texto! Textes et cultures*.

- GADET, Françoise (2003b). « La relative française, difficile et complexe », dans : Kriegel, S. (dir.), *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française*, Paris, Éditions du CNRS, p. 251-268.
- GADET, Françoise (2007). *La variation sociale en français*, 2^e éd., Paris, Ophrys.
- GOUDAILLIER, Jean-Pierre (2002). « De l'argot traditionnel au français contemporain des cités », *La linguistique*, vol. 38, n° 1, p. 5-23.
- GUIRAUD, Pierre (1956). *L'argot*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- GUIRAUD, Pierre (1965). *Le français populaire*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- GUIRAUD, Pierre (1966). « Le système du relatif en français populaire », *Langages*, n° 3, 40-8.
- KING, Ruth (1989). « On the social meaning of the linguistic variability in language death situations: Variation in Newfoundland French », dans : Dorian, N. (Ed.), *Investigating obsolescence*, New York, Cambridge University Press, p.139-148.
- KOCH, Peter et Wulf CESTERREICHER (2001). « Langage parlé et langage écrit », *Lexikon der romanistischen Linguistik*, tome 1, p. 584-627.
- KNUTSEN, Anne Moseng (2007). *Variation du français à Abidjan (Côte d'Ivoire), Étude d'un continuum linguistique et social*, Université d'Oslo, [thèse].
- KRÖTSCH, Monique et Wulf CESTERREICHER (2002). « Dynamiques des configurations actancielles. Modifications des constructions verbales en français non standard » dans : Blumenthal, Peter et Peter Koch (dir.), « Valence : perspectives allemandes », *Syntaxe et sémantique*, n° 4, 2002, p. 109-137.
- LAVARJAARA, Meri (2000). *Présence et absence de l'objet. Limites du possible en français contemporain*, Université d'Helsinki, [thèse de doctorat].
- LÉARD, Jean-Marcel (1995). *La grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin universitaire.
- LODGE, Anthony (1999). « Colloquial Vocabulary and Politeness in French », *The modern language review*, vol. 94, n° 2, p. 355-365.

- MARTINEAU, France (1993). « Rectiion forte et rectiion faible des verbes: l'ellipse de *que* en français du Québec et de l'Ontario », *Francophonie d'Amérique*, n° 3, p.79-90.
- MORIN, Yves-Charles (1979). « La morphophonologie des pronoms clitiques en français populaire », *Cahiers de linguistique*, n° 9, p. 1-36.
- PLOOG, Katja (2002). « L'approche syntaxique des dynamiques langagières: non-standard et variation », *Cahiers de grammaire*, n° 27, p. 77-96.
- POOLEY, Tim (1996). *Chtimi: The urban vernaculars of northern France*, Clevedon, Multilingual Matters.
- SANKOFF, Gillian et Penelope BROWN (1976). « The Origins of Syntax in Discourse. A Case Study of Tok Pisin Relatives », *Language*, n° 52, p. 631-666.
- SAUVAGEOT, Aurélien (1962). *Français écrit, français parlé*, Paris, Larousse.
- WIESMATH, Raphaële (2002). « Présence et absence du relatif et conjonctif *que* dans le français acadien: tendances contradictoires? », dans : Pusch, C. & W. Raible (Ed.), *Romance Corpus Linguistics, corpora and spoken language*, Tübingen, GNV.
- WILMET, Marc (1997). « Morphologie et syntaxe », dans : Blampain, D., A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dir.), *Une langue, une communauté. Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, p. 175-186.

Le bon français dans la francophonie : une question d'échelle et de clocher¹

**MARIE-LOUISE MOREAU, PIERRE BOUCHARD,
STÉPHANIE DEMARTIN, FRANÇOISE GADET,
EMMANUELLE GUERIN, BERNARD HARMEGNIES,
KATHY HUET, FOUED LAROUSSI, ALEXEI PRIKHODKINE,
PASCAL SINGY, NDIASSÉ THIAM ET HARRY TYNE**

INTRODUCTION²

À première vue – à première vue seulement –, la question de la norme du français se pose en des termes différents selon qu'on envisage le cas de la France ou celui des autres situations francophones. Quand, en France, Pierre Guiraud (1974 : 111), par exemple, identifie, parmi les différentes variétés du français, celle qui sert de norme, il renvoie à l'« usage parisien de la classe cultivée ». Il recourt ainsi à un double critère : géographique et social. Dans la francophonie périphérique, le discours ordinaire sur la norme – certes pas toujours homogène – n'adopte plus qu'un critère spatial, et retient souvent comme modèle l'usage pratiqué en France, dévalorisant du même coup les variétés locales. Dans le premier cas comme dans les autres toutefois, on s'entend pour désigner le français de France comme le modèle.

Pourtant, en dehors de l'Hexagone, la plupart des personnes soucieuses de respecter les normes linguistiques n'adoptent pas les traits français. Pourtant, ce n'est pas la prononciation française qu'adoptent les enseignants, qui ne déçoivent pas pour autant les attentes des parents (Lafontaine, 1986; Bouchard et Maurais, 1999). Pourtant, abandonner ses particularismes locaux au profit des traits français y est généralement mal vu par le corps social; les différentes expressions relatives à qui parle comme un Français (*fransquillonner*, *raffiner*, *faire le fifi*, *parler tutu*, *parler ciip-ciip*, etc.) sont toutes péjoratives.

Le discours sur la norme ne correspond donc pas nécessairement à la norme réellement en application. En ce domaine, comme en bien d'autres, ce que les gens disent apprécier ne se superpose pas

1. Ce travail se fonde sur les données recueillies et analysées par Moreau et autres (2007).

2. Le texte est rédigé en orthographe rectifiée.

toujours à ce qu'ils apprécient effectivement. Les propos sur la langue paraissent relever essentiellement des stéréotypes, de ce qu'on juge opportun de reproduire lorsque la conversation aborde un thème donné, d'*a priori* explicites largement partagés par la société.

Un fait, au moins, confirme l'idée qu'il s'agit bien en l'occurrence de la reproduction de stéréotypes. Alors que tous les francophones ont expérimenté personnellement la variation du français – selon les régions, selon les milieux sociaux, selon les tranches d'âge – en France et dans leur propre communauté³, ces discours, bien souvent, ne prennent en compte que des abstractions : il y est question *du* français de France ou *du* français de Belgique, du Québec, etc. Les mêmes personnes qui connaissent la multiplicité des usages dans les différentes communautés paraissent brusquement l'ignorer, et négligent en particulier la variation en fonction des milieux socioculturels.

Qu'en est-il lorsque plutôt que de recueillir les sentiments des utilisateurs, on les invite à comparer, à évaluer les productions effectives de locuteurs réels? En Belgique francophone, Moreau et Brichard (1999) font entendre des enregistrements de locuteurs belges et de français, contrastés en fonction de la longueur de leur scolarité, et leur demandent de préciser sur une échelle à 7 cases dans quelle mesure « ils aimeraient avoir un fils qui parle comme ça ». Les données indiquent sans ambiguïté que le critère le plus déterminant de l'évaluation est d'ordre socioculturel : la façon de parler des fortement scolarisés, quelle que soit leur appartenance nationale, fait l'objet d'appréciations nettement plus favorables que celle des faiblement scolarisés. À classe sociale égale, les Belges sont mieux évalués que les Français, la différence se marquant toutefois moins sur cette variable que sur la précédente. Bouchard, Harmegnies, Moreau, Prikhodkine et Singy (2004) procèdent de même⁴ et comparent les jugements portés par des Belges sur des productions belges et françaises, par des Québécois sur des enregistrements québécois et français et par des Suisses sur des locuteurs suisses et français. Les résultats de ce travail s'alignent étroitement sur le précédent : la variable essentielle dans l'évaluation est l'appartenance socioculturelle, bien plus que la nationalité. Les données belges et suisses enregistrent une préférence pour les nationaux, cependant qu'au Québec, la différence entre enregistrements québécois et français se révèle statistiquement non significative.

3. Ne serait-ce que via les médias audio-visuels. Cette connaissance de la variation est cependant moins affirmée dans l'hémisphère Sud.

4. À ceci près que la question posée est « Dans quelle mesure chacune de ces personnes conviendrait-elle comme professeur de français? » et que les auteurs utilisent cette fois des échelles à 6 cases.

Ce dernier travail n'amène à comparer que des productions françaises et des locales (belges pour les auditeurs belges, québécoises pour les québécois, suisses pour les suisses), il ne dit rien sur la manière dont les membres d'une communauté francophone donnée hiérarchisent les variétés des différentes communautés et comment, par exemple, les productions belges, françaises, québécoises et suisses se situent l'une par rapport à l'autre dans l'évaluation d'auditeurs suisses. Ce sera précisément l'objet de la présente étude, qui porte sur les quatre situations de la francophonie nord déjà mentionnées et sur deux pays du Sud, le Sénégal et la Tunisie, où le français, pour être très présent sur la scène officielle, n'y fonctionne cependant que comme langue seconde.

MÉTHODE

Les enregistrements

Dans les six contextes, on a enregistré des locuteurs, à qui on demandait de décrire une même planche de bande dessinée. On a prélevé dans les enregistrements des segments exempts de tout particularisme lexical, de tout écart lexical ou morphosyntaxique par rapport à la norme, de toute référence qui permette l'identification nationale des locuteurs, de marques d'hésitations, de pauses, etc. Les productions ont été ramenées à 20 secondes par locuteur.

Dans les situations du Nord, les personnes enregistrées sont pour moitié pourvues d'un diplôme de 3^e cycle, et pour moitié détentrices au mieux d'un diplôme de fin de secondaire. Au Sénégal et en Tunisie, elles sont toutes universitaires. On a recouru à une procédure de «juges» pour déterminer lesquels, parmi les enregistrements, étaient les plus représentatifs du point de vue socioculturel et on a retenu ceux pour lesquels 85 % au moins des «juges» s'accordaient.

L'échantillon, équilibré pour ce qui est de la variable «sexe», compte 8 enregistrements pour chacun des États du Nord et 4 pour chacun des 2 États du Sud, soit au total 40 enregistrements.

On a assemblé ces 40 enregistrements sur un même support, en les disposant au hasard, et en les faisant précéder chacun d'un numéro d'ordre. C'est ce montage qui a été utilisé sur les six terrains.

La passation

Dans les six situations, on a fait entendre le montage à des auditeurs qui devaient répondre à quatre questions :

- « Dans quelle mesure (réponse sur une échelle à six cases) chacune des personnes enregistrées conviendrait-elle pour enseigner le français dans votre pays? »

- « Dans quelle mesure (réponse sur une échelle à quatre cases) trouvez-vous son langage correct? »
- « Dans quelle mesure (réponse sur une échelle à quatre cases) trouvez-vous son langage compréhensible? »
- « Quelle est la nationalité de la personne? ».

À une exception près, nous ne ferons état ici que des réponses aux trois premières questions.

Les auditeurs

Les personnes qui se sont soumises à cette épreuve sont au total 970. Elles se répartissent en étudiants universitaires d'une part et en élèves de l'enseignement professionnel d'autre part, sauf dans les pays du Sud, où les auditeurs sont tous universitaires. L'échantillon compte 65 % de filles.

RÉSULTATS

Le dispositif utilisé pour recueillir les évaluations – le report des réponses sur une échelle à 6 ou à 4 cases – permet aisément d'établir un indice moyen d'appréciation pour chacun des enregistrements, et donc pour chacune des catégories nationales et sociales. Les tableaux qui suivent présentent les indices moyens par ordre décroissant pour chaque groupe d'auditeurs. Afin de faciliter une lecture globale des résultats, on a noirci les cases correspondant aux locuteurs de scolarité longue, et grisé les cases des locuteurs du Sud.

1. QUESTION « PROFESSEUR DE FRANÇAIS »

1.1. *L'avantage aux fortement scolarisés du Nord.* Dans le tableau I, pour chaque catégorie d'auditeurs, les cases noires se concentrent sur la partie gauche : les quatre groupes de locuteurs de scolarité longue du Nord occupent, à une exception près, quatre des cinq premières positions⁵. Ces résultats-ci s'alignent donc sur ceux d'études antérieures (Moreau et Brichard, 1999; Bouchard et autres, 2004), et confirment la prévalence du critère social sur le critère de l'appartenance nationale : les usages du français les plus appréciés sont ceux des locuteurs à capital culturel important.

5. Une analyse de variance multivariée signale comme significative à .001 la différence entre fortement et faiblement scolarisés.

1.2. *L'absence de modèle national unique.* Parmi les locuteurs fortement scolarisés, on ne voit pas qu'une seule et même catégorie se classe systématiquement de manière plus favorable chez les différents groupes d'auditeurs. On constate au contraire une assez grande hétérogénéité des profils de réponse d'un groupe à l'autre. On ne voit pas, en d'autres termes, qu'à l'échelle internationale, un seul et même usage socio-spatial (Singy, 1996) soit élu comme variété de référence pour l'ensemble des six terrains francophones étudiés.

Tableau I
Rangs occupés par les groupes de locuteurs
en réponse à la question « Professeur de français »

	1 ^{re} position	2 ^e position	3 ^e position	4 ^e position	5 ^e position	6 ^e position	7 ^e position	8 ^e position	9 ^e position	10 ^e position
audBEL	FRA Long 5,1	BEL Long 5,1	SUI Long 4,8	SUI Court 3,6	QUE Long 3,5	TUN 3,5	FRA Court 3,4	BEL Court 3,3	SEN 3,2	QUE Court 2,5
audFRA	FRA Long 5,5	BEL Long 5,4	SUI Long 5,3	QUE Long 4,1	Court 4	SEN 4	TUN 3,9	SUI Court 3,9	FRA Court 3,6	QUE Court 2,8
audSUI	SUI Long 4,8	FRA Long 4,7	BEL Long 4,7	QUE Long 3,8	BEL Court 3,8	FRA Court 3,7	SEN 3,7	SUI Court 3,7	TUN 3,5	QUE Court 2,8
audQUE	QUE Long 5,2	BEL Long 4,5	FRA Long 4,5	SUI Long 4,4	TUN 4	QUE Court 4	SUI Court 3,9	BEL Court 3,9	FRA Court 3,8	SEN 3,7
audSEN	SEN 5,1	BEL Long 4,4	SUI Long 4,4	FRA Long 4,2	FRA Court 4	BEL Court 4	QUE Long 3,9	SUI Court 3,8	TUN 3,5	QUE Court 3,3
audTUN	BEL Long 4,6	SUI Long 4,6	FRA Long 4,6	SEN 4,3	QUE Long 4	FRA Court 4	TUN 4	BEL Court 3,9	SUI Court 3,8	QUE Court 3,2

On utilise les abréviations suivantes : *aud* pour *auditeurs*, *BEL* pour *belges*, *FRA* pour *français*, *QUE* pour *québécois*, *SUI* pour *suisses*, *SEN* pour *sénégalais*, *TUN* pour *tunisiens*. *BELcourt* désigne les locuteurs belges de scolarité courte, *BELlong* les locuteurs belges de scolarité longue, *FRAcourt* les locuteurs français de scolarité courte, *FRAlong* ceux de scolarité longue, etc.

- 1.3. *Une norme européenne commune.* Les auditeurs européens (belges, français et suisses) positionnent dans les trois premières places les échantillons des très scolarisés de leurs trois communautés, avec des écarts minimes, non significatifs⁶. Si les discours sur la langue attribuent une langue de meilleure qualité aux locuteurs de France, ceux-ci, dans notre échantillon, ne bénéficient pas d'un traitement particulier dans les évaluations, où ils ne sont pas davantage appréciés que les locuteurs belges et suisses. Pourtant, les témoins devinent relativement bien l'appartenance nationale des échantillons. Ainsi, les Belges identifient correctement la nationalité des locuteurs belges et français dans 45 à 66 % des cas⁷ et, chez les Suisses, la moyenne de bonnes identifications pour les enregistrements français et suisses ne descend sous une fourchette de 42 à 63 % des cas que pour un seul locuteur.

On doit d'ailleurs s'attendre à d'autres regroupements analogues, que ce travail ne peut observer. Il couvre certes relativement bien les situations francophones européennes⁸, mais se limite à une seule communauté en Amérique du Nord, à un seul pays d'Afrique subsaharienne. Une expérimentation similaire, qui diversifierait davantage ses catégories de locuteurs et d'auditeurs, verrait sans doute que locuteurs du Québec et du Nouveau-Brunswick se fondent dans un seul et même bloc, que Sénégalais, Maliens et Burkinabé se différencient peu, et que Marocains, Tunisiens et Libanais sont fusionnés dans l'évaluation, tout comme ici les Belges, les Français et les Suisses.

- 1.4. *Une tendance à mieux évaluer les siens.* Chez les auditeurs français, la première place est occupée par les locuteurs français fortement scolarisés. Chez les Suisses, ce sont les locuteurs suisses qui obtiennent l'indice le plus élevé. Mais, on vient de le voir, les écarts entre les variétés européennes ne sont pas significatifs. En revanche, dans le cas des réponses québécoises et sénégalaises, qui accordent aussi la préférence aux leurs, les deux premières

6. Cela s'illustre particulièrement bien chez les auditeurs belges, dont l'évaluation portée sur les locuteurs belges et français ne se différencie qu'à la deuxième décimale.

7. Alors que, rappelons-le, 6 choix étaient proposés. Pour les locuteurs faiblement scolarisés, la proportion de bonnes identifications monte à 47 %.

8. Encore qu'il y aurait bien sûr matière à raffiner, à distinguer par exemple, entre France du nord et France du sud.

positions se différencient significativement. Sous réserve de l'alinéa suivant, la préférence pour les siens ne concerne pas les locuteurs de scolarité courte, sauf pour les auditeurs québécois. Il y a même, chez les auditeurs européens, une tendance à repousser ses propres faiblement scolarisés en queue du peloton formé par les Européens.

Intégrons l'idée que les usages des fortement scolarisés européens ne se distinguent pas du point de vue normatif, comme il apparaît au point 3, et considérons les locuteurs belges, français et suisses comme faisant partie d'un seul et même groupe, européen. Une autre généralisation se profile, à laquelle seules échappent les réponses tunisiennes⁹ : *chaque groupe distingue fortement et faiblement scolarisés, évalue toujours plus favorablement les premiers, et privilégie les siens au moins à l'intérieur de la première catégorie.*

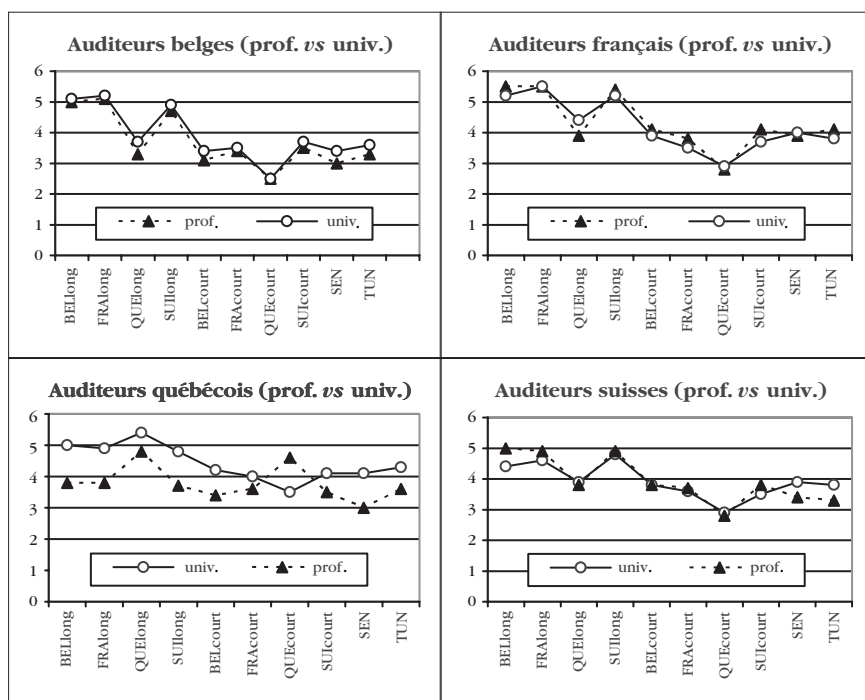
- 1.5. *Une position variable des locuteurs non natifs.* Les résultats reflètent l'hétérogénéité de la catégorie. C'est pour les locuteurs sénégalais qu'on observe la plus grande disparité des jugements, puisqu'ils occupent de la première position à la dixième. Quand ils se classent dans les premiers rangs, c'est chez les auditeurs du Sud. La variabilité des appréciations est moindre pour les locuteurs tunisiens. À une exception près, les non-natifs ne se classent pas en dernière position, s'insérant le plus souvent entre des cases occupées par les faiblement scolarisés. En tout état de cause, la variable « natifs *vs* non natifs » se révèle moins déterminante que la variable sociale, et elle ne produit pas des effets aussi homogènes et réguliers.
- 1.6. *Auditeurs universitaires et auditeurs du professionnel.* Les configurations de réponses ne varient guère selon qu'elles sont fournies par des témoins fréquentant l'enseignement universitaire ou professionnel (voir les figures 1 à 4). Deux différences sont observables néanmoins. D'une part, une tendance des élèves du professionnel à attribuer des indices plus bas que les étudiants universitaires, tout en étant sensibles à l'effet massif de la variable « appartenance sociale des locuteurs » et en adoptant une même

9. Les réponses des étudiants tunisiens, pour d'autres aspects encore, ne s'alignent pas sur le profil général des autres catégories d'auditeurs. Sans qu'on puisse exclure l'idée d'une spécificité de cette culture, il semble qu'il faille plutôt mettre en cause ici la maîtrise du français par ces auditeurs-là et leur familiarité avec les variations du français.

hiérarchie pour les 10 groupes. D'autre part, parmi les auditeurs québécois, les élèves du professionnel évaluent presque de la même manière les Québécois des deux longueurs de scolarité, classant même leurs faiblement scolarisés avant les Belges, Français et Suisses fortement scolarisés. Les étudiants universitaires, en revanche, positionnent aussi en tête du classement les Québécois de scolarité longue, mais ils relèguent les Québécois de scolarité courte à la dernière position de leur classement.

- 1.7. *Les variables « genre ».* Les valeurs ne diffèrent jamais de façon significative selon que les évaluations sont portées sur des locutrices ou des locuteurs. S'agissant du contraste entre auditrices et auditeurs, on relève quelques écarts significatifs isolés (*t* de Student), dont l'orientation n'est pas systématique.

Figures 1 à 4
Épreuve « Professeur de français » :
étudiants universitaires *vs* élèves du professionnel



2. QUESTION «CORRECT»

Dans les réponses des témoins à la question « Dans quelle mesure leur façon de parler est-elle correcte? », on observe dans l'ensemble les mêmes grandes lignes (voir le tableau II). À quelques points près, elles sont d'ailleurs si semblables qu'on peut se demander si la plupart des auditeurs ont vraiment traité distinctement les deux questions, d'autant que, comme on l'a vu dans la section consacrée à la méthodologie, les enregistrements ne présentaient aucun écart lexical ou morpho-syntaxique par rapport à la norme.

Parce qu'elles appellent des développements incompatibles avec l'espace disponible, on ne fera plus état désormais des réponses fournies par les auditeurs tunisiens.

Tableau II
Rangs occupés par les groupes de locuteurs
classés en fonction de la correction de leur langage

	1 ^{re} position	2 ^e position	3 ^e position	4 ^e position	5 ^e position	6 ^e position	7 ^e position	8 ^e position	9 ^e position	10 ^e position
audBEL	FRA	BEL	SUI	QUE	TUN	SUI	SEN	BEL	FRA	QUE
	Long	Long	Long	Long		Court		Court	Court	Court
	2,6	2,5	2,4	1,9	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5	1,37
audFRA	FRA	SUI	BEL	QUE	SEN	BEL	TUN	SUI	FRA	QUE
	Long	Long	Long	Long		Court		Court	Court	Court
	2,7	2,7	2,6	2,3	2,1	1,9	1,9	1,8	1,6	1,5
audSUI	SUI	FRA	BEL	QUE	BEL	SEN	TUN	SUI	FRA	QUE
	Long	Long	Long	Long		Court		Court	Court	Court
	2,4	2,4	2,3	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,3
audQUE	QUE	FRA	BEL	SUI	TUN	BEL	SEN	SUI	FRA	QUE
	Long	Long	Long	Long		Court		Court	Court	Court
	2,5	2,3	2,3	2,2	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,6
audSEN	SEN	BEL	SUI	FRA	QUE	BEL	FRA	SUI	TUN	QUE
		Long	Long	Long	Long	Court	Court	Court		Court
	2,34	1,87	1,83	1,73	1,60	1,56	1,54	1,45	1,3	1,14

2.1. *Prévalence du critère social.* Les cases dans la partie gauche du tableau sont presque toutes noires : les premiers rangs sont occupés par les productions des fortement scolarisés¹⁰.

10. La différence est significative à .001 (Manova).

- 2.2. *Absence de modèle national unique.* À l'intérieur de la catégorie des fortement scolarisés, l'ordre des groupes nationaux diffère selon les catégories d'auditeurs.
- 2.3. *Norme européenne commune.* Parmi les locuteurs à fort capital culturel, Belges, Français et Suisses ne sont toujours séparés que par de faibles écarts.
- 2.4. *Préférence pour les siens.* Ce sont les productions européennes des fortement scolarisés que les Européens considèrent comme les plus correctes, c'est à des Québécois que les Québécois attribuent la palme de la correction, et les Sénégalais font de même pour les locuteurs sénégalais. Tous les groupes, y compris le québécois, s'accordent pour mettre en dernière position les faiblement scolarisés du Québec, juste après ceux de France chez les natifs. Le point appelle cependant des nuances, exposées au point 2.6.
- 2.5. *Position intermédiaire des locuteurs non natifs.* Sauf pour les auditeurs sénégalais, la correction du français utilisé par les Sénégalais et les Tunisiens est située à mi-chemin entre celle des natifs fortement scolarisés et celle de la plupart des natifs de scolarité courte.
- 2.6. *Auditeurs universitaires et auditeurs du professionnel.* Les mêmes constatations qu'à propos de la question « Professeur de français » peuvent être formulées ici : la logique des hiérarchisations est la même pour les deux catégories de témoins, même si les élèves du professionnel ont des évaluations moins généreuses que les étudiants universitaires. On note ici aussi une différence à propos des enregistrements des faiblement scolarisés québécois chez les témoins québécois, que les élèves du professionnel classent très favorablement en 2^e position, alors qu'ils sont ceux dont la correction est la moins bien évaluée par les étudiants universitaires.
- 2.7. *Les variables « genre ».* On fait ici les mêmes constatations qu'au point 1.7.

3. QUESTION « COMPRÉHENSIBLE »

Les données livrées par cette épreuve proposent un profil analogue, avec toutefois quelques déplacements d'accent (voir le tableau III).

Tableau III
Rangs occupés par les groupes de locuteurs
classés en fonction de l'intelligibilité de leur langage

	1 ^{re} position	2 ^e position	3 ^e position	4 ^e position	5 ^e position	6 ^e position	7 ^e position	8 ^e position	9 ^e position	10 ^e position
audBEL	BEL Long 2,6	FRA Long 2,6	SUI Long 2,5	SUI Court 2	BEL Court 1,9	FRA Court 1,8	QUE Long 1,6	TUN 1,6	SEN 1,6	QUE Court 0,8
audFRA	BEL Long 2,8	SUI Long 2,8	FRA Long 2,8	SUI Court 2,4	FRA Court 2,3	SEN 2,3	BEL Court 2,3	TUN 2	QUE Long 2	QUE Court 1,1
audSUI	SUI Long 2,6	BEL Long 2,4	FRA Long 2,2	SUI Court 2	FRA Court 1,9	BEL Court 1,9	SEN 1,8	QUE Long 1,6	TUN 1,5	QUE Court 1
audQUE	QUE Long 2,6	BEL Long 2,3	FR Long 2,2	SUI Long 2,2	QUE Court 2,1	SUI Court 1,9	BEL Court 1,9	FRA Court 1,8	TUN 1,8	SEN 1,7
audSEN	SEN 2,5	SUI Long 2	BEL Long 1,9	FRA Long 1,8	FRA Court 1,6	QUE Long 1,6	BEL Court 1,6	SUI Court 1,5	TUN 1,3	QUE Court 1,1

- 3.1. *Prévalence du critère social.* Dans l'évaluation de l'intelligibilité, les témoins continuent d'appliquer un critère social : les locuteurs à fort capital culturel sont systématiquement mieux évalués que ceux qui n'ont pas longtemps fréquenté l'école.
- 3.2. *Absence de modèle national unique.* Parmi les fortement scolarisés, les différentes nationalités se positionnent de façon variable selon les groupes d'auditeurs.
- 3.3. *Norme européenne commune.* Les écarts entre locuteurs européens sont toujours minimes. Que l'ordre soit FRA-BEL-SUI ou SUI-BEL-FRA, ou autre encore, les cases relatives aux locuteurs européens de même classe sociale sont contigües dans 7 cas sur 8.
- 3.4. *Distinction entre les ensembles géographiques.* Plus clairement encore que dans les deux épreuves précédentes, on voit se constituer trois grands ensembles géographiques : les auditeurs distinguent locuteurs européens, québécois et locuteurs du Sud, ces

deux derniers groupes étant jugés les moins facilement compréhensibles par les auditeurs européens. Les auditeurs québécois, qui ont un jugement plus favorable sur les leurs, considèrent aussi que les locuteurs non natifs sont parmi les moins intelligibles, mais pour les Sénégalais, ce n'est vrai que des Tunisiens et des Québécois de scolarité courte.

- 3.5. *Préférence pour les siens.* Pour l'intelligibilité, les témoins européens situent dans l'ordre leurs fortement, puis leurs faiblement scolarisés, puis les Québécois et les locuteurs non natifs. Les auditeurs québécois adoptent un classement : fortement, puis faiblement scolarisés, en accordant dans les deux cas l'avantage à leur propre groupe (sous réserve du point 3.6), puis locuteurs du Sud¹¹. Les Sénégalais adoptent en gros la catégorisation fortement puis faiblement scolarisés, mais après avoir positionné les leurs au tout premier rang.
- 3.6. *Auditeurs universitaires et auditeurs du professionnel.* On observe les mêmes tendances qu'en 1.6 et 2.6 : peu de différences, sinon la tendance des élèves du professionnel à être plus sévères, et l'écart entre les évaluations des Québécois, selon leur appartenance socioculturelle, à propos de leurs faiblement scolarisés, classés en 2^e position par les uns, en 10^e par les autres.
- 3.7. *Les variables « genre »* réagissent pour cette question comme pour les deux précédentes : écarts faibles, rarement significatifs et pas systématiques.

CONCLUSION

Dans la francophonie hors de France, une idée est récurrente quand la conversation – ou l'enquête – vient à aborder la question du « bon » français : celui-ci est volontiers dit d'abord de France. Nous émettions l'hypothèse qu'il s'agissait là d'un stéréotype, que si on demandait à des francophones de différentes appartenances géographiques d'évaluer des productions langagières effectives – plutôt que de recueillir leur opinion sur la norme – on verrait qu'ils mettent en œuvre d'autres critères d'appréciation.

11. Les Suisses accordent aussi un avantage aux leurs, tant fortement que faiblement scolarisés, mais d'une part, les écarts avec les autres groupes sont faibles, d'autre part, dans l'ensemble européen de scolarité courte, les Suisses sont relativement bien appréciés par tous.

Les données recueillies dans cette enquête internationale étayent très confortablement cette hypothèse. En commun avec des travaux antérieurs évoqués, celui-ci montre le rôle déterminant que joue dans l'évaluation l'appartenance socioculturelle des locuteurs : les variétés de français les plus appréciées sont celles que pratiquent les personnes bien positionnées sur l'échelle socioculturelle, quelle que soit leur nationalité. Le parallélisme entre les réponses fournies par les élèves du professionnel et celles des étudiants universitaires – ceux qui sont appelés à constituer la bourgeoisie culturelle – indique par ailleurs que la hiérarchie des usages construite sur cette assise n'est pas le fait des seuls privilégiés socialement, mais fait l'objet d'un consensus implicite. Implicite en effet : la notion d'échelle sociale est quasiment absente des discours ordinaires sur la norme, qui mettent surtout en avant des critères d'ordre géographique, sans doute parce qu'ils ne sont pas de ceux qui fâchent, parce que plus politiquement corrects.

Lorsqu'on enquête sur la norme dans des situations dialectales, les témoins répondent fréquemment que la meilleure variété de leur dialecte s'incarne dans leur propre région, illustrant ainsi ce qu'on appelle l'esprit de clocher. C'est peut-être un avatar de cette conception qu'on retrouve dans nos résultats : tout le monde s'entend, certes, pour accorder la prééminence à la façon de parler des personnes cultivées, mais les Européens marquent une préférence, à l'intérieur de cette catégorie, pour les locuteurs européens, toutes nationalités confondues, les Québécois privilégient les usages des Québécois, et les Sénégalais accordent l'avantage aux usages pratiqués au Sénégal. Autrement dit, les clochers prennent ici les dimensions de continents. Cette régularité-là, bien tracée dans nos résultats, aucun discours épilinguistique ne l'évoque. Parce que les stéréotypes sont toujours en retard d'une guerre et qu'ils n'ont pas encore assimilé que la norme du français ne se définit plus (si elle l'a jamais été) en termes de régions ou de pays, mais en termes de grands ensembles géographiques?

En tout état de cause, des recherches de ce type doivent nous amener à une conception beaucoup plus relativiste de la norme et à ne plus considérer que le français de référence correspond à l'usage d'un milieu social dans un espace géographique déterminé. Aucun groupe, dans la francophonie, ne détient le monopole du « bon » usage. Dans toutes les situations analysées, quand intervient le critère géographique, il suppose qu'on ne distingue pas des entités régionales ou nationales, mais de plus vastes ensembles. On voit alors qu'au sein des différentes variétés sélectionnées par le critère social, chacune des communautés considère que le meilleur français pour ce qui la

concerne, c'est chez elle qu'il se trouve et aucune n'opte pour un modèle qui lui serait externe géographiquement. Plus que de la norme du français, il devrait donc plutôt être question, désormais, de ses normes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOUCHARD, Pierre, Bernard HARMEGNIES, Marie-Louise MOREAU, Alexei PRIKHODKINE et Pascal SINGY (2004). « La norme dans la francophonie périphérique : externe ou interne? Une étude expérimentale au Québec, en Belgique et en Suisse », dans : Bouchard, Pierre (dir.), *La variation dans la langue standard*, Québec, Office québécois de la langue française, coll. « Langues et sociétés », n° 42, p. 51-71.

BOUCHARD, Pierre et Jacques MAURIS (1999). « La norme et l'école. L'opinion des Québécois », dans : Ouellon, Conrad (dir.), *La norme du français au Québec. Perspectives pédagogiques*, Terminogramme, nos 91-92, p. 91-116.

GUIRAUD, Pierre (1974). *La grammaire*, 6^e éd., Paris, PUF.

LAFONTAINE, Dominique (1986). *Le parti-pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Mardaga.

MOREAU, Marie-Louise et Huguette BRICHARD (1999). « Aimeriez-vous avoir un fils qui parle comme ça? La norme des francophones belges », dans : Moreau, Marie-Louise, Huguette Brichard et Claude Dupal, *Les Belges et la norme. Analyse d'un complexe linguistique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, Bruxelles, Service de la langue française, coll. « Français et société », n° 9, p. 27-41.

MOREAU, Marie-Louise, Pierre BOUCHARD, Stéphanie DEMARTIN, Françoise GADET, Emmanuelle GUERIN, Bernard HARMEGNIES, Kathy HUET, Foued LAROSSI, Alexei PRIKHODKINE, Pascal SINGY, Ndiassé THIAM et Harry TYNE (2007). « Les accents dans la francophonie. Une enquête internationale », Fernelmont, E.M.E, Bruxelles, Service de la langue française, coll. « Français et société », n° 16.

SINGY, Pascal (1996). *L'image du français en Suisse romande*, Paris, L'Harmattan.

La valorisation de la variation :
oui, sans doute, peut-être, mais quand même

DIANE VINCENT

CIRAL, Université Laval

*C'est cool, carrément buzzant
et puis c'est même trippant
C'est écoeurant c'que j'entends, capoté?
Déraper dans le mille, c'est complètement débile
Pas rapport, fais du vent,
franchement, c'que j'veux dire
C'est le fun au boutte et pis c'est sharp à l'os
Wow wow Max voyons donc
quand on peut prendre notre place
C'est Watatatow¹*

En 1976, l'équipe Sankoff-Cedergren justifiait ainsi la vaste enquête sociolinguistique sur le français parlé à Montréal entreprise en 1970 :

« Notre but précis était d'obtenir des données sur la nature, l'étendue et la fonction de la diversité linguistique à l'intérieur du français parlé par les Montréalais afin d'éclaircir la situation d'une population souffrant d'une forte aliénation linguistique. [...] Nous voulions contribuer à une meilleure compréhension du français parlé au Québec en considérant ses aspects propres non comme des erreurs ou aberrations [...], mais en tant qu'éléments d'un système cohérent partagé par tous les membres de cette communauté. » (Sankoff et autres, 1976 : 88-89)

1. *Watatatow* est une série culte conçue pour les adolescents et diffusée à la télévision d'État, la Société Radio-Canada, dans les années 90. Cet extrait est tiré de la chanson thème de l'émission.

Cette courte citation couvre trois aspects fondamentaux de la recherche sur la variation et le changement linguistiques :

- 1) des données spécifiques sont requises pour rendre compte de la nature, de l'étendue et de la fonction de la diversité linguistique;
- 2) les membres d'une communauté partagent un système linguistique cohérent qui inclut des éléments en variation;
- 3) les résultats de la recherche peuvent contribuer à atténuer le sentiment d'aliénation d'une population.

Le projet sur le français parlé à Montréal s'inscrivait dans le programme sociolinguistique proposé par William Labov dans les années 60, non seulement à cause des principes scientifiques sur lesquels il reposait, mais aussi parce que l'intervention sociale y était centrale. En effet, la description linguistique des parlers non standard a été développée pour expliquer, voire contrer certaines inégalités sociales :

« Notre préoccupation majeure était l'échec dans l'apprentissage de la lecture, douloureusement évident dans les écoles new-yorkaises. Les différences dialectales y étaient-elles pour quelque chose?

[...]

La conclusion majeure de nos travaux, telle qu'elle se dégage dans cet ouvrage, est qu'il faut avant tout chercher la cause de ces échecs dans les conflits culturels et politiques à l'intérieur de la classe, et que les différences dialectales sont importantes en tant que symbole de ces conflits. » (Labov, 1972, 1978 : 10-11)

Après 40 ans de recherches sociolinguistiques et des centaines d'études réalisées dans des conditions diverses auprès de nombreuses communautés, la convergence des résultats a permis d'établir que :

- la variation linguistique est inhérente aux langues vivantes;
- la variation linguistique est organisée, c'est-à-dire qu'elle fait partie du système abstrait de la langue et suit des règles récurrentes de grammaticalisation;
- la variation linguistique répond à des impératifs sociaux, notamment de distinction, qui favorisent l'identification des individus à un groupe ainsi que la hiérarchisation des locuteurs sur la base de leurs usages linguistiques (Bourdieu, 1979, 1982);
- la reconnaissance de la variation linguistique permet la valorisation des locuteurs en situation d'insécurité (de minorité ou de minorisé);

- ne nuit pas nécessairement à l'intercompréhension entre les individus.

Aborder l'étude de la variation conduit à un positionnement plus ou moins explicite ou exhibé face à la légitimation des formes non standard, formes sur lesquelles portent les jugements négatifs, parce qu'elles représentent des écarts face à la norme. Dans la perspective sociolinguistique, ce positionnement était au cœur de la démarche.

Considérant l'énoncé suivant du descriptif de ce colloque : « Il importe donc de les reconnaître [les variétés] comme source d'enrichissement du français et facteur de son rayonnement dans le monde », le discours justificatif de la recherche (socio)linguistique se serait transformé au fil des ans, passant de la volonté de contrer l'aliénation à celle de mettre en valeur une richesse collective. Or, malgré l'apparente évolution des mentalités, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un objectif à atteindre, laissant planer la pertinence de la question suivante : Y a-t-il des entraves à ce que le processus de valorisation des variétés linguistiques se répande dans les diverses communautés francophones ? Pour répondre à cette question, je me concentrerai sur l'expérience québécoise des recherches sur la variation, et un accent particulier sera mis sur la persistance des jugements négatifs accordés au parler des jeunes.

1. SUR LA NATURE, L'ÉTENDUE ET LA FONCTION DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

Le français québécois est probablement la variété de français qui a fait l'objet du plus grand nombre de recherches systématiques. Les entreprises de description de la variation dialectale, surtout sur les plans lexicologique et phonétique, jumelées aux recherches sur l'histoire et l'évolution de la variété québécoise ont fourni des descriptions étayées et des explications convaincantes sur les écarts observés entre la variété québécoise et le *français de France*, langue de référence. Je n'insisterai pas sur ces recherches qui seront présentées par d'autres collègues au cours de ce colloque.

Élaborées dans une autre perspective, c'est-à-dire sans que l'objectif soit d'établir des comparaisons entre la variété québécoise et le français de référence, les études sociolinguistiques devaient proposer des explications sur la distribution des formes en variation dans une communauté et sur le transfert des connotations (positives ou négatives) de ces formes sur les usagers. Pour y parvenir, les données

devaient être représentatives du parler spontané des individus appartenant à divers sous-groupes sociaux composant la communauté.

Les études fondées sur le corpus Sankoff-Cedergren se sont accumulées au cours des 35 dernières années, offrant plus de 200 textes scientifiques qui ont permis de rendre compte de la variété du français montréalais, des forces internes et externes, qui entraînent des changements linguistiques, ainsi que des attitudes des informateurs face à leur communauté et à leur langue.

Dans la foulée, plusieurs chercheurs ont aussi contribué à la description du français québécois, reproduisant la méthodologie de Sankoff-Cedergren ou innovant considérablement pour enrichir les connaissances sur les usages et les attitudes face aux variétés de ce français. À titre d'exemple, mentionnons le corpus Lefebvre-Drapeau (Centre-Sud de Montréal, 1978); le corpus Deshaies (ville de Québec, 1979); le corpus Paradis (Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1980); le corpus Poplack (Ottawa-Hull, 1982); les corpus Thibault et Vincent (Montréal, 1984) et Vincent, Laforest et Martel (Montréal, 1995) et le corpus Thibault-Sankoff (entretiens en français d'Anglo-Montréalais, 1995).

En plus des nombreuses études sur des phénomènes en variation, toutes ces recherches ont permis l'exploration et le raffinement de concepts sociolinguistiques importants, dont la règle variable, le changement en temps réel, la communauté linguistique, la variation socio-discursive, etc.².

De ces recherches, nous avons tiré des descriptions fines qui attestent de la nature et de l'étendue de la diversité linguistique et qui confirment que la variété québécoise suit les pressions qui s'exercent sur elle comme sur toutes les autres langues : la variation phonétique peut être stable tout comme le changement peut se faire de façon fulgurante; la morphologie et la syntaxe sont des composantes plutôt stables d'une langue et le changement se fait très lentement – les formes en variation se côtoyant alors sur de très longues périodes; le lexique subit des pressions externes liées au contact des groupes et au développement technologique, mais aussi des pressions exercées par les groupes sensibles aux modes.

Sur le plan social, nous savons que les jeunes ne parlent jamais tout à fait comme leurs parents – se démarquant surtout sur les plans phonétique et lexical – que la mobilité sociale accentue l'acquisition de

2. Pour une présentation de ces concepts et principes, voir Thibault (2001).

formes qu'un individu avait peu développées dans sa jeunesse et que les groupes de prestige établissent les modèles de compétences et les normes de prestige. Et surtout, nous savons que les formes stigmatisées, qui sont attribuées aux groupes déclassés de la société, reçoivent des connotations négatives inébranlables et que l'école est réfractaire à les présenter en classe comme des alternatives situationnelles aux formes standard (ce que Labov a proposé comme solution au problème d'apprentissage de la lecture).

2. ET LA VALORISATION DE LA VARIATION?

Fiers de résultats de recherche convaincants sur le plan scientifique, les sociolinguistes sont intervenus à de multiples occasions dans le débat social sur la langue, réaffirmant l'importance de tenir compte de la variation, surtout en milieu scolaire pour faciliter l'apprentissage de la langue³. Or, la diffusion de ces résultats de recherche aura surtout montré que les études empiriques et les démonstrations savantes ont peu ou pas d'influence sur la perception que les membres d'une communauté ont de leur variété. En effet, les débats sur la piètre qualité de la langue des locuteurs refont régulièrement surface avec les mêmes arguments et les mêmes clichés. Les jugements et les croyances concernant la hiérarchisation du parler des individus sur une base qualitative perdurent, et toute proposition autre que scientifique semble meilleure pour expliquer la situation du français – sans qu'il soit nécessaire de décrire cette situation⁴. Par ailleurs, si on a pu observer, depuis les années 70, une plus grande sécurité linguistique chez les locuteurs québécois (notamment le fait que la variété standard est de moins en moins fréquemment comparée à la

3. Les occasions pour les linguistes de se prononcer sur la qualité de la langue parlée ou écrite ont été nombreuses depuis les années 70 (publications, colloques, débats publics, consultations médiatiques, manifestations, etc.) et des générations de chercheurs se sont succédé sur la ligne de front.

4. Signalons, à titre d'exemple, « l'affaire Dor-Laforest ». Réagissant à une publication de l'auteur de chansons vieillissant George Dor (1996), spécifiquement acerbe quant à la qualité du français parlé, Marty Laforest, jeune sociolinguiste, a dirigé une publication grand public (1997) où elle et des collègues dénonçaient les incohérences, les fautes par ignorance et les jugements sans fondement trouvés dans *Anna braillé ène shot*, et présentaient, dans un langage simple, des explications linguistiquement reconnues sur les aspects les plus décriés du français québécois. S'ensuivit un « combat » sur la place publique au cours duquel les individus se sont majoritairement rangés, il faut l'avouer, derrière Dor et l'idée que notre langue était irrémédiablement massacrée par une population inculte.

variété française) – phénomène attribuable entre autres causes au rayonnement de porte-parole sur la scène locale et internationale et à l'assurance des élites –, le seuil de tolérance face aux variables stigmatisées reste à peu près inchangé. C'est ainsi que les jugements sévères sur le parler des jeunes et leur incompétence à l'écrit se succèdent sans grande originalité⁵, comme en témoignent les citations suivantes :

« Vu l'irréflexion native de tous ces esprits juvéniles, la succession précipitée et désordonnée de leurs pensées entraîne l'incomplet de l'expression, le peu de précision dans le vocabulaire et la syntaxe. Parce que nos élèves sont jeunes, le cercle de leurs idées est nécessairement restreint. Cette pénurie idéologique les prive, par contre-coup, d'une foule de termes et réduit considérablement leur vocabulaire. [...] »

Ne parlons pas de la clarté : la pensée ne saurait jaillir limpide si l'on n'emploie les mots du parler usuel ou si l'on ne conserve aux anciens le sens qu'ils ont gardé jusqu'à ce jour⁶. »

« On est amené ainsi au coeur du problème, qui est un problème de civilisation. Nos élèves parlent joual parce qu'ils pensent joual, et ils pensent joual parce qu'ils vivent joual, comme tout le monde par ici. Vivre joual, c'est Rock'n Roll et hot-dog, party et balade en auto, etc. C'est toute notre civilisation qui est jouale. On ne réglera rien en agissant au niveau du langage lui-même (concours, campagnes de bon parler français, congrès, etc.). C'est au niveau de la civilisation qu'il faut agir. Cela est vite dit, mais en fait, quand on réfléchit au problème, et qu'on arrive à la question : quoi faire? Que peut un instituteur, du fond de son école, pour enrayer la déroute? Tous ses efforts sont dérisoires. Tout ce qu'il gagne est aussitôt perdu. Dès quatre heures de l'après-midi, il commence d'avoir tort. C'est toute la civilisation qui le nie; nie ce qu'il défend, piétine ou ridiculise ce qu'il prône. Je ne suis point vieux, point trop grincheux, j'aime l'enseignement, et pourtant, je trouve désespérant d'enseigner le français⁷. »

« [...] a affirmé M^{me} Marguerite Taillefer-Gagnon qui, en plus de noter

5. Cette section sur le parler des adolescents est tirée d'une étude que j'ai réalisée avec Guylaine Martel dans le cadre d'une exposition « Une grande langue » présentée au Musée de la civilisation de Québec, en 2000.

6. Chartier, Émile (1903). « Le parler français dans nos collèges », *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 1, Québec, Université Laval, p. 117-119.

7. Desbiens, Jean-Paul (1960). *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, p.26.

plusieurs fautes dues à une paresse dans le langage, a aussi attiré l'attention sur la pauvreté du vocabulaire. "J'ai calculé que le glossaire courant ne comptait pas plus de 500 à 600 mots usuels, chaque mot servant à plusieurs désignations, alors que la langue française est si riche, si précise"⁸. »

« Or, le milieu qui les entoure parle mal français. Donc, les élèves aussi. [...] Au Québec, pays riche, en liaison avec la France et le reste du monde francophone, on parle moins bien français que dans certains pays pauvres, isolés, démunis. Voilà la situation de nos étudiants : ils parlent mal français parce qu'ils répètent la langue qu'ils entendent un peu partout autour d'eux. Ils parlent comme ceux qu'ils admirent⁹. »

« "Moé, veu ien saouère... stie!" C'est l'alpha et l'oméga de leur credo. Quand ils ont dit ça, ils ont tout dit. [...] Tu vas retrouver la *gang*, tu t'évaches nonchalamment quelque part à terre, tu siphonnes du *pot*, tu têtes une bière, tu t'écoutes pousser la barbe pendant des heures, tu cuves ta rage contre le « système », tu te masturbes l'anarchisme, tu sacres à tous les deux mots et, pour résumer puissamment toute ta pensée, tu lâches un doctoral, péremptoire et définitif : "Moé, veu ien saouère... stie"¹⁰! ». »

À partir de ces citations, force est de constater que, malgré le temps qui passe, les jugements se répètent¹¹ : pour la langue parlée, la prononciation, la syntaxe et le vocabulaire sont ciblés; pour l'écrit, c'est tout un système qui semble déficient. Mais, plus grave que les fautes de langue, c'est l'aptitude à réfléchir et à élaborer leur pensée qui est remise en doute plus ou moins explicitement. Les frères Untel et les George Dor se suivent, prédisant une lente descente aux enfers jusqu'à ce que la langue soit tellement massacrée que les individus ne pourront plus exprimer une pensée claire et seront obligés de l'abandonner pour une autre, l'anglais probablement.

D'un point de vue linguistique, il y a peu à dire sur ces jugements qui

8. [s.a.] (1970). « Faut-il voir un lien entre la bourgeoisie et le bon langage? », *Le Devoir*, 13 février, p. 8.

9. Dubuc, Jean-Guy (1986). « Le français de l'école c'est celui de la rue », *La Presse*, 15 décembre, p. B2.

10. Lussier, Doris (1992). « Moé veu ien saouère... stie! », *La Presse*, 29 avril, p. B3.

11. Il ne faudrait pas croire que ces discours alarmistes n'apparaissent qu'au Québec. Dans le numéro spécial du magazine *Le Nouvel Observateur* de septembre 2007, on trouve un dossier complet sur « le scandale de l'illettrisme » en France qui fait une large part à la valorisation de l'« école d'autrefois ».

portent sur la qualité de la langue parlée, sinon qu'ils reposent sur des considérations « esthétiques » non admissibles scientifiquement¹². Du point de vue sociologique, nous avons pu observer que tous les jugements sur la langue, qu'ils soient dévastateurs ou élogieux, ne servent aux individus qu'à se positionner dans un camp plutôt que dans l'autre. Or, dénigrer la qualité de la langue parlée n'illustre bien souvent qu'une incapacité de reconnaître une réalité inéluctable : les langues reflètent la hiérarchisation des individus. S'opposent alors le discours de valorisation de la stabilité de la langue – un objet que l'on voudrait immuable parce que le reflet d'un âge d'or – et celui de la mise en valeur d'un système dynamique qui caractérise toute langue vivante. Ainsi, les adolescents, qui tentent par tous les moyens de se démarquer des aînés, faisant montre souvent d'une imagination débridée, ne peuvent qu'être au centre du débat. C'est *full simple* pourtant!

De Blois (1998) a repéré chez les jeunes 32 termes pour faire la fête, 35 pour s'amuser, 29 pour boire de l'alcool, 30 pour être ivre, 21 pour manger, etc. Et tout parent apprendra qu'il a commis un impair en offrant des *14 trous* au lieu de *18 trous* à son ado qui lui a demandé des Doc!

Repérées dans la communauté en 2000, les appellations différentes pour « cigarette » montrent des synonymes parfaits¹³:

botch, cig, cigouille, cigoune, clope, clou, clou de cercueil, clou de tombe, clou de tombeau, dine, gougoune, pêche, perche, plug (plogue), poloque, puck (poque), puff, rouleuse, sèche, smock, smoke, taffe, taponneuse, tôke, top, touille, tourbe, zif, zigouille, zigoune, zine.

Il en va de même pour les termes utilisés pour nommer l'argent :

bacon, bake, balle, bâton, bidou, bill, billet, blé, bœuf, change, cash, foin, fric, liquide, money, oseille, piastre, poids, token.

12. La connaissance du code écrit se pose différemment, puisque le code est plus conventionné. Malgré cela, il y a place à la variation au regard de la fonction que les écrits remplissent et de la situation de communication.

13. Ces termes correspondent au même objet, une cigarette de tabac ordinaire et dans son entier plutôt que dans ses parties. Le joint ou le mégot, par exemple, constituent des classes à part, tout aussi productives, soit dit en passant.

En revanche, les appellations qui couvrent le domaine de la « chaussure » montrent à la fois une multiplication des synonymes lorsqu'il s'agit de génériques, et un art dans l'identification de chaussures spécifiques :

adidas, baskets, boots, fuck me boots, bottes à cap, claques, combats, cortez, doc shoes, docs, 14 trous, 18 trous, espadrilles, espads, galoches, godasses, gougounes, kickers, mary-jane, mukluck, nikes, plates-formes, pompes, rangers, rubbers, runnings, running shoes, sabots, sandales, shoe-claque, shoes, shoes de skate, sniques, sniques de skate, tong.

Et ces listes ne sont pas exhaustives. Alors, pourquoi le mythe de la pauvreté de vocabulaire perdure-t-il, considérant que les jeunes manifestent un don pour la synonymie et une capacité d'exprimer des subtilités d'une précision exemplaire?

3. LES LIMITES DE LA VALORISATION DES FORMES NON STANDARD

De façon plus générale, ce colloque pourrait être l'occasion de réfléchir à la question suivante : pourquoi est-ce si difficile de faire reconnaître ne serait-ce que l'existence de la variation ? À mon avis, trois causes peuvent être envisagées, qui probablement jouent simultanément sur la perception que les individus ont de la langue de leur communauté :

- 1) Il est possible que les chercheurs soient trop discrets lorsque surgit un débat public sur la qualité de la langue, sur la variation et les formes non standard. Il est vrai que la vulgarisation de la recherche, requise pour participer au débat, n'entre pas dans la définition de la tâche des chercheurs – elle est même dévalorisée par les collègues – et que, par ailleurs, les linguistes ne sont pas non plus très sollicités par les médias pour y participer publiquement. Cela dit, si on peut comprendre les chercheurs lassés de répondre aux mêmes arguments et tenter de contrecarrer les mêmes idées reçues, on doit quand même déplorer leur retrait du débat social.
- 2) Il est aussi possible que le discours non univoque des spécialistes face à la variation et aux formes non standard sème la confusion chez des individus enclins à adhérer à des croyances plus convenues. Il faut admettre que plusieurs linguistes ont une position ambiguë en ce qui a trait à la variation linguistique : on reconnaît la richesse des variantes régionales et la créativité des locuteurs,

mais en même temps, on ajoute des mentions d'usage aux mots, ce qui a pour effet de les déclasser. La présentation des formes en variation se fait donc à l'intérieur d'un cadre normatif à géométrie variable selon les individus et les contextes, et les principes théoriques pour consigner tel mot, telle structure ou telle expression dans un registre légitime ou dans une grammaire de fautes sont souvent subjectifs.

- 3) Le fondement même de la variation, c'est-à-dire la hiérarchisation des individus sur la base de la connaissance et de la reconnaissance des variables de prestige, doit aussi être considéré comme une entrave à la valorisation des formes non standard. Reconnaître la variation revient à légitimer toutes les formes qui discriminent les individus et, par conséquent, à éliminer un lieu où chacun peut se placer et classer les autres. Or, dans les sociétés fortement hiérarchisées, les croyances qui confortent tous et chacun sur ce classement ne peuvent que prévaloir sur les explications qui tentent de minimiser les écarts.

Est-ce à dire que tous les projets sociaux de valorisation des parlers non standard ont été ou seront vains? Certainement pas. En tant qu'intellectuelle, je suis persuadée que toute quête de connaissance, tout processus interprétatif conduisant à une meilleure compréhension des individus et des sociétés sont autant d'acquis. Et je crois aussi que les interventions publiques des chercheurs sont nécessaires, tout comme le sont les outils qui sont mis à la disposition des citoyens pour accéder à la relativisation des croyances populaires. En revanche, je doute que la communauté scientifique soit prête à admettre, voire à légitimer toutes les variétés comme une richesse patrimoniale et, par exemple, à inclure dans le projet de valorisation tous les parlers ados, tous les argots, tous les *rap* et tous les *slam* de toutes les communautés francophones.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOURDIEU, P. (1979). *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- DE BLOIS, J. (1998). *Quelques aspects du lexique des jeunes québécois: Une analyse des modes de formation*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.
- DOR, G. (1996). *Anna brailé ène shot. Essai sur la langue parlée des Québécois*, Montréal, Lanctôt éditeur.
- LABOV, W. (1972) (1978). *Le parler ordinaire*, Paris, Éditions de Minuit.
- LAFOREST, M. (dir.) (1997) (2007). *États d'âme, états de langue*, Québec, Éditions Nota bene.
- SANKOFF, D. et autres (1976). « Méthodes d'échantillonnage et utilisation de l'ordinateur dans l'étude de la variation grammaticale », *Cahiers de linguistique de l'Université du Québec*, n° 6, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 85-125.
- THIBAUT, P. (2001). « Regard rétrospectif sur la sociolinguistique québécoise et canadienne », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 30, n° 1, p. 19-41.

Le français au Maroc. Enjeux et réalité

FOUZIA BENZAKOUR

CATIFQ, Université de Sherbrooke
Université de Rabat

Comment parler de variation en français ou plus exactement de variétés de français au Maroc et plus généralement au Maghreb, dans une région où le statut du français a toujours été délibérément occulté? Quels enjeux peut présenter une langue à passé colonial, aux prises avec des politiques d'arabisation ambitieuses, quoique indécises, et propulsée dans des terres de contact linguistique encore en mal identitaire?

Pourtant la langue française est bien présente dans toutes les sphères sociales. Elle s'enracine chaque jour un peu plus pour mieux émerger et dire la société et la culture d'une terre, où elle a réussi à s'acclimater. On la rencontre à chaque coin du Maghreb. Elle est dans l'affichage public et commercial; on l'entend, à longueur de journée dans les radios et les chaînes de télévision nationales et satellitaires. Elle s'étale dans les revues et journaux locaux et étrangers; elle se prescrit dans les notices de médicaments. Elle se réinvente dans les écrits littéraires. Bref, la force du français, dont d'aucuns avaient pourtant sonné le glas au lendemain de la décolonisation, c'est cette capacité à revêtir aussi bien la livrée académique et institutionnelle qu'à se laisser traverser par les langues et cultures locales.

Sa fragilité, c'est la non-adéquation entre son statut qui ne se dit pas ou, au mieux, qu'on entoure soigneusement d'une ambiguïté voulue et méditée (langue seconde? langue étrangère privilégiée? particulière? les textes sont toujours restés muets) et son statut réel. La distorsion réalité/officialité peut être lue comme l'indice d'un conflit sociolinguistique larvé ou sans cesse étouffé entre technocrates francophiles, élites arabes francophobes passésistes (hantées par le mythe de la *oumma* « nation » arabe) et militants berbères, en quête d'identité et de reconnaissance officielle. Ce conflit latent est au cœur d'enjeux nombreux et stratifiés. Au premier plan, il y a des enjeux de pouvoir, mais aussi des luttes idéologiques, des revendications culturelles et identitaires. Au second plan, la quête de légitimité pour des variétés de français acclimatées, mais à visibilité affaiblie. Le français élitaire,

bien symbolique réservé et source d'insécurité, n'a-t-il pas intérêt à faire place à des variétés vivantes, plus largement partagées. Il y va de sa survie!

Ce sont ces différents enjeux liés au français tel qu'il se reçoit, se transmet et surtout se vit au Maroc et au Maghreb que je tenterai de présenter dans mon intervention.

Diversité du français et dynamiques francophones : enjeux glottopolitiques d'une articulation des forces convergentes et divergentes

PHILIPPE BLANCHET

Université Européenne de Bretagne – Rennes 2

Cette intervention, inscrite dans le cadre théorique de la « linguistique de la complexité » (Blanchet, 2000; Blanchet et Robillard, 2003; Blanchet, Calvet et Robillard, 2007), proposera d'examiner grâce au concept d'*équilibre dynamique* différents niveaux (macro/micro, institutions/instances, statuts/pratiques...) où s'articulent les tensions entre forces convergentes et divergentes qui animent le processus de changement dans la continuité (dit *homéostasique*) de l'ensemble dit « francophone ». L'objectif est de ne pas opposer radicalement un choix exclusif convergence *vs* divergence, mais de rendre possible une nécessaire régulation raisonnée de ces forces pensées comme complémentaires, en examinant les contextes et les facteurs qui permettraient d'assumer des choix ponctuels.

On revisite au passage le concept clé de *diglossie* ainsi que celui de *politique* ou d'*aménagement linguistique*, pour en étendre et en complexifier la portée. L'analyse se fondera sur deux séries d'études de cas : d'une part, les émergences confirmées (québécois, marseillais) ou en phase d'identification (français d'Algérie, de grandes villes africaines comme Douala ou Abidjan) de variétés linguistiques collectives au sein du français; d'autre part, les situations didactiques d'enseignement-apprentissage du français où se développent des formes individuelles d'interlectes provisoires, puis stabilisés, constituant des compétences francophones au sein de répertoires verbaux pluri-lingues.

Cela pose de façon immédiate la double question théorique et pratique :

- de l'individuation par reconnaissance-naissance des variétés linguistiques (inclues ou non dans une langue englobante) – c'est-à-dire des modalités selon lesquelles on considère qu'on a affaire à du français, à une forme spécifique de français ou à une autre langue – pourquoi et comment on établit ou non dans le continuum

linguistique généralisé des frontières plus ou moins nettes ou floues entre des ensembles de pratiques linguistiques considérés comme divergents?

- du rôle des contacts de langues et des phénomènes d'hybridation et d'identité/altérité dans les dynamiques sociolinguistiques (au sens large du terme *sociolinguistique*) – ce qui revient à poser en sens inverse la question précédente – si l'on admet l'existence de langues et variétés linguistiques distinctes, quelles en sont les modalités inévitables de convergences au sein d'un espace partagé de relations humaines comme l'espace francophone et pourquoi?

Si l'avenir quantitatif de la francophonie se joue bien, comme certaines études le laissent fortement penser, dans les mouvements migratoires et sur le continent africain, c'est à une reconfiguration qualitative et à une autre façon de vivre et de penser les langues, le plurilinguisme et le français que nous sommes conduits.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BLANCHET, Ph. (2000). *Linguistique de terrain, méthode et théorie (une approche ethno-sociolinguistique)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

BLANCHET, Ph. et D. de ROBILLARD, (dir.) (2003). « Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique », *Cahiers de Sociolinguistique*, n° 8, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

BLANCHET, Ph., L.-J. CALVET et D. de ROBILLARD (2007). *Un siècle après le Cours de Saussure, la Linguistique en question*, Paris, L'Harmattan.

La reconnaissance des variétés de français.
Un enjeu prioritaire : le partage du pouvoir de la langue

CHRISTIANE LOUBIER

Office québécois de la langue française

Le français en usage au Québec n'est pas une simple juxtaposition de particularismes lexicaux. C'est un français réglé socialement et doublement organisé sur les plans linguistique et socioculturel. Les enjeux relatifs à sa reconnaissance sont ainsi à mettre en relation avec la maîtrise d'une langue commune à diverses collectivités sociales de par le monde et avec l'avenir du français en tant qu'instrument d'expression et de transmission d'une culture québécoise.

Sur le plan linguistique, le « français en partage » suppose au préalable qu'on reconnaisse aux collectivités ayant en commun l'usage de cette langue, la compétence et le droit de participer pleinement à son enrichissement et à son adaptation aux forces d'évolution. La collectivité québécoise a, entre autres libertés, celle de proposer un aménagement pour assurer l'apprentissage et la maîtrise du français à l'intérieur de son espace sociolinguistique. Cet aménagement sera efficace s'il tient compte des relations d'influence avec l'anglo-américain (la langue en coexistence) et s'il permet de tirer profit de toutes les ressources de la langue française (la langue source), en ne se restreignant pas au français utilisé au Québec dont la spécificité n'autorise pas que l'on s'impose des limites en cette matière. L'enjeu ici est didactique, puisqu'il est lié à la maîtrise de la langue, donc à tout ce qui construit la compétence des locuteurs. La compétence langagière est une forme de pouvoir à l'intérieur des sociétés. Elle ne peut cependant s'acquérir sans une sécurité sociolinguistique et sans qu'on ne dispose d'une didactique (particulièrement d'une didactique de l'oral) adaptée aux actes de communication orale et écrite et aux situations d'interactions langagières.

Sur le plan socioculturel, la langue française renvoie à divers systèmes de représentations, et, par conséquent, à des cultures qui se différencient de « la culture française ». « Être québécois et parler français » ne correspond pas à « être français et parler français », même si le code linguistique est commun. Ces liens étroits entre langue et culture

exigent que le français soit enseigné et transmis non seulement comme un outil de communication linguistique, mais également comme un système de représentations ayant une force symbolique et une valeur sociale. À l'intérieur de l'aire sociolinguistique francophone, une reconnaissance véritable ne se fonde pas sur une valorisation exclusive d'un patrimoine linguistique ou sur la supériorité présumée de la culture de la langue source. La collectivité québécoise elle-même profitera du pouvoir du français si elle parvient à saisir l'importance de se donner une capacité de parole et d'action en français, une capacité de s'imposer socialement, et internationalement, en produisant une pensée, un art, une socioéconomie, bref, une culture originale, mais d'envergure universelle.

Les jeunes, la langue et la culture : bilinguisme, hybridité, assimilation

GRATIEN ALLAIRE

Institut franco-ontarien

Les jeunes sont l'avenir de la francophonie canadienne. C'est une évidence. Ils façonneront, et ils sont déjà en train de façonner, une francophonie à leur image, ouverte sur l'Autre et sur le monde. Sous plusieurs aspects, la jeunesse actuelle ressemble à celle du tournant des années 60, celle qui a adopté le rock et l'a adapté pour en faire son expression, celle qui s'est donné une culture inspirée des courants d'idée en provenance des États-Unis, d'Europe, d'Asie : contestation étudiante, contre-culture, décolonisation, féminisme... Elle est toutefois plus diverse, plurielle, de souches canadienne, africaine, européenne, asiatique... Elle est organisée, dans des associations de jeunesse (FESFO, FJA...). Elle s'exprime par la chanson, le théâtre, Internet... Dans les provinces et les territoires autres que le Québec, les jeunes passent facilement du français à l'anglais : ils ont deux langues maternelles ou ils ont si bien appris la langue seconde qu'elle est devenue une langue première. C'est ainsi que plusieurs se déclarent de « culture bilingue », ce qui a conduit Christine Dallaire et Claude Denis à parler d'hybridité¹. On a compris comme la connaissance de deux langues. On s'est demandé s'il ne s'agissait finalement que de la recherche d'identité propre à cet âge. On a déploré cette acceptation facile du bilinguisme comme une étape vers l'assimilation. La communication avance l'idée que la notion de « culture bilingue » dépasse la langue et inclut des référents culturels en provenance des deux cultures, avec une prédominance de la culture majoritaire, de source souvent américaine. Après avoir examiné la construction de la culture au tournant des années 60, elle posera la question de l'émergence d'une nouvelle culture, majoritairement française, mais inclusive, ouverte sur les nouveaux arrivants et influencée par les courants actuels.

1. DALLAIRE, Christine et Claude DENIS (2005). « Asymmetrical Hybridities: Youths at Francophone Games in Canada », *The Canadian Journal of Sociology*, vol. 30, n° 2, p.143-168.

Pertinence de la prise en compte de la variation dans les outils de référence

HÉLÈNE CAJOLET-LAGANIÈRE

Université de Sherbrooke

Toute langue identifie le peuple qui la parle. Elle sert par ailleurs de support à la représentation du monde et de l'univers culturel que chaque communauté a élaborée. Aussi la langue est-elle un élément fondamental de l'identité et de l'affirmation du devenir d'une collectivité. Dans ce contexte, la langue d'usage public d'une communauté linguistique est le véhicule de sa culture (scientifique, technique, administrative, sociale, politique, littéraire, etc.) et le moyen de promotion par excellence de son identité. Cette production langagière publique, associée par consensus à l'usage valorisé d'une communauté linguistique, constitue pour celle-ci un bien collectif qu'il lui faut protéger, exploiter, diffuser et inscrire dans la réalité contemporaine et son développement technologique. Dans le mémoire qu'il a présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec en novembre 2000 à Québec, M. Roland Arpin, alors directeur général du Musée de la civilisation de Québec, déclarait qu'à la suite d'un sondage sur la perception de la notion de patrimoine, c'est la langue qui, aux yeux des Québécois, représente le mieux leur patrimoine (71 % des répondants). Suivent l'histoire, l'architecture et les œuvres d'art. Selon M. Arpin :

« On ne saurait s'étonner de cette place qu'occupe la langue dans notre mémoire collective. Celle-ci est le premier bien collectif, la base et le constituant premier du patrimoine culturel, le moyen essentiel d'expression de notre société, en même temps qu'un instrument d'ouverture au monde et d'accès à l'immense acquis de la culture française au cours des âges, trésor que nous pouvons revendiquer comme nôtre, pour une bonne part. [...] Vivante, elle est une richesse qui évolue et qui s'adapte à la société qu'elle sert et qui s'en sert. Une langue qui refuserait de s'adapter à son temps périrait. À l'ère de l'autoroute électronique, des communications en temps réel, de la mondialisation des échanges culturels ou économiques, la langue est un outil d'appropriation des innovations¹. »

1. Arpin, Roland (2000). « Langue et patrimoine », Commission des États généraux sur l'avenir de la langue française, p. 7 et 10. [En ligne]. [<http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/catifq/etatsgen/>].

Comme toute langue vivante qui a connu une large diffusion dans le monde, le français est soumis à la variation géographique². Il est normal que le français porte dans son lexique la trace de sa transplantation en Amérique du Nord, au 17^e siècle, et de l'histoire de la communauté francophone nord-américaine. Tout en permettant l'élargissement de ses ressources lexicales, cette diffusion géographique du français a favorisé le développement d'un bon nombre d'usages différents de part et d'autre de l'Atlantique, et donc de variantes géographiques.

Dans le cadre de cette contribution, nous nous attarderons d'abord à cerner la pertinence de prendre en compte la variation linguistique du Québec dans l'ouvrage de référence par excellence qu'est, pour une communauté linguistique, un dictionnaire général; dans un deuxième temps, nous présenterons le système de marques et d'indicateurs géographiques établi par le groupe de recherche FRANQUS pour rendre compte de cette variation.

A. PERTINENCE DE PRENDRE EN COMPTE LA VARIATION LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

Actuellement, les dictionnaires usuels que les Québécois doivent utiliser sont conçus et élaborés en France. Ces ouvrages rendent compte d'une réalité sociale, historique, climatique, administrative et culturelle française et européenne, ce qui est tout à fait normal. Quand nous lisons les articles de ces dictionnaires, nous sommes dans un environnement linguistique et institutionnel européen, illustré par les définitions, les exemples, les unités complexes et les citations d'auteurs français. Nos réalités, nos référents et nos écrivains sont absents de cette description. Les concepteurs de ces dictionnaires décrivent le français de France et ajoutent les régionalismes des autres variétés pour enrichir la francophonie (les régionalismes de Suisse, de Belgique, du Québec, de l'Afrique, des Antilles, etc.). Mais la description est faite d'abord pour les locuteurs français. Cette situation, bien sûr, amène plusieurs difficultés pour les locuteurs vivant dans un contexte québécois et nord-américain lors de la consultation de ces ouvrages, tant pour ce qui est des articles décrivant la langue générale que pour certains vocabulaires plus spécialisés, notamment les vocabulaires du droit, de la faune et de la flore, de la politique, de l'éducation, etc.

2. Nous renvoyons le lecteur au texte du site du groupe de recherche FRANQUS portant sur les marques, supervisé par Louis Mercier: http://franqus.usherbrooke.ca/systeme_marques.php.

De fait, le Québec a un environnement naturel avec une faune et une flore qui diffèrent de celles de l'Europe; des institutions politiques, sociales, culturelles, scolaires et autres conformes à ses besoins et à son développement et une expertise dans des domaines diversifiés (acériculture, aéronautique, biotechnologie, environnement, hydro-électricité, mines, pâtes et papiers, etc.). Des milliers de mots, de sens et d'expressions traduisent ces spécificités. Nous prendrons, à titre d'exemple, le traitement lexicographique du vocabulaire politique et celui de la faune et de la flore.

Traitement lexicographique du vocabulaire politique

Deux études, l'une de maîtrise, celle de Giguère (2000), l'autre de doctorat, celle de Vincent (1999), arrivent aux mêmes conclusions quant au traitement lexicographique insuffisant accordé au vocabulaire politique dans les dictionnaires faits en France.

« Des vingt-sept appellations étudiées, vingt-cinq présentent des particularités propres à la variété québécoise, tandis que deux seulement font partie du fonds lexical commun que nous partageons avec la France. [...] Nous pouvons donc conclure que les titres de fonctions liées au parlementarisme québécois et de l'Administration publique constituent un ensemble hautement original par rapport au français de référence. Par ailleurs, les appellations rendant compte du système parlementaire québécois se distinguent tant sur le plan lexématique que sur le plan sémantique. » (Giguère, 2000 : 130)

La thèse de Vincent, quant à elle, insiste sur la syntagmatique de ce vocabulaire :

« Enfin, l'examen des cooccurrents nous a permis d'identifier nombre de collocations propres au français d'ici et caractéristiques de notre situation politique (*peuple fondateur, projet de société, société distincte, fédéralisme renouvelé, souveraineté-association, Canada anglais, rêve canadien, Canadien français et fait canadien.* » (Vincent, 1999 : viii)

De fait, le contexte politique québécois diffère du contexte politique hexagonal. Le Canada et le Québec possèdent une histoire, des institutions, des partis, un mode de fonctionnement politiques qui leur sont propres. Cela se répercute inévitablement dans le lexique.

Selon Boudreau et Perron (2002), auteurs d'un lexique de science politique adapté aux étudiants de niveau postsecondaire :

«Les lexiques actuellement disponibles s'adaptent mal au contexte particulier des études post-secondaires de langue française au Québec. [...] Ils sont centrés sur la France ou l'Europe. Ils renvoient à un vocabulaire politique qui n'est pas toujours celui que l'on trouve ici...»

De plus, le vocabulaire politique a un fort ancrage socioculturel dans la communauté linguistique concernée. Ce lexique renvoie à la mémoire collective. Cela implique qu'en plus des éléments dénotatifs inclus dans la définition, ce vocabulaire comporte des éléments connotatifs partagés par cette communauté linguistique (voir *parti québécois*, *référendum*, *souveraineté*; voir *monarchie*, *patriote*, *péréquation*, *province*, etc.). En tant qu'outil culturel, le dictionnaire, outil de référence par excellence, doit consigner les mots et les sens évoquant ces réalités actuelles et permettre en outre un lien avec le passé. Une autre recherche doctorale actuellement en cours³ est justement consacrée à cet aspect culturel et connotatif associé au vocabulaire politique au Québec. Selon Pruvost (2005 : 17, 18) :

«Pour être parfaitement expliqué, le mot doit effectivement être présenté dans toutes ses perspectives, [...] avec ses composantes culturelles propres au pays qui en colorent l'usage [...]»

Traitement lexicographique des noms des espèces naturelles

Selon Mercier (à paraître-b), le traitement lexicographique du sous-ensemble lexical des noms des espèces naturelles dans les dictionnaires usuels français est insuffisant pour répondre aux besoins de communication des locuteurs nord-américains :

«Dans le sous-ensemble lexical des noms d'espèces naturelles, il apparaît clairement que la priorité est accordée aux besoins de dénominations de la communauté hexagonale (ou plus largement européenne). Dans la perspective de cette communauté, il est tout à fait normal que les noms français des oiseaux propres à l'Amérique, donc relativement exotiques, soient jugés moins importants que les noms des oiseaux d'Europe, et conséquemment, que ceux-là soient moins bien couverts que ceux-ci par les dictionnaires usuels faits en France. Par exemple, on y trouve systématiquement les mots *bouvreuil*, *linotte* et *verdier*, noms d'espèces exclusives à l'Ancien Monde, alors qu'on y chercherait en vain *carouge*, *junco* et *oriole*, noms français d'espèces exclusives au Nouveau Monde.»

3. Étude de doctorat de Mireille Elchacar, Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke.

Le chercheur y voit une description marginalisante, voire insécurisante. Selon lui :

« Le NPR et le PL sont trop centrés sur l'Hexagone pour servir adéquatement l'ensemble des communautés francophones comme dictionnaire général du français. La description du français et du monde qu'ils proposent exclut trop souvent les francophones non européens, qui sont ainsi marginalisés [...] Constatant que les « autorités linguistiques » du français que sont le NPR et le PL disent que le mot *corbeau* sert à désigner un oiseau d'Europe et le mot *corneille* un oiseau d'Eurasie, le lecteur québécois peut être amené à douter de son propre usage et à se demander si les oiseaux qu'il nomme lui-même *corbeau* et *corneille* portent un autre nom en français. »

On pourrait faire la même démonstration pour ce qui est des sous-ensembles lexicaux touchant l'environnement, l'éducation, le sport, l'alimentation, l'habillement, le droit, ainsi que pour bon nombre de mots et de sens de la langue générale, notamment pour *acériculture*, *âge d'or*, *câblodistributeur*, *chiropratique*, *covoiturage*, *dépanneur*, *écotourisme*, *fibrose kystique*, *nordicité*, *pension de vieillesse*, *podiatre*, *pourvoirie*, *sapinage*, *téléjournal*, *urgentologue*, etc.

Il en va de même pour bon nombre de cooccurrents et de phraséologismes : *accommodements raisonnables*, *assurance-maladie*, *bilinguisme institutionnel*, *caisse populaire*, *fait français*, *formation professionnelle*, *formule d'amendement*, *langue commune*, *majorité francophone*, *ordre de gouvernement*, *paiements de transfert*, *projet de société*, *question nationale*, *rapatriement de la constitution*, *révolution tranquille*, *sécurité du revenu*, *société distincte*, *vieille capitale*, etc. Ou encore d'expressions : *caresser son petit malheur*, *deux poids et deux mesures*, *donner l'heure juste*, *faire plus avec moins*, *maître chez nous*, *mener le bal*, *ne pas dérougir*, *proclamer notre différence*, *s'enfarger dans les fleurs du tapis*, *tricoté serré*, etc.

Il y a donc nécessité d'inclure l'ensemble de nos spécificités et leurs composantes culturelles dans un outil de référence accessible à l'ensemble de la population.

Nécessité d'inclure nos auteurs littéraires

La culture québécoise et nord-américaine est à peine présente ou carrément absente des ouvrages de référence et encyclopédies sur supports écrits et électroniques. Or, c'est dans ces ouvrages que les

membres d'une communauté linguistique trouvent leur modèle d'expression et d'écriture. Présentement, les seuls modèles qui existent sont essentiellement français. Aussi importe-t-il, pour la diffusion de notre culture, que les mots, sens, expressions et autres dénominations qui nous caractérisent soient illustrés et mis en contexte grâce aux citations de nos meilleurs écrivains, poètes, chansonniers, historiens, sociologues, philosophes, essayistes, scientifiques, etc. De fait, les citations permettent d'illustrer et de mieux comprendre les mots, les sens et les expressions dans leur contexte québécois et nord-américain, comme *cégep*, *fleuve*, *gouvernement fédéral*, *hiver*, *nation*, *nord*, *nordique*, *polyvalente*, *préfet (MRC)*, *province*, *rang*, *régime provincial*, *sous-ministre*, *souveraineté*, etc. Il en va de même pour tous les autres mots de la langue : *café*, *école*, *pain*, *table*, etc.

Nécessité de prendre en compte la féminisation des titres de fonction

Les mots reflètent nos valeurs, exprimées, notamment, par les contextes d'emplois et les citations. La féminisation des titres de fonction en est un bon exemple; on les trouve ici dans tous les types de discours (littéraire, journalistique, didactique et spécialisé). En France, d'une manière générale, on ne féminise pas. Au Québec, au contraire, ce phénomène fait maintenant partie du bon usage. Aussi, conformément aux recommandations de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et aux habitudes langagières des Québécois, il importe de consigner dans le dictionnaire les formes féminines, comme *ingénieure*, *magistrate*, *première ministre*, *professeure*, *rectrice*, *sénatrice*, etc.

Nécessité de la description de ces usages au regard des TIC

La prise en compte de la variation linguistique au Québec est en outre essentielle pour le développement des logiciels de traitement de l'information textuelle, de correction orthographique et de reconnaissance vocale qui doivent s'adapter à l'usage du français en Amérique. À titre d'exemple, les milliers de mots, de gentils, de sigles et d'acronymes, de féminins de titres ou de fonctions, d'appellations d'entreprises, de commerces, d'associations, d'organismes et d'institutions, etc., qui ne sont pas pris en compte actuellement par les logiciels. Ces spécificités linguistiques québécoises sont présentes dans la Banque de données textuelles de Sherbrooke⁴. Ces dernières spécificités

4. Pour une description de la BDTS, voir Cajolet-Laganière (2008).

concernent des noms propres de personnes, de lieux, de gentils, de raisons sociales et de marques de commerce, de sigles, d'acronymes et autres dénominations. Nous en donnons quelques exemples ci-dessous :

Toponymes : *Boucherville, Drummondville, Estrie, Gaspésie, Granby, Lennoxville, Longueuil, Magog, Mauricie, Missisquoi, Montréal, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sberbrooke, Valcourt, Yamachiche*, etc.

Gentils : *Abitibien, Adélois, Chicoutimien, Estrien, Forestois, Joliettain, Louperivois, Montérégien, Percéen, Saguenéen, Sorelois*, etc.

Raisons sociales et marques de commerce : *Alcan, Avon, Bell Canada, Campbell, Clairol, Domtar, Donahue, Gaterade, Hydro-Québec, Jell-o, Jos-Louis, Kino-Québec, Labatt, Molson, Quebecor, Seagram, Sears, Skidoo, Weston*, etc.

Sigles et acronymes : Nous avons relevé environ 1 700 sigles et acronymes différents dans la BDTS, ce qui montre le foisonnement de ces formes en français contemporain et, notamment, en français québécois : *BNQ, Bibliothèque nationale du Québec; CSD, Centrale des syndicats démocratiques; DEC, diplôme d'études collégiales; MRC, municipalité régionale de comté; OQLF, Office québécois de la langue française; RAMQ, Régie de l'assurance maladie du Québec; SAAQ, Société de l'assurance automobile du Québec*, etc.

Ces milliers de mots se trouvent dans les sites Web officiels du gouvernement, dans les textes journalistiques, littéraires, techniques et spécialisés, dans les manuels scolaires, bref, dans tous les textes publics au Québec. Certains grands concepteurs de logiciels sont déjà sensibilisés au phénomène de la « pertinence culturelle » :

« Chez Microsoft, le concept de localisation est prioritaire. Nous considérons essentiel, et rentable, de nous assurer que nos produits sont adaptés à la langue, aux coutumes, bref à l'identité culturelle de chaque utilisateur, où qu'il soit⁵. »

5. Propos de Pierre Chadi, directeur régional pour le Québec, Microsoft Canada, Table ronde du CAFI « Informatique et français : mariage contre nature? », Comité d'action pour le français dans l'informatique (CAFI), Montréal, 23 février 1999.

Nombre de mots soulignés en rouge par le correcteur orthographique font partie de l'usage courant et standard des Québécois; ils ne constituent pas des écarts orthographiques, c'est-à-dire des « fautes » par rapport à la norme, mais rendent compte de particularités culturelles et linguistiques. Il y a donc dans ce cas une source de confusion pour l'utilisateur entre « faute » par rapport aux codes orthographique et lexical et « usage standard », voire soigné, d'une variation nationale du français.

Nécessité pour les enseignants

La prise en compte de la variation linguistique du Québec dans un dictionnaire général est en outre fondamentale dans les classes, notamment pour l'étude de textes littéraires et utilitaires. Comment, en effet, les élèves peuvent-ils trouver la signification des sigles et des institutions propres au Québec, de la faune et de la flore du Québec, des milliers de mots et d'emplois qui caractérisent la vie sociale, culturelle, littéraire et politique québécoise, etc.? Cet outil de référence est aussi essentiel pour les enseignants à qui l'on demande d'enseigner à nos jeunes la maîtrise de la langue dans un contexte fonctionnel, donc en relation avec les besoins de communication de la société québécoise et francophone en général, et à qui l'on demande de juger de la qualité de la langue orale et écrite de ces jeunes. Ils doivent par conséquent se référer à un standard, à une norme appropriée. Cet outil devient dès lors un ouvrage de référence essentiel et complémentaire aux autres dictionnaires actuellement sur le marché.

Nécessité de prendre en compte notre jugement sur les mots

Les Québécois désirent essentiellement un dictionnaire de type normatif (voir enquête présentée ci-dessous), c'est-à-dire qui les informe sur leur bon usage. Ils veulent connaître, d'une part, les emplois reçus ou acceptés selon un certain standard québécois et, d'autre part, les emplois critiqués de même que les emplois qui peuvent varier en fonction de certaines situations de communication. Ils souhaitent, enfin, un dictionnaire général à l'intérieur duquel les mots et les sens caractéristiques du Québec seront distingués des mots et des emplois caractéristiques de la France à l'aide d'une marque quelconque.

Aussi, depuis plusieurs décennies, les lexicographes québécois essaient de remédier à cette situation. Plusieurs tentatives de descriptions lexicographiques ont été menées au fil des ans (voir à ce sujet la description qu'en font Monique Cormier et Aline Francoeur, 2002). Un projet en ce sens est actuellement en cours : « Le français standard en usage

au Québec : Nomenclatures, description et application dans les technologies de l'information et de la communication ». Un groupe de recherche multiuniversitaire et multidisciplinaire (groupe FRANQUS) travaille présentement à la préparation d'un dictionnaire général du français qui réponde adéquatement aux besoins de communication des Québécois et des francophones du Canada, c'est-à-dire qui prenne en compte le contexte référentiel québécois et nord-américain, tout en assurant les liens avec la francophonie⁶. Il ne s'agit pas d'un dictionnaire différentiel. L'objectif du groupe de recherche est de décrire le français contemporain représentatif de l'activité sociale, culturelle, économique, politique et scientifique du Québec, incluant les emplois caractéristiques du français en usage au Québec et ceux que nous partageons avec les autres francophones. En outre, pour les emplois caractéristiques du français en usage au Québec, la description lexicographique ne se limite pas aux seuls québécismes; elle inclut également la composante socioculturelle du discours que l'on trouve illustrée essentiellement dans la zone d'exemplification, notamment dans les riches citations d'auteurs québécois.

B. SYSTÈME DE MARQUES ET D'INDICATEURS GÉOGRAPHIQUES POUR RENDRE COMPTE DE LA VARIATION GÉOGRAPHIQUE DU FRANÇAIS DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS ET NORD-AMÉRICAIN

De manière à cibler les attentes du public visé par l'ouvrage, le groupe de recherche FRANQUS a mené une importante enquête à travers le Québec. Celle-ci a porté sur l'ensemble des aspects de la description lexicographique; nous nous attarderons ici aux aspects touchant plus particulièrement la variation géographique. L'enquête a été menée en 1999 auprès de 819 personnes, dans six villes du Québec, soit Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull et Saguenay. Les trois groupes principaux de l'échantillon sont les professionnels de la langue et des communications (26 %), les enseignants (21 %) et les étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire (17 %). Disons d'emblée que près de la moitié des répondants (46 %) jugent « très pertinent » d'avoir à leur disposition un dictionnaire usuel du français mieux adapté à la réalité québécoise et nord-américaine. Ce pourcentage est de 88 % lorsqu'on ajoute à ce nombre ceux qui jugent cet ouvrage « pertinent » et « plutôt pertinent ».

6. Voir, dans le site du groupe de recherche FRANQUS, la présentation du dictionnaire général du français en usage au Québec (en cours de rédaction), <http://franqus.usherbrooke.ca/>.

Pour ce qui est des mots et des sens typiquement québécois, la presque totalité des répondants (94 %) souhaite que l'on indique leur spécificité québécoise et le registre de langue qui les caractérise, le cas échéant. En outre, 86 % d'entre eux estiment que le dictionnaire devrait indiquer non seulement les emplois qui caractérisent l'usage québécois du français, mais aussi ceux qui sont caractéristiques de l'usage français.

Marques et indicateurs diatopiques utilisés dans le cadre du projet FRANQUS : une approche originale

L'ouvrage en cours d'élaboration se distingue des autres dictionnaires, tant québécois que français, pour ce qui est de la manière de traiter les emplois caractéristiques de la France et du Québec. Selon Mercier (à paraître-b), les trois précédents dictionnaires usuels publiés au Québec ont pris en compte la variation géographique. Dans le dictionnaire de Bélisle, la langue française et la variété hexagonale (incluant ses particularités) se confondent; les québécismes sont marqués comme des écarts diatopiques, conformément à la tradition lexicographique française, appliquée notamment dans les dictionnaires *Petit Robert* et *Petit Larousse*⁷. Dans le *Dictionnaire du français Plus (DFP)* et dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA)*, l'approche est inversée. Les lexicographes, ayant décidé d'axer leur description sur le français en usage au Québec, ce sont les francismes, c'est-à-dire les emplois perçus comme des particularismes de l'usage hexagonal, qui sont présentés comme des éléments externes et qui font l'objet d'un marquage diatopique. Ils ont fait précéder ces particularismes de l'indicateur (*France*).

Selon Mercier (à paraître-b) :

«La nouvelle approche adoptée (dans le cadre du projet FRANQUS) est elle-même originale, puisqu'elle consiste, dans la mesure du possible, à identifier à la fois les emplois qui caractérisent l'usage québécois du français et ceux qui caractérisent son usage [hexagonal] par l'ajout des marques topolectales [...]. Si cette approche semble théoriquement mieux adaptée aux attentes actuelles du public québécois, elle pose de grands défis de réalisation sur le plan lexicographique [...]. Les linguistes savent en effet que la variation peut affecter toutes les

7. Ces deux derniers dictionnaires ne nuancent pas la variation observable à l'échelle de la francophonie de celle qui s'observe à l'échelle des régions de France. Tous les cas de variation sont accompagnés de la marque *Régionalisme* ou *Canada* ou encore *Québec* et considérés comme des écarts par rapport au français hexagonal.

composantes linguistiques à divers degrés et les lexicographes savent qu'il est difficile d'en rendre compte de façon claire et nuancée dans le cadre descriptif très contraignant d'un dictionnaire général en un volume. »

Le système de marques géographiques établi par le groupe de recherche se divise en deux grandes catégories : d'une part, le marquage des cas caractérisant une opposition géolinguistique, et d'autre part, celui des cas liés à une différence de contextes référentiels.

Dans les cas de variation géographique où l'on peut opposer clairement deux éléments linguistiques, ces emplois sont généralement précédés de la marque **UQ**, mise pour « emploi caractéristique de l'usage québécois » ou **UF**, mise pour « emploi caractéristique de l'usage français ». Toutefois, dire d'un emploi qu'il est *caractéristique* d'un usage n'implique pas nécessairement qu'il lui soit exclusif. Un mot peut être perçu comme caractéristique de l'usage français, même si un certain nombre de Québécois commencent à l'utiliser; cette perception peut, notamment, s'expliquer par une différence importante dans la fréquence d'emploi de ce mot de part et d'autre de l'Atlantique. Nous présentons ci-dessous quelques exemples d'articles illustrant ces cas de variation géographique. (Pour une présentation plus détaillée du système de marques et d'indicateurs géographiques voir Cajole-Laganière, 2008.) Il est à noter que les articles présentés à titre d'exemples sont en cours de révision.

L'ensemble de l'article *brunante* présenté ci-dessous est marqué **UQ** puisque ses deux emplois, le nom et la locution adverbiale, sont caractéristiques de l'usage québécois. Les flèches synonymiques introduisent des renvois vers *brune* et *crépuscule*, dans le cas du nom; vers *à la brune* et *entre chien et loup*, pour ce qui est de la locution adverbiale. Comme ces mots et locutions relèvent du fonds commun du français, les renvois ne sont pas marqués. À l'article *brune*, on précisera par ailleurs que le nom et l'expression sont marqués *vieux ou littéraire*.

BRUNANTE [b yn[~]t] n. f. – 1778 (in TLFQ); de *brunir* et *-ante*..

UQ Tombée de la nuit. . . **BRUNE, CRÉPUSCULE**. « Entre lune et soleil se glisse l'heure sombre, épaisse, gluante, plus poignante que la brunante. » (A. Hébert, 1982). . . Loc. adv. **À LA BRUNANTE**. À la tombée de la nuit. . . **À LA BRUNE, ENTRE CHIEN* ET LOUP**. « Certains soirs à la brunante, l'horizon. [...] était cependant si clair qu'il me semblait que j'allais tomber dedans. » (G. Soucy, 1998*).

Dans l'exemple suivant, le sens 1 de *mitaine* est neutre, sans restriction géographique et donc non marqué. Le sens 2, caractéristique du français québécois, est marqué UQ et mis en relation avec son équivalent en France : *moufle*. Notons que cet emploi de *mitaine* est également utilisé en Suisse. Par ailleurs, le sous-sens *à la mitaine* est de même caractéristique du français québécois; la marque diatopique UQ couvrant l'ensemble du sens 2. Au sens 3, c'est un syntagme, *mitaine de four*, marqué UQ et *familier*, qui est mis en relation avec un équivalent neutre d'emploi commun en France et au Québec : *gant de cuisine*.

MITAINE [mit n] n. f. – 1180; de l'anc. franç. *mite* « chatte » et *-aine*; par allusion à la fourrure douce de cet animal.

1. Gant long et élégant, généralement féminin, laissant à découvert l'extrémité des doigts.
 2. **UQ** Gant chaud qui recouvre entièrement la main sans séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. . . **MOUFLE**. *Mitaines de laine, de cuir. Mitaine en fourrure.* « elle s'égarait dans les remous de neige. [...] et suçait la glace qui collait au pouce de ses mitaines. » (M.-C. Blais, 1965*). **REM** Ce sens est vieilli en France. . . **Loc. adv. FAM. À LA MITAINE**. À la main, sans moyens techniques. . . **ARTISANALEMENT, MANUELLEMENT**. « un article écrit à la mitaine, télécopié, puis retranscrit. » (Le Soleil, 2002). 3. **PAR ANAL.** Accessoire dans lequel on glisse la main, destiné à divers usages. . . **HOCKEY**. *Mitaine (de gardien de but)* : gant qui protège la main et le poignet du gardien de but, que ce dernier utilise pour saisir les rondelles dirigées vers lui. (in GDT) « la rondelle a arrêté sa course dans la mitaine du gardien » (La Presse, 2005). . . **UQ FAM. Mitaine de four**, isolante, pour saisir les plats chauds. . . **GANT* DE CUISINE**.

Dans les deux articles qui suivent, le premier sens de la dénomination *bleuet* et celui de la dénomination *myrtille* sont présentés comme étant respectivement caractéristiques du français en usage au Québec (UQ) et du français en usage en France (UF). Leur définition rappelle toutefois qu'ils sont généralement associés à des espèces distinctes, l'une nord-américaine et l'autre européenne. Ici encore, les deux mots sont clairement mis en relation au moyen du renvoi marqué qui suit la définition. On note de même les référents culturels illustrés grâce à l'exemplification (exemples et citation).

BLEUET [blo] n. m. – 1615 (*in* NPR); variante de *bluet*; diminutif du mot dialectal *blu* « myrtille »; avec influence de *bleu*.

I. UQ 1. Baie comestible bleue ou noirâtre, à saveur douce et acidulée, produite par diverses espèces d'airelles, en particulier par des espèces indigènes de l'est de l'Amérique du Nord; arbuste à tiges dressées qui produit ce fruit. . . MYRTILLE. . . AIRELLE. *Bleuets sauvages, cultivés.. Taille de bleuets.. Confiture de bleuets.. Pouding, tarte aux bleuets.. « les oiseaux grappillent tous au festin des bleuets; et, gavés. [...], s'endorment les ours, le museau dans les talles. »* (F.-A. Savard, 1937*). 2. (AVEC UNE MAJUSC.) Sumom des habitants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, reconnue pour sa production de bleuets..

II. (1380, *blevaiz* (*in* TLF); 1404, *bleuez* (*in* TLF); de *bleu*) Nom donné aux centaurées à fleurs généralement bleues. . . BLEUET DES CHAMPS ou **UF** COUR. BLEUET : espèce indigène d'Eurasie, autrefois commune en Europe dans les champs de céréales..
CENTAURÉE * BLEUET.

MYRTILLE [mi tij] n. f. – Vers 1256 (*in* TLF); du latin *myrtillus*..

UF Baie comestible bleue ou noirâtre, à saveur douce et acidulée, produite par diverses espèces d'airelles, en particulier par l'airelle myrtille, qui croît notamment dans le nord de l'Europe; arbuste à tiges dressées qui produit ce fruit. . . BLEUET. . . AIRELLE. *Confiture de myrtilles...*

Variation géographique notée au moyen d'indicateurs contextuels

Par ailleurs, dans certains cas, l'écart observé entre les usages québécois et français relève plutôt d'une différence de contextes référentiels que d'une véritable opposition linguistique. Ces cas de variation géographique sont alors notés à l'aide d'indicateurs contextuels. Nous avons tenté, dans la mesure du possible, de systématiser cette approche dans l'ensemble du dictionnaire. Les diverses banques de données textuelles et lexicologiques, de même que les ouvrages lexicographiques, tant hexagonaux que québécois, nous servent de référence pour cerner les emplois caractéristiques du Québec ou de la France. Il importe ici de noter que dans cette première édition de l'ouvrage, la variation géographique ne concerne que la mise en relation des emplois québécois par rapport à l'usage hexagonal; le cadre comparatif n'inclut pas, de manière générale, les contextes suisse et belge, etc. De fait, un mot peut souvent être perçu comme caractéristique de l'usage québécois ou français sans pour autant s'inscrire dans une situation d'opposition linguistique (concurrence lexicale). C'est le cas de toute une série de mots, comme *acériculture*, *cégep*, etc., qui sont

étroitement associés à des éléments caractéristiques du contexte référentiel québécois ou nord-américain et pour lesquels le français ne connaît pas actuellement d'autres dénominations. Comme il ne s'agit pas, à proprement parler, de cas d'oppositions linguistiques, ces emplois (mot, sens, syntagme ou expression) ne portent pas les marques topolectales UQ ou UF. La précision d'ordre géographique indiquant le lieu lié au contexte référentiel est plutôt fournie dans la définition du mot ou du sens touché (voir *ouananiche* et *oka*); elle peut également être associée à une précision sémantique (voir *acériculture* et *aloyau*) ou apportée dans une remarque encyclopédique, etc.

OUANANICHE [ʔwanani] n. f. – 1824 (in TLFQ); du montagnais.

Sous-espèce du saumon de l'Atlantique, de petite taille, indigène du Québec et des provinces atlantiques, qui vit et se reproduit en eau douce. [*Salmo salar ouananiche*; famille des salmonidés.] . SAUMON*. D'EAU DOUCE. *La ouananiche du lac Saint-Jean*. « *emblème jeannois blason des ondes / ouananiche ouananiche / tu rafistoles nos vieilles chimères / en faisant sourire même les pierres*. » (G. Langevin, 1997).

OKA [ok] n. m. – 1906 (in DHFQ); du n. pr. *Oka*, municipalité du Québec.

Fromage québécois de lait de vache à pâte demi-ferme et à croûte lavée.

ACÉRICULTURE [ase ikylyt] n. f. – 1929 (in DHFQ); du latin *acer* « érable »; sur le modèle de *agriculture*.

AU QUÉBEC) Exploitation d'une érablière pour la récolte de la sève en vue de sa transformation en sirop et en produits dérivés (beurre, tire, sucre d'érable).

ALOYAU [alwajo] n. m. – 1611 (in TLF); vers 1393, *allouyaulx* (in TLF); probablement de l'ancien français *alæ*, *alæl* « alouette ». – Plur. : aloyaux.

BOUCHERIE

1. (COUPE CANADIENNE) Pièce de bœuf prélevée dans la longe courte, comportant un os en T, le filet et le contre-filet. *Bifteck d'aloyau*. 2. (COUPE FRANÇAISE) Pièce de bœuf coupée le long du dos entre la dernière côte et le sacrum, et comprenant le filet, le contre-filet et le romsteck.

Ces cas de variation et de précision géographiques peuvent toucher le genre de certains mots standard (voir *feta*) de même que les emprunts critiqués à l'anglais (voir *back up*, *free-lance* et *pressing*); ils peuvent aussi faire état de propositions ou d'avis de recommandation de l'OQLF (voir *bagel*, *beignerie* et *ovniologie*):

FETA ou FÊTA [fet] n. m. ou f. **REM** Ce mot est généralement masculin au Québec et féminin en France.

BACK UP [bak p] n. m. – 1988 (*in* Bornéo); de l'anglais.
UQ CRITQUÉ [. . INFORM. Sauvegarde. Sauvegarde d'un fichier. Système de sauvegarde automatique. . . Copie* de sauvegarde. S'assurer d'avoir une copie de sauvegarde.]

FREE-LANCE [f ilans] adj. et n. – 1957 (*in* NPR); de l'anglais..
 CRITQUÉ AU QUÉBEC [. . Indépendant, pigiste. Un rédacteur indépendant. Une journaliste pigiste. Travailler comme pigiste.] **REM** Free-lance n'est généralement pas critiqué en France, où il est d'usage courant.]

PRESSING [p sin] n. m. – 1934 (*in* TLF); de l'anglais..
 CRITQUÉ AU QUÉBEC [. . Nettoyeur. Porter des vêtements chez le nettoyeur..
REM Pressing n'est généralement pas critiqué en France, où il est d'usage courant]

BAGEL [begəl] ou [bag l] n. m. – 1983 (*in* TLFQ); de l'anglais nord-américain, qui l'a emprunté au yiddish *beigel* ou *beygel*. **REM** L'OQLF recommande la graphie *baguel*.

Petit pain d'origine juive, à pâte ferme et dense, en forme d'anneau. *Bagel au sésame. Bagel au saumon fumé.*

BEIGNERIE [b i] n. f. – 1982 (*in* TLFQ); de *beigne* et *-erie*..

(AU QUÉBEC) Établissement de restauration où l'on fabrique et vend des beignes.
REM Recomm. de l'OQLF.

OVNIOLOGIE [vɒj l i] n. f. – 1997 (*in* Le Soleil); de l'acronyme français *ovni*, pour *objet volant non identifié*, et *-ologie*; sur le modèle de l'anglais nord-américain *ufology*..

UQ Étude des ovnis. . . UFOLOGIE. **REM** L'OQLF propose *ovniologie* plutôt qu'*ufologie*..

CONCLUSION

Le projet du groupe de recherche FRANQUS vise à fournir aux Québécois une description du français qui réponde à leurs besoins langagiers, qui témoigne de leurs usages du français, qui corresponde enfin à leurs expériences et à leur milieu de vie. Cette description, essentiellement québécoise, en raison de sa prise en compte des contextes linguistiques, socioculturels et référentiels québécois, n'en est pas moins ouverte sur la francophonie, comme en témoigne l'approche originale mise au point par le groupe de recherche pour rendre compte de la variation géographique. Tous les sens standard sont largement exemplifiés et souvent assortis de citations de nos meilleurs écrivains. Ces citations littéraires tissent la trame culturelle de l'ouvrage. Elles permettent de faire partager notre héritage culturel tout en illustrant des sens et des emplois standard du français en usage au Québec. L'accent est mis aussi sur l'ajout des cooccurents les plus usuels, lesquels témoignent également des référents culturels québécois et nord-américains.

Pour compléter notre description de l'usage du français au Québec, nous avons aussi établi un système de marques et remarques normatives; celles-ci s'ajoutent aux marques et indicateurs géographiques, selon le cas. À cet égard, nous avons cherché à être clairs et explicites tout en reflétant le plus possible la réalité langagière du Québec et en prenant en compte le jugement que portent les Québécois sur leurs mots. En collaboration avec nos consultants spécialistes, nous avons également enrichi les rubriques étymologiques, notamment pour ce qui est des mots, des sens et des expressions caractéristiques du Québec et de l'Amérique du Nord.

L'outil de référence sera diffusé gratuitement en ligne dès l'automne 2008. Il offre de nombreuses fonctionnalités et se prête à de nombreuses requêtes, lesquelles peuvent porter sur toutes les composantes de l'article ayant fait l'objet d'un balisage : l'orthographe, l'étymologie, la prononciation, les définitions, les exemples et les citations, les emplois critiqués, les spécificités québécoises ou européennes, les synonymes, les contraires et autres renvois analogiques ou encyclopédiques, etc. Des requêtes également sur le contenu des articles thématiques et des annexes : abréviations, sigles et acronymes, proverbes, locutions latines, gentils, dérivés de noms propres, etc. Il facilite en outre le repérage des formes critiquées et des équivalents proposés. C'est un outil de référence particulièrement adapté au milieu de l'enseignement, aux jeunes et aux non-francophones. Il permet l'accès rapide et simple à l'équivalent d'un dictionnaire des verbes (les déclinaisons complètes

des quelque 5 000 verbes traités sont accessibles directement dans les articles); d'un dictionnaire des synonymes (grâce au système de renvois analogiques); d'un dictionnaire des sigles, des gentilés, des abréviations, des proverbes (grâce aux annexes); des citations de nos meilleurs auteurs, etc.

Enfin, Roland Arpin résume bien la pertinence de prendre en compte la variation du français au Québec :

« La langue française d'ici, qu'on appelle parfois « le français québécois », est une langue à part entière, issue du français de France, dont elle conserve toutes les structures, les règles et les lois. La langue française que nous parlons au Québec découle d'une histoire qui est la nôtre. Cette histoire passe d'abord par la France, mais elle a fait des détours par l'Angleterre et les États-Unis, et elle subit l'influence des nombreux immigrants venus par vagues au fil des siècles. La langue que nous parlons nous vient prioritairement du milieu où nous l'apprenons. On ne saurait parler exactement la même langue française qu'à Paris, à Bruxelles, à Dakar, à Genève. La langue française est partout la même, mais en raison de son environnement, on retrouve des variantes. Ici la langue est rêche comme les montagnes environnantes, là, elle chante comme le vent doux de la Méditerranée, ailleurs encore, elle est traînante et mélancolique comme les paysans qui la parlent. Mais dans tous les cas, il s'agit de ce présent qui nous vient de loin et que nous avons fait évoluer tout en lui vouant le respect et l'amour que méritent nos ancêtres⁸. »

8. Arpin, Roland (2000). « Langue et patrimoine », Commission des États généraux sur l'avenir de la langue française, p. 11. [En ligne]. [<http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/catifq/etatsgen/>].

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BÉLISLE, Louis-Alexandre (1957, 1971). *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle Éditeur.

BÉLISLE, Louis-Alexandre (1979). *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, 3^e éd., Montréal, Beauchemin.

BOUDREAU, Philippe et Claude PERRON. (2002) Lexique de science politique (1^{re} édition parue en 1998 sous le titre 350 mots clés de science politique), Montréal, Mc Graw-hill, 205 p.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène, Serge D'AMICO, Pierre MARTEL et Nadine VINCENT (2008). « Marques et indicateurs géographiques dans le dictionnaire général du français de l'équipe FRANQUS », Actes du colloque *Français du Canada-français de France*, Trèves, Allemagne, [à paraître], 22 p.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL (2008). « Le système de marques d'usage et de marques et remarques normatives dans le dictionnaire du français de l'équipe FRANQUS », en collaboration avec Nadine Vincent et Serge D'Amico. *Les dictionnaires de la langue française au Québec, de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 387-410.

CORMIER, Monique et Aline FRANCOEUR (2002). « Un siècle de lexicographie au Québec : morceaux choisis » dans *International Journal of Lexicography*, 15-1, p. 55-73. [En ligne]. [<http://ijl.oxfordjournals.org>].

Dictionnaire du français Plus, à l'usage des francophones d'Amérique (DFP), Montréal, Centre éducatif et culturel inc., 1988.

Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA). Langue, histoire, géographie et culture générale, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par A. Rey, Saint-Laurent, Québec, DicoRobert inc., 1992 [1993; 2^e édition revue et corrigée].

ELCHACAR, Mireille et Louis MERCIER (à paraître). « Mise en relation des particularismes québécois et hexagonaux dans les dictionnaires usuels du français: vocabulaire politique et limites du marquage topolectal », Actes du colloque *La marque lexicographique : quel avenir?*, Nicosie, Chypre, octobre 2006, 14 p.

GIGUÈRE, Annick (2000). « Contribution à l'étude des titres de fonctions liées au parlementarisme québécois et à l'administration publique », Université Laval, 166 p., [mémoire de maîtrise].

Le CD-ROM du *Petit Robert*, version électronique du *Petit Robert*, Version 2.1, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001.

Le Petit Larousse illustré 2007, Paris, Larousse, 2006.

MERCIER, Louis (à paraître-a). «Le traitement des noms d'espèces naturelles dans un dictionnaire québécois ouvert à la variation topolectale et à la différence de contextes référentiels», dans : Heinz, Michaela (dir.), Actes des Deuxièmes Journées allemandes des dictionnaires, Colloque international de lexicographie française - *Le dictionnaire maître de langue. Lexicographie et didactique*, Klingenberg am Main - Allemagne, juillet 2006, Tübingen, Max Niemeyer Verlag «Lexicographica», 24 p.

MERCIER, Louis (à paraître-b). «Travailler depuis le Québec à l'émancipation de la lexicographie du français», dans : Bavoux, Claudine (dir.), *Le français des dictionnaires. L'autre versant*, Paris, De Boeck éditeur, 14 p.

PRUVOST, Jean (2005). «Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle», *Revue de didactique des langues-cultures et de lexiculturologie*, 137 p., p.7-37.

VINCENT, Nadine (1999). Analyse sémique d'un vocabulaire socio-politique québécois : le corpus Bélanger-Campeau, thèse de doctorat (Ph.D), Université de Sherbrooke, 363 p.

Effets de la prise en compte des variétés de français
dans un contexte de localisation des marchés :
l'expérience de Druide informatique avec son logiciel Antidote

**ANDRÉ D'ORSONNENS,
ÉRIC BRUNELLE ET JEAN FONTAINE**

Druide informatique

LA SOCIÉTÉ

En activité depuis 1993, Druide informatique est une entreprise québécoise spécialisée dans l'édition et la distribution de logiciels destinés au grand public. Son équipe permanente compte à ce jour une trentaine de personnes, dont quelques Européens. Druide réalise l'heureuse alliance de linguistes et d'informaticiens chevronnés, mariant la grammaire formelle, la lexicographie et la sémantique à l'intelligence artificielle, la programmation avancée et les interfaces efficaces. Forte de ces compétences, Druide a conçu Antidote, un logiciel d'aide à la rédaction du français plébiscité par la presse spécialisée de toute la francophonie et commercialisé avec grand succès depuis 1996 en Amérique du Nord et en Europe.

LE LOGICIEL

Antidote réunit en un tout cohérent un correcteur de nouvelle génération, dix grands dictionnaires et dix guides linguistiques. Ces multiples ouvrages ne sont pas simplement plaqués ensemble : ils interagissent intelligemment pour aider à explorer tous les aspects d'une question linguistique. Antidote s'adresse à l'ensemble de la francophonie. Français, Québécois, Acadiens, Belges, Suisses, Africains y trouveront non seulement les mots du français commun, mais également les particularités lexicales et syntaxiques de leur groupe.

LA VARIATION LINGUISTIQUE

Une langue comme le français n'a rien de figé et n'est pas employée de façon uniforme dans tous les contextes. C'est ce phénomène universel que nous rappelle le terme *variation linguistique*. Elle se manifeste selon plusieurs axes : la variation dans le temps, la variation selon

le lieu, selon les classes sociales, selon l'effet recherché. Justement, si nous voulions ici varier de registre en adoptant momentanément le jargon spécialisé des linguistes, nous utiliserions, pour décrire ces quatre axes de variation, les termes savants respectifs de *variation diachronique*, *variation diatopique*, *variation diastratique* et *variation diaphasique*.

Un ouvrage de référence comme Antidote, qui prétend présenter aux francophones une riche description de leur langue, doit rendre compte de cet aspect multiforme du français. Alors que la localisation d'un logiciel concerne généralement son interface et ses unités de mesure, c'est tout le cœur d'Antidote, le vaste contenu de ses dictionnaires et les diagnostics de son correcteur, qui doivent être localisés.

L'APPROCHE DE LOCALISATION

Antidote offre cinq définitions pour le mot *localisation*, dont celles-ci : « [ÉCONOMIE] Adaptation d'un produit à un groupe d'une zone géographique donnée. [Spécialement] Adaptation d'un logiciel à un groupe linguistique ou culturel donné ».

Cette adaptation peut porter sur l'application et son conditionnement. Nous avons sciemment éliminé ce dernier aspect; une seule boîte d'Antidote est produite pour l'ensemble de ses marchés. Il en va de même pour le guide de l'utilisateur et, plus généralement, pour tous les éléments relevant de la mise en marché d'Antidote. Le plus important de ces éléments, notre site Web (www.druide.com), est visité plus de 4 000 fois quotidiennement par des internautes en provenance des quatre coins du monde; or, seule la liste des revendeurs y est segmentée par pays.

Nous ne souffrons qu'une exception à ce principe d'uniformité, et elle est de nature culturelle. Les documents commerciaux comme les communiqués de presse et les fiches produits sont imprimés sur du papier de format A4 lorsqu'ils sont destinés au marché européen!

Seul le logiciel lui-même est donc localisé, selon le précepte suivant : adapter Antidote le plus possible à la situation linguistique de l'utilisateur. Cette philosophie se manifeste dès la première installation du logiciel, alors que l'utilisateur doit décrire son profil linguistique :

Personnalisation de votre Antidote

Personnalisez votre Antidote...

Ces précisions aideront le correcteur d'Antidote à s'adapter à vous.
Vous pourrez modifier ces réglages par la suite.

Quelle région linguistique vous correspond le mieux ?

Êtes-vous de langue maternelle française ?

☒ Oui ☐ Non

Comment estimez-vous votre habileté en français écrit ?

☐ Plutôt faible ☐ Assez bonne ☒ Très bonne

Cet Antidote sera utilisé principalement par...

☐ une femme ☒ un homme ☐ les deux

Utilisez-vous l'orthographe traditionnelle ou rectifiée ?

Druides recommande de choisir « Les deux ».
Note : l'interface d'Antidote est rectifiée.

☐ Traditionnelle ☐ Rectifiée ☒ Les deux

Terminé

Fort de ces cinq données, Antidote adapte un grand nombre de ses prestations à l'utilisateur. Dans l'exemple ci-dessus, la localisation du correcteur grammatical en résultant est telle que nous pouvons sérieusement soutenir avoir créé un Antidote pour les Belges!

LE CORRECTEUR

L'outil correcteur d'Antidote peut analyser les textes rédigés par l'utilisateur. Le registre de ce correcteur avancé est très varié : il peut corriger des erreurs d'orthographe, d'accord, de syntaxe, de ponctuation et de typographie, les entorses aux conventions d'écriture des nombres, des adresses et de la correspondance; il peut signaler des pléonasmes, des paronymes, des anglicismes critiqués. Il peut aussi marquer les écarts par rapport à un français de niveau neutre : des expressions ou tournures familières ou soutenues, des régionalismes

lexicaux ou syntaxiques, des archaïsmes. La plupart de ces types de détections peuvent être modulés par l'utilisateur à l'aide des réglages du correcteur.

Pour aider l'utilisateur à comprendre les erreurs détectées et les corrections proposées, le correcteur d'Antidote offre trois niveaux d'explication : l'infobulle, l'explication contextuelle et les guides linguistiques.

Prenons le cas d'un régionalisme. Imaginons que notre utilisateur soit un professeur belge en train d'écrire à un collègue québécois la phrase suivante : *Mes étudiants ne brossent jamais mes cours*. En supposant que les réglages sont bien ajustés pour détecter les régionalismes propres au pays du rédacteur, le premier niveau d'explication consistera en un souligné sous le mot *brossent*, accompagné de l'infobulle « Belgicisme familial? ». S'il clique sur l'infobulle, le rédacteur accèdera au deuxième niveau d'explication, une explication contextuelle ainsi formulée : « Belgicisme familial. Brosser un cours, qui signifie "ne pas y assister", constitue une expression familière et particulière à la Belgique. » S'il clique sur le bouton accompagnant cette explication, le rédacteur sera renvoyé à l'article pertinent des guides, qui sera dans ce cas-ci un article décrivant la notion de belgicisme.

S'il ne veut pas risquer de laisser son correspondant québécois perplexe (« des cours d'école nettoyées à la brosse? »), notre ami belge préférera alors peut-être changer de mot. Le correcteur suggère souvent immédiatement un ou plusieurs équivalents pour remplacer le mot détecté. Notre rédacteur pourra aussi, par exemple, faire appel au dictionnaire de synonymes au mot *brosser*. Il y retrouvera son belgicisme accompagné du verbe équivalent neutre *manquer*, ou, d'un niveau familial, *sécher*. S'il veut « localiser » son propos en l'adaptant spécialement à son destinataire, notre professeur belge pourra même décider de choisir les équivalents québécois familiers (empruntés de l'anglais) *foxer* ou *loafer*.

Bien sûr, si notre Belge écrit à d'autres Belges, il pourra choisir de régler le correcteur pour que celui-ci le laisse « belgiciser » en paix.

Le correcteur d'Antidote est accompagné de « prismes » et de « filtres », qui sont de puissants outils de visualisation et d'analyse de texte : le rédacteur peut voir d'un coup d'œil dans son texte toutes les occurrences d'un phénomène grammatical ou linguistique donné. En particulier, si notre professeur belge veut repérer rapidement toutes les expressions belges qui parsèment son texte, il pourra choisir le filtre pertinent qui surlignera instantanément tous les belgicismes détectés dans son texte.



LES RÉGLAGES

Les réglages linguistiques d'Antidote constituent un véritable moyen de localisation, d'adaptation du produit à son utilisateur. Ils permettent d'ajuster le comportement du correcteur au profil du rédacteur (région géographique, sexe, habileté en français) et aux situations de communication dans lesquelles il peut se trouver.

Nous avons vu qu'il est possible d'ajuster le comportement du correcteur face aux régionalismes en fonction de la nationalité du rédacteur et de son destinataire. On peut aussi régler la sévérité du correcteur face à un langage qui s'écarte du registre neutre.



Le comportement du correcteur peut aussi être adapté devant des pratiques qui ne font pas l'unanimité dans la francophonie : voici quelques exemples.

La féminisation des titres et noms de métiers

Depuis quelques décennies, se sont répandues dans l'usage plusieurs formes féminines de noms de métiers. Dans certains pays francophones, des organismes ont dressé des listes de formes féminines recommandées. La France s'est parfois montrée moins empressée que d'autres pays francophones dans l'intégration de certaines formes féminines. Faut-il écrire que telle femme est *un écrivain*, *une écrivain* ou *une écrivaine*? Antidote se montre accueillant face aux nouvelles formes, mais il a prévu un réglage pour les rédacteurs plus traditionalistes qui préfèrent le masculin plutôt que des formes féminines dans les cas qui ne sont pas encore bien établis dans l'usage.

Les rectifications de l'orthographe

Les rectifications de l'orthographe proposées par l'Académie française en 1990 ont suscité des débats passionnés. Là encore, la prise en compte de ces rectifications dans les milieux de l'édition et de l'éducation ne se fait pas partout au même rythme. À l'intérieur d'un même pays, l'on trouvera de fervents partisans et de farouches opposants de la nouvelle orthographe. Les réglages d'Antidote permettent de contenter tout le monde en offrant un triple choix au

rédacteur : imposer les graphies traditionnelles, imposer les graphies rectifiées ou accepter indifféremment les deux graphies. Cette dernière option, conforme aux recommandations de l'Académie française, est l'option par défaut. (Les lecteurs du présent texte auront peut-être remarqué qu'il est rédigé en orthographe rectifiée.)

Les anglicismes

Le français subit l'influence de l'omniprésente langue anglaise, mais cette influence ne se manifeste pas de la même façon de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, les oreilles québécoises sont parfois écorchées par certains anglicismes lexicaux courants chez les Français (*shopping*), pendant que ces derniers reprochent parfois aux Québécois leurs calques syntaxiques (*prendre une marche*) et autres faux amis lexicaux. Certains anglicismes ne jouissent pas de la même fréquence ou du même statut normatif au Québec et en Europe. De plus, ces usages évoluent : le terme *sénior*, pour désigner les gens âgés, apparemment calqué sur l'anglais, est apparu depuis quelque temps en Europe ; au Québec, il choque encore la majorité, mais il a été repris par *Le Soleil* et *La Presse*. L'équipe lexicographique de *Druide* doit prendre acte de cette évolution au fil des versions d'*Antidote*, qui paraissent environ tous les six mois.

Une série de réglages sur la détection des anglicismes, combinés aux réglages sur le profil géographique du rédacteur, permettent de tenir compte le mieux possible des usages locaux. Ces réglages ont été raffinés notamment à la demande de certains utilisateurs européens. Ainsi, un Québécois qui utiliserait le terme *shopping* sera alerté par *Antidote*, qui lui dira que le terme *magasinage* est recommandé au Québec, alors qu'un Français pourra utiliser *shopping* sans être alerté.

La typographie

Les usages typographiques varient, en particulier dans les pays qui possèdent plus d'une langue officielle, comme le Canada, la Suisse et la Belgique. Pour l'écriture technique et scientifique, *Antidote* privilégie chaque fois que possible les normes internationales comme celles de l'ISO. Pour les textes courants, *Antidote* se base sur la tradition typographique française la mieux établie (par exemple, sur la forme des guillemets), en rappelant parfois certaines pratiques locales divergentes. Un exemple concerne l'espace requise devant le point-virgule, le point d'interrogation et le point d'exclamation. Lorsque l'utilisateur ne dispose pas de l'espace fine requise par la typographie soignée, on lui recommande en France de se rabattre sur une espace insécable de chasse normale ; en revanche, l'Office québécois de la

langue française recommande plutôt de se rabattre sur l'absence d'espace, c'est-à-dire de coller le signe au mot qui précède. Le réglage par défaut choisi par Antidote pour ces cas de figure dépendra du réglage qui précise le profil géographique du rédacteur. Dans tous les cas, l'utilisateur peut bien sûr modifier ces réglages à sa guise. Un autre exemple : l'accentuation des lettres capitales là où la lettre minuscule prendrait un accent (ÉLÉPHANT). Même si cette pratique est recommandée par les guides typographiques, elle n'est pas toujours suivie dans l'usage, notamment en Europe, où plusieurs ont appris à l'école à ne pas accentuer les capitales. Par défaut, les réglages du correcteur forcent l'accentuation. Ce réglage peut toutefois être désactivé par les utilisateurs qui insistent pour ne pas accentuer les capitales.

Dans tous ces cas où l'usage n'est pas unanime, les guides linguistiques d'Antidote fournissent à l'utilisateur des explications détaillées pour l'aider à faire un choix éclairé.

LES DICTIONNAIRES

Antidote fournit à l'utilisateur une véritable bibliothèque lexicographique constituée de dix dictionnaires intégrés consacrés à la langue française : définitions, locutions, synonymes, antonymes, cooccurrences, conjugaison, famille, analogies, citations et anagrammes. La nomenclature comporte près de 120 000 mots, qui se combinent pour former plus d'un million de synonymes, 800 000 cooccurrences, et ainsi de suite. Toute cette masse de mots et de liens est nécessairement la source même d'une variation lexicale considérable.

Alors que le correcteur adapte ses résultats à l'utilisateur, nous avons choisi une approche différente pour les dictionnaires. Dans chaque dictionnaire, la prise en compte de la variation lexicale du français se fait au moyen d'un système de marques qui accompagnent certains mots ou sens de mots. Ainsi, les usagers d'une région sont exposés aux particularités des autres, ce qui nous a paru plus intéressant et plus susceptible de favoriser l'intercompréhension en cette époque de communication globale.

Les dictionnaires recensent ainsi un grand nombre de régionalismes, comme la *spiture* belge (éclaboussure), la *cramine* suisse (froid extrême) ou le *brasse-camarade* québécois (vive discussion). La variation géographique est indiquée par des marques régionales telles que

[Belgique], [Suisse] et [Québec]. La place importante accordée aux régions francophones se manifeste également dans la nomenclature des noms propres de lieux et de personnes.

La variation dans le temps est illustrée à l'aide de marques telles que [Vieilli] ou carrément [Vieux], indiquant qu'un mot ou un sens n'est plus couramment utilisé. À l'inverse, nos lexicographes demeurent à l'affût des néologismes, dont ils enrichissent régulièrement la nomenclature.

Les variations de registre ou de niveau de langage sont indiquées par des marques telles que [Soutenu], [Familier] ou [Très familier]. Il existe aussi plusieurs marques d'usage ou de style telles que [Rare], [Péjoratif], [Ironique] ou [Enfantin].

Le dictionnaire des locutions utilise les mêmes marques, par exemple, avec *deuxième bureau*, qui désigne familièrement en Afrique la maîtresse d'un homme marié, ou encore avec *il n'y a pas le feu au lac*, qui, sur les bords du lac Léman, signifie qu'il n'y a pas urgence.

Le dictionnaire de synonymes d'Antidote constitue aussi une fenêtre sur la variation linguistique. Par exemple, sous le verbe *sécher*, l'utilisateur découvrira que, s'il arrive à l'étudiant français de *sécher un cours*, son confrère belge préfère *brosser un cours* et son confrère suisse *courber un cours*, pendant que l'élève québécois se plait à *foxer* ou encore à *loafer un cours*.

Cette approche mixte ne fait toutefois pas le bonheur de tous. Bien que plusieurs nous aient fait part de leur plaisir à découvrir quelque expression savoureuse, des utilisateurs de l'Hexagone ont exprimé leur agacement devant les termes québécois dans nos listes de synonymes. Nous devons donc examiner comment nous pouvons satisfaire à la curiosité des uns sans nuire au confort des autres. Des solutions concrètes devraient voir le jour dans la prochaine édition d'Antidote.



Pour constituer tous ces dictionnaires et décrire ces variations, les linguistes de Druide ont utilisé la puissance de l'informatique et les ressources immenses du réseau des réseaux.

Internet fournit en effet aujourd'hui à la fois la matière brute de la langue de toute la francophonie, et les outils pour en mesurer la dispersion. Nous avons ainsi constitué automatiquement un corpus de plus de 500 millions de mots, ou 25 millions de phrases, tirés de plus de 2 000 sources distinctes. Nous avons pris soin de répartir ces sources entre les diverses régions de la francophonie, ainsi qu'entre les divers genres littéraires (littérature, journalisme, administration, science et autres). Nous en avons ensuite déduit automatiquement les fréquences, les cooccurrences, les citations, les mots et locutions nouveaux ou régionaux, et autres données statistiquement significatives. Les dictionnaires résultants composent un portrait saisissant de la richesse et de la variété de la langue française.

Même la variation individuelle est prévue par Antidote, qui est pourvu d'un dictionnaire personnel où l'utilisateur peut ajouter et définir les mots de son idiolecte, par exemple, une interjection qu'il affectionne. De façon plus générale, ce dictionnaire personnel lui permet d'ajouter tout mot ou locution qui est inconnu d'Antidote. Ces ajouts sont alors pris en compte par le correcteur et les dictionnaires.

LES GUIDES LINGUISTIQUES

Autres grandes références méritant localisation, les guides linguistiques d'Antidote qui couvrent tous les sujets pertinents pour l'écriture du français : la grammaire, la ponctuation, la typographie, le style, etc. Plus de 600 articles méthodiquement structurés y exposent en détail règles et conventions qui gouvernent la langue française.

Ces guides accordent une place importante à la variation linguistique. Par exemple, la notion de niveau de langue fait l'objet de toute une série d'articles. Il en est de même pour la variation géographique : la notion de régionalisme est expliquée dans un article générique, puis des articles spécifiques sont consacrés aux notions de québécoismes, de belgicismes, etc.



Comment sépare-t-on les triades dans les nombres en Belgique? Comment rédige-t-on une adresse postale en Suisse? Comment écrit-on un numéro de téléphone au Québec? Voilà d'autres exemples de variation géographique traités dans les guides de rédaction d'Antidote.

CONCLUSION

Les dictionnaires et les guides linguistiques d'Antidote constituent une description riche du français, qui fait une large place aux variétés de régions et de registres. En présentant ainsi systématiquement le plus large spectre des variations linguistiques à l'ensemble de la francophonie, Antidote contribue, à sa façon, à la découverte mutuelle et à l'intercompréhension entre ses locuteurs.

De son côté, le correcteur d'Antidote adapte ses diagnostics forcément normatifs à l'origine linguistique de l'auteur ainsi qu'à celle de ses lecteurs. L'utilisateur peut ainsi écrire en toute confiance, sachant qu'il sera prévenu s'il risque d'être mal compris.

Il convient de rappeler que toute cette attention aux subtiles variations du français se fait sur un seul et même produit, rigoureusement le même dans toute la francophonie. C'est la puissance de l'informatique qui permet à Antidote, par de simples réglages, de s'adapter discrètement, mais profondément à la situation de chaque utilisateur.

La description à la fois active, exhaustive et normative d'une langue riche, variée et vivante comme le français est un travail jamais achevé, perpétuellement remis sur le métier. Nous nous efforçons d'amener Antidote toujours plus loin dans la prise en compte des variétés du français tout en respectant, par nos efforts de localisation, les besoins et préférences – tout aussi variés – de ses nombreux utilisateurs.

L'école face aux variétés du français :
réflexions à partir de la situation en Suisse francophone¹

JEAN-FRANÇOIS DE PIETRO

Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDp)
Délégation à la langue française de Suisse romande

J'ai l'honneur d'appartenir à un pays [...] qui, de tous temps, et très authentiquement depuis toujours, [est] rattaché à la grande famille des dialectes français [...] J'écris en toute liberté une langue qui est la mienne, une langue vivante, que je n'ai pas eu besoin d'apprendre, qui est à moi comme elle est à vous [...] : le français, une espèce de français. (Ramuz, 1929, Lettre à Bernard Grasset)²

1. LA QUESTION DE LA VARIATION À L'ÉCOLE : QUEL EST LE PROBLÈME?

La question de la prise en compte de la variation dans l'enseignement est bien trop vaste pour qu'on l'aborde globalement. La variation, en effet, est elle-même variable et, selon le type dont il s'agit, elle y est considérée de manière très différente. À côté des variantes sociales et régionales, qui sont souvent perçues comme faisant problème, n'y a-t-il pas aussi la variation stylistique – cultivée chez Queneau par exemple, mais également dans des activités scolaires plus prosaïques telles que l'évitement des répétitions et la recherche de « variantes »... Il ne

1. Je remercie G. Manno et M. Wirthner pour leur lecture attentive d'une première version du texte et leurs conseils avisés. La responsabilité de la version finale incombe bien sûr au signataire. Ce texte est rédigé en orthographe rectifiée. Le masculin est utilisé pour raison de simplification, il inclut les femmes et les hommes.

2. Les citations littéraires sont empruntées à un article de J. Meizoz (1999) sur le rapport des écrivains romands à la langue.

saurait par conséquent être question dans le cadre de cette brève contribution de traiter tous les différents types de variation (sociolectale, régiolectale³...). Étant donné la thématique générale du colloque, nous nous centrerons ici sur *un* type de variation, celui qui concerne les *variétés régionales*. Il importe toutefois de souligner d'emblée que, en réalité, les différentes formes de variation ne sont le plus souvent pas indépendantes les unes des autres : elles se croisent, s'influencent mutuellement, se renforcent parfois – entre autres dans la stigmatisation dont certaines sont l'objet ! Ainsi, nombre des questions que nous aborderons pourraient vraisemblablement être transférées, avec la prudence nécessaire, à d'autres types de variation, sociale en particulier. Et surtout, comme nous le verrons, elles nous ramèneront finalement à la problématique de départ et à la question de *la* variation en général.

Nous en venons donc à la question de la prise en compte du « français régional » (FR), en tant que manifestation du caractère fondamentalement variationnel de la langue française (Berrendonner, Le Guern et Puesch, 1983), à l'école. Cette restriction faite, nous ne sommes toutefois pas encore au bout de nos difficultés, loin s'en faut ! En effet, poser la question du FR à l'école est, d'une certaine manière, un piège dans lequel il faudrait tout de suite refuser de se laisser enfermer : poserait-on cette question à Paris ? à Tours ? L'accepter revient donc, dans une certaine mesure⁴, à accepter la sujétion linguistique des locuteurs « périphériques » – ce que sont *de facto* nombre d'entre nous.

D'ailleurs, malgré les théories variationnistes des linguistes, malgré les discours « militants » des (socio)linguistes et des régionalistes, cette sujétion est très largement acceptée – comme le montrent les multiples études qui mettent en évidence *l'insécurité linguistique des régions périphériques*⁵. Et cette sujétion, sur le territoire qui relève aujourd'hui de la « Suisse francophone », n'est pas nouvelle. Comme le relève Meizoz (1999 : 57), J.-J. Rousseau déjà en était bien conscient ; dans une note, il écrit :

« Il y a longtemps que je sais que nous ne parlons pas français à Genève. [...] Il est frappant combien la prosodie et l'accent se perdent

3. Ou, selon une autre typologie, diastratique, diaphasique et diachronique.

4. Et pour autant bien sûr qu'on ne revendique pas l'indépendance linguistique, l'édification d'autres normes, l'établissement d'un nouveau « centre » ; pour une présentation des rapports inégalitaires entre les variétés du français en termes de structure socio-spatiale, cf. Singy (1996, 1997, 1999 et 2002) et Prikhodkine (2002).

5. Titre d'un colloque tenu à Louvain-La-Neuve en 1993 (Francard, 1994).

et se défigurent à mesure que l'on s'éloigne de la capitale. [...] Tel arrivé à Paris sait parfaitement sa langue qui peut à peine se faire entendre en parlant et fait rire aussitôt qu'il ouvre la bouche. [...] Paris, ayant un ascendant plus marqué sur toutes les Provinces, leur impose pour ainsi dire aussi promptement la loi du langage que celle du Prince et les tenant toutes plus dépendantes de son usage les empêche de se communiquer assez les leurs pour qu'ils prévalent dans la totalité⁶. »

Avec Rousseau, et bien d'autres⁷, nous devons donc prendre acte de cette situation : il existe, en Suisse francophone en l'occurrence, quelque chose – une somme de variantes finissant par constituer une variété – que la plupart des locuteurs concernés reconnaissent explicitement comme du « français régional ». Et comme le montrent les travaux à ce propos (Singy, 1996, 1997, 2002; Prikhodkine, 2002; Knecht, 1985; de Pietro et Matthey, 1993), ces locuteurs développent envers cette variété l'habitus langagier qu'on retrouve habituellement dans les régions périphériques : sentiment d'infériorité linguistique par rapport au « centre⁸ », sentiment d'insécurité qui se manifeste « par une tendance à déprécier et à valoriser, tout à la fois, le parler local » (Singy, 1997 : 172).

Soumettons-nous donc – provisoirement du moins. Laissons-nous prendre au piège ! Mais nous ne sommes toujours pas au bout de nos difficultés. Nous arrivons maintenant au cœur du problème posé à l'école : Que signifie ici « prendre en compte » ? Que faut-il prendre en compte ? Quels effets doit-on attendre de quelle prise en compte ?

6. « Prosodie », *Œuvres Complètes*, Pléiade, 1961, vol. 2, p. 1250-1251. Nous n'entrons pas ici dans la manière dont Rousseau, dans *La Nouvelle Héloïse*, retourne en quelque sorte ce discours pour valoriser finalement le caractère authentique, innocent, des « périphériques » (Meizoz, 1999 : 59).

7. Mais de tout temps aussi il y eut des résistances, comme en témoigne cette violente diatribe d'Isabelle de Charrière, dans une lettre à Chambrier d'Oleyres (1799, p. 581) : « S'il me fallait craindre encore les jugements des Français ce n'est pas devant les débris de l'académie que je tremblerais [...]. Depuis la révolution je n'ai plus reconnu de public français qui dût nous en imposer sur le style et la langue et déjà auparavant j'ai pensé que nous autres étrangers nous ne devons pas fléchir humblement devant un tribunal en quelque sorte imaginaire [...]. Quand je fis réimprimer à Paris les Lettres écrites de Lausanne, un journal français avait relevé l'expression se *dégonfler* comme étant suisse et non française. Je ne la changeai pas et le journaliste put la retrouver dès les premières lignes du livre. »

8. Singy (1997 : 171) note ainsi : « À cet égard, on mentionnera simplement ce résultat éclairant qui indique que plus du tiers des Vaudois interrogés reconnaît avoir déjà tenté volontairement d'effacer son accent devant un interlocuteur de nationalité française, conduite qui ne semble pas de mise en face d'un interlocuteur belge par exemple. »

La question du français régional à l'école semble inévitablement renvoyer, d'abord, à des débats du genre : faut-il *enseigner* le français régional? Or, si elle est certainement pertinente dans certains contextes, par exemple lorsqu'une des deux langues est un créole, une langue régionale (alsacien, basque...), cette question – sous cette forme radicale – l'est moins à propos du FR, à savoir une variété explicitement définie comme faisant partie de la même langue que le « français de référence » (Singy, 1999). La plupart d'entre nous sommes certainement d'accord pour considérer que l'intercompréhension entre les différentes régions francophones constitue un objectif incontournable de notre cohabitation et, *a fortiori*, de l'enseignement. Personne ne souhaiterait couper les variétés régionales de l'ensemble dont elles font partie. Il est par conséquent important de clarifier ce qu'on entend par « prendre en compte » et de définir ce qui doit ou peut être enseigné, pourquoi et comment.

Autrement dit, c'est, selon nous, en termes *didactiques* que les questions relatives au FR à l'école doivent être posées. Et c'est dans cette perspective qu'il s'agit d'examiner la place, le statut, mais aussi la manière et la finalité d'une prise en compte du FR à l'école. La validité (socio)linguistique ne suffit pas pour en faire un objet d'enseignement si l'on ne tient pas compte des objectifs de l'enseignement, à la fois en termes de maîtrises pratiques, mais aussi de représentations, d'identité et de rapport au langage.

C'est donc dans cette perspective didactique que nous allons tenter d'examiner la question du FR dans l'école romande, en l'envisageant dans le contexte actuel de l'enseignement et des discours souvent alarmistes tenus à son propos : priorités à définir pour éviter la « fracture sociale », surcharge régulièrement dénoncée des programmes, cohérences et équilibres curriculaires à assurer, évolution et diversification de la population scolaire, etc.

Dans un premier temps nous décrirons la situation du FR dans l'école romande, afin de voir ce qui se fait, ou non, et les conséquences de cette situation (§2). Ensuite, afin de résolument dépasser l'alternative *enseigner le FR ou le rejeter*, nous essaierons de reprendre la question autrement : en réexaminant d'abord ce qu'il faut entendre

9. Comme nous l'avons signalé, on pourrait aussi demander : faut-il enseigner le français populaire? le langage des banlieues? Nous ne reviendrons plus sur ces parallélismes souvent possibles.

aujourd'hui par FR puis en redéfinissant quels pourraient être les enjeux d'une autre forme de prise en compte du FR à l'école (§3). Nous esquisserons alors quelques pistes concrètes pour donner corps à ces propositions, en ce qui concerne surtout des « outils » didactiques à même de soutenir cette orientation nouvelle (§4). En conclusion, nous reviendrons à nos interrogations de départ afin de réaffirmer clairement notre position à propos de la place qui devrait être faite au français régional à l'école (§5).

2. LE FRANÇAIS RÉGIONAL À L'ÉCOLE : CONSTATS ET EFFETS

2.1. Un premier bilan plutôt négatif...

Si l'on étudie les discours tenus à propos de l'enseignement du FR (les intentions pédagogiques), les programmes et les moyens d'enseignement, le bilan qui peut être tiré à propos du FR est plutôt mitigé. Certes, depuis les années 60, où l'idée même d'une prise en compte du FR ne faisait pas sens, les attitudes envers le FR deviennent plus favorables. En particulier, il n'y a plus rejet systématique de tout ce qui pourrait apparaître comme écart par rapport à une norme figée et fantasmatique du français. Mais les actions concrètes mises en oeuvre depuis lors restent bien modestes (Wirthner, 1999) et non dépourvues d'ambiguïtés.

Dans *Maîtrise du français* (Besson et autres, 1979), l'ouvrage fondateur de l'importante rénovation qu'a connue l'enseignement du français dans les années 80-90, on ne trouve rien ou presque d'explicite à ce propos. Il est seulement dit, à la page 146, que « le système phonologique varie en fonction de la région, de l'âge, de la situation sociale¹⁰ ». Dans les moyens d'enseignement produits dans la foulée, le *Livre du Maître* pour la 2^e primaire (élèves de 7-8 ans) contient une activité sur les variétés de langue, visant à développer chez l'enfant « la capacité de reconnaître les différentes manifestations régionales d'une même langue » et proposant une cassette qui contient des récits de fêtes locales « typiques » (*Bénichon, Escalade...*); le livre de lecture 3^e primaire (élèves de 8-9 ans) comporte, quant à lui, quelques récits d'auteurs romands, quelques textes relatifs à des modes de vie et des

10. Et le lexème *Auto*, dont le o final est ouvert en FR, est proposé comme exemple d'une telle variation, diatopique en l'occurrence.

particularités propres au terroir. Tout cela reste bien ponctuel, anecdotique, voire folklorique. Et, comme le souligne Wirthner (1999 : 64), il n'y a aucune problématisation de la question du FR qui, dès lors, ne reçoit en fait aucun statut didactique¹¹.

On notera en outre que les quelques éléments mentionnés ici concernent tous l'enseignement primaire. On ne trouve pour ainsi dire rien au secondaire (si ce n'est quelques textes d'auteurs romands). De plus, pour ce qui est des moyens d'enseignement, la situation pourrait bien « s'aggraver » encore, en raison d'une volonté de la Suisse romande de se rapprocher des autres pays francophones dont la rénovation l'avait un peu éloignée, en liaison aussi avec les difficultés financières qu'ont connues les administrations publiques au tournant du millénaire. En effet, les autorités scolaires ont décidé récemment de renoncer, sauf nécessité particulière, à éditer leurs propres moyens d'enseignement, produits au niveau « local », et de choisir parmi l'offre éditoriale existant dans la francophonie. Il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences d'une telle politique pour ce qui concerne la prise en compte des particularités du parler romand¹²...

... mais quelques ouvertures

Cependant, si l'on envisage de manière plus large la question générale de la « langue de référence », des normes et des variations, il faut tout de même remarquer que *Maîtrise du français* posait les fondements d'une pédagogie ouverte aux diverses variétés de la langue et à un travail à partir de ces variétés. La langue, en effet, y est présentée avant tout comme un outil de communication et l'objectif de l'enseignement consiste à « préparer les élèves à maîtriser leur langue dans les situations les plus diverses de la vie quotidienne » (Besson et autres, 1979 : 39). Plus nettement encore, il est affirmé qu'« on partira chaque fois qu'il est possible des productions verbales de l'enfant » (1979 : 3).

Il y a bien là, au regard des principes, la mise en place d'un espace permettant la prise en compte de multiples variétés – sociales et

11. Pire, ainsi que le révèlent les quelques illustrations de « régionalité » que contiennent ces ouvrages, la signification en usage qui est implicitement proposée pour le FR est pour le moins ambiguë, comme si le FR ne pouvait être que du folklore, des éléments patrimoniaux, mais désuets. Ceci nous ramène à la question, déjà mentionnée, de savoir de quel FR nous voulons parler lorsque nous réfléchissons à son enseignement. Nous y reviendrons (§ 3.1).

12. Cela n'est pas sans rappeler la situation qu'ont longtemps connue – voire connaissent encore – certains pays africains.

régionales – de la langue. Pourtant, malgré cette ouverture virtuelle – déjà largement critiquée alors par les milieux puristes! – l'évolution reste lente et modeste. À cela diverses raisons. En voici quatre :

- Les théories de référence qui servaient de fondement à la rénovation proposent une conception de la communication essentiellement axée sur les fonctions linguistiques des unités, laissant peu de place aux représentations des acteurs et aux fonctions sociales, identitaires, que les unités peuvent également remplir.
- Ces ouvertures apparaissent en l'absence d'une réflexion didactique à propos de ce qu'on pourrait attendre, par exemple, du FR à l'école quels besoins? quels objectifs?
- L'absence d'outils de référence qui auraient permis aux enseignants d'aborder et travailler le FR sans le caricaturer¹³.
- L'insuffisance de la formation des enseignants à ce propos, au niveau des représentations et des attitudes envers la variation, qu'il s'agisse des productions des élèves ou du FR, en particulier.

2.2. Les représentations du FR chez les enseignants

Le dernier point ci-avant met en évidence le rôle joué par le corps enseignant. Pour que la situation évolue, il importe qu'ils soient partie prenante du processus (Singy, 1997). Leurs représentations et attitudes envers la variation, le FR en particulier, tiennent à cet égard une place très importante. Elles déterminent le crédit qu'ils vont accorder au FR, et plus encore la manière dont ils vont en traiter les manifestations dans leur classe. Peu d'études ont été menées à ce propos. Mais il est intéressant d'en évoquer deux qui, malgré certaines différences, aboutissent finalement à des résultats largement convergents.

Dans le cadre d'une vaste enquête sur les relations des Vaudois à leur parler, Singy (1996, 1997) étudie les représentations des enseignants (parmi d'autres groupes de population) envers la langue française, et en particulier envers la variété centrale et celle en usage « sur sol vaudois ». (1997: 279). Son échantillon est constitué de 226 enseignants

13. La situation à cet égard a complètement changé depuis la parution du *Dictionnaire suisse romand* (1997), même si ce dictionnaire n'est pas aussi connu, et exploité à l'école, qu'on pourrait le souhaiter.

de l'école publique obligatoire. Le principal constat qu'il établit est que les enseignants « ne se représentent pas le régiolecte local différemment que la population vaudoise » (1997 : 279). Autrement dit, comme la population dans son ensemble, les enseignants sont convaincus selon Singy de l'originalité du parler vaudois, ils sont capables de préciser en quoi réside cette originalité (particularités de prononciation, présence de régionalismes lexicaux et syntaxiques, lenteur du débit); un certain nombre d'entre eux « tiennent aussi pour caractéristique de la pratique linguistique des Vaudois une certaine indigence lexicale, ainsi que le recours à des constructions syntaxiques jugées lourdes sinon fautives » (1997 : 280). De fait, ils reconnaissent la situation de subordination linguistique de leur propre variété : pour eux, la référence est ailleurs, soit à Paris (52 %) ou en France (13 %) [27 % de non réponses]; 45 % sont d'avis « qu'un enseignant dont la pratique présente des traces régiolectales marquées doit tenter de les gommer, 53 % estiment incompatible le fait de bien parler et d'avoir un fort accent vaudois », 58 % se sentent en situation d'infériorité par rapport à leur parler face à un Français de même condition sociale, etc. Ils manifestent ainsi « les réactions de classe sociospatiale » attendues : sentiments d'infériorité et d'insécurité linguistiques.

L'ambiguïté attitudinale caractéristique de cette insécurité – qui se manifeste en particulier par le fait de valoriser et déprécier tout à la fois le FR – transparaît également dans une autre enquête conduite en Suisse romande auprès d'un peu moins de 300 enseignants du degré 6 (primaire dans certains cantons, secondaire dans d'autres) et portant sur l'enseignement de l'oral. Cette seconde étude contenait diverses questions à propos de leur attitude envers diverses formes d'écart à la norme, dont certaines liées au caractère régional des tournures ou des mots utilisés¹⁴. Dans cette situation, confrontés à des exemples concrets, les enseignants se montrent plutôt ouverts face aux régionalismes lexicaux ainsi que face aux emprunts. En revanche, ils rejettent bien plus nettement les écarts grammaticaux, qu'ils soient « régionaux » (construction *lui aider*, passé surcomposé, etc.) ou non (relative non standard, construction des interrogatives, etc.).

Il ressort donc de cette seconde étude que les enseignants – dans leur discours pour le moins – acceptent relativement sans problème les

14. Les enseignants devaient évaluer, sur une échelle allant de « 1 » (parfaitement acceptable) à « 4 », une trentaine d'énoncés (hors contexte) contenant divers « écarts » aux normes du français standard (écarts grammaticaux, emprunts plus ou moins intégrés, variantes diatopiques et diastratiques). Pour une présentation plus détaillée de cette enquête, voir de Pietro (2002).

marques régionales qui s'expriment dans le parler de leurs élèves, du moins lorsque celles-ci ne touchent pas à la syntaxe de la langue (*venir avec*) et lorsqu'elles ne correspondent pas en même temps à une marque diastratique.

Cependant, autre versant du sentiment d'insécurité, pour les enseignants de cette enquête, comme pour ceux de Singy (1996 : 129 *et sq.*; 1999 : 25), accepter (certains usages), voire tolérer, ne signifie pas enseigner! Ainsi, selon Singy (1997 : 281), près de six enseignants sur dix « se disent opposés à la prise en considération du FR dans le cadre de l'école ».

On peut donc considérer qu'il n'apparaît pas comme pertinent pour les enseignants de travailler la question des régionalismes avec leurs élèves, ni pour les enseigner (Singy, 1996 : 129) ni pour les étudier (de Pietro, 2002). Il faudrait certainement examiner plus en profondeur les raisons d'un tel refus : parce qu'ils estiment que ce n'est pas quelque chose d'important? qu'il y a d'autres urgences? que leurs élèves connaissent déjà suffisamment les tournures régionales? Il n'en reste pas moins qu'on retrouve vraisemblablement là une autre expression des sentiments d'infériorité et d'insécurité mise en évidence par les recherches sociolinguistiques. Et nous devons bien évidemment tenir compte de telles données. Il ne servirait à rien, en effet, d'introduire ainsi de nouveaux objets d'apprentissage s'ils ne sont pas clairement perçus comme pertinents et si les enseignants témoignent à leur égard d'une attitude pour le moins non dépourvue d'ambiguïté.

2.3. Une autre manière de considérer la place du FR à l'école

Pour évaluer la place du FR à l'école, il n'est toutefois pas suffisant d'étudier les représentations formulées par les enseignants ni les plans d'études et les moyens d'enseignement. Il est également nécessaire d'observer ce qui se passe concrètement et quotidiennement dans les classes. À côté des discours explicites et officiels, il y a en effet les usages qui expriment en quelque sorte une conception implicite de l'enseignement et, *a fortiori*, du FR.

Il n'existe pas – à notre connaissance du moins – d'étude portant précisément sur cela. Mais nos observations, non systématiques, viennent apparemment confirmer les résultats des enquêtes susmentionnées : s'il ne semble guère usuel – sauf exceptions – de traiter explicitement la question du FR, nombre d'expressions régionales sont largement employées, tant par les élèves que par les enseignants et elles ne sont

généralement pas stigmatisées. Ce constat n'est finalement guère étonnant. Il rejoint l'observation d'un traitement différencié des régionalismes selon leur type (grammaticaux, lexicaux, etc.) et leur registre plus ou moins « standard ». Il confirme également une autre observation faite par la plupart des linguistes ayant travaillé sur la question des régionalismes en Suisse romande, à savoir que certains mots et certaines tournures régionales ont quasiment acquis un statut emblématique d'une appartenance régionale reconnue et valorisée (*septante*, *nonante*, *dîner* [repas de midi], *fricasse* [grand froid], etc.).

Parmi toutes ces formes qui ne font l'objet d'aucune remarque particulière en classe, on soulignera toutes celles, « banales », qui, souvent, ne sont d'ailleurs même pas perçues comme régionales (*autogoal*, *place de parc*, cuisine *habitable*, etc.) et dont on doit au DSR d'avoir mis en évidence le caractère régional. Comme le souligne Manno (2002a), nombre de ces formes ne sont ni des dialectalismes ni des emprunts ni des archaïsmes et constituent des « créations autonomes » témoignant d'une bonne productivité du FR et contredisant l'idée souvent exprimée d'une dérégionalisation en cours du FR. Selon Manno, ce serait plutôt d'une dédialectisation qu'il faudrait parler, c'est-à-dire d'une diminution de la part des éléments issus des dialectes dans le FR. Or, « on a eu tendance par le passé à surestimer le rôle des dialectalismes dans la genèse des régionalismes du français; pendant trop longtemps, le FR a été défini comme ce qui restait du dialecte lorsque celui-ci avait disparu » (Manno, 2002a : 86; Manno, 2004).

3. REPRENDRE LE PROBLÈME AUTREMENT

Cette vision, qui rompt avec une certaine conception folklorisante et patrimoniale du FR, nous paraît très intéressante dans la mesure où elle donne une image différente de la présence du FR à l'école, où elle nous invite à nous interroger sur ce qu'est finalement le FR *aujourd'hui* et – comme nous le disions en introduction – sur ce qui est en jeu quand nous voulons aborder la question du FR à l'école. Car, si ces dernières observations nous montrent qu'il y a du FR à l'école, même s'il n'est pas toujours perçu comme tel, les enquêtes évoquées ci-avant nous ont en même temps rappelé que les sentiments d'infériorité et d'insécurité linguistiques restaient très largement répandus, y compris chez les enseignants! Autrement dit, si on peut d'une certaine manière considérer que le FR finalement s'enseigne – et même avec un certain succès, puisque les élèves suivent leurs professeurs dans l'emploi de ces régionalismes emblématiques ou implicites –, c'est bien plutôt dans la perpétuation des sentiments d'infériorité et d'insécurité – que les élèves actuels ne manqueront certainement pas

d'exprimer à leur tour lorsqu'ils seront devenus adultes – que l'école échoue dans sa mission éducative.

Il s'agit donc, comme nous le disions, de reprendre la problématique autrement, en nous demandant (1) qu'est-ce aujourd'hui que le FR?, et (2) quels pourraient être dès lors les enjeux d'une prise en compte du FR à l'école?

3.1. Le français « régional » aujourd'hui en Suisse francophone

Même en nous en tenant au domaine privilégié des représentations du FR, le lexique, on constate immédiatement que la conception traditionnelle, folklorisante, est contredite par la plupart des auteurs qui ont étudié le FR et qui distinguent habituellement quatre types de formation lexicale propres aux parlers régionaux : les dialectalismes – issus des anciens parlers locaux¹⁵ et qui souvent évoquent effectivement des éléments patrimoniaux – les archaïsmes, les emprunts et les créations autonomes, dont nous avons vu qu'elles n'étaient pas si rares (Manno, 2002a). On voit donc qu'il serait pour le moins ambigu, au pire dangereux, de figer ainsi le FR dans son caractère folklorique.

Deux illustrations, anecdotiques, nous montreront bien à quel point cette conception est surannée et, finalement, dangereuse. La première, empruntée pourtant à un dictionnaire relativement récent du parler suisse¹⁶, revient à souligner les frontières entre le FR et « la langue qui appartient à tous » (?) et à enfermer les Romands dans une sorte de bilinguisme « endo-français, franco-français » dont le pôle régional ne serait qu'une caricature de stéréotypes :

« Le Romand soucieux de bien parler devra posséder aussi bien que possible la langue qui appartient à tous, et en même temps la distinguer des idiotismes régionaux. À la première les expressions importantes, la grande majorité des écrits, la pensée, la science, l'enseignement, la recherche; aux seconds, l'intimité, la convivialité, la cordialité du *carnotset*, de la *pinte*, du chalet des Alpes. À la première, la réflexion, la distance critique qui apprécie et définit; aux seconds, les agapes

15. La plupart de ces parlers appartiennent aux dialectes francoprovençaux; quelques-uns, dans le canton du Jura, au nord, relèvent des dialectes d'oïl. Cf. Kristol, ici même, et Knecht (1985).

16. Les années 80-90 ont vu la parution de nombreux dictionnaires du FR de qualité pour le moins douteuse. Cette vogue a heureusement pris fin avec l'édition du *DSR*!

charcutières et fromagères, le ressourcement de l'identité ethnique autour de ses rites culinaires et ses spécialités. Ici, le vernaculaire aura sa pleine vertu et prendra sa pleine saveur¹⁷. »

La seconde illustration revient à tenter de sélectionner, parmi les régionalismes, ceux qui seraient honorables, dignes de fierté – les dialectalismes et les archaïsmes, comme par hasard – des autres, douteux, impurs, et donc, là encore, à figer le FR dans un passé fantasmatique. Le document ci-après reproduit une fiche éditée par l'association *Défense du français*, à propos du terme *jubilé*¹⁸:

«Jubilé» – À propos du mot «jubilé», utilisé pour n'importe quel anniversaire, on nous fait remarquer qu'il figure au *Petit Larousse*, comme «mot suisse». Nous le savons de reste! C'est à des universitaires romands qu'on doit l'introduction dans ce dictionnaire (animé du louable souci de faire place à des termes régionaux du monde francophone) de germanismes comme ce *jubilé*, ou *poutser* (!), *action* (au sens de vente promotionnelle), sans parler de *Landsturm*, *zwieback*, etc. Quel enrichissement pour la francophonie!»

Il est vrai, si c'était cela le FR, une sorte de vitrine folklorique purifiée des éléments qui ne seraient pas totalement autochtones, qu'il vaudrait mieux alors suivre l'avis des enseignants et ne pas prendre en compte le FR! Si le FR a un sens à l'école, si on veut le rendre didactiquement opératoire, une redéfinition est à l'évidence nécessaire!

Le français tel qu'il est parlé en Suisse représente l'une des composantes de la francophonie, comme celui de Namur, de Montréal, de Moncton, de Point-à-Pitre... et de Paris. Sa spécificité, toute relative, réside dans les usages particuliers, quels qu'ils soient, mais partagés par une part au moins de la communauté, qu'on y observe et qui le distinguent ci et là du français *commun*. Et ces usages, ce sont certes des archaïsmes et dialectalismes (*s'encoupler*; *tablar*; *panosse*...), parfois élevés au rang d'emblème (*septante*, *torrée*...). Mais ce sont aussi de nombreux emprunts – fruits intégrés du contact culturel et linguistique, autrefois essentiellement avec la partie germanophone du pays (*poutser*, *catelle*...), aujourd'hui davantage avec le monde anglo-saxon et avec les migrants nombreux et d'origines diverses qui, outre leur force de travail, ont emmené également des coutumes, des produits... et des mots – et toutes ces créations autonomes, souvent banales, qui contribuent, dans le domaine étatique et administratif par

17. Arès (1994 : 9); cité d'après Pöll (2002 : 76).

18. *Défense du français*, 1991, fiche 311.

exemple, à faire du français en Suisse une langue opératoire et citoyenne. Ces usages spécifiques, ce pourraient être encore les formes féminisées des termes de fonctions et de métiers qui, devant les réticences du « centre » à cet égard, restent pour l'heure condamnées à la périphérie.

C'est donc, loin du folklore, à un niveau beaucoup plus profond – celui de son opérativité même dans la diversité des contextes où elle est en usage – que la question des variétés régionales de la langue nous interroge et qu'elle interroge la langue elle-même.

3.2. Quels enjeux pour l'enseignement?

Comme le montre la situation des locuteurs des régions « périphériques », qui en viennent souvent à dénigrer leur propre manière de parler, la variation est aussi au centre des relations que les sujets entretiennent avec leur langue, et de l'identité langagière que, tant bien que mal, ils essaient de se forger.

En Suisse, le français – régional ou non – est d'abord une langue minoritaire en contact avec l'allemand, la langue traditionnellement majoritaire, et, de plus en plus, avec l'anglais¹⁹. La situation n'y est certes guère comparable à celle qui prévaut au Québec, en Haïti ou au Nouveau-Brunswick. Cependant, l'identité langagière y est aussi vécue comme difficile, faite souvent d'un même sentiment d'infériorité et d'insécurité, d'une même crainte d'envahissement – de « germanisation » ou d'anglicisation – qui nous ramène sans cesse à la question de notre loyauté envers notre voisin français. Les Romands cultivent quelques emblèmes identitaires (*septante...*) tout en affirmant leur attachement au français dont, selon le journaliste A. Maurice, ils ne seraient que les locataires²⁰. Ne parvenant pas à se penser comme communauté linguistique « en contact », ils sont condamnés à rester doublement minoritaires : périphériques par rapport à la France et subordonnés à la composante majoritaire, alémanique, de la Suisse (Knecht, 1985; de Pietro, 1995).

Ainsi, dans le contexte actuel de mondialisation et de migration, l'enjeu d'une prise en compte du FR à l'école consiste peut-être avant tout à aider les élèves à concilier les différentes facettes de leur identité langagière et à construire une identité ouverte, plurielle et moins

19. À propos des relations complexes avec les voisins germaniques majoritaires, cf. de Pietro (1995); de Pietro et Matthey (1993).

20. *Journal de Genève*, 25 avril 1990.

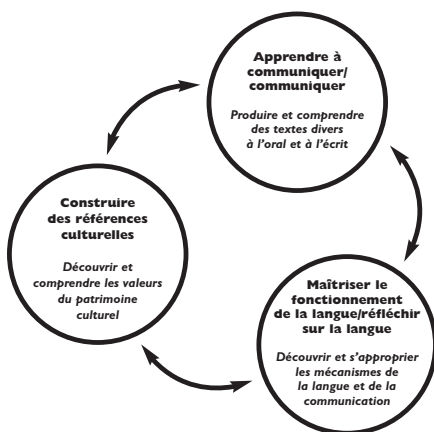
conflictuelle. C'est par conséquent dans ces termes, nous semble-t-il, que la question doit être posée : non pas cultiver avec excès des régionalismes « exotiques », « folkloriques », mais bien réduire ces sentiments qui semblent empêcher les Romands d'être bien dans leur langue – sentiment qui se construit déjà à l'école.

Trois finalités pour l'enseignement

En 2006, les autorités scolaires de l'ensemble des sept cantons francophones (dont deux bilingues français-allemand) ont édité un document qui nous semble très intéressant pour notre propos. Ce texte, rédigé par un groupe d'experts²¹, formule des *Orientations* pour l'enseignement du français dans les prochaines années. Il argumente la nécessité d'une actualisation, en définit le contexte²², en pose les fondements didactiques, etc. Le point qui nous intéresse ici est la tentative de clarification des finalités de l'enseignement.

Selon ce document, l'enseignement du français repose sur trois grandes *finalités* visant à rendre les élèves capables (1) de communiquer en français de manière adéquate, (2) de réfléchir sur la communication et sur la langue, et à leur permettre (3) de construire des références culturelles (Conférence intercantonale de l'Instruction publique, 2006 : 10) :

Schéma des finalités de l'enseignement du français



21. Groupe de référence pour l'enseignement du français (GREF), composé de didacticiens et didacticiennes, de formateurs et formatrices.

22. Et en particulier le caractère toujours plus hétérogène, linguistiquement et culturellement, des classes suisses.

La présence d'une finalité communicative n'est guère surprenante. Elle correspond bien aux orientations qui étaient celles de la rénovation et qu'on retrouve, plus ou moins affirmée, dans l'ensemble des pays francophones. Nous n'y reviendrons pas, sinon pour souligner que le but est bien de communiquer *de manière adéquate* – c'est-à-dire de la manière qui convient au contexte de la communication : le lieu, le moment, les interlocuteurs, la visée, etc.

Ce sont surtout les 2^e et 3^e finalités, la mise en place de méthodes outillées de réflexion et la construction de références culturelles, qui nous paraissent originales et pertinentes pour notre propos.

Les *activités de réflexion* visent donc, d'une part, à faire de la pratique de la langue une *pratique réfléchie*, et, d'autre part, à fournir aux élèves des *outils opératoires* en vue de cette réflexion. Ces outils consistent en des méthodes de réflexion et d'analyse ainsi qu'en une terminologie qui permet de parler de la langue (autrement dit, une *métalangue*) et participe de la construction d'une culture commune sur la langue française et – aurions-nous envie de préciser – sur ses variétés.

La troisième finalité exprime une volonté de faire acquérir aux élèves une *culture langagière*, constituée de savoirs, mais aussi de valeurs et d'attitudes face à la langue. Elle revient ainsi à souligner l'importance de la langue – voire des langues – dans *la construction de soi, de son identité, de ses appartenances*. Ces références culturelles sont constituées grâce à la fréquentation des textes, autour de l'enseignement littéraire (avec des textes et des pratiques adaptées, dès les petites classes), mais elles concernent aussi pleinement la langue française et notre rapport à elle, par l'étude de son histoire, de ses variétés, de sa place dans le monde plurilingue, etc.

En fait, c'est surtout l'interdépendance, la solidarité des trois finalités que nous tenons à souligner dans la perspective d'une réflexion sur la place du FR. En effet, si la finalité essentielle est de faire en sorte que les élèves puissent communiquer de manière adéquate, en produisant et comprenant des textes oraux et écrits qui soient adaptés aux diverses situations de la vie sociale, il nous semble important, en même temps, d'affirmer clairement que l'enseignement a également pour ambition de les amener à communiquer de manière *plus consciente, réfléchie, contrôlée*, de les amener à se construire une représentation de la langue et de ses usages, de leur permettre d'acquérir ces références culturelles partagées – ce qui ne signifie pas nécessairement acceptées! – qui expriment entre autres leur appartenance

à une même communauté de langue et, ce faisant, de se construire eux-mêmes à travers leur(s) langue(s).

On voit donc que ce document permet de reprendre notre réflexion d'une manière différente : ce n'est pas tant comme *objet d'enseignement* que le français régional fait sens, sinon dans la mesure où certains éléments de FR apparaissent comme parfaitement adéquats en contexte et sont par conséquent utilisés en classe sans focalisation particulière (cf. finalité 1), mais bien en tant qu'*objet de réflexion*, au service de la construction de références culturelles censées finalement permettre aux élèves d'être mieux dans « leur » langue française – « le français, une espèce de français » écrivait Ramuz²³.

Or, comme nous l'avons vu, cette langue, leur langue, aujourd'hui en Suisse francophone, c'est une langue française pas si éloignée du « français de référence » – l'intercompréhension n'est jamais menacée – mais empreinte d'éléments spécifiques qui lui donnent une certaine identité. De plus, si ces éléments spécifiques sont parfois des archaïsmes du français ou des dialectalismes, ce sont aussi des « créations autonomes » et des emprunts issus de contacts avec le monde germanophone et anglophone, voire de plus en plus avec les langues apportées par l'importante population migrante, d'origines très diverses, installée en Suisse (Manno 2002 a et b).

4. COMMENT DÉVELOPPER LA RELATION DES ÉLÈVES À LEUR(S) LANGUE(S)?

Dans cette perspective nouvelle, il s'agit par conséquent de proposer des activités didactiques concrètes qui rendent possible un tel travail de réflexion et de construction de références culturelles. Nous évoquerons, rapidement, deux exemples : des moyens d'enseignement créés pour l'enseignement de l'expression écrite et orale et les démarches connues aujourd'hui sous la dénomination « éveil aux langues ».

4.1. Des séquences didactiques pour enseigner l'expression

En 2001 ont été publiés des moyens d'enseignement pour permettre aux enseignants de travailler l'expression orale et écrite. Ceux-ci sont organisés en *séquences didactiques* qui se caractérisent principalement par les points suivants :

23. Cf. texte en exergue. Précisons, pour éviter tout malentendu, qu'une telle approche ne réduit en rien les exigences quant à la « qualité » de la langue : celles-ci doivent simplement être définies en contexte, autrement dit en tenant compte de la situation de communication (lieu, moment, interlocuteurs) et de la visée communicative (genre de texte).

- Elles s'inscrivent dans un projet communicatif (rédiger une nouvelle, réaliser un reportage, etc.);
- Elles comportent plusieurs phases interdépendantes. D'abord une mise en situation qui permet la mise en place du projet, puis une production initiale – première réalisation du genre de texte travaillé – qui permet aux élèves de prendre conscience des obstacles à surmonter et, donc, des difficultés langagières qui sont ensuite travaillées dans des modules spécifiques, et enfin, une production finale dans laquelle les élèves sont censés avoir intégré les apprentissages effectués lors des modules et qui clôt en même temps le projet communicatif;
- Elles alternent systématiquement des moments de production et des moments réflexifs (observation, analyse de documents-modèles, retour sur ses propres productions, etc.).

Cette démarche didactique s'est avérée tout à fait pertinente pour travailler l'expression en classe. Mais que vient faire le FR dans ce cadre? Explicitement rien! L'objet central d'enseignement, en effet, ce ne sont pas des contenus linguistiques, tels l'accord sujet-verbe, l'emploi des temps verbaux ou le FR : ce sont des *genres textuels* (récit, débat, recette, texte encyclopédique, etc.) dont les élèves doivent progressivement acquérir la maîtrise tout en se forgeant des outils réflexifs et des références culturelles. Mais, afin de faire d'une pierre deux coups, l'idée a germé de travailler certains genres en faisant porter le travail thématique sur des objets langagiers. C'est ainsi que, pour le genre *exposé*, les élèves avaient été invités, lors d'une phase expérimentale (Dolz et Schneuwly, 1998; de Pietro, 2002), à construire et présenter des exposés sur divers FR; ou que, pour l'*interview*, ils doivent interviewer des personnes à propos de leur parler, de ce que signifie *bien parler*, etc.²⁴ (Dolz et autres, 2001, vol. IV : 403-422). Les élèves définissent donc d'abord le projet²⁵, puis ils effectuent, entre eux, de premières interviews qui font émerger les difficultés de la tâche : comment se préparer (la thématique, en particulier), comment formuler les questions, comment enchaîner sur ce qu'a dit l'interviewé, comment relancer, etc. Les élèves sont en outre confrontés à des exemples d'interviews qui leur permettent d'observer les mécanismes mis en œuvre par des experts, voire à leurs propres interviews dont ils peuvent évaluer le déroulement :

24. On trouve une présentation de cette séquence dans Dolz et Schneuwly (1998) et une illustration dans Énard (1999).

25. Qui peut varier selon les classes : préparer une émission pour la radio scolaire, échanger des documents avec une classe d'une autre région, préparer des exposés futurs, etc. (Dolz, 2001 : 407).

*Exemple d'une interview sur les régionalismes
(extrait - transcription)*

- intervieweur connaissez-vous les mots typiques de notre région?
- interviewé oui il me semble
- intervieweur pouvez-vous nous en citer quelques-uns?
- interviewé alors la gouille par exemple la panosse que sûrement tout le monde cite la lavette en fait tout le monde connaît pas le mot lavette chez nous on dit linge à la place de serviette+ voilà ce qui me revient maintenant
- intervieweur vous les employez souvent?
- interviewé pas tous non j'aime pas employer le mot linge euh gouille je l'emploie souvent pour rire et pour faire rire euh panosse non j'aime pas je dis serpillière je ne sais plus lesquels j'ai cités mais+
- intervieweur et lorsque vous les utilisez en dehors de Genève les personnes vous comprennent-elles?
- interviewé alors gouille ils rient beaucoup – je fais exprès de l'employer dans certains cas euh panosse je suis sûr que c'est pas compris mais je l'emploie pas en dehors de Genève lavette je crois qu'il y a des régions où les gens ne comprennent pas je ne vois pas comment ils l'appellent mais+ voilà je crois que j'ai pas d'autres mots maintenant mais je sais qu'il y a des mots qu'ils ne comprennent pas en dehors de Genève ou qu'ils comprennent différemment par exemple il me revient quelque chose là la salade qu'à Genève on appelle cabus ben ça n'existe pas en dehors de Genève ça s'appelle une laitue pommée en France voyez-vous
- intervieweur et euh vous les utilisez avec tout le monde ou bien seulement avec vos amis? (...)

(Extrait de Énard, 1999²⁶)

26. On peut observer dans cet extrait comment l'élève guide l'interview, comment il s'y prend pour aller plus loin, ne se contentant pas de la réponse donnée, l'utilisant au contraire pour rebondir et enchaîner.

La démarche proposée ici, dans son principe, revient donc à travailler, dans une perspective communicative, des capacités textuelles fondamentales tout en prenant pour *objet* de la communication des savoirs langagiers importants pour la mise en place d'une culture langagière correspondant à notre époque – c'est-à-dire intégrant des savoirs relatifs aux variations linguistiques, au plurilinguisme, aux débats actuels portant sur la langue, etc. Une telle démarche permet d'aborder ces questions non plus anecdotiquement – ainsi que c'était le cas dans les anciens moyens d'enseignement – mais à travers un véritable travail de recherche incluant l'analyse de documents (oraux et écrits), le recueil de données, ainsi que la mise en forme des contenus traités dans des genres textuels divers qui en permettent la transmission et l'appropriation.

Ainsi, cette activité nous paraît finalement très intéressante pour aborder des questions – telles le FR, les registres, l'histoire de la langue, etc. – que les enseignants disent n'avoir jamais le temps de « prendre en compte » en raison de la surcharge des programmes. Il s'agit là en fait d'une sorte d'enseignement immersif à l'envers : au lieu d'enseigner une langue à l'occasion d'un enseignement portant sur des contenus divers, on travaille des contenus divers à l'occasion d'un enseignement de langue ! Outre son caractère « économique », outre le fait qu'elle soit parfaitement intégrée dans les programmes scolaires et en phase avec les orientations didactiques actuelles, cette activité contribue ainsi à l'élaboration d'outils réflexifs²⁷ et, par les thèmes abordés, à la construction de références partagées à propos du FR, du rapport que les gens entretiennent avec le français, etc.²⁸ !

4.2. L'éveil aux langues et la construction d'une culture langagière

Notre second exemple porte plus directement sur la construction de cette culture langagière, ou plurilingagière, évoquée dans le document *Orientations* (Conférence intercantonale de l'Instruction publique, 2006). Il concerne les démarches connues aujourd'hui sous la dénomination « éveil aux langues²⁹ ».

27. Les questions et les genres textuels constituent en fait des *outils sémiotiques* qui permettent d'appréhender la réalité en l'inscrivant dans une forme donnée, socialement reconnue (de Pietro et Schneuwly, 2000).

28. Pourquoi, en effet, ne pas prolonger le travail de recueil d'informations effectué au moyen de l'interview en organisant dans la classe un débat – autre genre à étudier – à propos des normes du français, du FR, etc. ?

29. Cf. Moore (1995), Candelier (2003), de Goumoëns et autres (1999), de Pietro (2002, 2004, 2005), Perregaux et autres (2003), ÉLODIL, etc. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre de ce que Hawkins (1987) avait nommé « *language awareness* ».

Les objectifs visés par ces démarches consistent à développer chez les élèves des savoirs, des aptitudes et des attitudes à propos du langage et des langues (ou dialectes) qui ne sont habituellement guère pris en compte dans le cadre scolaire : connaissances sur le plurilinguisme et sur l'histoire des langues, capacités d'écoute et d'analyse dans des langues peu familières, ouverture à la diversité, etc. Parmi les caractéristiques de ces approches, trois au moins nous semblent devoir être mentionnées : (1) les leçons ne consistent jamais en un discours à propos des langues, des attitudes à adopter et des aptitudes à développer, mais elles reviennent à travailler avec ou sur ces langues pour découvrir le « problème » et atteindre les objectifs visés; (2) les élèves travaillent le plus souvent sur des langues peu ou pas connues, voire sur plusieurs langues ou dialectes à la fois, qui ne font en outre pas nécessairement l'objet d'un enseignement en tant que tel; (3) n'importe quel « lecte », quel que soit son statut, est susceptible d'être pris en compte dans les activités proposées; c'est en particulier le cas des « langues » qui sont (plus ou moins bien) parlées ou connues par certains élèves de la classe (langues de la migration, langues minoritaires, variétés régionales...) qui se trouvent en quelque sorte légitimées du fait, précisément, qu'elles sont prises en compte dans le cadre d'activités scolaires « officielles » – et destinées à l'ensemble des élèves de la classe³⁰ (de Goumoëns et autres, 1999).

L'enjeu, ici, réside par conséquent dans la mise en place d'un cadre permettant de penser les phénomènes langagiers liés à la diversité de manière argumentée et ouverte, de travailler avec ou sur la diversité pour la comprendre et pour développer des capacités et des attitudes qui permettent de l'appréhender de façon à la fois opératoire (stratégies d'apprentissage, par exemple) et ouverte. La diversité linguistique, sous la forme de variétés interlinguales (langues régionales, langues de la migration, etc.) et intralinguales (variétés régionales, sociales, diachroniques, etc.), figure ainsi au centre des activités proposées – d'où l'intérêt dans le cadre d'une réflexion sur le FR.

Ces dernières années, de nombreux projets ont porté sur l'élaboration et l'expérimentation d'activités de ce type dans les écoles (Candelier, 2003; Babylonia 2, 1999, Elodil, Ja-Ling, etc.). Des moyens d'enseignement ont été produits (Pomphrey, 1985; Perregaux et autres, 2003;

30. Il importe en effet de souligner qu'il ne s'agit en aucun cas d'une sorte de pédagogie compensatoire : les activités concernent *tous* les élèves, qui découvrent à travers elles une diversité d'idiomes et de variétés – parfois à l'intérieur même de leur langue – qu'ils n'imaginaient généralement guère.

Kervran, 2006; Mattar et autres, à paraître; etc.). Les activités proposées peuvent porter sur des phénomènes très diversifiés : les emprunts d'une langue à l'autre, l'histoire des langues, les systèmes d'écriture, les familles de langues, la communication gestuelle, les « mélanges de langues » et le plurilinguisme, etc. Et certaines d'entre elles concernent, plus ou moins directement, les langues / dialectes et variétés régionales du français. En voici quelques-unes, très rapidement évoquée³¹ :

- *Des langues de la classe... aux langues du monde* (projet Evlang, cf. Kervran, 2006) : à travers diverses activités (jeu de yatzy, recensement des langues connues / étudiées / désirées), les élèves vont à la découverte des langues de leur environnement (classe, quartier), ce qui les amène progressivement aux langues du monde en passant par toutes les variétés présentes dans la classe (voir également Perregaux et autres, 2003 : EOLE, *Le yatzy des langues de ma classe*).
- *1,2,3... 4000 langues* (projet Evlang, cf. Kervran, 2006) : les élèves classent des cartes contenant les nombres de 1 à 8 dans plusieurs langues et découvrent ainsi la notion de « famille de langues » ; ce faisant, ils sont entre autres confrontés à des langues qui ne sont pas des langues officielles d'un pays (l'alsacien par exemple) et ils sont amenés à réfléchir à leurs représentations des liens entre langue et territoire et entre langue et nation, ainsi qu'au statut des langues.
- *Silence nous écoutons* (Perregaux et autres, 2003) : en tant que travail sur l'écoute et la discrimination auditive – qui les prépare à des apprentissages futurs – de jeunes élèves (7-8 ans) doivent repérer de petites différences sonores entre langues, reconnaître différents locuteurs parlant la même langue, mais aussi la même variété « régionale » du français (voir également *Le jeu de l'accent* sur le site *Eole en ligne*).
- *Le voleur de mots* (Projet Evlang, cf. Perregaux et autres, 2003 et Kervran, 2006) : histoire dans laquelle un « voleur de mots » dérobe les mots d'une langue, obligeant les autres locuteurs à trouver des solutions pour continuer à communiquer ; comme eux, les élèves sont alors invités à remplacer les mots volés par des synonymes, puis, lorsque ceux-ci sont volés à leur tour, par des mots régionaux, puis par des emprunts à d'autres langues.

31. Pour une présentation d'autres exemples liés au FR, cf. également de Pietro (2002).

- *I live in New York but... je suis né en Haïti* (Projet Evlang, cf. Kervran, 2006) : réflexion sur la biographie langagière des élèves à partir du cas d'un enfant haïtien émigré à New York (voir également Perregaux et autres (dir.), 2003 : *Hanumsha, Nora, Jean-Yves : histoires de langues*).

Ce n'est pas l'endroit, ici, pour développer ces illustrations. En fait, les possibilités de telles activités sont innombrables et beaucoup de choses restent à créer³². Notre objectif est plutôt de montrer qu'il est possible – et les démarches d'éveil aux langues nous semblent une manière privilégiée pour y parvenir – de proposer des activités qui « prennent en compte » une grande diversité de langues, dont les variétés de français, sans nécessairement enseigner ces langues, mais en développant avec ou grâce à elles un rapport différent au langage et à la diversité langagière chez les élèves; c'est là, selon nous, un passage obligé pour aider les élèves à percevoir autrement leur français et à dépasser leurs sentiments d'infériorité et d'insécurité.

On soulignera au passage que l'éveil aux langues revient à placer la question des variétés intralinguales dans le contexte plus général de la variation et de la pluralité linguistique et culturelle, dans une perspective proche de celle du *Conseil de l'Europe* lorsqu'il distingue, au sein de l'éducation plurilingue, la *formation plurilingue* d'une part, qui consiste en enseignements de langues (nationales, « étrangères », régionales...) permettant de « valoriser et [de] développer les répertoires linguistiques individuels des locuteurs, dès les premiers apprentissages et tout au long de la vie », et, d'autre part, l'*éducation au plurilinguisme* qui vise au maintien de la diversité linguistique et consiste en « enseignements, non nécessairement de langues, destinés à éduquer à la tolérance linguistique, à sensibiliser à la diversité des langues, et à former à la citoyenneté démocratique. » (Conseil, 2003 : 16). Nous rejoignons également L. Dabène qui, à propos des langues régionales, affirmait clairement, en 1999 déjà, que :

« [c]'est [...] dans la perspective d'un multilinguisme accepté et revendiqué que les langues régionales pourront prendre leur place dans l'Europe du 21^e siècle dont elles contribuent à la diversité et à la richesse. » (Dabène, 1999 : 19)

32. Un projet en cours porte, par exemple, sur la découverte des « patois » encore parlés en Suisse romande et, à travers eux, la mise en évidence de la parenté entre les dialectes romans.

Il faut relever, toutefois, que de telles démarches et activités peinent encore à trouver une place dans les programmes scolaires, dans la mesure où elles ne visent pas des objectifs immédiatement pratiques. Il nous semble pourtant qu'elles s'inscrivent parfaitement dans les finalités actuelles de l'école publique, en fournissant aux élèves des outils pour mieux comprendre leur environnement – langagier en l'occurrence – et la place que, par la ou les langues qu'ils parlent, ils y occupent.

5. CONCLUSION : POUR RÉCONCILIER LES FRANCOPHONES AVEC EUX-MÊMES

Les quelques pistes esquissées ci-avant n'ont certes pas pour prétention de « régler » la question du FR à l'école. Elles consistent plutôt en une tentative d'aborder cette question *autrement* – sans l'enfermer dans une dichotomie « enseigner le FR ou rejeter le FR », mais en la recadrant dans une perspective *didactique* orientée vers les objectifs et les moyens que l'école doit se donner pour assurer un développement langagier des élèves qui soit à la fois utile, cohérent et ouvert tout en leur permettant de se construire en tant que personne et de se réconcilier avec eux-mêmes – avec *leur* français!

Nous pouvons ainsi revenir à nos questions de départ :

- Une prise en compte du FR à l'école est absolument indispensable, mais pas nécessairement – du moins en Suisse romande – sous la forme à laquelle on s'attend le plus souvent, à savoir un enseignement du FR.
- Ce que nous prônons, en effet, c'est avant tout d'offrir aux élèves, dans un cadre didactique cohérent³³, des occasions (activités) qui leur permettent de réfléchir à leur rapport au langage et aux langues, de connaître leur environnement langagier, de construire des représentations adéquates de ce que sont les langues (dialectes/variétés, etc.), de leur histoire, des rapports qu'elles entretiennent entre elles (entre autres d'inégalité, mais aussi de parenté, par exemple), de se forger une identité (pluri)langagière appropriée au contexte dans lequel ils vivent, etc.

33. Cf. document *Enseignement/apprentissage du français en Suisse romande – Orientations* de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique (2006).

- Ce qu'il s'agit de prendre en compte, c'est la réalité (pluri)langagière dans laquelle vivent les élèves, faite des diverses langues et variétés de langues qui y sont en contact et cohabitent, pas toujours harmonieusement. Le FR, en Suisse romande, est une des composantes de cette réalité, qui joue toutefois un rôle particulier dans le sentiment d'appartenance commun. Pour qu'il puisse assumer ce rôle, il importe cependant qu'on ne le restreigne pas à ses aspects emblématiques, souvent folklorisants, mais qu'on le reconnaisse dans sa forme actuelle, dans la dynamique de ses créations autonomes et de ses emprunts aux autres langues avec lesquelles il est en contact.
- La finalité d'une telle prise en compte du FR d'aujourd'hui, c'est de réconcilier les locuteurs avec eux-mêmes, de combattre les sentiments d'infériorité et d'insécurité que ressentent, injustement, de trop nombreux francophones « périphériques ».

Pour ce faire, au-delà des bonnes intentions, c'est d'*outils didactiques* concrets dont l'école a besoin. Nous en avons présenté quelques-uns qui nous paraissent donner une place intéressante au FR sans alourdir des programmes déjà surchargés. Le *Dictionnaire suisse romand* constitue un autre outil pertinent pour aborder le FR en contexte scolaire, que ce soit pour les élèves ou pour la formation des enseignants.

Nous avons cité Rousseau pour cadrer la problématique de notre contribution. Mais Ramuz conviendra mieux pour clore notre réflexion en soulignant la valeur ô combien générale que recèle la question de la variation à l'intérieur de *notre* langue française :

« On parle beaucoup, ces temps-ci, de "régionalisme" : nous n'avons rien de commun avec ces amateurs de "folklore". [...] Nos usages, nos mœurs, nos croyances nos façons de nous habiller, les mots à nous que nous pouvons avoir, et qu'on dise une "boille" au lieu d'une hotte à lait, toutes ces petites-là, qui ont seules paru intéresser jusqu'ici nos fervents de littérature, non seulement seront pour nous sans importance, mais encore nous sembleront singulièrement sujettes à suspicion. [...] Le particulier ne peut être, pour nous, qu'un point de départ. On ne va au particulier que par amour du général et pour y atteindre plus sûrement³⁴ »

³⁴ Ramuz, C.-F. (1978 [1914]). *Raison d'être*, Lausanne, L'Aire, p. 57.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARÈS, G. (1994). *Parler suisse, parler français*, Vevey, Éditions de l'Aire.
- BABYLONIA 2 (1999). *S'ouvrir aux langues/Educazione plurilinguistica/Begegnung mit Sprachen/Educaziun plurilingua*, (numéro thématique consacré aux démarches d'éveil aux langues).
- BABYLONIA 3 (1999). *Français.ch - langue, littérature et culture en Suisse*, (numéro thématique).
- BÉGUELIN, M.-J. et J.-F. de Pietro (2000). « S comme Suisse, sans autre, schwentser, septante, séré, soccolis, sonderfall, souper, stamm, syndic. », dans: Cerquiglini, B. et autres (dir.), *Tu parles!? Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, p. 273-286.
- BERRENDONNER, A., M. LE GUERN et G. PUESCH (1983). *Principes de grammaire polylectale*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- BESSON, M.-J., M.-R. GENOUD, B. LIPP et R. NUSSBAUM (1979). *Maîtrise du français: méthodologie pour l'enseignement primaire*, Lausanne, Office romand des éditions et du matériel scolaires.
- CANDELIER, M. (dir.) (2003). *EVLANG: l'éveil aux langues à l'école primaire. Bilan d'une innovation*, Bruxelles, De Boeck (rédaction des chapitres 7, 8 et 11).
- CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (2006). *Enseignement/apprentissage du français en Suisse romande - Orientations*, Neuchâtel, CIIP.
- CONSEIL DE L'EUROPE (2003). *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe (De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue)*, Strasbourg, [version intégrale].
- DABENE, L. (1999). *Enseigner/apprendre les langues régionales*, LIDIL, n° 20, p. 11-19.
- DE PIETRO, J.-F. (1995). « Francophone ou Romand? Qualité de la langue et identité linguistique en situation minoritaire », dans: Eloy, J.-M. (dir.), *La qualité de la langue? Le cas du français*, Éditions Slatkine, Genève, p. 223-250.

DE PIETRO, J.-F. (2002). «Le français régional à l'école : quelles possibilités?», dans : Singy, P. (dir.), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal, Une réalité plurinationale*, Berne, Peter Lang, p. 31-66.

DE PIETRO, J.-F. (2004). «La diversité au fondement des activités réflexives», *Repères*, n° 28, p. 161-185.

DE PIETRO, J.-F. (2005). «EOLE, des moyens d'enseignement pour amener la diversité des langues à l'école», dans : Prudent, L.F., F. Tupin et S. Wharton (dir.), *Du plurilinguisme à l'école : vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Berne, Lang, p. 459-483.

DE PIETRO, J.-F. et M. MATTHEY (1993). «Comme Suisses Romands, on emploi déjà tellement de germanismes sans s'en rendre compte...». Entre insécurité et identité linguistiques : le cas du français à Neuchâtel (Suisse), dans : Francard, M. (dir.), «L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques», *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, tome I, vol. 19, n°s 3-4, p. 121-136.

DE PIETRO, J.-F. et B. SCHNEUWLY (2000). «Pour une didactique de l'oral, ou : l'enseignement/ apprentissage est-il une «macro-séquence potentiellement acquisitionnelle?», *Études de linguistique appliquée*, n° 120, p. 461-474.

Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain (1997). Conçu et rédigé par A. Thibault, sous la direction de P. Knecht, Genève, Éditions Zoé, 864 p. [version CD-Rom PC/Mac, 1999, Éditions Zoé].

DOLZ, J. et B. SCHNEUWLY (1998). *Pour un enseignement de l'oral. Initiation aux genres formels à l'école*, Paris, ESF éditeur.

DOLZ, J., M. NOVERRAZ et B. SCHNEUWLY (2001). *S'exprimer en français. Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit*, Bruxelles, DeBoeck et COROME, 4 volumes.

ELODIL (site), www.elodil.com

EOLE EN LIGNE (site), www.irdp.ch/eoleenligne

ERARD, S. (1999). «Dis, comment qu'tu causes?», Travailler l'interview radiophonique : une occasion d'aborder les variations langagières et le français parlé en Romandie, *Babylonia* 3, encart didactique n° 33.

- FRANCARD, M. (dir.) (1994). « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques », *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, tome I, vol. 19, n^{os} 3-4.
- GOUMOËNS de, C., J.-F. DE PIETRO et D. Jeannot (1999). « Des activités d'éveil au langage et d'ouverture aux langues à l'école : vers une prise en compte des langues minoritaires », *Bulletin de la VALS/ASLA*, n^o 69/2, p. 7-30.
- HAWKINS, E. (1987). *Awareness of Language: an introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JA-LING (site), <http://jaling.ecml.at/>
- KERVIRAN, M. (coord.) (2006). *Les langues du monde au quotidien. Observation réfléchie des langues*, Rennes, CRDP de Bretagne, vol. 1 : Cycle 2; vol. II : Cycle 3.
- KNECHT, P. (1985). « La Suisse romande », dans : Schläpfer, R. (dir.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Éditions Zoé, p. 125-169.
- MANNO, G. (2002a). « La dynamique interne propre au français régional de Suisse romande : réflexions théoriques et méthodologiques autour d'un facteur sous-estimé », dans : Singy, P. (dir.), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal, Une réalité plurinationale*, Berne, Peter Lang, p. 83-111.
- MANNO, G. (2002b). « La dynamique interne propre au français régional de Suisse romande. Une analyse quantitative du Dictionnaire suisse romand », *Moderne Sprachen*, 46/1, p. 40-80.
- MANNO, G. (2004). « Le français régional de Suisse romande à l'aube du XXI^e siècle : dérégionalisation ou dédialectalisation? », dans : Coveney, A., M.-A. Hintze et C. Sanders, (dir.), *Variation et francophonie. Mélanges en hommage à Gertrude Aub-Buscher*, Paris, L'Harmattan, p. 331-357.
- MATTAR, C., C. GOFFIN et C. BLONDIN (coord.) (à paraître). *Vingt activités d'éveil aux langues pour l'enseignement fondamental en Communauté française de Belgique*, Communauté française de Belgique.
- MEIZOZ, J. (1999). « Le droit de mal écrire », *Babylonia* 3, p. 57-62.
- MOORE, D. (dir.) (1995). *L'éveil au langage*, Revue Notions en questions, Rencontres en didactiques des langues, Paris, Didier, n^o 1.

- PERREGAUX, C., J.-F. DE PIETRO, C. DE GOUMOËNS et D. JEANNOT (dir.) (2003). *EOLE: Éducation et Ouvertures aux langues à l'école*, Neuchâtel, CIIP [2 volumes avec CD audios et Fichers de documents et 1 brochure d'accompagnement].
- PÖLL, B. (2002). « Le français régional en Suisse romande. À propos des conceptualisations profanes et scientifiques du fait régional », dans : Singy, P. (dir.), *Le français parlé dans le domaine franco-provençal, Une réalité plurinationale*, Berne, Peter Lang, p. 66-82.
- POMPHREY, C. (1985). *Language Varieties and Change*, Cambridge University Press, coll. « Language Awareness », dirigée par E. Hawkins.
- PRIKHODKINE, A. (2002). « Lexique régional et insécurité linguistique : quels rapports en pays de Vaud? », dans : Singy, P. (dir.), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal, Une réalité plurinationale*, Berne, Peter Lang, p. 139-163.
- SINGY, P. (1996). *L'image du français en Suisse romande. Enquête sociolinguistique en pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan, 288 p.
- SINGY, P. (1997). « Le rôle de l'école dans l'élaboration des représentations linguistiques », dans : Matthey, M. (dir.), *Les langues et leurs images*, Neuchâtel, IRDP/LEP/AELPL, p. 277-283.
- SINGY, P. (1999). « Les Romands et leur langue des représentations contrastées », *Babylonia* 3, p. 23-26.
- SINGY, P. (2002). « Accent vaudois : le complexe des riches? », dans : Singy, P. (dir.), *Le français parlé dans le domaine franco-provençal, Une réalité plurinationale*, Berne, Peter Lang, p. 165-186.
- WIRTHNER, M. (1999). « Enseigner le français de Suisse romande à l'école? Faites seulement! », *Babylonia* 3, p. 63-65.

Effets de la prise en compte de la variation en français dans le domaine du journalisme

FRANÇOIS BUGINGO

Journaliste

Journaliste: un métier qui consiste à expliquer aux autres ce qu'on ne comprend pas soi-même. (Lord Northcliffe)

Elle date cette boutade d'un magnat de la presse britannique du début du 20^e siècle. Mais plus que jamais, elle a une résonance très actuelle. Car dans le quotidien du journaliste actuel, l'incompréhension n'est plus seulement due à la complexité des sujets qui lui sont assignés, mais aussi à deux autres facteurs qui expliquent ma présence avec vous aujourd'hui.

Car après tout, pourquoi s'attarder sur le métier spécifique du journaliste dans ce débat sur les variétés du français dans le monde?

Naturellement, se dirait-on, la profession en étant une de communication par excellence, la communication requérant un vecteur de ralliement qui se nomme la langue, il semblerait évident que les journalistes prennent instinctivement la mesure des variations survenues dans la langue.

Or, rien n'est plus faux aujourd'hui. Du moins dans la catégorie des médias de masse dits classiques (radio, télé, journaux) qui seront le point focal de ma communication : d'abord, parce qu'y travaillant, j'en ai une proximité à la fois concernée et pratique; ensuite, parce que malgré les nouveaux développements dans l'univers journalistique, ces médias demeurent encore aujourd'hui les socles de ce que l'on appelle le quatrième pouvoir dans les sociétés démocratiques.

Par la force de la technologie et de la mondialisation combinées, la planète est devenue village. Un village dont les habitants ne se sont pas encore définis un idéal commun, une structure équitable et, encore moins, un langage rassembleur. Un village passablement

morcelé sur la base de divers axes d'intérêt : la race, la richesse, les orientations religieuses, la proximité géographique, etc. Par-delà ces affinités que la sociologie qualifierait de naturelles se retrouve le fait linguistique qui a permis de constituer des regroupements nouveaux. Du moins pour ce qui en est de quelques-unes de ces langues à rayonnement intercontinental : anglais, français, espagnol, etc.

La francophonie d'aujourd'hui (je ne parle pas ici de la structure politique, mais bien de la famille des usagers de la langue française) interpelle une clientèle qui dépasse largement les nations unies par un passé colonial ou autre héritage culturel. Elle rallie moult acteurs qui s'approprient la langue par intérêts matériels, professionnels, artistiques, culturels, esthétiques, familiaux et scientifiques. C'est ainsi que l'usage de cette langue qui nous unit refléurit même dans des contrées où nous l'avons connu déclinante, par exemple, Israël.

Cependant, le journaliste, lui, demeure en retard de l'intégration de ce phénomène inéluctable de la famille francophone. Car, dans une large mesure, la hiérarchie linguistique continue d'être encore en cohérence avec le rapport économique, historique, etc. Contrairement aux autres langues intercontinentales, la langue française, telle que vécue dans les médias, accorde encore une supériorité de prestige à l'expression française (je dirais même parisienne) et dans une moindre mesure aux sonorités québécoises, suisses, belges et maghrébines. Et par sonorité, je ne dis pas seulement l'accent, je parle également des expressions et de l'appréhension des enjeux sociaux, politiques et culturels des pays concernés. Les termes de référence utilisés aujourd'hui sont encore ceux définis par la domination française telle que présentée il y a des années déjà. Qu'importent les changements réels et tangibles survenus dans le monde qui remettent en question le rapport de pouvoir.

Or, ne serait-ce que sur le plan des tribunes d'expression, dans les vingt dernières années, trois révolutions majeures se sont produites qui obligent les journalistes à revoir leur expression, leur rapport à la langue et au quotidien.

Le premier élément nouveau est d'émanation technologique et s'appelle Internet. Un médium qui, malgré ses lacunes réelles, a réussi à démocratiser (dans le sens populaire du terme) la communication tout en la refondant. Ainsi, là où jadis l'organigramme de la communication était strictement rectiligne avec l'axe émetteur-transmetteur-récepteur, il est devenu aujourd'hui circulaire avec le récepteur qui peut se muer en émetteur (la guerre d'Irak en fut un bon exemple) ou

vice-versa. Le phénomène des blogues, des médias sur Internet est en train de redéfinir non seulement le rapport de pouvoir dans le merveilleux univers de la presse, mais également à en remodeler le langage. Car ces nouveaux émetteurs-récepteurs ne sont pas formatés à la même école que celle qui a modelé la grande famille journalistique. Les codes, les expressions, le niveau de langage, le niveau de préoccupation et les champs d'intérêt sont en train d'être revus sur ce nouveau médium.

Deuxième changement d'ampleur : la presse dite alternative. Celle qui procède de la conscience que ses bénéficiaires sont moins des consommateurs que des citoyens. Souvent entre les mains de mouvements jeunes ou d'organisations non gouvernementales, cette presse réinvente aussi le langage, le rapport à l'autre, nous contraignant à établir un rapport d'égalité entre l'émetteur (journaliste) et le récepteur (l'auditeur-lecteur-télespectateur). Pour être à la hauteur de cette déferlante d'envie d'implication de nos anciens « clients », est revenue à la mode la formule des tribunes ouvertes à la radio et à la télé et des forums des lecteurs dans la presse écrite. Or, encore une fois, ces « nouveaux » interlocuteurs arrivent avec de nouveaux regards, un nouvel accent, et différentes préoccupations que l'on n'a pas encore su apprivoiser, et qui, bien au contraire, nous mettent mal à l'aise. Le débat n'est pas encore tranché entre ceux qui estiment que la qualité de la langue est dépréciée dans ces rencontres avec le « public » et ceux qui estiment en opposition que la langue des journalistes demeure encore trop élitiste.

Dernière évolution, sans doute la plus à même d'ébranler la hiérarchie linguistique traditionnelle, c'est l'émergence d'une presse du Sud. Un sud que je ne définis pas géographiquement, mais plutôt sur la base du rapport à la pluralité médiatique. Avec la chute du mur de Berlin, plusieurs habitudes ont dû être abandonnées. Les pays où n'existaient jadis que les médias du pouvoir ont appris à s'ouvrir à la multiplicité des voix. La conséquence sur la langue des journalistes a suivi le revirement des relations de pouvoir de communication. Là où, jadis, la voix du Nord (radios et télévisions occidentales) avait le monopole de la « production » de la communication, aujourd'hui, le Sud a parlé de lui-même, en ses mots, ses accents, ses lacunes et ses idiomes. Dans certains pays, la fierté sociétale a poussé les journalistes ou les praticiens à considérer la langue française comme celle d'un ancien dominant. Ainsi en Haïti, le créole a repris ses lettres de noblesse et est devenu une langue de prestige dans la presse locale. Mais plus loin encore, cette presse dynamique du Sud a exprimé son ambition de dépasser le périmètre local pour atteindre la planète. Et là encore, ce ne sont

pas seulement des accents nouveaux qu'il revient aux journalistes d'appriivoiser, il y a aussi les schèmes de pensée, la poésie linguistique (car la tentation de ces journalistes du Sud est de traduire littéralement le phrasé fleuri de leur langue maternelle en français), les expressions, etc.

Pour terminer, je m'en voudrais de vous laisser avec l'impression que les journalistes et la presse sont globalement largués et inaptes à saisir les mutations sociales qui ont leur impact sur la pratique de la langue française. Je vous ai surtout peint un univers médiatique en phase de transition et de redéfinition. Et chaque transition porte son lot d'hésitations, de réactionnaires, de conservateurs, etc. Mais rassurez-vous, on apprend de nos erreurs et bientôt nous saurons intégrer les variétés nouvelles de notre langue, les tribunes nouvelles pour les porter et la nouvelle clientèle à rejoindre.

Les dictionnaires *Le Robert* et les variétés du français

MARIE-JOSÉ BROCHARD

Les dictionnaires *Le Robert*

Les dictionnaires **monolingues** *Le Robert* (destinés à un public d'adultes) relèvent un grand nombre de régionalismes, « hexagonaux » ou non. Nos dictionnaires ayant pour vocation première la description d'un français *commun à l'ensemble de la francophonie*, les usages particuliers ne sont relevés que lorsque la rédaction estime qu'ils *présentent un intérêt pour tout le monde* (notamment lorsqu'un même terme a des sens différents, ou lorsque des mots différents ont le même référent, dans deux bassins francophones). Il n'y a donc aucune prétention à l'exhaustivité. Les variétés représentées sont considérées comme autant de facettes d'une langue vivante, riche de ses histoires diverses.

Dans nos dictionnaires **bilingues**, à vocation pratique avant tout, la sélection lexicale se fait sur des critères d'utilité immédiate pour des publics – pour ne pas dire des marchés – identifiés. Outils de communication, les dictionnaires bilingues font la part belle à un *français compris de tous* (donc largement hexagonal), avec néanmoins une attention particulière au français du Québec qui fait écho à la large diffusion de nos ouvrages au Canada francophone. Le français des régions de France ainsi que celui d'Afrique sont relativement peu représentés dans ces ouvrages, et les régionalismes ne sont généralement inclus que dans les grands dictionnaires.

Les dictionnaires de la gamme **scolaire** comportent peu de régionalismes. Signalons toutefois le *Robert Junior édition nord-américaine* qui est un dictionnaire adapté pour le Canada (nomenclature, illustrations, exemples...).

La rédaction de l'ensemble de nos dictionnaires est un exercice consistant à concilier d'une part, une volonté – ressentie presque comme un devoir – de représenter toutes les facettes de la langue française et, d'autre part, un ensemble de contraintes pratiques (y compris économiques et physiques) rendant l'exhaustivité impossible. Dans cette perspective, notre programme éditorial a un double objectif : s'adresser à tout le monde (en décrivant en profondeur la langue commune à tous les francophones); n'oublier personne (en représentant sa diversité à travers les emplois régionaux).

La variation en français et les dictionnaires généraux : cercle vertueux ou cercle vicieux

PIERRE RÉZEAU

CNRS-Strasbourg

Il convient avant tout d'affirmer avec force que la variation diatopique du français n'est pas un phénomène aléatoire, anecdotique, au parfum de ruralité ou d'exotisme. Elle fait partie intrinsèque de toute langue, laquelle s'inscrit dans l'espace comme elle s'inscrit dans le temps et dans les milieux socio-culturels des locuteurs. Si la langue se parle et s'écrit selon « le génie du lieu », cette dimension a été longtemps quasiment ignorée ou mal traitée dans les dictionnaires. Sans doute, le travail du lexicographe est-il assez lourd pour qu'on ne lui jette pas trop vite la pierre, et des efforts importants ont été faits en ce sens depuis quelques décennies; il reste que la description du français qui ressort des dictionnaires est souvent loin de correspondre à la réalité observable.

Bien des analyses concordantes ont montré les limites de la prise en compte du fait diatopique dans les dictionnaires généraux; on n'y reviendra pas ici. On soulignera plutôt les mérites des principaux dictionnaires consacrés à décrire la variation diatopique : en dehors de France, le *Dictionnaire suisse romand* (1997 et 2004) et le *Dictionnaire historique du français québécois* (1998), et pour l'Hexagone, le *Dictionnaire des régionalismes de France* (2001), constituent des travaux de référence où les dictionnaires commerciaux ont déjà puisé. Dans le même temps, l'entreprise lexicographique concertée du réseau « Étude du français en francophonie » de l'Agence universitaire de la francophonie a fourni un travail dont la montée en puissance est impressionnante et duquel toute description d'ensemble du français doit désormais tenir compte.

On peut aller plus loin. En dépit de tous leurs mérites, les dictionnaires du français réalisés en France n'échappent pas à ce double défaut : ils décrivent le « français de référence » a) d'un point de vue hexagonal ou franco-français, b) en le saupoudrant de faits censés rendre compte des variations de la langue à travers la France (métropolitaine et d'outre-mer) et à travers le monde.

Il est plusieurs moyens pour éviter que ce cercle vertueux (accueil de la variation diatopique) ne devienne un cercle vicieux (vision étriquée de la réalité francophone). Par exemple, que chaque grande région de la francophonie réalise un dictionnaire de l'ensemble de « son » français; on peut penser aussi que le *Trésor de la langue française* pourrait enfin honorer pleinement son nom si son corpus entrait en synergie avec celui de la *Base de données lexicographiques pan-francophone*.

En pub, la parole est d'or
est d'art
est dard!

CLAUDE COSSETTE

Université Laval

La langue publicitaire, une langue vénale.

Le français des publicitaires doit impérativement produire des effets persuasifs.

**Le point tournant des années 60 :
d'un français intuitif à un français contrôlé.**

Avant la Révolution tranquille, le français de la publicité émergeait soit du français châtié (et inefficace?) des notables, soit du français bâtard des publicitaires.

La « cible » et le niveau de français.

Le niveau de langage à adopter est une question cruciale pour le praticien.

La question de l'adaptation des thèmes-accroches.

La « traduction » d'un thème-accroche conçu dans une autre langue amène une difficulté majeure pour le publicitaire québécois : doit-il « traduire » ou concevoir un thème mieux adapté culturellement?

**Les effets sur la langue du point de vue ludique
des publicitaires.**

Le français de la publicité joue sur un sentiment de complicité avec les destinataires. Par ailleurs, compte tenu de sa puissance de diffusion, la langue publicitaire joue sans doute un rôle sur les tendances dans l'usage.

Une approche onomasiologique de la variation en traduction en Suisse

BRUNO DE BESSÉ

École de traduction et d'interprétation
Université de Genève

En Suisse, la demande en traduction provient très majoritairement des administrations publiques, des entreprises privées et des organisations internationales. La plupart des traductions effectuées en Suisse sont des traductions de textes spécialisées. La prise en compte de la variation en traduction s'effectue presque uniquement sur le plan terminologique.

1. L'approche traditionnelle de la variation : Cette approche distingue les archaïsmes, les créations propres, les emprunts aux langues en contact. Cette classification est inopérante pour la traduction.

2. L'approche onomasiologique : Pour se situer par rapport à la variation, il est plus efficace pour la traduction d'adopter un point de vue onomasiologique, c'est-à-dire de partir du concept pour aller à la forme linguistique.

3. Qu'est-ce qu'un concept-terme suisse? Quatre cas de figure peuvent se présenter :

Concept identique et terme identique : Le terme, utilisé par l'ensemble des locuteurs francophones, désigne un concept qui est le même pour l'ensemble des locuteurs francophones.

Concept identique et terme différent : Le terme, qui n'est pas employé par l'ensemble des locuteurs francophones, désigne un concept qui est le même pour l'ensemble des locuteurs francophones.

Concept différent et terme identique : Le terme, utilisé par l'ensemble des locuteurs francophones, désigne un concept qui n'est pas le même pour l'ensemble des locuteurs francophones.

Concept différent et terme différent : Le terme, qui n'est pas employé par l'ensemble des locuteurs francophones, désigne un concept qui n'est pas connu par l'ensemble des locuteurs francophones. Dans ce cas, il s'agit d'une spécificité conceptuelle et linguistique suisse.

4. Les différences conceptuelles : Ces différences ne portent pas sur des domaines comme les mathématiques, la physique et la biologie. Elles se rencontrent essentiellement dans les domaines qui relèvent de la nature (géographie, géologie, botanique, zoologie), de l'organisation politique, institutionnelle, juridique, administrative, économique et sociale, des modes de vie, de la vie pratique, de la culture et de l'idéologie dominante.

